



**Université de Liège**  
Institut de Philosophie & Lettres  
Département des sciences historiques

# Les Justes de la Province de Liège

Mémoire présenté par  
**Nizet Claudia-Elena**

En vue de l'obtention du grade de Master en Histoire à finalité approfondie

Liège  
Année académique 2013-2014

*Promoteur:*  
Professeur Philippe RAXHON

*Jury:*  
Madame V. GRANATA & Monsieur J. JAMIN



## REMERCIEMENTS:

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce à l'appui de plusieurs personnes auxquelles je souhaite témoigner toute ma gratitude.

Mes premiers remerciements sont adressés au directeur de ce mémoire, Monsieur Philippe Raxhon, pour avoir accepté de me suivre au long de mon étude, ainsi que pour ses précieux conseils.

Je souhaite également remercier les membres du jury, Madame Véronica Granata et Monsieur Jérôme Jamin, pour l'attention qu'ils porteront à mon travail.

Mes remerciements vont ensuite à Madame Alexandra Matagne ainsi qu'à sa collègue, Madame Marie-Thérèse Hoedenaeken du *Service des Victimes de Guerre* de Bruxelles, pour leur grande disponibilité et les nombreux conseils prodigués lors de mes visites au centre d'archives. Pour les mêmes raisons, je remercie vivement Monsieur Vincent Decaestecker, responsable de la bibliothèque de l'*Institut Martin Buber*, ainsi que Madame Barbara Dickschen de la *Fondation de la Mémoire contemporaine* à Bruxelles.

Je voudrai remercier sincèrement Madame Potezman, chargée du département « Yad Vashem » de l'Ambassade d'Israël, pour sa grande disponibilité et son aide dans ce mémoire. J'adresse également toute ma reconnaissance à Monsieur Raphaël Miklatzki et Monsieur Idel Bude, qui ont eu la gentillesse de me recevoir et de me raconter leur histoire.

Pour leur aide précieuse dans la relecture de ce mémoire, mais aussi pour leurs conseils, je remercie vivement Anne-Laure Hick, Marie Lebeau, Mireille Pelletier, ainsi que, Stéphane Guralnik, Astrid Schiffers et Aurore Francart, pour leur assistance « technique ».

Enfin, mes dernières pensées vont à mes amis et à ma famille, pour leur soutien et leur patience tout au long de cette année.

PLAN:

<b>I. Introduction :</b> .....	<b>1</b>
<b>II. État de la question :</b> .....	<b>7</b>
2.1 Contexte historique durant la 2 <sup>nde</sup> guerre Mondiale :	7
2.1.1 En Belgique.....	7
2.1.2 À Liège.....	11
2.2 La communauté juive de Liège :	14
2.2.1 Avant la 2 <sup>nde</sup> guerre Mondiale:.....	14
Arrivée des Juifs en Belgique.....	14
La communauté juive de Liège.....	17
2.2.2 Pendant la 2 <sup>nde</sup> guerre Mondiale:.....	19
Chronologie des persécutions juives en Belgique.....	19
La Shoah.....	24
Mesures prises contre les Juifs.....	26
L'Association des Juifs de Belgique.....	32
Le Comité de Défense des Juifs.....	35
La traque et les déportations.....	39
L'entrée dans la clandestinité.....	42
2.2.3 Après la 2 <sup>nde</sup> guerre Mondiale:.....	46
Combien de Juifs cachés en Belgique? .....	46
L'aide aux Israélites Victimes de la Guerre.....	48
Et la vie continue...une reconstruction possible?.....	50

### **III. Objet de la recherche : Les Justes Parmi les Nations .....53**

3.1 Yad Vashem : Présentation.....	53
3.2 Qui sont ces <i>Justes parmi les Nations</i> ?.....	56
3.2.1 Définition.....	57
3.2.2 Création du titre de Juste parmi les Nations.....	57
3.2.3 Profil des Justes de Belgique.....	58
3.2.4 Formes d'Aide.....	62
3.2.5 Motivations.....	63
3.2.6 Dangers encourus.....	65
3.3 Conditions d'obtention du titre de <i>Juste</i> .....	66
Introduire une demande de reconnaissance.....	67
3.4 Enseignement des Justes parmi les Nations.....	68
3.5 Combien de <i>Justes</i> : .....	69
3.5.1 En Belgique.....	70
3.5.2 En province de Liège.....	70
3.6 Distribution géographique en Belgique.....	70
3.7 Cérémonies (Médaille, Diplôme).....	71
3.7.1 Le 11 mars 2014 à Wihogne (Madame Henriette Danen).....	71
3.7.2 Le 27 mai 2014 à l'Université de Liège (9 Justes).....	73

### **IV. Analyse d'une communauté : Les Justes de la Province de Liège.....76**

4.1 Statistiques : .....	76
4.1.1 Sexe : .....	77
4.1.2 Profession:.....	78
4.1.3 Appartenance à une organisation/un ordre religieux : .....	80
4.1.4 Sort : .....	81
4.1.5 Lieux durant la guerre : .....	82
4.1.6 Mode de sauvetage : .....	87
4.1.7 Mode de commémoration (Arbre/mur d'honneur) : .....	88
4.1.8 Décennie de reconnaissance et année de reconnaissance : .....	89

4.2 Les sauveurs de la Province de Liège:.....	92
4.2.1 Les réseaux:.....	93
Le Réseau Van den Berg/Fonsny.....	94
Albert Van den Berg.....	96
Louis-joseph Kerkhofs.....	100
4.2.2 Les religieux :.....	102
Position de l'Église de Belgique.....	103
Institutions religieuses en Province de Liège.....	105
Prêtres/nonnes de la Province de Liège.....	107
Émile Boufflette.....	108
Joseph Dethier.....	110
Marcel Stenne.....	112
Marie Leruth.....	114
4.2.3 Les particuliers :.....	115
Henriette Danen.....	116
Georges Fontaine.....	118
Pierre Coune.....	120
Delforges Andrée.....	122
Liens entre les différents sauveurs et sauvés.....	124
4.2.4 Les sauveurs non-reconnus « Justes parmi les Nations ».....	125
<b>V. Interviews :.....</b>	<b>128</b>
5.1 Enfants cachés :.....	128
5.1.1 Raphaël Miklatzki.....	128
5.1.2 Idel Bude.....	134
<b>VI. Conclusion :.....</b>	<b>137</b>
<b>VII. Bibliographie :.....</b>	<b>141</b>
<b>VIII. Annexes :.....</b>	<b>153</b>

## **Index des abréviations :**

- AIVG: Aide aux Israélites Victimes de la Guerre
- AJB: Association des Juifs de Belgique
- AS: Armée Secrète
- CDJ: Comité de Défense des Juifs
- CEGES: Centre d'études Guerres et Sociétés
- CMC: Cahiers de la Mémoire Contemporaine
- FI: Front de l'Indépendance
- FK: *Feldkommandantur* (commandement militaire au niveau du département)
- FMC: Fondation de la Mémoire contemporaine
- JOINT: *American Jewish Joint Distribution Committee*
- OFK: *Oberfeldkommandantur* (état-major au niveau de la région militaire)
- OK: *Ortskommandantur* (commandement militaire au niveau de la localité)
- ONE: Organisation Nationale de l'Enfance
- POB: Parti Ouvrier Belge
- RSHA: *Reichssicherheitshauptamt* (office central de la sécurité du *Reich*)
- SS : *Schutzstaffel* (« escadron de protection »)
- SVG: Service des Victimes de Guerre

## I. Introduction :

*« Le Bien ne s'explique pas,  
ne se justifie pas.  
Il se fait, il s'offre, il se donne »<sup>1</sup>*

*Marek Halter.*

La Shoah. Six millions de Juifs, dont 1,5 millions d'enfants furent assassinés, délibérément, et de manière méthodique par l'Allemagne nazie. Voilà une des images dominantes de la Seconde Guerre mondiale, celle que nous nous efforçons de retenir, afin que cela ne se reproduise plus. Car, comme dit un jour George Santayana<sup>2</sup>, « celui qui ne se rappelle pas de l'histoire est condamné à la vivre à nouveau »<sup>3</sup>. Pourtant, malgré les mises en garde de nos aînés, la violence, l'extrême-droite, le racisme, les préjugés sociaux et la peur de la différence sont toujours présents de nos jours, en Belgique, comme ailleurs. De plus, des événements comme le drame survenu au musée Juif de Bruxelles en mai dernier ne font que nous rappeler que rien n'est terminé, la « leçon » n'a pas encore été assimilée, il faut rester vigilant. Cependant, bien qu'il y soit intimement lié, ce sujet n'est pas le centre de notre travail. Celui-ci tendra davantage à se concentrer sur un pan plus positif de l'histoire, plus particulièrement sur les actes de bravoure que certains citoyens belges déployèrent durant la Seconde Guerre mondiale afin de soustraire la population juive des griffes de l'occupant nazi. En reconnaissance de leur courage et de leur générosité, nombre d'entre eux recevront le titre honorifique de « Justes parmi les Nations ». Le « Juste » est donc une personne qui, au péril de sa vie, est venue en aide à un ou plusieurs Juifs persécutés par les nazis. Ce titre qui est la plus grande distinction offerte par l'état d'Israël à des non-juifs, fut décerné à partir de 1963 par l'Institut *Yad Vashem* (créé le 19 août 1953 par une loi de la *Knesset*).

Depuis le premier janvier 2014, le monde compte 25 271 personnes reconnues « Juste parmi les Nations », dont 1665 en Belgique<sup>4</sup>. Ce chiffre peut sembler dérisoire (par rapport au nombre réel de sauveurs, il l'est certainement), mais, comme dit le *Talmud*, « Qui sauve une vie, sauve l'univers tout entier ».

<sup>1</sup> HALTER M., *La force du bien*, Robert Laffont, 1995, p. 21.

<sup>2</sup> **Georges Santayana** est né à Madrid le 16 décembre 1863. Philosophe, poète, critique littéraire et culturel, il est un personnage principal de la philosophie classique américaine.

SAATKAMP H., « George Santayana », in EDWARD N. ZALTA (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Fall 2010 Edition), [en ligne], <http://plato.stanford.edu/entries/santayana/#1>, consulté le 20.7.14.

<sup>3</sup> Vu au musée d'Auschwitz. (Cf. Annexe 1)

<sup>4</sup> Cf. YAD VASHEM, *Righteous in Belgium*, [en ligne],

<http://www.yadvashem.org/yv/en/righteous/statistics/belgium.pdf>, consulté le 8.3.14.

Ces vingt dernières années, la Belgique a vu le nombre de reconnaissances de ses « Justes » augmenter de façon significative. Diverses manifestations eurent également lieu en ce sens, en Belgique comme en France. Ainsi, le 16 juillet 1995, jour de la commémoration de la rafle du Vélodrome d'Hiver, le président Jacques Chirac fit un discours visant à demander pardon pour le régime de Vichy qui avait sombré dans la collaboration avec les nazis.

« [...] Il est difficile de les évoquer, aussi, parce que ces heures noires souillent à jamais notre histoire, et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français »<sup>5</sup>.

Ensuite, en 2002 à Malines, à l'occasion du sixantième anniversaire de la déportation, Guy Verhofstadt (Premier Ministre) présenta ses excuses aux victimes juives, qu'il renouvela d'ailleurs en 2005 à Yad Vashem (Jérusalem) devant la communauté internationale. Entre temps, en 2003, le gouvernement belge a décidé d'octroyer des statuts aux orphelins de la déportation, aux déportés ainsi qu'aux enfants et aux adultes cachés.

Et enfin, le 8 mai 2007, Guy Verhofstadt prononça un discours en hommage aux Justes de Belgique, à l'occasion de l'inauguration d'une plaque commémorative en leur honneur au Mont des Arts de Bruxelles. Cette manifestation se déroula dans le contexte de la publication du rapport du CEGES concernant la responsabilité des autorités belges dans la Shoah. Le Premier Ministre en profita pour réitérer ses excuses au peuple Juif.<sup>6</sup>

« Je veux renouveler les excuses que j'ai présentées à Malines en 2002, à l'occasion du sixantième anniversaire de la déportation des Juifs de Belgique, excuses que j'ai répétées en 2005 à Yad Vashem à Jérusalem, devant l'ensemble de la communauté internationale. En effet, c'est uniquement par la reconnaissance de la responsabilité des autorités de l'époque que nous pouvons construire un avenir où cela ne se produira plus jamais »<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> Extrait du discours de Jacques Chirac du 16 juillet 1995.

Cf. ASSOCIATION JACQUES CHIRAC, *discours*, [en ligne], <http://www.jacqueschirac-asso.fr/wp-content/uploads/2011/02/Allocution-Vel-dhiv.pdf>, 10.8.14.

<sup>6</sup> LAPORTE C., « La Belgique est fière de ses Justes », in *La libre*, 9 mai 2007, [en ligne], <http://www.lalibre.be/actu/belgique/la-belgique-est-fiere-de-ses-justes-51b89316e4b0de6db9afad85>, consulté le 16.11.13.

<sup>7</sup> Extrait du discours prononcé par Guy Verhofstadt le 8 mai 2007 à Bruxelles.

Cf. SERVICE DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE, « Discours Verhofstadt – Les Justes », [en ligne], <http://www.presscenter.org/files/ipc/import/pressrelease/pdf/dc820457fe05523697b7a7da333d6100-fr.pdf>, consulté le 13.12.13.

Après avoir évoqué les moments sombres de notre histoire, qu'en est-il du « Bien » ? Avec son ouvrage « La force du Bien », Marek Halter<sup>8</sup> a fait découvrir une nouvelle mémoire, peut-être tout aussi importante, celle du Bien. Car, selon lui, « le Bien, c'est l'espoir, et sans espoir on ne peut vivre ». Avec notre travail de fin d'étude, nous pensons aller dans cette direction, en observant à travers de nombreuses histoires de sauvetages et de reconnaissances que le bien existe aussi, même s'il doit souvent (toujours ?) coexister avec son contraire.

Dans notre travail, nous nous intéresserons principalement aux Justes de la Province de Liège. Ses limites temporelles se situent pendant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945), mais essentiellement à partir du début des déportations de l'été 1942, période pendant laquelle les Juifs entrèrent en masse dans la clandestinité. Les limites géographiques sont celles de la Province de Liège actuelle, c'est à dire quatre-vingt-quatre communes belges<sup>9</sup>.

Nous tenterons d'aborder les Justes de la Province de Liège d'un point de vue prosopographique afin d'essayer d'apporter des réponses à un certain nombre de questions. Qui sont-ils et en quel nombre ? D'où viennent-ils ? Quelles sont leurs motivations ? Un profil spécifique se dégage-t-il ?

En d'autres mots, nous allons essayer de faire l'étude d'un milieu qui est celui des Justes de la Province de Liège et de réaliser une analyse de données avec les informations biographiques récoltées. Notre dessein est donc d'approfondir la connaissance d'un groupe, les Justes, d'un point de vue collectif, pour ensuite centrer notre attention sur la Province de Liège et tenter de mettre en évidence des détails individuels qui nous aideront éventuellement à mettre en exergue des liens entre individus ou entre certains groupes.

Au premier abord, le sujet nous a semblé fort vaste. La première chose à faire a donc été de délimiter au mieux notre thème. Nous avons donc tenté d'élaborer une liste de Justes de la Province de Liège, étant donné que celle-ci n'existait que pour l'entièreté de la Belgique, comme nous l'a appris Mme Irena Steinfeld (directrice du département des Justes au

---

<sup>8</sup>Marek Halter est né en 1936 à Varsovie, de parents Juifs polonais. Il connut une enfance difficile suite à la guerre et aux persécutions dont il fut victime. En 1950, envisageant d'être peintre, il déménagea en France. Suite au conflit israélo-arabe, à la montée de l'antisémitisme et du racisme, il devint un grand militant des Droits de l'homme, mais également un défenseur de la mémoire. Son œuvre « Les Justes, ces héros inconnus » donne la parole aux sauveurs et est le premier projet de ce genre.

Cf. HALTER M., *Les Justes, ces héros inconnus*, Éditions Larousse, 2010, p. 4-5, 7 et TERRITOIRES DE LA MÉMOIRE, *Marek Halter: le sens d'un parrainage*, [en ligne], <http://www.territoires-memoire.be/am04/715-marek-halter-le-sens-dun-parrainage>, consulté le 4.1.14.

<sup>9</sup> Les 84 communes ainsi que leurs villages sont cités entièrement.

Cf. Annexe n°2.

Mémorial de Yad Vashem ). Pour ce faire, nous avons dû partir de la liste des Justes de Belgique jusqu'au premier janvier 2013 (actualisée à présent au premier janvier 2014), disponible sur le site internet du Yad Vashem (<http://www.yadvashem.org/>). Nous pouvions y voir que 1635 reconnaissances avaient été effectuées à cette date (en 2014, ce chiffre est passé à 1665). Par ce fichier, nous disposions des informations suivantes : Nom, prénom, n° de dossier et année de reconnaissance.

À partir de là, il s'agissait de regrouper les Justes habitant en Province de Liège à l'époque. Pour réaliser cela, nous avions à notre disposition un moteur de recherche disponible sur le site du Yad Vashem. Lorsque l'on y entrait des données telles que le nom, le prénom, ou le lieu de résidence du Juste, cet outil allait rechercher les informations contenues dans la base de donnée du Yad Vashem.

Les informations obtenues étaient composées de fiches d'identité souvent incomplètes, parfois assorties de l'histoire du sauvetage du Juste ou de la famille dont il était question.

Afin de déterminer si la personne était de la Province de Liège, il nous fallait consulter une à une ces fiches afin d'y trouver la mention du lieu de résidence du Juste.

Cette opération s'annonçant fastidieuse si elle devait être réalisée pour chacun des 1665 Justes, nous avons donc tenté de trouver une méthode pour réaliser un tri des Justes appartenant à la Province de Liège. Pour ce faire, nous avons d'abord procédé par mot-clé, c'est-à-dire que dans le champ « lieu » du moteur de recherche, nous avons entré une à une les 84 communes de la Province. Cela nous a permis dans un premier temps d'obtenir une centaine de noms. Ce chiffre nous semblant faible, nous avons essayé de déterminer la fiabilité du moteur de recherche en réalisant plusieurs tests assez simples. Ils ne furent malheureusement pas probants. Nous avons donc dû nous résoudre à vérifier une à une les 1665 entrées de notre liste de départ, manœuvre qui nous a demandé beaucoup de temps.

Nous avons récolté le plus d'informations possibles sur chacun des Justes de la Province de Liège que nous avons pu trouver. Le but étant de réaliser un tableau comprenant un maximum d'informations sur chacun d'entre-eux. Nous avons complété ce tableau au fur et à mesure par le biais de travaux, articles, interviews, coupures de presse ou encore d'archives (ce tableau est consultable sur le CD-ROM). Toutes ces données nous ont permis de réaliser quelques statistiques qui nous ont permis de répondre à certaines de nos questions.

Et enfin, parallèlement à cela, nous avons réalisé quelques interviews d'enfants cachés. D'une part, cela nous a permis de voir le sujet sous un autre angle, et, sans compter qu'aujourd'hui, les années passant, les témoins se font rares et leurs témoignages précieux.

Pour la réalisation de ce travail, nous nous sommes essentiellement basée d'une part sur des travaux d'auteurs spécialisés dans le thème de la Shoah et/ou des « Justes » tels que Maxime Steinberg, Lucien Steinberg, Sylvain Brachfeld, Thierry Rozenblum, Dan Michman, Sarah Gensburger ou encore Jeanine (Levana) Frenk. Pour ces consultations et pour leurs conseils, l'*Institut Martin Buber* (Bruxelles), la *Fondation de la Mémoire contemporaine*, ainsi que les *Territoires de la Mémoire* (Liège) nous ont été d'une aide précieuse. D'autre part, nous avons également consulté différents témoignages d'enfants cachés, comme par exemple « l'enfant du XX<sup>e</sup> convoi » de Simon Gronowski, mais aussi des articles et des coupures de presse sur le sujet.

Les sources ne sont quant à elles pas très nombreuses ni diversifiées, étant donné que l'activité des « Justes » se passait généralement de manière clandestine ou anonyme. Ainsi, nous nous sommes servie d'une part des informations biographiques fournies par le Yad Vashem ou par son encyclopédie des Justes de Belgique. D'autre part, puisque les archives du Yad Vashem ne sont pas consultables, nous nous sommes surtout tournée vers les archives du *Service des Victimes de guerre* à Bruxelles. Ce centre détient entre autres les dossiers de demande de reconnaissances de résistants civils, de presse clandestine, de prisonniers politiques ou encore de réfractaires. Dans ces dossiers, nous avons pu trouver des demandes introduites pour ou par quelques-uns de nos Justes. Dans ces cas là, nous y avons trouvé des témoignages de leurs actions, mais également des informations biographiques manquantes qui nous ont permis de compléter davantage notre tableau. Ces informations sont primordiales car elles constituent une source importante pour la reconnaissance des Justes.

Et enfin, nous nous sommes basée sur quelques témoignages oraux récoltés lors de nos entrevues.

Après l'introduction que voici, notre second chapitre proposera un état de la question comprenant d'une part, une remise en contexte des événements durant les années de guerre en Belgique et à Liège. Ensuite, suivra un sous-chapitre concernant la communauté juive de Belgique, et plus précisément de Liège, avant, pendant, et après la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, nous évoquerons l'émigration des Juifs d'avant-guerre, leur provenance, leur profession.

Ensuite, nous parlerons de leur situation durant la guerre et des persécutions dont ils furent victimes. Pour terminer, l'après-guerre sera brièvement évoquée.

Le troisième chapitre plutôt théorique, sera consacré aux Justes de façon générale. Celui-ci fournira entre autres : définitions, historique de la création du titre et quelques données chiffrées. Il se terminera par le compte-rendu des deux cérémonies de remise de médailles et de diplômes auxquelles nous avons eu l'honneur d'assister.

Avec le quatrième chapitre, nous entrerons dans la partie analyse qui nous plongera dans le cœur du sujet : les Justes de la Province de Liège. Cette partie de notre travail débute par quelques statistiques illustrées par des graphiques élaborés grâce à notre tableau des Justes (en annexe), celui-ci nous permettant d'ébaucher quelques tentatives de réponses ou du moins, d'hypothèses à nos questions de départ. Ensuite, nous parlerons de différentes catégories de sauveurs dans la Province de Liège. Les catégories recensées sont les suivantes : les réseaux (en particulier celui de Van den Berg), les religieux, les particuliers, et enfin les sauveurs qui n'ont pas (encore) été reconnus « Justes ».

Notre travail se terminera par le récit d'entrevues réalisées avec deux anciens enfants cachés qui ont eu la gentillesse de nous recevoir.

Les divers chapitres abordés dans ce travail ont pour objectif de présenter notre sujet sous différents angles. En effet, la partie théorique permettra de s'imprégner du thème et d'en connaître les généralités. Ensuite, nous entrerons dans le vif du sujet en évoquant plus spécifiquement les Justes de la Province de Liège en procédant du général au particulier. En effet, les statistiques réalisées permettront un regard général sur cette collectivité, ensuite, notre analyse se focalisera sur différents groupes de Justes. Enfin, les interviews permettront d'avoir une vue beaucoup plus individualisée du sujet.

## II. État de la question:

### 2.1 Contexte historique de la Deuxième Guerre mondiale<sup>10</sup>:

#### 2.1.1 *En Belgique*:

Le 14 octobre 1936, le roi Léopold III énonce la « politique d'indépendance » (ou des « mains libres ») de la Belgique lancée par Paul-Henri Spaak, ministre POB des Affaires étrangère, sous le gouvernement d'union nationale de Paul Van Zeeland. Celle-ci fut soutenue par 126 députés contre 42 et 10 abstentions. Le nouveau statut international de la Belgique fut validé par la France et la Grande-Bretagne le 23 avril 1937, puis par le Reich allemand le 13 octobre de la même année<sup>11</sup>. C'est ainsi que le 3 septembre 1939, peu après le début des hostilités, la Belgique proclama sa neutralité dans le conflit armé.

À la veille de la guerre, le gouvernement belge, tripartite (catholique, socialiste et libéral) d'union nationale était dirigé par Hubert Pierlot (parti catholique).<sup>12</sup> Les trois partis représentaient à la Chambre 170 élus sur 202.

Dès janvier 1940, les menaces allemandes à l'encontre du pays se précisèrent, cependant le gouvernement décida de n'appeler ses garants qu'en cas d'attaque réelle et de ne permettre aucun passage d'armées étrangères sur le territoire, sauf dans le cas d'une attaque contre les Pays-Bas.<sup>13</sup>

Jusqu'en mai 1940, les Alliés ne bougèrent pas et en profitèrent pour moderniser leurs armées. Le 10 mai 40, les armées allemandes envahirent la Belgique, la Hollande et le Grand-Duché du Luxembourg malgré leur statut neutre.<sup>14</sup> Le gouvernement belge fit immédiatement appel aux garants de sa neutralité, mais vu l'inégalité des rapports de forces, l'armée belge dut capituler le 28 mai 1940.<sup>15</sup> Au lieu de suivre ses ministres en France pour continuer la lutte aux côtés des Alliés, le roi décida de rester en Belgique occupée afin de sauvegarder le pays et la dynastie belge.

<sup>10</sup> Cf. Annexe 3: chronologie de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>11</sup> COLIGNON A., « Neutralité », in ARON P. et GOTOVITCH J. (éds.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Bruxelles, André Versaille Éditeur, 2008 , p. 292.

<sup>12</sup> MABILLE X., *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, 4ème édition, Bruxelles, CRISP, 2000, p. 257.

<sup>13</sup> MABILLE X., *op. cit.*, p. 254

<sup>14</sup> LIBOIS G., Gotovitch J., *L'an 40, la Belgique occupée*, Bruxelles, CRISP, 1971, p. 82.

<sup>15</sup> MABILLE X., *op. cit.*, p. 254.

« Comme le Roi Chevalier, il n'avait pas accepté de gaspiller le sang de ses soldats et maintenant, dans le malheur, il ne « fuyait » pas mais partageait le sort de son armée et du pays ; on comptait sur lui pour être préservé de trop de rigueurs de l'occupant »<sup>16</sup>.

Avant-même la capitulation de l'armée belge, la reprise des activités économiques et administratives dans le pays occupé fut considérée comme inévitable par les autorités administratives restées sur place, ainsi que par le milieu de l'*establishment* économique et social. La Belgique n'était pas capable de pourvoir à sa propre subsistance alimentaire, de plus, le blocus allié était d'une grande rigueur. La survie du pays nécessitait des échanges en Europe entre des biens d'industries belges et des biens civils primordiaux, ne pouvant provenir que du Reich, de territoires sous son contrôle ou en bonnes relations avec lui.<sup>17</sup> Les notables du pays voulurent éviter par ailleurs que l'administration quotidienne de la Belgique ne soit prise en main par l'occupant, comme ce fut le cas en 1914-1918 et furent donc disposés à faire des concessions afin que « le pays puisse survivre au régime de relative autonomie interne, à tout le moins en matière administratives et économiques »<sup>18</sup>.

En juillet 40, toute activité politique fut interdite à Léopold III par Hitler, qui prohiba également toutes faveurs aux Wallons (en ce compris la libération des prisonniers). Le roi ayant refusé la démission de ses ministres établis à Bordeaux, le gouvernement légal se reconstitua à Londres après la défaite française et la signature de l'armistice par le maréchal Pétain le 17 juin<sup>19</sup>, avec A. De Vleeschauer, C. Gutt, P.-H. Spaak et H. Pierlot.

Après l'invasion de la Belgique, le pays fut doté d'une administration militaire (*Militärverwaltung*) dirigée par le général Alexander von Falkenhausen (gouverneur militaire) et par Eggert Reeder (chef de l'état-major) ainsi qu'avec l'aide d'une main d'œuvre allemande réduite. Pour que ce système fonctionne, il était nécessaire d'avoir une collaboration loyale des administrations publiques et des fonctionnaires en place. Ainsi, « l'administration autochtone pouvait continuer à fonctionner, mais seulement sous la supervision de l'occupant »<sup>20</sup>. L'objectif du général fut en premier lieu de normaliser la situation pour pouvoir ensuite mettre l'économie belge au service de l'occupant.<sup>21</sup>

Au niveau local, les *Kommandanturen* représentaient cette administration militaire. Il y avait

<sup>16</sup> DE VOS L., *La Belgique et la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, Racine, 2004, p. 108.

<sup>17</sup> MABILLE X., *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, 4ème édition, Bruxelles, CRISP, 2000, p. 255.

<sup>18</sup> *Idem*.

<sup>19</sup> ROZENBLUM T., *Une cité si ardente? Les Juifs de Liège sous l'Occupation, 1940-1944*, Bruxelles, éditions Luc Pire, 2010, p. 31.

<sup>20</sup> DE VOS L., *La Belgique et la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, Racine, 2004, p. 199-200.

<sup>21</sup> VERHOEYEN E., *La Belgique occupée. De l'an 40 à la libération*, Bruxelles, De Boeck Université, 1994, p. 17.

cinq *Oberfeldkommandanturen* (OFK) responsables des Flandres et au niveau en dessous, dix *Feldkommandanturen* (FK) chargées d'arrondissements ou de toute la province ainsi que trente-trois *Ortskommandanturen* (OK) responsables d'appliquer au niveau local des décisions du niveau supérieur, sous la juridiction de Von Falkenhausen<sup>22</sup>.

La loi du 10 mai 1940 donna à un comité de dix secrétaires généraux le pouvoir sur l'administration belge pendant que les ministres étaient à Londres. Son article cinq réglait le transfert de compétences en temps de guerre : « *Lorsque par l'effet des opérations militaires, un magistrat ou un fonctionnaire, un corps de magistrats ou de fonctionnaires, est privé de toute communication avec l'autorité supérieure dont il dépend, ou si cette autorité a cessé ses fonctions, il exerce dans le cadre de son activité professionnelle et pour les cas d'urgence, toutes les attributions de cette autorité* »<sup>23</sup>.

Ces fonctionnaires belges restèrent en fonction jusqu'à la fin de l'occupation bien que leurs pouvoirs furent fortement limités par l'occupant. De plus, ils avaient l'obligation d'appliquer les ordonnances que ce dernier promulguait. Une de celles-ci, précipitant la mise à la retraite des fonctionnaires belges, permit à l'occupant de placer des collaborateurs (comme par exemple des membres du *Vlaams National Verbond* ou des adhérents à l'*Ordre nouveau*) aux postes importants<sup>24</sup>.

Malgré la visite du roi à Hitler à Berchtesgaden (Bavière) durant l'automne 40, le pays n'en retira aucun résultat positif du point de vue du ravitaillement et de la libération des prisonniers wallons<sup>25</sup>. De plus, la situation des Belges empirait: le chômage restait important, les portions alimentaires ne suffisaient pas - le rationnement prévu n'arrivait pas dans les quantités prévues - et les charges financières dues à l'occupation<sup>26</sup> étaient trop lourdes.

Par douze ordonnances édictées entre le mois d'octobre 40 et le mois d'août 42, la population juive fut recensée puis isolée ; les premières rafles eurent lieu à Anvers et Bruxelles le 22 juillet 42.<sup>27</sup>

Une police du Reich fut rapidement mise en place, ainsi que la *Propaganda-Abteilung* dont le but était de surveiller le pays en matière de propagande, de presse et d'édition avec

---

<sup>22</sup> DE VOS L., *op. cit.*, p. 2003.

VERHOEYEN E., *La Belgique occupée de l'an 40 à la Libération*, Bruxelles, De Boeck Université, 1994, p. 20.

<sup>23</sup> DE VOS L., *op. cit.*, p.203.

<sup>24</sup> MABILLE X., *op. cit.*, p. 256-257.

<sup>25</sup> MABILLE X., *op. cit.*, p. 256.

<sup>26</sup> On parle d' « occupation » pour la période s'étendant du 18 mai 1940 avec la capitulation de l'armée belge jusqu'au retrait des troupes allemandes du 3 au 13 septembre 1944. Politiquement, l'occupation prend fin avec le retour du gouvernement Pierlot en Belgique le 8 septembre 44. (ARON P., « Occupation », in ARON P. et GOTOVITCH J. (éds.), *op. cit.*, p. 295-296.

<sup>27</sup> DE VOS L., *op. cit.*, p.216.

l'aide de collaborateurs, ce qui conduisit à de nombreuses arrestations.

Ainsi, après l'été 40, la population devint de plus en plus hostile à l'occupant, mais elle le devint davantage envers les collaborateurs, encore plus détestés que les Allemands. Parmi ceux-ci, on trouvait deux mouvements politiques : les nationalistes flamands (VNV) engagés dans la collaboration militaire et le parti rexiste qui en 1943 fut entraîné par son dirigeant Léon Degrelle dans le courant SS. Celui-ci mit notamment ses hommes au service de la police allemande en matière de représailles contre les résistants, de surveillance de sites stratégiques ou de recherche de réfractaires<sup>28</sup>. Ces derniers, en réponse aux mesures allemandes furent jusqu'à 80.000 à s'engager dans la résistance ou à essayer d'échapper aux déportations.

L'organisation de l'aide aux Juifs se fit clandestinement, avec la connivence des évêchés ainsi que des communautés religieuses, ce qui permit à la moitié des Juifs belges d'échapper ainsi aux déportations<sup>29</sup>. L'aide aux réfractaires bénéficia quant à elle de l'appui financier du service clandestin *Socrate* dont les emprunts furent assurés par le gouvernement belge à Londres.

En Belgique, le phénomène de résistance fut progressif et de formes diverses. En 1940, les manifestations de résistance étaient spontanées et consistaient à apporter de l'aide aux soldats britanniques, aux aviateurs alliés ou encore aux belges désireux de rejoindre les forces de l'extérieur. Les réseaux de renseignement s'organisèrent eux aussi. Dès septembre 39, Walthère Dewé (fondateur du réseau de « la Dame Blanche ») fonda le service *Clarence*. Au cours de l'été 40 naquirent deux autres réseaux, *Zéro* et *Luc* et d'autres apparaîtront par la suite. En 1943, on compta en Belgique une vingtaine de réseaux de résistance; quant à la presse clandestine, elle se développa et se diffusa de mains en mains. Celle-ci contribua entre autres à dénoncer les traîtres, mais aussi à fournir à la population des nouvelles positives<sup>30</sup>.

Un réseau important, le *Front de l'Indépendance*, joua un rôle moral et psychologique (presse clandestine, aide aux réfractaires, aux juifs) et fut à la tête de deux mouvements armés efficaces : l'*Armée belge des Partisans* (composée à 40% de communistes) et les *milices patriotiques* (service d'aide à la population et aux réfractaires)<sup>31</sup>.

À la fin de la guerre, on compta parmi la résistance belge 17.000 morts, fusillés, disparus ou tombés au combat.

---

<sup>28</sup> MABILLE X., *op.cit.*, p. 258.

<sup>29</sup> MABILLE X., *op.cit.*, p. 257.

<sup>30</sup> MABILLE X., *op. cit.*, p. 259-260.

<sup>31</sup> *Idem*, p. 260.

Les Alliés passèrent la frontière belge le 2 septembre 1944 et le lendemain, Bruxelles fut libérée. À son retour de Londres, le gouvernement Pierlot dut rendre compte de sa gestion aux Chambres le 19 septembre. Le roi étant dans l'incapacité de régner puisqu'il avait été transféré dans le Reich le 7 juin 44, on instaura une régence le 20 septembre 44 qui ne prit fin qu'en juillet 1950.

La guerre terminée, la Belgique vit ses frontières complètement rétablies (y compris les cantons de l'Est).<sup>32</sup>

### 2.1.2 À Liège:

*« Ardente dans la lutte contre les puissances étrangères et l'arbitraire de ses princes, ardente dans ses passions, ardente dans le sac de 1468, et pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce n'est pas par hasard qu'elle a mérité de mettre dans ses armoiries la Légion d'honneur pour sa conduite héroïque pendant la Première Guerre mondiale et d'abriter le Monument national de la Résistance. Cette chaleur dans les engagements a été reconnue de tout temps et elle constitue un des traits caractéristiques du peuple liégeois .»<sup>33</sup>*

Stiennon J. (dir.), Histoire de Liège, Toulouse, Privat, 1991, p. 7.

Comme le souligne Thierry Rozenblum, dès la libération, la ville de Liège a acquis dans l'imaginaire collectif des Belges diverses appellations comme celle de « grande citadelle de la résistance en Belgique » suite à ses nombreuses activités patriotiques durant la guerre, entre autres celles du réseau des *Partisans Armés du Front de l'Indépendance*, de l'*Armée secrète*, des imprimeurs de la presse clandestine, des grévistes, des filières d'aide aux réfractaires et aux illégaux, etc.<sup>34</sup> Nous constaterons par la suite le rôle qu'une part de ses habitants, appelés plus tard « Justes parmi les Nations » auront dans le sauvetage des Juifs de la région.

---

<sup>32</sup> *Idem*, p. 261.

<sup>33</sup> Citation reprise également dans l'avant-propos de l'ouvrage de Thierry Rozenblum: *Une cité si Ardente...: Les Juifs de Liège sous l'Occupation (1940-1944)*, Bruxelles, Luc Pire 2010, p. 11.

<sup>34</sup> ROZENBLUM T., *Une cité si Ardente...: Les Juifs de Liège sous l'Occupation (1940-1944)*, Bruxelles, Luc Pire 2010, p. 11.

En 1939-1940, la région liégeoise comportait 410.232 habitants et était composée de 24 communes formant un peu plus tard le *Grand Liège*<sup>35</sup> pendant l'Occupation: Angleur, Ans, Bonnelles, Bressoux, Chênée, Embourg, Flémalle-Grande, Flémalle-Haute, Glain, Grâce-Berleur, Grivegnée, Herstal, Hollogne-aux-Pierres, Jemeppe sur Meuse, Jupille, Liège, Montegnée, Ougrée, Rocourt, Saint-Nicolas, Seraing, Tilleur, Vottem, Wandre<sup>36</sup>.

Le 12 mai 1940, Liège fut occupée et le bourgmestre Joseph Bologne<sup>37</sup> informa les liégeois de la situation via des affiches qui recommandaient à la population le calme et l'ordre<sup>38</sup>. Dès le lendemain, il ordonna que les denrées de première nécessité soient réquisitionnées et rationnées: la saisie des commerces des propriétaires absents fut édictée dans l'article 6 de cette ordonnance.

Dès le début de la guerre, environ 20 000 liégeois partirent en exode, et seulement quelques jours plus tard, les biens des commerçants absents furent confiés par l'échevin du ravitaillement (Émile Jennissen) à la chambre de commerce<sup>39</sup>.

Les premiers mois de l'occupation furent d'un calme relatif car l'occupant, désireux d'acquiescer la coopération des autorités communales, tenta d'établir avec celles-ci des relations cordiales. Cependant, dès le mois de septembre 1940, le *Stadtkommissar* Ranze se montra irrité par l'administration communale qui, selon lui, ignorait les ordres reçus. C'est ainsi qu'une certaine méfiance s'installa et remplaça la relative entente des débuts. Ce climat s'empira vite, suite aux exigences de l'Occupant et aux restrictions imposées aux habitants

<sup>35</sup> « L'autorité d'occupation tente pendant deux ans d'imposer la création d'une seule entité administrative, le Grand Liège – à l'instar du Grand Anvers constitué en septembre 1941 avec l'approbation unanime du conseil communal. Cette création impliquera évidemment la fusion des communes existantes, donc la disparition de leurs conseils et collèges communaux respectifs. [...] A la fin de l'été 42, l'occupant décide toutefois de faire passer son projet en force »

ROZENBLUM T., *Une cité si Ardente...*, op. cit., p. 33.

<sup>36</sup> ROZENBLUM T., « Une cité si ardente. L'administration communale de Liège et la persécution des Juifs, 1940-1942 », in *Revue d'histoire de la Shoah*, n°179, Paris, 2003, p. 12.

<sup>37</sup> **Joseph Bologne** (1871-1959), fils d'une famille d'armuriers liégeois et contributeur à la création du Syndicat des employés et voyageurs en 1900, milita au sein de celui-ci. Il entra en politique et devint député socialiste de Namur en 1910. Durant la Première Guerre mondiale, il fut agent de liaison entre les forts et prit donc une part active dans la Bataille de Liège. Il fut également le créateur d'un service de renseignements pour l'armée française. Il fut arrêté et condamné à mort par l'ennemi, mais il eut la vie sauve grâce à l'Armistice du 11 novembre 1918. Il reçut la légion d'honneur de l'armée française. Depuis 1899, il fut conseiller communal socialiste de Liège, mais également directeur politique de la fédération namuroise du Parti Ouvrier Belge, sénateur coopté en 1932, échevin de la ville de Liège chargé de l'État civil, de la Population et de la Régie des eaux. C'est en 1940 qu'il devint bourgmestre de Liège jusqu'à son éviction du poste en août 1942.

Voir: DELFORGE P., « Joseph Bologne », in *Encyclopédie du mouvement wallon*, t.1, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000, p. 163-164.

<sup>38</sup> ROZENBLUM T., *Une cité si Ardente...: Les Juifs de Liège sous l'Occupation (1940-1944)*, Bruxelles, Luc Pire 2010, p. 32.

<sup>39</sup> ROZENBLUM T., *Une cité si Ardente...: Les Juifs de Liège sous l'Occupation (1940-1944)*, Bruxelles, Luc Pire 2010, p. 30.

(répression des grèves, contrôles policier, interdiction des réunions publiques, etc.). Dès décembre 1940, l'autorité allemande exigea également du bourgmestre un rapport mensuel de la situation dans les 24 communes du *Grand Liège*, dans le but d'un meilleur contrôle de celles-ci.

Malgré ses recommandations en début d'occupation, Joseph Bologne devint rapidement moins docile: il contesta de nombreuses décisions de l'occupant, ce qui lui valut notamment un rappel à l'ordre du général-major S. Keim le 6 décembre 1941 (Bologne refusa l'exécution d'une demande de métaux non ferreux)<sup>40</sup>. Ce fut finalement son opposition au projet du Grand Liège de l'occupant qui provoqua sa chute. Le 1er août 42, Bologne fut prévenu par le lieutenant-général Keim qu'il était relevé de ses fonctions et le 25 octobre, la création du Grand Liège fut signifiée par un arrêté du Ministère de l'intérieur. Le 9 novembre, le rexiste Gérard Willems remplaça Bologne mais démissionna après deux semaines de service et fut remplacé par Albert Dargent, rexiste lui aussi. Ce dernier garda ses fonctions jusqu'à la fin du mois d'août 1944 et administra la ville en collaboration avec l'autorité allemande<sup>41</sup>.

---

<sup>40</sup> ROZENBLUM T., *op. cit.*, p. 32.

<sup>41</sup> ROZENBLUM T., *op. cit.*, p. 33.

## 2.2 La communauté juive de Belgique:

### 2.2.1 *Avant la Seconde Guerre mondiale :*

#### *Arrivée des Juifs en Belgique :*

La présence juive sur le territoire de la Belgique actuelle remonte au Moyen-Âge, en raison des persécutions dont les Juifs étaient victimes – que ce soit pour leur religion ou pour des motifs économiques ou sociaux. Dans la société des Pays-Bas méridionaux, ils ne commencèrent à s'intégrer que de manière limitée à partir du début du XVIIIe siècle, époque à laquelle seul un nombre restreint d'entre-eux fut accepté par la population, essentiellement à Anvers, Mons, Bruxelles et Ostende. Économiquement, politiquement et socialement parlant, l'influence des idées des Lumières leur permit une meilleure intégration dans la société civile. À la fin du XVIIIe siècle, les domaines de travail des Juifs étaient surtout le commerce, la banque et les finances<sup>42</sup>. Ils acquirent également une position plus importante dans l'industrie, plus particulièrement dans celle des diamants. La Constitution des Pays-Bas reconnut la religion israélite en 1815, suivie par le Congrès national le 16 octobre 1830.

De nombreux Juifs immigrèrent en Belgique pendant les XVIIIe et XIXe siècles. Ceux-ci provenaient essentiellement de Hollande (causes économiques, vers 1860) et de Rhénanie (raisons politiques, discriminatoires, industrialisation, réforme agraire), puis après la révolution belge, de France, surtout d'Alsace et de Lorraine (pauvreté, manifestation d'anti-judaïsme, surtout après 1870)<sup>43</sup>. Ces populations juives s'installèrent surtout à Anvers, Bruxelles, Liège, Namur et Arlon. En 1846, la communauté juive de Belgique aurait été composée de 1336 membres<sup>44</sup>.

Vers 1880-1890, une nouvelle vague d'immigrations, principalement en direction des États-Unis, arriva d'Europe centrale et orientale. Ces migrants, dont beaucoup étaient Juifs, provenaient surtout de Pologne et d'Ukraine chassés par la pression économique, sociale et politique de ces pays. Une partie de ceux-ci s'installa en Europe de l'ouest, notamment en

<sup>42</sup> MATTEAZI F., « La communauté juive dans la Province de Liège à la veille de l'occupation », in MAERTEN F., SELLESLAGH F. Et VAN DEN WIJNGAERT M. (éds.), *Entre la peste et le choléra. Vie et attitudes des catholiques belges sous l'occupation*, Gerpennes, Quorum, 1999, p. 47 et CHAMPION C., *La communauté juive de Liège après la Seconde Guerre mondiale, quelle reconstruction possible?*, inédit, mémoire de licence, Ulg, section Histoire, 2004-2005, p. 6.

<sup>43</sup> SCHREIBER J.-P., « Les Juifs en Belgique: une présence continue depuis le XIIIe siècle », in *Cahiers de la Mémoire contemporaine*, n°2, p. 29.

<sup>44</sup> *Idem*, p. 48.

Belgique, qui, à la veille de la Première Guerre mondiale, comptait 10 à 12 000 Juifs. Ce nombre ne cessa d'augmenter les années suivantes et dans les années trente, ils étaient déjà plus de 50.000. Il est estimé que, à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, la Belgique comptait plus de 70.000 Juifs.

Cette augmentation de la population est liée à de nombreux paramètres. Les Juifs de Pologne quittèrent le pays suite à la pression démographique et à l'antisémitisme croissant. La Belgique était pour eux un pays de transit avant de se rendre aux États-Unis. Seulement, les lois en matière d'immigration de ceux-ci se durcirent en 1921 et 1925; ainsi beaucoup de Juifs s'établirent en Europe de l'Ouest. De plus, la Belgique était attrayante non seulement pour son économie relativement stable, mais également pour la qualité de ses universités qui attirait des étudiants juifs polonais et roumains. Un autre facteur de l'augmentation de l'immigration en Belgique fut aussi la montée du national-socialisme en Allemagne et en Autriche, en particulier dans la deuxième moitié des années trente, ce qui entraîna une nouvelle vague de migrations sur le territoire belge.

Les Juifs s'installèrent en particulier dans les agglomérations urbaines d'Anvers, Bruxelles, Charleroi et Liège, souvent à proximité des gares. Dans la société belge, ils bénéficièrent d'une intégration limitée. En effet, la Belgique assista à un phénomène nouveau ; pour la première fois, des étrangers s'installaient à proximité les uns des autres et conservaient leur langue, leur culture et leur religion d'origine<sup>45</sup>.

La Première Guerre mondiale terminée, la Belgique dut faire appel à des étrangers pour combler le manque de main d'œuvre sur le marché du travail. C'est ainsi que l'industrie belge engagea des travailleurs venus d'Europe centrale et orientale (Pologne, Yougoslavie, Hongrie, Tchécoslovaquie). Toutefois, dès 1923, leur présence commença à être perçue d'une autre manière et en 1925, une réglementation de la main-d'œuvre étrangère fut mise en place, suivie au début des années trente par des mesures de contrôle et de restriction de l'immigration.<sup>46</sup>

Après mars 1938, le nombre de réfugiés juifs en Belgique augmenta fortement, surtout à partir de novembre. En effet, de nombreux décrets antijuifs virent le jour dans le *Reich* (lois de Nuremberg de septembre 1935<sup>47</sup>). S'ajoutèrent à cela, l'expulsion des Juifs polonais habitant en Allemagne et des Juifs des Sudètes. Quant aux Juifs d'Autriche, ils fuirent leur

<sup>45</sup> MATTEAZI F., *op. cit.*, p. 48-49.

<sup>46</sup> SCHREIBER J.-P., «l'accueil des réfugiés juifs du Reich en Belgique. Mars 1933 – septembre 1939: le Comité d'Aide et d'Assistance aux Victimes de l'Antisémitisme en Allemagne », in *Cahiers de la Mémoire contemporaine*, n°3, p. 23.

<sup>47</sup> ROEKENS A., *La Belgique et la persécution des Juifs*, Bruxelles, Renaissance du livre/Cegesoma, 2010, p. 27.

pays. Ces événements amenèrent en Belgique une vague de réfugiés sans papiers. Suite à cela, la Belgique prit des mesures rigoureuses concernant sa politique à l'égard des réfugiés et la surveillance des frontières fut renforcée.<sup>48</sup>

Ainsi, en quelques années, la Belgique prit des mesures concernant l'accueil des réfugiés et tenta de fermer ses frontières petit à petit, mais de manière définitive en avril 1939.<sup>49</sup>

À la fin des années trente, suite à ces nombreuses vagues migratoires, environ 90% de la population juive de Belgique était d'origine étrangère et provenaient surtout de Pologne, mais aussi de Hongrie, de Russie et de Roumanie. Ils travaillaient surtout dans des petites ou moyennes entreprises, dans le domaine de l'artisanat (habillement, fourrure, maroquinerie) et du diamant. Suite à la crise économique des années trente, ils se virent fort appauvris et beaucoup se retrouvèrent au chômage (à partir du 1er octobre 1937, ils perdirent leur carte de colporteur).

Durant le XX<sup>e</sup> siècle, il y eut donc trois grandes vagues d'immigration que nous pouvons résumer comme ceci: avant la Première Guerre mondiale et au lendemain de celle-ci, il y eut une immigration d'étudiants provenant des marches orientales de l'empire tsariste, puis, entre 1918 et 1930, il y eut une immigration économique de Polonais et d'Autro-hongrois. Finalement, à partir de 1934, ce furent essentiellement les réfugiés d'Allemagne et d'Autriche qui immigrèrent en Belgique<sup>50</sup>.

La présence juive dans la société belge ne faisant qu'augmenter dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle et durant les quatre premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, celle-ci ne fut pas facilement approuvée par tous, ce qui entraîna diverses manifestations antisémites et xénophobes.

On estima qu'à la veille du 10 mai 1940, 25.000 réfugiés d'Allemagne, d'Autriche et de Tchécoslovaquie avaient trouvé refuge en Belgique<sup>51</sup> et que près de 70.000 Juifs vivaient en Belgique.<sup>52</sup> Puisqu'il est impossible de connaître les chiffres exacts, il faut nuancer ce nombre comme le démontre Maxime Steinberg: selon lui, « l'estimation de quelques 70.000 personnes serait déjà une approximation fort grossière et, en tout cas, sans fondement objectif »<sup>53</sup>.

---

<sup>48</sup> SCHREIBER J.-P., CMC n°3, *op. cit.*, p. 46-47.

<sup>49</sup> *Idem*, p. 67.

<sup>50</sup> ROZENBLUM T., *op. cit.*, p. 16.

<sup>51</sup> SCHREIBER J.-P., *op. cit.*, p. 71.

<sup>52</sup> ROEKENS A., *op. cit.*, p. 22.

<sup>53</sup> STEINBERG M., *L'Etoile et le Fusil, t. I, La Question juive, 1940-1942*, Éditions Vie Ouvrière, Bruxelles, 1983, p. 84.

## *La communauté juive de Liège:*

Carrefour fluvial, routier et ferroviaire, la ville de Liège acquit, par son statut de centre de développement économique, une importance mondiale au XIX<sup>e</sup> siècle suite à la révolution industrielle. Après la Première Guerre mondiale, durant laquelle il y eut de nombreuses déportations d'ouvriers et où l'on détruisit des usines métallurgiques pour les reconstruire en Allemagne, la région liégeoise dut attirer de la main-d'œuvre étrangère afin de combler son déficit de travailleurs ; il s'agissait surtout de Polonais et d'Italiens. C'est ainsi que ce mouvement migratoire amena des Juifs d'Europe orientale à Liège, venus trouver du travail dans l'industrie du charbon, la sidérurgie, l'armurerie, la construction mécanique ou l'industrie verrière. Ils espéraient cependant changer de travail et retrouver leurs occupations professionnelles plus traditionnelles.

Liège attira également ces Juifs par son réseau d'enseignement de bonne renommée: université, école de tannerie, institut polytechnique, hautes études commerciales et consulaires, académie des Beaux-arts, conservatoire de musique etc.<sup>54</sup>

La population Juive de la région liégeoise, qui ne comptait à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que 221 familles originaires de Hollande en particulier (50%), fut transformée profondément dès le début du XX<sup>e</sup> siècle par cette vague d'immigrations provenant d'Europe orientale. La communauté juive de Liège, déjà bien installée et intégrée parmi la population liégeoise éprouva de la méfiance vis-à-vis des nouveaux-venus. Cet afflux grandissant de Juifs de l'Est fut une source d'inquiétude (en 1931) pour le président de la communauté juive de Liège.<sup>55</sup>

Selon les recherches de Thierry Rozenblum, en mai 40, l'arrondissement de Liège (comprenant les vingt-quatre communes du Grand Liège) comptait 2560 Juifs en majorité étrangers ; seuls 8,56% avaient la nationalité belge. Parmi eux, il y avait des Polonais (60,18%), des Roumains (6,14%), des Tchécoslovaques (3,13%), des Hollandais (1,43%), des Hongrois (0,44%), des Allemands (2,77%), et des apatrides (10,26%). Cette présence étrangère fut le résultat des vagues d'immigrations successives décrites plus tôt.

Cette population juive ne représentait qu'une petite portion de la population liégeoise. À la veille de la guerre, la ville de Liège ne comptait que 1906<sup>56</sup> Juifs sur 161 073 habitants, tandis

<sup>54</sup> ROZENBLUM T., « Une cité si ardente. L'administration communale de Liège et la persécution des Juifs, 1940-1942 », in *Revue d'histoire de la Shoah*, n°179, Paris, 2003, p.12.

<sup>55</sup> ROZENBLUM T., op. cit., p. 16.

<sup>56</sup> Dans sa contribution, Florence Matteazzi ne dénombre que 1634 personnes. Voir: MATTEAZZI F., « L'Église et la question juive », in MAERTEN F. (dir.), *Entre la peste et le choléra: vie et attitudes des catholiques sous l'Occupation*, Gerpennes, éditions Quorum, 1999, p. 178-179.

que la région liégeoise en abritait 2 560 sur 410 232 habitants (0,6% de la population totale).

Les Juifs de Liège se concentrèrent essentiellement dans un ou deux quartiers. Environ 60% des Juifs du centre de Liège habitaient dans les quartiers populaires de la rive droite de la Meuse<sup>57</sup>, près de la gare du Longdoz. Les autres étaient installés dans le bassin industriel, à Seraing et à Bressoux car, lors de leur arrivée en Belgique, ils furent nombreux à trouver du travail dans la métallurgie ou les charbonnages.

Précisons qu'à la veille de la guerre, si un certain nombre (un tiers) d'entre-eux étaient encore ouvriers, les autres avaient changé d'activité afin de revenir à des occupations professionnelles plus proches de leurs traditions juives, telles que le commerce de détail (51,1%), la bonneterie, le commerce ambulancier, les professions libérales (7,66%) mais aussi les études (7,56%)<sup>58</sup>.

---

<sup>57</sup> ROZENBLUM T., *op. cit.*, p. 16.

<sup>58</sup> ROZENBLUM T., « Une cité si ardente. L'administration communale de Liège et la persécution des Juifs, 1940-1942 », in *Revue d'histoire de la Shoah*, n°179, Paris, 2003, p. 14.

### 2.2.2 Pendant la Seconde Guerre mondiale:

Afin de nous replonger dans le contexte de persécutions dans lequel la population juive de Belgique vécut à l'époque, nous commencerons par une simple chronologie des événements qui les touchèrent directement durant la guerre.

#### *Chronologie des principaux événements de la persécution juive en Belgique<sup>59</sup>:*

- 10 MAI 1940 : Invasion des Pays-Bas, de la Belgique et de la France.
- 28 OCTOBRE 1940 : L'administration militaire d'occupation promulgue les premières ordonnances du statut des Juifs : définition, enregistrement obligatoire dans les communes et interdits professionnels éliminant les journalistes, les fonctionnaires, les enseignants et les avocats de la vie publique.  
Gare centrale d'Anvers : départ de 220 Juifs d'Anvers expulsés dans le Limbourg. L'expulsion vise les Juifs étrangers arrivés en Belgique en 1938-39. Au total, 3334 Juifs anversoises seront expulsés jusqu'en avril 1941.
- 1ER JANVIER 1941: 56.000 Juifs se trouvent encore en Belgique. Sans les enfants inscrits sur les fiches de leurs parents, 46.642 sont recensés dans les registres des Juifs ouverts à leur intention dans les administrations communales du pays.
- 21 FÉVRIER 1941: Premier décès d'un détenu au fort de Breendonk, le Juif Nathan, alias Julius Tann.
- 14 AVRIL 1941: Pogrom d'Anvers : 200 émeutiers de la SS flamande, de la *Zwarte brigade* du VNV et du *Volksverwering*- la Défense du Peuple, ligue antijuive, détruisent 200 vitrines de magasins juifs et incendient les deux synagogues de la Oostenstraat.
- 29 JUILLET 1941: Obligation de faire apposer le tampon « Juif-Jood » sur les cartes d'identité.
- 25 NOVEMBRE 1941: Ordonnance créant une Association des Juifs en Belgique (AJB) dans le but « d'activer l'émigration ».
- 1ER DÉCEMBRE 1941: Ordonnance sur l'enseignement juif imposant la seule

<sup>59</sup> Cette chronologie réalisée par Ward Adriaens, conservateur du Musée Juif de la Déportation et de la Résistance a été reprise dans l'ouvrage de Simon Gronowski: GRONOWSKI S., *L'enfant du 20e convoi, Bruxelles*, Éditions Luc Pire, 2002, p. 183-189.

fréquentation des écoles créées par l'A.J.B.

- 21 JANVIER 1942 : Deux jeunes avocats juifs, Abraham Fogelbaum et Adelin Harteveld, interdits de profession, condamnés à mort pour avoir voulu rejoindre l'Angleterre, sont fusillés au Tir national à Schaerbeek.
- 8 MARS 1942 : Ordonnance instaurant le travail obligatoire dans le territoire du commandement militaire en Belgique et dans le nord de la France.
- AVRIL-MAI 1942 : Désenjuivement de l'économie par liquidation volontaire ou forcée des entreprises juives.
- 8 MAI : Ordonnance sur le travail obligatoire des Juifs.
- 27 MAI 1942 : Obligation du port de l'étoile jaune.
- FIN MAI 1942 : Entrée en fonction d'un centre d'extermination par le gaz – le bunker I ou la *maison blanche* – en bordure du camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau.
- 5 JUIN 1942 : La Conférence des bourgmestres de Bruxelles fait connaître à l'*Oberfeldkommandatur* son refus de prêter les services communaux pour la distribution des étoiles aux Juifs de la capitale.
- 11 JUIN 1942 : Berlin: conférence des officiers SS chargés des Affaires juives à l'Ouest. Le quota des Juifs à déporter de Belgique en 1942 est fixé à 10.000 Juifs aptes au travail; 10% d'inaptes sont autorisés dans les convois.
- 13 JUIN 1942 : Anvers, gare centrale, première déportation de travailleurs obligatoires juifs vers les chantiers du Mur de l'Atlantique<sup>60</sup> dans le Nord de la France.
- 9 JUILLET 1942 : Berlin: le chef de l'administration militaire en Belgique négocie avec Himmler l'autorisation d'exempter de déportation les Juifs de nationalité belge.
- 20 JUILLET 1942 : La Sécurité du Reich autorise les chargés des affaires juives à l'Ouest à déporter à partir du 15 août également les enfants juifs de moins de 16 ans.
- 25 JUILLET 1942: Bruxelles, boulevard du Midi: un détachement de la Compagnie juive du Corps mobile des Partisans incendie des copies du fichier de l'AJB au Service juif de la mise au travail. L'officier SS chargé des Affaires juives remet au délégué de l'AJB les convocations à distribuer aux 10.000 Juifs requis pour la « mise au travail ».

---

<sup>60</sup> **Mur de l'Atlantique:** Hitler ordonna , dès décembre 1941, que soit construit le « mur de l'Atlantique », une ligne de fortifications le long de la façade atlantique. Il craignait en effet l'ouverture d'un deuxième front à l'Ouest. Fin de l'année 1943, seule la moitié du travail prévu était effectuée, c'est à dire 8000 points bétonnés. Dès janvier 1944, et en seulement quelques mois, 4000 ouvrages supplémentaires et 500 000 obstacles furent installés grâce à l'organisation *Todt*, coordonnant des travailleurs français mais aussi étrangers, sur bases volontaires, mais aussi forcées. Cf. *La lettre de la Fondation de la Résistance*, n°74, septembre 2013, p.9. (Consultable en ligne: [www.fondationresistance.org](http://www.fondationresistance.org)).

- 27 JUILLET 1942 : Ouverture d'un camp de rassemblement à la caserne Dossin à Malines et arrivée des premiers convoqués pour la mise au travail.
- 1ER AOÛT 1942 : Le Grand Rabbin et les présidents des Communautés et Institutions israélites signent la lettre jointe à la convocation pour Malines invitant les intéressés à y obéir: « La non-observance de l'ordre de travail pourrait entraîner de fâcheuses conséquences, tant pour les membres de (leur) famille que pour la population juive toute entière ».
- 4 AOÛT 1942 : La Reine Élisabeth fait savoir aux trois personnalités juives bruxelloises à qui elle avait accordé une entrevue le 1er août au Palais Royal, que Hitler a assuré que les Juifs de nationalité belge ne seraient pas déportés et que les familles ne seraient pas séparées.

Le convoi n°1 quitte Malines pour Auschwitz.

- 15-16 AOÛT 1942 : Anvers: la police belge arrête plus de 1000 Juifs au cours de la première grande rafle nocturne de la Solution finale en Belgique. 1000 d'entre eux, dont 28% d'enfants, sont déportés. Le 18, encore...
- 28 AOÛT 1942 : Berlin: Conférence des officiers chargés des affaires juives à l'Ouest. Le quota des Juifs à déporter de Belgique avant l'interruption des convois pendant l'hiver est porté à 20.000 personnes.
- 29 AOÛT 1942 : Schaerbeek: un détachement de la Compagnie juive du Corps Mobile des Partisans abat le chef du service juif de la mise au travail.
- 3-4 SEPTEMBRE 1942 : Bruxelles: 700 Juifs arrêtés au cours de la grande rafle nocturne dans le quartier de la gare du Midi.
- 8 SEPTEMBRE 1942 : Le Grand Rabbin S. Ullmann démissionne de la présidence de l'AJB. Marcel Blum, président de la Communauté israélite de Bruxelles lui succédera le 2 décembre.
- LE 15 SEPTEMBRE 1942 : Le Comité de Défense des Juifs, créé après la grande rafle de Bruxelles, opère ses premières dépenses pour le sauvetage clandestin.
- LE 24 SEPTEMBRE 1942 : Le Grand Rabbin S. Ullmann et 4 autres notables juifs de l'AJB sont internés au fort de Breendonk pendant 8 jours.
- 6 OCTOBRE 1942 : Belgique: ordonnance instaurant le travail obligatoire en Allemagne.
- 17 OCTOBRE 1942 : Appel du *Front de l'Indépendance* à ses cadres pour aider les Juifs à se cacher: « Des dizaines de millions (sic) d'êtres humains sont exposés à une mort

effrayante. Le temps presse. Il faut mettre tout en œuvre pour les sauver ».

L'Ami du Peuple, organe de la ligue antijuive, appelle ses lecteurs à dénoncer les Juifs qui se cachent : « L'heure du grand départ a sonné. Pas de fausse pitié, Aidez-nous. C'est votre intérêt, c'est votre devoir de bon Belge! ».

- 31 OCTOBRE 1942 : Suite à l'intervention de la Reine Élisabeth alertée par Yvonne Névejean, directrice de l'Oeuvre nationale de l'Enfance, le personnel et les enfants du home de Wezembeek-Ophem, raflés le 30 octobre, sont libérés du camp de Malines.
- 31 DÉCEMBRE 1942 : L'administration militaire en Belgique avertit Berlin : « Les Juifs qui se trouvent dans le pays se cachent de telle sorte que l'exécution planifiée de transports ultérieurs s'avèrera très difficile ».
- 6 JANVIER 1943 : Les partisans Juifs Moszek, dit Vladek Rakower, et Szlama, dit Simon Engelszer, arrêtés le 5 décembre 1942 en possession d'armes, sont, pour ce seul motif, exécutés comme otages terroristes dans le bois de Hechtel, à Bourg-Léopold.
- 19 AVRIL 1943 : Départ du 20e convoi de Malines à Auschwitz. Des 1621 déportés, 261 s'évadent tout au long du trajet belge, 26 sont abattus sur place ou meurent des suites de leurs blessures. Le plus jeune évadé, Simon Gronowski<sup>61</sup>, né le 12 octobre 1931, a onze ans et demi. Le plus âgé, Alex Cleffmann, né le 6 décembre 1878, à 65 ans. Parmi les évadés, une quinzaine s'échappent grâce à l'ouverture de leur wagon de l'extérieur, entre Boortmeerbeek et Wespelaer. Trois jeunes gens, Georges Livschitz et deux amis non-juifs, Jean Franklemon et Robert Maistriau, ont obligé le train à s'arrêter et sont parvenus malgré la fusillade à libérer des déportés.
- 30 AVRIL 1943 : À la demande de l'Administration militaire, la police SS charge l'AJB d'installer des centres d'hébergement pour enfants seuls et pour les personnes âgées.
- 21 JUIN 1943 : Arrestation à Bruxelles de Ghert Jospa, le principal animateur du Comité de Défense des Juifs.
- 26-29 JUIN 1943 : Malines: une centaine de Juifs de nationalité belge sont libérés de la caserne Dossin, suite à l'intervention de la Reine Élisabeth.
- 3-4 SEPTEMBRE 1943 : À Bruxelles et à Anvers, rafle nocturne de 975 Juifs belges restés à leur domicile légal: 9 meurent d'asphyxie dans le camion qui les transportait d'Anvers à Malines, 34 sont hospitalisés.
- 16 SEPTEMBRE 1943 : 88 Juifs belges âgés, arrêtés au cours de la rafle du 3 au 4 septembre sont libérés du camp de Malines et assignés à résidence dans un nouvel

<sup>61</sup> Témoignage dans son ouvrage: GRONOWSKI S., *L'Enfant du XXe convoi*, éditions Luc Pire, 2002.

asile pour viellard de l'AJB.

- 20 SEPTEMBRE 1943 : Déportation des Juifs belges (convoi 22b).
- 17 FÉVRIER 1944 : Fort de Breendonk: Georges Livchitz est fusillé à titre « d'otage terroriste » parce qu'il était « le chef d'une bande de terroriste et a participé à l'attentat du 19 avril 1943 contre le convoi des Juifs (transport par train) ».
- 20 JUILLET 1944 : Belgique : une Administration civile allemande remplace l'Administration militaire.
- 26 AOÛT 1944 : Le Comité directeur et le Comité local de Bruxelles de l'AJB décident de suspendre provisoirement tous les services.
- 29 AOÛT 1944 : Bruxelles: faute de carburant pour ses camions, le lieutenant SS Anton Burger, émissaire spécial de Berlin, ne peut opérer la grande rafle prévue parmi les quelques 4000 Juifs demeurés dans la légalité jusqu'en août 1944.
- 3 SEPTEMBRE 1944 : Libération de Bruxelles
- 4 SEPTEMBRE 1944 : 527 internés de Malines inscrits pour un 27e convoi quittent librement la caserne Dossin que la garde SS a désertée la veille.
- DU 4 AOÛT 1942 AU 31 JUILLET 1944 : 26 convois ont emmené de Malines à Auschwitz 25.124 Juifs, hommes, femmes, enfants (5093). Seulement 1322 ont survécu et ont été rapatriés.

## *La Shoah:*

Le terme *Shoah* vient de l'hébreu et signifie « catastrophe ». Il qualifie « la persécution et l'extermination systématiques et bureaucratiques d'environ 6 millions de Juifs, par le régime nazi et ses collaborateurs »<sup>62</sup>. Un autre terme est également utilisé pour désigner ce processus d'extermination, il s'agit du mot grec *Holocauste* qui signifie « sacrifice par le feu ».

Les Juifs ne furent pas les seules victimes des nazis, qui s'en prirent également aux Tziganes, aux handicapés et à certains peuples slaves (Polonais, Russes) pour des raisons raciales, d'autres furent persécutés pour leur orientation politique, idéologique ou pour leurs comportements (homosexuels, Témoins de Jéhovah, communistes, socialistes,...). Ces tranches de la population représentaient un danger pour la « race allemande » qui se considérait comme supérieure. C'est pourquoi, dès l'arrivée au pouvoir en Allemagne d'Adolf Hitler (nommé Chancelier le 30 Janvier 1933<sup>63</sup>), le gouvernement national-socialiste installa des camps de concentrations dans le but d'y enfermer ses opposants politiques et idéologiques. Les nazis y envoyèrent jusqu'au début de la Deuxième Guerre mondiale de nombreux Juifs, Tziganes et opposants de toutes sortes. Pendant la guerre, des ghettos, camps de transit et camps de travail furent créés pour concentrer toutes ces populations indésirables, les contrôler et ainsi simplifier leurs déportations futures.

En juin 1941, après l'Invasion Soviétique, des opérations d'extermination de masses furent menées à l'Est par des *Einsatzgruppen* (unités spéciales) et des bataillons militarisés de policiers à l'encontre des Juifs, Tziganes, fonctionnaires soviétiques et des responsables du Parti communiste. Environ 100.000 juifs furent tués suite à ces « fusillades illégales ». Le génocide avait commencé<sup>64</sup>.

C'est à la *conférence de Wannsee*<sup>65</sup> du 20 janvier 1942 que l'application de la *solution finale* à environ onze millions de personnes fut planifiée<sup>66</sup>. Ainsi, Entre 1941 et 1944, des

<sup>62</sup> USHMM, *Encyclopédie multimédia de la Shoah, (la Shoah)*, [en ligne], <http://www.ushmm.org/wlc/fr/article.php?ModuleId=13>, consulté le 27.6.14.

<sup>63</sup> USHMM, *Encyclopédie multimédia de la Shoah, (l'arrivée au pouvoir des nazis)*, [en ligne], <http://www.ushmm.org/wlc/fr/article.php?ModuleId=227>, consulté le 27.6.14.

<sup>64</sup> STEINBERG M., *L'étoile et le fusil. La Question Juive. 1940-1942*, t.1, Bruxelles, Édition vie ouvrière, 1984, p. 14.

<sup>65</sup> **Conférence de Wannsee**: Elle se déroula le 20 janvier 1942 et réunit dans une villa de Wannsee (banlieue de Berlin), les dirigeants allemands devant coordonner la « solution finale à la question juive en Europe ». Elle représente la première preuve écrite de sa programmation et planification tout en étant autorisée par Hitler. C'est en 1947 que son protocole fut découvert dans les archives du ministère allemand des Affaires étrangères. Cnf. YAD VASHEM, *le lien francophone*, Jérusalem, mars 2012, p. 13.

<sup>66</sup> STEINBERG M., *L'étoile et le fusil. La Question Juive. 1940-1942*, t.1, Bruxelles, Édition vie ouvrière, 1984, p. 13.

millions de Juifs provenant d'Allemagne, de leurs pays alliés ainsi que des territoires occupés par le Reich furent déportés dans des ghettos, des camps de concentration et d'extermination dans lesquels ils moururent de mauvais traitements, de la faim, de la soif, de la maladie, du froid, mais également par le gaz<sup>67</sup>.



(Photo personnelle. Auschwitz 2013)

Lorsque la guerre fut sur le point de se terminer et que les alliés arrivèrent, les Allemands évacuèrent les prisonniers des camps par trains ou par des « marches de la mort », qui tuèrent encore une bonne part des personnes survivantes. A mesure qu'elles avançaient, les forces alliées libérèrent les prisonniers qu'elles trouvaient sur leur chemin.

Le 7 mai 1945, les forces des armées allemandes se rendirent aux Alliés et les marches de la mort prirent fin.

Au lendemain de la guerre, de nombreux survivants se réfugièrent dans des camps de personnes déplacées que les puissances alliées administrèrent ; le dernier ferma en 1957<sup>68</sup>.

Selon Sylvain Brachfeld, la Shoah doit être envisagée sous deux aspects principaux, l'anéantissement et la survie. Les Nazis avaient pour projet d'éliminer les Juifs d'Allemagne, des pays Alliés, des territoires occupés, mais également de l'Union soviétique, de la Grande-Bretagne et d'Afrique du Nord. C'est ainsi qu'environ six millions de Juifs périrent suite au

<sup>67</sup> La première expérience de gazage eut lieu le 3 septembre 1941, dans une cave du Block 11 à Auschwitz, sur six cents prisonniers soviétiques. (STEINBERG M., *L'étoile et le fusil. La Question Juive. 1940-1942, op. cit.*, p.14)

<sup>68</sup> USHMM, *Encyclopédie multimédia de la Shoah, (la Shoah), op. cit.*

projet allemand.

Le deuxième aspect, celui du sauvetage et de la survie, peut être schématisé en cinq catégories de survivants. Il y a tout d'abord ceux qui étaient dans les camps et prisons et que les Allemands n'ont pas tué. Ensuite il y a ceux qui ont rejoint la résistance et lutté contre l'occupant. Troisièmement, ceux qui ont pu fuir vers des endroits plus sûrs, tels que la Suisse, la Suède, l'Espagne ou le Portugal. Certains autres ont pu obtenir une protection temporaire de l'Occupant (Juifs de nationalité belge, grâce à l'action de la reine Élisabeth), par leur travail dans des industries ou ateliers pour l'effort de guerre ennemi ou encore les enfants placés dans les orphelinats ou les centres pour personnes âgées gérés par l'AJB. Enfin, certains Juifs purent entrer dans la clandestinité grâce à l'aide de personnes non-juives, d'institutions, de religieux, etc.<sup>69</sup> C'est surtout cette dernière catégorie qui nous intéressera dans le cadre de ce travail.

#### *Mesures prises contre les Juifs:*

« En Belgique, l'autorité allemande, aidée par la police SS, soumet les Juifs à une législation de discrimination et de ségrégation. Mis en place progressivement pour que la population du pays occupé ne s'en aperçoive pas, le « statut des Juifs » a pour but de les éliminer et, dans leur isolement, de saper leurs dernières attaches avec le pays »<sup>70</sup>.

Durant l'occupation allemande en Belgique, dix-sept<sup>71</sup> ordonnances antijuives furent créées par les Allemands entre le 23 octobre 1940 et le 21 septembre 1942<sup>72</sup>.

Dans un premier temps, ces ordonnances eurent pour but d'identifier et de séparer les Juifs du reste de la population belge. Elles les exclurent d'abord de la fonction publique puis de toutes les activités économiques ou sociales. Ensuite, les entreprises juives furent « aryanisées », et les biens des Juifs leur furent confisqués. Ils furent également dans l'obligation de s'inscrire dans un organisme juif (l'AJB) conçu à leur intention et contrôlé par l'Occupant. Ensuite, leur stigmatisation fut provoquée par le port obligatoire de l'étoile jaune et leur mise aux travaux forcés imposée.

<sup>69</sup> BRACHFELD S., *Merci de nous avoir sauvés. Enfants cachés en Belgique: histoires personnelles d'enfants juifs cachés qui ont survécu en Belgique aux persécutions nazies pendant la seconde guerre mondiale, grâce à l'aide de « Justes » parmi la population belge*, Herzlia, Institut de recherche sur le judaïsme belge, 2007, p. 17-18.

<sup>70</sup> STEINBERG M., *La persécution des Juifs de Belgique*, op. cit., p. 13.

<sup>71</sup> En réalité, il y eut dix-huit ordonnances. En effet, celle du 23 octobre 1940 ne nommait pas expressément les Juifs, mais elle les concernait car il s'agissait de l'interdiction de l'abattage des animaux à sang chaud.

<sup>72</sup> STEINBERG M., *La question juive*, op. cit., p. 16.

La mise en place de ces ordonnances à l'encontre de la population juive visa à simplifier leurs déportations futures et furent finalement « le prélude à la mise à mort des Juifs dans des centres spécialisés »<sup>73</sup>.

#### Aperçu des mesures prises contre les Juifs (Judenverordnungen)<sup>74</sup>

- 23 octobre 1940: **Ordonnance sur l'abattage des animaux à sang chaud.**

Cette première ordonnance ne s'adressait pas directement aux Juifs qui n'étaient pas mentionnés, cependant elle leur était clairement adressée.

- 28 octobre 1940: *1. Judenverordnung: Verordnung über Massnahmen gegen Juden – Ordonnance sur les mesures contre les Juifs*<sup>75</sup>.

Il s'agit de la première ordonnance officielle dirigée directement contre la population juive. Celle-ci définit d'abord la notion de Juif : « (1) *Jude ist, wer von mindestens drei der Rasse nach volljüdischen Grosselternteilen abstammt. (2) Als Jude gilt, wer von zwei volljüdischen Grosselternteilen abstammt und: 1. entweder im Zeitpunkt des Inkrafttretens dieser Verordnung der jüdischen Religionsgemeinschaft angehört oder danach in sie aufgenommen wird, oder*

*2. Im Zeitpunkt der Inkrafttretens dieser Verordnung mit einem Juden verheiratet ist oder sich danach mit einem solchen verheiratet.*

*(3) In Zweifelsfälle gilt als Jude, wer der jüdischen Religionsgemeinschaft angehört oder angehört hat. Ein Grosselternteil gilt ohne weiteres als volljüdisch, wenn er der jüdischen Religionsgemeinschaft angehört hat »<sup>76</sup> - « Est considérée comme juive toute personne qui a au moins trois grands-parents juifs. Ceux qui ont deux grands-parents Juifs et qui adhèrent au culte israélite ou sont mariés à un juif sont également recensés parmi les Juifs. En cas de doute, toute personne qui fait ou a fait partie de la communauté religieuse israélite est considérée comme juive. »<sup>77</sup>*

---

<sup>73</sup> ROZENBLUM T., *op. cit.*, p. 53.

<sup>74</sup> Voir STEINBERG M., *La persécution des Juifs de Belgique*, *op. cit.*, p. 307-310 et PRESZOW G. (éd.), GHEUDE M. (éd.), KRZESLO E. (éd.), *De Malines à Auschwitz: documents*, Bruxelles, Fondation Jacques Gueux, 1990, p. 15.

<sup>75</sup> Cf. Annexe 5.

<sup>76</sup> *Verordnungsblatt* n°20, le 5 novembre 1940.

Cf. STEINBERG M., « Extermination, sauvetage et résistance des Juifs de Belgique », in *Bulletin périodique de documentation*, édité par le Comité d'hommage des Juifs de Belgique à leurs héros et sauveurs, n° 4, avril 1979, p.12.

<sup>77</sup> ROEKENS A., *op. cit.*, p. 51.

Ensuite, cette ordonnance interdit aux Juifs ayant quitté le pays de revenir chez eux et impose la création d'un registre des Juifs dans les communes belges qui devra reprendre tous les Juifs de plus de quinze ans. Cette dernière mesure était contraire à la constitution belge qui interdit d'enquêter sur l'appartenance à une religion<sup>78</sup>.

D'un point de vue de l'économie, elle ordonne également que les entreprises juives soient déclarées et interdit tout acte de disposition des biens. Pour terminer, les hôtels, restaurants ou cafés juifs doivent s'afficher comme étant juifs.

- 28 octobre 1940: 2. *Judenverordnung: Verordnung über das Ausscheiden von Juden aus Aemtern und Stellung* – **Ordonnance sur la cessation des fonctions et activités publiques.**

Les fonctionnaires, enseignants d'écoles supérieures et d'universités, les avocats, juges et journalistes juifs doivent cesser leur profession.

Ces deux premières ordonnances qui « inaugurerent » la ségrégation de la communauté juive de Belgique étaient contraires aux principes de la Convention de La Haye et de la Constitution belge, interdisant toute discrimination<sup>79</sup>. En effet, l'article 11 de la Constitution belge stipule que « La jouissance des droits et libertés reconnus aux Belges doit être assurée sans discrimination. A cette fin, la loi et le décret garantissent notamment les droits et libertés des minorités idéologiques et philosophiques »<sup>80</sup>, or cette loi fondamentale fut bafouée par l'occupant.

- 31 mai 1940 : 3. *Judenverordnung: Verordnung zur Ergänzung der Judenverordnung* – **Ordonnance complétant l'ordonnance relative aux Juifs.**

Les entreprises juives doivent être affichées en tant que telles, les immeubles et les titres doivent être déclarés. Les comptes en banque juifs sont bloqués et les administrateurs de société juifs sont éliminés. Enfin, les appareils de radio sont confisqués.

- 31 mai 1940 : 4. *Judenverordnung: Verordnung über wirtschaftliche Massnahmen gegen Juden* – **Ordonnance sur les mesures économiques contre les Juifs.**

Il s'agit de la réécriture de la première ordonnance du 28.10.1940 dans laquelle a été intégrée

<sup>78</sup> MEINEN I., *La Shoah en Belgique*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 2012, p. 30.

<sup>79</sup> ROEKENS A., op. cit., p. 51.

<sup>80</sup> SENAT, *la constitution belge*, [en ligne], [http://www.senate.be/doc/const\\_fr.html](http://www.senate.be/doc/const_fr.html), consulté le 2.7.14.

la première ordonnance du 31.05.1941.

À partir de la fin du mois d'août 42, les ordonnances allèrent dans le sens d'un isolement de la population juive du reste de la population belge<sup>81</sup>.

- 29 août 1941 : 5. *Judenverordnung: Verordnung über Aufenthaltsbeschränkungen für Juden* – **Ordonnance limitant la libre-circulation des Juifs.**

La population juive peut uniquement vivre dans l'une de ces quatre villes: Bruxelles, Anvers, Liège ou Charleroi. Elle doit également respecter le couvre-feu de vingt heures à sept heures.

- 25 novembre 1941 : 6. *Judenverordnung: Verordnung über die Errichtung einer Vereinigung der Juden in Belgien* – **Ordonnance sur la création de l'Association des Juifs de Belgique.**

La sixième ordonnance établit la création de l'AJB dont l'adhésion est obligatoire pour les Juifs. Elle vise à activer l'émigration de ceux-ci et elle doit prendre en charge les écoles et institutions de bienfaisance juives. Sa personnalité juridique est contrôlée par le ministère de l'intérieur.

- 1 décembre 1941 : 7. *Judenverordnung: Verordnung über das jüdische Schulwesen* – **Ordonnance sur l'enseignement juif.**

À partir du 31.12.1941, les élèves juifs non soumis à l'enseignement obligatoire ne peuvent plus fréquenter les établissements non-juifs. Il reviendra au ministère de l'Instruction publique de fixer après la création d'écoles primaires, la date d'interdiction des enfants soumis à l'obligation scolaire dans les écoles non-juives. L'AJB se voit obligée de créer des écoles primaires.

- 17 janvier 1942 : 8. *Judenverordnung* – **Ordonnance régissant les voyages des Juifs à l'étranger.**

Les Juifs n'ont plus le droit de quitter le territoire belge sans autorisation écrite.

Après les ordonnances visant à leur disparition de la vie économique, les Juifs se virent imposer leur mise aux travaux forcés par de nouvelles mesures.

---

<sup>81</sup> ROEKENS, *op. cit.*, p. 53.

- 11 mars 1942 : 9. *Judenverordnung: Verordnung über die Beschäftigung von Juden in Belgien* – **ordonnance relative à l'emploi des Juifs en Belgique.**

Les Juifs employés à des travaux ont d'autres conditions de travail que les non-juifs.

- 22 avril 1942 : 10. *Judenverordnung: Verordnung über den Verfall des Vermögens von Juden zu Gunsten des deutschen Reiches* – **Ordonnance relative à la saisie et la confiscation de l'avoir des Juifs au profit du Reich allemand.**

Les juifs ayant perdu la nationalité allemande se voient confisquer leurs avoirs.

- 8 mai 1942 : 11. *Judenverordnung: Verordnung zur Durchführung der Verordnung über die Beschäftigung von Juden in Belgien* – **Ordonnance pour l'exécution de l'ordonnance de travail des Juifs.**

Le droit à la rémunération au travail réellement fourni est restreint pour les Juifs, également les dimanches et jours fériés. Ils sont dans l'obligation d'accepter les travaux attribués par les Offices du Travail. Les Juifs sont occupés en groupe et isolés du reste des travailleurs. S' ils travaillent en dehors de la localité de leur résidence, ils seront hébergés dans des centres leur étant réservés.

- 27 mai 1942 : 12. *Judenverordnung: Verordnung über die Kennzeichnung der Juden* – **Ordonnance sur les signes distinctifs des Juifs.**

Cette ordonnance fut introduite fin mai 1942, par le général Von Falkenhausen et Reeder (chef de l'administration militaire en Belgique), au même moment qu'en France occupée. Cela eut lieu malgré les réticences de ce dernier, craignant des conséquences négatives concernant sa politique d'occupation. Il craignait en effet qu'une vague de compassion de la population belge envers les Juifs ne soit provoquée par le port de l'étoile ; son intuition s'avéra correcte<sup>82</sup>.

Ainsi, À partir du 7 juin 1942, les Juifs de plus de six ans doivent obligatoirement porter l'étoile jaune lorsqu'ils sont en public. Il s'agit d'une étoile à six branches, en tissu jaune, de la taille de la paume d'une main, sur laquelle est mise un « J » noir. Celle-ci devait être cousue à hauteur de poitrine, du côté gauche. Les juifs devaient en obtenir via la commune dans laquelle ils étaient inscrits et les financer eux-même<sup>83</sup>.

Cette ordonnance fut la dernière étape cruciale dans la réglementation relative aux Juifs, car

<sup>82</sup> STEINBERG M., *Le CDJ, op. cit.*, p. 33-34.

<sup>83</sup> ROEKENS, *op. cit.*, p. 58.

celle-ci allait les rendre facilement identifiables aux yeux du reste de la population, et particulièrement à ceux de l'occupant et terminer leur isolement social<sup>84</sup>.

- 27 mai 1942 : 13. *Judenverordnung: Verordnung zur Durchführung der Verordnung über die Kennzeichnung von Juden* – **Ordonnance pour l'exécution de l'ordonnance sur le signe distinctif des Juifs.**
- 27 mai 1942 : 14. *Judenverordnung: Verordnung über Aufenthaltsbeschränkungen für Juden* – **Ordonnance limitant la liberté de mouvement des Juifs.**  
Le couvre-feu doit être appliqué à l'adresse se trouvant dans le registre des Juifs et ceux-ci sont tenus de s'établir à Anvers, Bruxelles, Charleroi ou Liège.
- 1 juin 1942 : 15. *Judenverordnung: Verordnung über die Ausübung von Heilberufen durch Juden* – **Ordonnance interdisant l'exercice de toute profession médicale aux Juifs.**
- 1 août 1942 : 16. *Judenverordnung zur Ergänzung der Verordnung über den Verfall des Vermögens von Juden zu Gunsten des Deutschen Reiches* – **Ordonnance complétant l'ordonnance relative à la confiscation des biens de Juifs au profit du Reich allemand.**

La gestion et la liquidation des biens confisqués aux Juifs par l'ordonnance du 22.4.1942 doit être gérée par la *Brüsseler Treuhandgesellschaft*.

- 13 août 1942 : 17. *Judenverordnung* : **Ordonnance sur la création d'écoles.**

Cette ordonnance est un complément à celle du 1.12.1941 en relation avec l'enseignement juif et son administration par l'Association des Juifs de Belgique.

- 21 septembre 1942 : 18. *Judenverordnung: Verordnung zur Ergänzung über wirtschaftliche Massnahmen gegen Juden* – **Ordonnance de complément aux mesures économiques contre les Juifs.**

Il s'agit d'une interdiction des actes juridiques ou de disposition en relation avec les valeurs et

<sup>84</sup> SCHRAM L., « La distribution de l'étoile », in SCHREIBER J.-P. et VAN DOORSLAER R. (dir.), *Les curateurs du ghetto. L'association des Juifs en Belgique sous l'occupation nazie*, Bruxelles, édition Labor, 2004, p. 263.

bien mobiliers qui appartiennent à des Juifs, sans l'autorisation de la *Feldkommandaturen*.

À la fin de l'été 42, grâce aux ordonnances visant à l'identification, l'isolement et la spoliation des Juifs du pays, les conditions furent réunies pour que la déportation des Juifs de Belgique soit facilitée et rendue possible.

*L'Association des Juifs de Belgique :*

L'ordonnance créant l'Association des Juifs de Belgique (AJB – *Judenrat* – Conseil des Juifs<sup>85</sup>) fut promulguée par le général von Falkenhausen le 25 novembre 1941.

Par cette mesure qui obligeait tous les Juifs du pays à s'affilier à cette association, l'Occupant instaura un organe de pouvoir représentant les Juifs de Belgique et qui pourrait être chargé entre autres de l'exécution des mesures antijuives. Son objectif était, selon les adjoints de Reeder « la ghettoïsation morale de l'économie juive et en particulier l'éviction de ces derniers de la vie sociale »<sup>86</sup>.

Dans un but d'accélération de l'exclusion des Juifs de la société belge, l'AJB dut instaurer son propre bureau d'aide sociale, mais aussi créer ses propres écoles (car en parallèle, les Juifs étaient exclus des écoles publiques par l'administration militaire allemande)<sup>87</sup>.

Officiellement, la tâche principale de l'AJB consistait à activer l'émigration juive : « *L'Association des Juifs en Belgique aura comme but d'activer l'émigration des Juifs. Elle aura, dans la mesure qui sera déterminée par des dispositions d'exécution plus détaillées, la charge des écoles juives et des institutions de bienfaisance juives. Elle pourra être chargée d'autres devoirs* »<sup>88</sup> (paragraphe 3 du texte de l'« Ordonnance relative à la création d'une Association des Juifs en Belgique »). Revenons sur le sens d'« émigration » dans ce paragraphe. À cette époque, une décision interdisant l'émigration des Juifs est prise à Berlin. Cette mesure fut décidée huit jours après la dernière réunion de création de l'AJB, ce qui signifie que la politique anti-juive avait déjà changé lors de la publication de l'ordonnance

<sup>85</sup> BRACHFELD S., *Ils ont survécu*, op. cit., p. 55.

<sup>86</sup> MEINEN I., *La Shoah en Belgique*, op. cit., p. 71.

Cf. Service J du Groupe Prévoyance de la Section Administration du chef de l'administration militaire (Duntze), note à propos de l'entretien du 15/10/1941 sur l'« Errichtung einer Vereinigung der Juden in Belgien », AN, AJ 40/52, dossier 14.

<sup>87</sup> MEINEN I., *La Shoah en Belgique*, op. cit., p. 71.

<sup>88</sup> MICHMAN D., « la fondation de l'AJB dans une perspective internationale », in SCHREIBER J.-P. et VAN DOORSLAER R. (dir.), *Les curateurs du ghetto. L'association des Juifs en Belgique sous l'occupation nazie*, Bruxelles, édition Labor, 2004, p. 50.

et que le terme « émigration » au sens initial n'était plus valable<sup>89</sup>. En effet, c'est pendant l'été 1941 que la *RSHA* imagina la déportation des Juifs d'Europe dans les nouveaux territoires acquis de l'Union soviétique. Dan Michman émet l'hypothèse que ce soit bien « dans ce contexte, et non dans le cadre de l'extermination systématique, qu'il faut comprendre « l'activation de l'émigration » retenue comme objectif dans les statuts de l'AJB »<sup>90</sup>.

Cette association obligatoire avait aussi pour objectif d'être un interlocuteur privilégié pendant la mise en application des mesures antijuives. L'AJB dut également s'occuper des démarches individuelles en faveur des Juifs à partir du 11 mai 1942, date de création du Service d'interventions. L'AJB entreprit notamment des démarches auprès des autorités allemandes afin d'obtenir la libération de Juifs internés à la Gestapo, dans des prisons, à Breendonk ou au camp de transit de Malines (depuis juillet 42)<sup>91</sup>. Elle demanda également des autorisations de déménagement, de laissez-passer après le couvre-feu, d'exemption de vieilles personnes ou de malades de la déclaration obligatoire, etc<sup>92</sup>. Il fut cependant reproché à l'AJB d'avoir distribué les convocations de mise au travail obligatoire sur ordre de l'occupant<sup>93</sup>. De plus, celle-ci distribua une circulaire dans laquelle elle affirma: « *Il s'agit effectivement d'une prestation de travail et non d'une mesure de déportation [...]. Les événements graves des derniers jours nous obligent à attirer votre attention sur le fait que la non-observance de l'ordre de prestation de travail pourrait entraîner de fâcheuses conséquences, tant pour les membres de votre famille que pour la population juive toute entière* »<sup>94</sup>.

L'AJB fut placée par le commandant militaire sous la surveillance du ministère de l'Intérieur belge. Son secrétaire général, Romsée fut chargé de la publication des statuts ordonnés par Reeder dans le Journal officiel belge. L'AJB fut tout de même sous le contrôle de l'administration militaire et de la *Sipo-SD*, car toutes décisions importantes étaient soumises à l'accord du chef de l'administration militaire.

Le comité directeur de l'AJB fut établi par l'administration militaire allemande qui désigna le 22 décembre 1941 Salomon Ullman, le Grand Rabbin en Belgique (depuis l'automne 1940) comme président et Nico Workum comme suppléant (ingénieur et directeur du comité local de

<sup>89</sup> MICHMAN D., « la fondation de l'AJB dans une perspective internationale », in SCHREIBER J.-P. et VAN DOORSLAER R. (dir.), *Les curateurs du ghetto. L'association des Juifs en Belgique sous l'occupation nazie*, Bruxelles, édition Labor, 2004, p. 53.

<sup>90</sup> *Idem*, p. 54.

<sup>91</sup> *Idem*, p. 64-65.

<sup>92</sup> *Idem*, p. 72.

<sup>93</sup> Cf. Annexe 5 et 6.

<sup>94</sup> BRACHFELD S., *Ils ont survécu*, op. cit., p.56-57.

l'AJB d'Anvers). Salomon Van den Berg fut nommé à la tête du comité local de Bruxelles et Maurice Benedictus (fabricant de cigares Anverseois), chef administratif de l'AJB. Les comités locaux de Liège et Charleroi furent gérés par des immigrants polonais, Noé Nozyce et Juda Mehlwurm. Chaque membre fut soumis à une cotisation servant au financement des activités de l'association<sup>95</sup>.

Le premier comité de l'AJB de Liège (établi le 22 janvier 42) se composa quant à lui de la sorte : le président était Noé Nozyce et le vice-président, Kopel Szpryngier. Le trésorier était Markus Nozyce, le secrétaire, Chaïm Peguine et trois autres membres, Herman Wolf, Maier Fuks et Szlama Mucha<sup>96</sup>.

La création de l'AJB eut tout de même des résultats positifs. En effet, la résistance infiltra quelques-uns de ses membres et parvint à se servir de cette association officielle afin de couvrir certaines actions par lesquelles de nombreux Juifs purent être sauvés ou aidés<sup>97</sup>. Le Comité de défense des Juifs (CDJ) parvint ainsi à soustraire de l'argent à l'AJB entre autres en fabriquant des listes d'enfants officiellement secourus par l'association. Au sein de l'AJB, Maurice Heiber s'occupait des enfants et Perelman des adultes. Ils leur procuraient des cartes d'identités, timbres de ravitaillement ou encore un refuge<sup>98</sup>.

Des orphelinats et des hospices pour personnes âgées purent être créés par l'AJB et fonctionnèrent, bien qu'ils fussent contrôlés par les Allemands et les pensionnaires ainsi que le personnel fichés à la Gestapo.<sup>99</sup> Celle-ci permit l'existence de ces institutions afin de tromper la population juive, mais aussi non-juive, sur le véritable but des déportations et ainsi éviter des réactions des autorités belges et de la population.<sup>100</sup>

L'AJB fut basée sur le modèle de l'Union des Juifs en Allemagne et établie sur le modèle de la *Reichsvereinigung* en application depuis 1939.

Rappelons également que la création de l'Association ne fut pas entamée pour soutenir la « solution finale de la question juive » (qui ne se développa que dans les années 1941-1942)

<sup>95</sup> MEINEN I., *La Shoah en Belgique*, op. cit., p. 72.

<sup>96</sup> ROZENBLUM, *op. cit.*, p. 70.

<sup>97</sup> BRACHFELD S., *Ils ont survécus*, op. cit., p. 57.

<sup>98</sup> DE LATHOUWER R., *Historique du Comité de Défense des Juifs (CDJ). Témoignages et documents recueillis entre 1947 et 1951 par le liquidateur du CDJ René De Lathouwer*, 1951, p. 28.

<sup>99</sup> *Idem*, p. 59.

<sup>100</sup> *Idem*, p. 60.

mais fut plutôt destinée au contrôle des Juifs, comme le souligne Dan Michman<sup>101</sup>.

### *Le Comité de Défense des Juifs:*

Le Comité de Défense des Juifs fut mis en place durant l'été 1942 par Ghert Jospa<sup>102</sup>, chargé par le Front de l'Indépendance de sa réalisation.

C'est ainsi qu'il réunit durant les mois de juillet-août 1942 deux Juifs originaires de Pologne et représentants de « Solidarité Juive » et « Secours Mutuel », Robert Mandelbaum et Abus Werber. Jospa participa en août au deuxième Comité National dirigé par le *FI* qui fut favorable à l'élargissement du Front Juif, conçu comme une section spécialisée d'aide aux Juifs. Ce fut finalement en septembre 1942, lors d'une réunion au domicile des Perelman (rue de la Pêcherie à Uccle) que furent jetées les bases du Comité (appelé à partir de 1943, le Comité de Défense des Juifs), par les huit personnes présentes : Ghert Jospa, Robert Mandelbaum, Abus Werber, Emile Hambresin (journaliste catholique de gauche), Chaïm Perelman (Belge d'origine polonaise, chargé de cours à l'Université de Bruxelles), Benjamen Nikerk (industriel hollandais de tendance sioniste-générale), Eugène Hellendael (industriel belge et ancien combattant, membre du comité local de l'AJB) et Edouard Rotkel (Hongrois, membre secrétaire de la « Communauté Israélite de Bruxelles »).<sup>103</sup> Sur les huit personnes à la base du comité, six seront arrêtées et déportées ; Jospa et Mandelbaum seront les seuls survivants<sup>104</sup>.

Le CDJ, « conçu comme un organisme autonome affilié au Front de l'Indépendance »<sup>105</sup> fut créé pour répondre à l'urgence de la situation juive, due d'abord aux convocations de mise au travail distribuées par l'AJB, puis au début des déportations de l'été 1942.

En décembre 43, un rapport du CDJ envoyé en Suisse rappelle le but principal de ce comité qui était « de mener la lutte contre l'occupant dans le cadre du mouvement belge de

<sup>101</sup> MICHMAN D., « la fondation de l'AJB dans une perspective internationale », op. cit., p. 55.

<sup>102</sup> **Ghert Jospa**, belge d'origine bessarabienne arriva en Belgique en 1921 afin de faire des études à l'Université de Liège. Il fut ingénieur, membre du parti communiste depuis 1931 et conseiller scientifique d'une firme pharmaceutique. De 1936 à 1940, il fut également membre du comité national de la Ligue belge contre le racisme et l'antisémitisme. (cnf. STEINBERG M., *Extermination, sauvetage et résistance*, op. cit., p. 25 et Rozenblum T., *op. cit.*, p. 138.)

<sup>103</sup> STEINBERG M., *Extermination, sauvetage et résistance*, op. cit., p. 25-26.

<sup>104</sup> STEINBERG L., *Le Comité de défense des juifs en Belgique, 1942-1944*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Brussels, 1973, p. 70.

<sup>105</sup> DE LATHOUWER R., *Historique du Comité de Défense des Juifs (CDJ). Témoignages et documents recueillis entre 1947 et 1951 par le liquidateur du CDJ René De Lathouwer*, 1951, p. 8.

résistance, en participant à l'activité de résistance sur le plan national belge et en organisant la résistance de la population juive contre les mesures inqualifiables prises à son égard »<sup>106</sup>.

Ses objectifs de départ furent donc d'inciter les Juifs à la lutte contre les activités de l'AJB, de trouver l'argent nécessaire à l'organisation du sauvetage des adultes et des enfants Juifs, mais aussi de tenter de dissuader les Juifs de répondre aux convocations de mise au travail (pour l'Organisation Todt dans le Nord de la France). Le CDJ « s'attacha à démontrer que c'était là une première étape sur la voie de la déportation »<sup>107</sup>.

Le comité constitué, il se trouva rapidement face au problème des déportations d'août 42. Il était d'abord nécessaire de trouver d'autres collaborateurs de confiance, ce qui fut fait.

Ensuite, pour agir contre les déportations, il fallait permettre aux gens de se cacher, mais aussi de survivre une fois cachés, donc prévoir leur assistance matérielle et morale. Il fallait donc mettre en place des réseaux pour cacher les Juifs à Bruxelles et en Province.

Ensuite, pour assurer l'information de la population et pousser les gens à se cacher, une presse en français, allemand et yiddish fut créée.

Le problème financier apparut également car il était nécessaire de trouver de l'argent pour se procurer de fausses pièces d'identité ainsi que des cartes et des timbres de ravitaillement.

Toutes ces activités ne pouvaient pas se restreindre à Bruxelles, ainsi des CDJ de province furent créés à Anvers, Liège, Charleroi et Namur.<sup>108</sup>

Le comité liégeois du CDJ fut également créé par Jospa en s'appuyant sur des personnes qu'il connaissait bien, Albert Wolf<sup>109</sup>, Abram Federman<sup>110</sup> et Idel Steinberg<sup>111</sup>, Juifs, communistes et cadres régionaux du FI mais le comité compta aussi parmi ses rangs quelques non-Juifs. Contrairement aux autres CDJ régionaux, celui de Liège comptait parmi ses membres une petite équipe, mais celle-ci collaborait étroitement avec la structure d'aide

---

<sup>106</sup> STEINBERG M., *Extermination, sauvetage et résistance*, op. cit., p. 44.

<sup>107</sup> DE LATHOUWER R., op. cit., p. 8.

<sup>108</sup> STEINBERG M., *Le CDJ*, op. cit., p. 71-72.

<sup>109</sup> **Albert Wolf**: imprimeur de la communauté Israélite de Liège, originaire de Hollande et militant du parti communiste, il fut membre du comité régional liégeois et devint président de cette section, responsable provincial et membre du comité national du CDJ. (cf. ROZENBLUM, op. cit., p. 139.)

<sup>110</sup> **Abram Federman**: Il s'installa en Belgique en 1920. Premièrement colporteur, il était, à la veille de la guerre, commerçant en lingerie et bonneterie. Lorsque son épouse et ses enfants furent arrêtés le 4 août 42, il passa dans la clandestinité et travailla à l'hôpital des Anglais sous un faux nom, avec la complicité de la directrice Simone Verhoost. Membre du comité liégeois du CDJ, ses tâches consistaient essentiellement à la distribution d'aide, d'argent, de papiers d'identité et de timbres de ravitaillement à une vingtaine de familles. (cf. ROZENBLUM, op. cit., p. 139.)

<sup>111</sup> **Idel Steinberg**: Horloger, il naquit dans la même ville de Bessarabie que Jospa et arriva à Liège en 1924. D'abord trésorier de la commission des œuvres sociales de l'AJB de Liège, il fut recruté par Jospa pour devenir celui du CDJ liégeois. Il s'occupera entre autre de distribuer les timbres de ravitaillement et les faux papiers d'identité. (cnf. ROZENBLUM, op. cit., p. 140.)

chrétienne sous la direction de l'évêque Kerkhofs<sup>112</sup>.

Cinq commissions furent créées dans la section liégeoise: celles des Enfants, des Adultes, des Finances, des Faux papiers et de la Presse et Propagande. Le but du CDJ liégeois fut surtout de fournir aux Juifs des moyens de survie dans la clandestinité (cartes d'identités, certificats de travail, de naissance, de baptême, timbres de ravitaillement, etc.). L'imprimeur liégeois Albert Wolf se chargea de l'impression d'excellents faux-papiers.

Le CDJ répartit ses responsabilités en six secteurs: aide aux adultes, aide à l'enfance, recherche de fonds, presse clandestine et propagande, aide aux partisans et faux papiers.<sup>113</sup>

1. Aide aux adultes: Cette aide se manifesta surtout par l'apport régulier ou occasionnel d'argent, de nourriture, de faux papiers ou timbres de ravitaillement. Le CDJ avait également pour mission de cacher des adultes et/ou de leur trouver du travail. Les fonds de cette section d'aide aux adultes provenaient de la section « finance » du CDJ.<sup>114</sup>
2. Aide à l'enfance: Suite à l'ordonnance du 1er décembre 1942 qui excluait les Juifs de tous établissements publics ou privés, l'AJB dut s'occuper de l'instruction des enfants. Ainsi quatre écoles furent ouvertes, mais elles fermèrent après quelques mois. Les mères furent prévenues de la nécessité de cacher rapidement leurs enfants. Ce furent les listes d'enfants inscrits dans ces écoles qui constituèrent une aide précieuse pour le CDJ, amené à cacher les enfants au plus vite.

Comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, des membres des secteurs d'aide aux enfants et aux adultes eurent des postes importants au sein de l'AJB, ayant ainsi accès à de nombreux documents leur permettant de repérer les enfants à cacher. Tout un réseau d'aide se mit en place, soutenu entre autre par la directrice de l'Oeuvre Nationale de l'Enfance (Yvonne Nevejean) qui joua un grand rôle dans le sauvetage d'enfants grâce à des apports de fonds mais aussi de nombreux placements qui furent réalisés et permis par une distribution mensuelle de colis.<sup>115</sup>

3. Finances: Plus le nombre de personnes cachées augmentait, plus il fallait trouver des fonds supplémentaires. Le CDJ fit appel dès le début de la clandestinité à de riches Juifs, à des banques leur ayant accordé des crédits, à l'O.N.E ainsi qu'à d'autres

<sup>112</sup> STEINBERG M., *L'Etoile et le Fusil, t. III, vol. 1 et 2, La Traque des Juifs, 1942-1944*, Éditions Vie Ouvrière, Bruxelles, 1987, p. 150.

<sup>113</sup> DE LATHOUWER R., *op. cit.*, p. 8.

<sup>114</sup> DE LATHOUWER R., *op. cit.*, p. 13.

<sup>115</sup> DE LATHOUWER R., *op. cit.*, p. 11-12.

organismes. Cependant, l'argent obtenu devint insuffisant, c'est pourquoi le trésorier du CDJ prit contact avec l' *American Joint Distribution Committee* (en Suisse). Celui-ci s'occupa de procurer les fonds nécessaires à la population juive des territoires occupés.

La section finance mit donc sur pied une véritable administration clandestine dans le but de réaliser la distribution des fonds récoltés mais également d'en contrôler la destination. L'aide matérielle apportée consista en la recherche de cachettes, en subventions en argent, en fourniture de timbres de ravitaillement et en fourniture de faux documents<sup>116</sup>.

4. Information et propagande : Des journaux clandestins (« Le Flambeau », « Vrije Gedachte », « Unzer Kampf » et « Unzer Wort ») furent créés par le CDJ dans le but d'inciter les Juifs au sabotage du travail de l'AJB, mais surtout de veiller à ce qu'ils ne se rendent pas à la caserne Dossin d'où ils seraient emmenés en camp de concentration.

Ainsi, dans son premier numéro de mars 1943, « le Flambeau » écrivit qu' « actuellement, les nazis massacrent journalièrement dans les camps de concentration en Pologne une moyenne de 6000 Juifs »<sup>117</sup>.

Cette section d'information entreprit également la distribution de la presse clandestine belge à la population juive de Belgique.

5. Aide aux partisans : Cette aide prit la forme d'un approvisionnement en vivre sous la forme de timbres de ravitaillement, de colis, de vêtements, de tabac, etc. Elle consistait également à rechercher des dépôts de munitions, à recruter des partisans, à échanger des renseignements ou encore à fournir de fausses pièces d'identité aux partisans<sup>118</sup>.
6. Faux documents: Cette section avait en sa possession plusieurs sortes de faux documents (carte d'identité, carnets de mariage, de travail, etc.) qui furent donnés aux illégaux selon leur statut dans la résistance. Des cartes d'identité sans photo purent être fabriquées grâce à des employés d'administration communale qui donnèrent des extraits de registres aux partisans. Grâce à un bourgmestre d'une commune de Bruxelles, le CDJ parvint à entrer en contact avec un imprimeur officiel d'une commune qui livra au CDJ certains documents officiels excédentaires.

---

<sup>116</sup> DE LATHOUWER R., *op. cit.*, p. 10.

<sup>117</sup> STEINBERG M., *Extermination, sauvetage et résistance*, *op. cit.*, p. 26.

cnf. **Le Flambeau**, mars 1943, consultable en ligne:

<http://warpress.cegesoma.be/fr/node/41530/download/UbFvvhkmmg7eGDGfJVoy>.

<sup>118</sup> DE LATHOUWER R., *op. cit.*, p. 14.

Le Comité de Défense des Juifs, section du Front de l'Indépendance, mit au point, en toute illégalité, une structure d'assistance aux clandestins qui permit le sauvetage d'environ 3000 enfants juifs et d'environ 12 000 adultes juifs en Belgique. La section adulte procura quant à elle des allocations mensuelles à environ 4000 Juifs<sup>119</sup>.

*La traque et les déportations :*

Le 11 juin 1942, le responsable de la « solution finale », Eichmann (officier SS *Obersturmbannführer*) informa les dirigeants de la Sipo-SD de France, de Belgique et des Pays-Bas que leurs populations juives devaient être déportées à Auschwitz. La déportation des 125 000 Juifs de ces trois pays fut décidée et devait commencer à partir de la mi-juillet, début août 42<sup>120</sup>. Le 15 juillet 1942, le chef de l'AJB, Maurice Benedictus fut convoqué par le dirigeant de la section juive de la *Sipo-SD* Kurth Asche. Ce dernier lui fit savoir que 10.000 Juifs du pays devraient être engagés pour le « travail obligatoire à l'Est » ; l'AJB entama donc la rédaction des listes de Juifs convoqués pour l'est<sup>121</sup>.

Dernière étape de la « solution finale » en Belgique, la mise au travail des Juifs débuta au début du mois de juin 1942 par leur mise au travail forcé dans des entreprises de la région (ce fut l'office du travail qui s'en occupa dans la région liégeoise). En effet, par l'ordonnance du 6 mars 1942, l'occupant s'octroyait le droit de réquisition de la main d'œuvre juive et celui de lui faire réaliser des travaux ayant de l'importance pour le Reich<sup>122</sup>. Dès le milieu du mois de juin, 2252 Juifs de Belgique furent envoyés dans des camps de travail de l'*Organisation Todt*<sup>123</sup> dans le Pas-de-Calais pour la construction du Mur de l'Atlantique. En Belgique, ce furent les Offices du travail locaux qui se chargèrent de réquisitionner les travailleurs juifs. Ils partirent d'Anvers les 13 juin, 14 juillet, 15 août et 12 septembre, de Bruxelles le 26 juin, de

---

<sup>119</sup> STEINBERG M., « Les Juifs de 1940 à 1944, trois stratégies pour une tragédie », in VAN DOORSLAER R. (dir.), *Les Juifs de Belgique. De l'immigration au génocide, 1925-1945*, Bruxelles, CREHSGM, 1994, p. 168.

DE LATHOUWER R., op. cit., p. 16.

<sup>120</sup> ROZENBLUM T., op. cit., p. 98.

<sup>121</sup> ROEKENS A., op. cit., p. 78-79.

<sup>122</sup> ROZENBLUM T., op. cit., p. 91-92.

<sup>123</sup> **Organisation Todt**: Créée en 1938, elle dépendait entièrement du ministère de la production de guerre régi par Albert Speer qui mettait en place le département central de l'OT à Berlin aux ordres de Xaver Dorsch. Elle disposait de nombreux services pour utiliser au mieux le personnel et le matériel à disposition. En juin 1944, l'OT comptait 291000 requis, qui s'occupaient de la construction du Mur de l'Atlantique. Ceux-ci se répartissaient en trois catégories : le personnel de l'OT, le personnel français ayant passé des contrats avec l'OT et le personnel étranger (souvent des prisonniers). Les six directions supérieures de construction exploitaient une main d'oeuvre de 87 257 personnes dont 6653 belges. (Informations provenant du Musée: Le grand Bunker, Musée du Mur de l'Atlantique, situé à Ouistreham en France.

Charleroi le 31 juillet et de Liège le 3 août<sup>124</sup>. La population juive fut inquiétée par ces convocations comportant des menaces à leur encontre, dans le cas où ils ne se présenteraient pas au lieu de rendez-vous : « [...] *En cas d'absence, on procédera immédiatement à votre arrestation et votre déportation dans un camp de concentration en Allemagne et tous vos biens seront également confisqués* »<sup>125</sup>. Malgré cet avertissement, à Liège, seuls 141 Juifs sur 250 se rendirent au lieu de rassemblement.

Finalement, à la fin du mois de juillet, les Juifs furent convoqués pour le « travail à l'Est »; les déportations massives allaient pouvoir commencer. À Liège, les Juifs commencèrent à recevoir des convocations pour l'Est envoyées par l'AJB le 3 août 42.

Les premières arrestations de Juifs destinés à être déportés à l'Est furent réalisées par les services allemands le 22 juillet 1942. Le premier convoi en partance de Belgique pour Auschwitz démarra le 4 août 1942. Jusqu'au 31 octobre 42, 17 convois partirent de Malines à destination d'Auschwitz.

Puisque les réponses aux convocations de mise au travail ne furent pas suffisantes pour remplir le quota de 10 000 déportés, les arrestations individuelles et collectives commencèrent. En effet, seuls 40% des personnes convoquées en Belgique se présentèrent de manière spontanée<sup>126</sup>; maximum 3956 personnes répondirent aux convocations envoyées (sur au moins 12000 convocations) entre juillet et septembre 1942<sup>127</sup>.

Fin de l'été 42, des rafles massives de Juifs furent menées et les entraînent dans la clandestinité afin de répondre à cette véritable traque amorcée par l'Occupant.

La première se déroula à Anvers la nuit du 15 au 16 août 1942 où entre 998 et 1067 Juifs furent arrêtés. La deuxième amena à l'arrestation d'au moins 1135 Juifs et fut également organisée à Anvers, la nuit du 28 au 29 août 1942. La troisième rafle se déroula à Bruxelles le 3 septembre 1942 où les autorités arrêtaient 718 personnes. La quatrième rafle se produisit à Anvers durant les journées des 11 et 12 septembre 1942 durant lesquelles 1422 Juifs furent arrêtés<sup>128</sup>.

Il y eut également une rafle à Liège, organisée le 25 septembre 1942 où une centaine de Juifs furent pris et déportés à Auschwitz avec le convoi XI du 26 septembre 1942. Les arrestations avaient cependant commencé plus tôt dans cette ville, où le 27 août, 75 Juifs avaient été

---

<sup>124</sup> *Idem* p. 96.

<sup>125</sup> *Idem*, p. 97.

<sup>126</sup> ROEKENS A., *op. cit.*, p. 79.

<sup>127</sup> MEINEN I., « Face à la traque [...] », *op. cit.*, p. 163.

<sup>128</sup> ROEKENS A., *op. cit.*, p. 82.

arrêtés et envoyés à Auschwitz avec le convoi VIII du 8 septembre 42<sup>129</sup>.

Le 3 septembre 43, il y eut une dernière grande rafle à Anvers et Bruxelles dans le but d'arrêter les Juifs de nationalité belge, demeurant encore dans la légalité ; un millier d'entre-eux furent raflés.

Ces grandes actions d'arrestations menèrent à la déportation d'environ 10 400 Juifs vers Auschwitz (sur les 24906 Juifs déportés, c'est-à-dire 42%). Insa Meinen constate que « plus de la moitié des Juifs de Belgique furent arrêtés individuellement ou en petit groupe », contrairement à la France ou au Pays-Bas, ce qui l'amène à la question de collaboration entre les autorités belges et allemandes.<sup>130</sup>

En trois mois de temps, entre le 4 août et le 31 octobre 42, 17 convois partirent de Malines vers Auschwitz avec environ 16 000 personnes à leurs bords.<sup>131</sup>

Plus le temps passa, plus les rafles perdirent de leur efficacité, car de nombreux Juifs se décidèrent à passer dans la clandestinité. C'est ainsi qu'à la fin de l'automne 42, deux tiers de la population juive n'ayant pas été prise dans les rafles échappaient encore aux nazis. C'est alors que commença réellement la traque aux Juifs entrés dans la clandestinité ; elle dura deux ans<sup>132</sup>.

Comment les Juifs furent-ils arrêtés ? Durant cette période, les Juifs cachés furent arrêtés lors de contrôles d'identité, par dénonciation ou encore lors de descentes dans l'endroit où ils se cachaient : pensionnat, colonie, hôpital, particulier, etc. Pendant ces deux années, les SS ne parvinrent cependant qu'à déporter la moitié du nombre de Juifs déportés durant les trois mois de l'été 1942.

Résumons à présent les trois différentes manières d'arrêter les Juifs de Belgique entre 1942 et 1944. Il y eut tout d'abord les ordres de « mise au travail » qui imposaient aux détenteurs de ces convocations de se présenter à Malines afin d'être emmenés en Allemagne. Il y eut ensuite les grandes rafles opérées dans les grandes villes et certains quartiers à forte concentration juive. Pour terminer, durant l'automne 42, il y eut le recours aux travailleurs Juifs (environ 1700 Juifs étrangers<sup>133</sup>) qui avaient été emmenés dans le Nord de la France dès le printemps 42<sup>134</sup>.

<sup>129</sup> MEINEN I., *La Shoah*, op. cit., p. 60-61.

<sup>130</sup> MEINEN I., « Face à la traque [...] », op. cit., p. 164.

<sup>131</sup> STEINBERG M., *Extermination, sauvetage et résistance*, op. cit., p. 18.

<sup>132</sup> STEINBERG M., *Extermination, sauvetage et résistance*, op. cit., p. 18.

<sup>133</sup> STEINBERG M., *Extermination, sauvetage et résistance*, op. cit., p. 18.

<sup>134</sup> MEINEN I., « Face à la traque : comment les juifs furent arrêtés en Belgique (1942-1944) », in *CMC* n°6, 2005, p. 162.

Entre août 42 et juillet 44, les Allemands déportèrent depuis la Belgique et le Nord de la France (via Malines) vers Auschwitz 24.906 Juifs, dont seuls 1207 survécurent à la guerre<sup>135</sup>. 27 convois partirent donc de la Belgique, dont, rappelons-le, dix-sept uniquement entre août et octobre 42. En 1943, il y eut six convois et en 1944, il y en eut quatre (le dernier parti le 31 juillet).

Environ 70% des Juifs présents dans les onze premiers convois furent arrêtés durant les grandes opérations d'arrestations de l'été 42, c'est-à-dire par les convocations de « mise au travail », par les rafles ou par des arrestations aux points de distribution de tickets alimentaires à Anvers. Les travailleurs de l'Organisation Todt que l'occupant avait fait revenir en Belgique, se trouvèrent dans les convois XV à XVII et composaient environ 70% des passagers.

#### *L'entrée dans la clandestinité :*

Selon Thierry Rozenblum, d'août à octobre 1942, 513 Juifs de la région de Liège furent déportés à partir de Malines, alors que de novembre 1942 à juillet 1944, il n'y en eut « que » 204.<sup>136</sup> En effet, suite aux convocations pour le « travail vers l'Est », aux arrestations, aux rafles et surtout aux déportations de l'été 42, une grande partie de la population juive de Belgique se décida à passer dans la clandestinité avant l'automne 42<sup>137</sup>. Bien que peu de choses concernant les possibilités et les conditions de fuite dans la clandestinité nous soient connues, il est évident que de nombreuses difficultés les attendaient lors de ces démarches. Nous commencerons par énoncer les moyens de survie envisageables par la population juive ensuite, nous évoquerons les obstacles qu'il lui fallut contourner.

La première solution de survie, autrement dit, le meilleur moyen de ne pas être déporté, consistait à trouver un endroit où se cacher. Cela impliquait également un changement d'identité afin d'être « aryen » pour l'occupant. Une autre alternative consistait à fuir vers un pays neutre, tel que la Suisse, l'Espagne ou le Portugal, mais cela nécessitait de disposer d'assez d'argent pour payer un passeur, qui parfois même pouvait dénoncer les fugitifs clandestins ou les abandonner après les avoir dépouillés. Par après, il y eut également une résistance bien organisée qui eut la capacité d'aider des Juifs à fuir. Dès le début de l'occupation, des groupes de résistants tentèrent d'apporter de l'aide aux Juifs et aux

<sup>135</sup> MEINEN I., *La Shoah, op. cit.*, p. 62.

<sup>136</sup> ROZENBLUM T., *Une cité si ardente, op. cit.*, p. 131.

<sup>137</sup> MEINEN I., *La Shoah, op. cit.*, p. 111.

réfractaires.

Pour entrer dans la clandestinité, la première chose à faire était de trouver une cachette et des faux papiers. Il fallait trouver un moyen de changer d'identité afin de ne pas être repéré lors de contrôles, mais aussi, pour pouvoir louer un logement. Ensuite se posait le problème des timbres de ravitaillement qui ne s'obtenaient qu'une fois par mois auprès de la commune, mais encore fallait-il y être inscrit. La scolarisation des enfants ainsi que leur placement posaient encore une autre difficulté.<sup>138</sup> Nous allons reprendre les difficultés rencontrées par les Juifs clandestins une à une afin de mieux en saisir l'importance.

### *L'argent:*

Évidemment, l'argent était nécessaire pour obtenir de faux papiers d'identité ainsi que des timbres de rationnement. Les services d'un passeur étaient également monnayés afin de se rendre en territoire neutre. Les produits sur le marché noir étaient très chers, il fallait également payer un loyer ou en tout cas y contribuer. Quelques pots-de-vin étaient parfois payés aux Allemands ou à des collaborateurs afin de ne pas être inquiété. Il fallait également payer ses transports, mais aussi participer au mieux aux frais des hôtes qui les cachaient.

Rappelons que suite aux mesures de l'occupant dont furent victimes les Juifs, il ne restait à la plupart plus beaucoup d'argent. Souvent, les « sauveurs » subvinrent aux besoins des Juifs dont ils s'occupaient. Enfin, ceux qui étaient en contact avec un groupe de résistance ou le CDJ pouvaient éventuellement obtenir par ces organisations un peu d'argent pour survivre. Concernant les enfants placés par le CDJ, des paiements furent octroyés à leurs hébergeurs. Des fonds furent également donnés ou prêtés par différents organismes, tels que la *Société Générale* ou l'*American Joint Distribution Committee*<sup>139</sup> via Londres ou certaines banques<sup>140</sup>.

---

<sup>138</sup> BRACHFELD S., *Ils ont survécu*, op. cit., p. 70-71.

<sup>139</sup> **American Joint Distribution Committee**: Fondée pendant la Première Guerre mondiale, le Comité de l'American Jewish Joint Distribution (JDC) est la première organisation juive aux États-Unis qui vise à distribuer des fonds à grande échelle pour l'aide internationale. La Première Guerre mondiale a laissé derrière elle nombreuses autres catastrophes: pogroms, épidémies, famine, révolution et économie en ruine. Le JDC a joué un rôle majeur dans la reconstruction des communautés dévastées de l'Europe de l'Est et en Palestine. Après la seconde guerre, le JDC s'est mobilisé pour soutenir et réinstaller les survivants, aider à reconstruire les communautés restantes de l'Europe et créer un réseau de services sociaux dans l'État naissant d'Israël. Cnf. AMERICAN JOINT DISTRIBUTION COMMITTEE, *History*, [en ligne], <http://archives.jdc.org/history-of-jdc/?s=archivestopnav>, consulté le 1.7.14.

<sup>140</sup> BRACHFELD S., *Ils ont survécu*, op. cit., p. 72-73.

### *Les papiers d'identité :*

Afin de pouvoir circuler dans les rues ou dans les transports en commun, il était primordial d'avoir de faux papiers d'identité de bonne qualité car les lieux de passages fréquentés comportaient souvent beaucoup d'Allemands contrôlant les identités. Ces cartes devaient de préférence contenir des noms typiquement belges et les données devaient si possible correspondre aux inscriptions dans un registre de population qui pourrait ainsi être vérifié en cas de doute de l'occupant.

Certains fonctionnaires ou membres de la résistance parvinrent à procurer de faux documents et certains se firent également payer pour leurs services<sup>141</sup>.

### *Les cartes de ravitaillement :*

La nourriture étant rationnée pendant la guerre, les produits alimentaires et le charbon ne pouvaient être obtenus que contre des tickets de rationnements ou le paiement au marché noir. Les tickets étaient distribués une fois par mois à la maison communale sur présentation d'une pièce d'identité, ainsi, toute carte d'identité non-inscrites dans le registre communale ne permettait pas de les recevoir. La Résistance parvint toutefois à fournir à une partie de la population juive des timbres de rationnement que ce soit avec l'aide de fonctionnaires ou en imprimant de faux timbres<sup>142</sup>.

### *Le changement d'identité :*

La population juive fut persécutée par les nazis uniquement parce qu'elle était juive. Par conséquent, pour survivre, les Juifs durent absolument trouver un moyen de changer d'identité et prendre un statut de non-juif.

Cependant, rien n'est moins facile que de changer d'identité, chaque personne possédant ses propres valeurs, une personnalité propre. Ainsi, pour changer d'identité, les Juifs durent également se créer une autre histoire, s'approprier des pratiques chrétiennes qu'ils connaissaient mal. Il s'agissait par exemple de connaître le bon comportement à l'église, d'obtenir un certificat de baptême, connaître le catéchisme, les prières chrétiennes, etc., afin

---

<sup>141</sup> BRACHFELD S., *Ils ont survécu*, op. cit., p. 73-74.

<sup>142</sup> BRACHFELD S., *Ils ont survécu*, op. cit., p. 74.

de ne pas être repéré<sup>143</sup>.

*L'aspect extérieur :*

L'important étant de passer inaperçu, les Juifs devaient absolument éviter toute chose qui les ferait remarquer, c'est à dire éviter les barbes, les « papillotes », les chapeaux un peu plus spéciaux, etc. Le langage du corps était également important à surveiller, afin de ne pas éveiller les soupçons. Il était plus difficile pour toute une famille ou pour des personnes plus âgées d'adopter un comportement nouveau. Ainsi, les enfants, s'habituant plus vite, avaient le plus de chance de se fondre dans la masse.<sup>144</sup>

*Les problèmes de langue :*

Comme nous l'avons déjà mentionné, la plus grande partie des Juifs de Belgique étant des immigrés récemment établis sur le territoire belge, ils connaissaient généralement mal les trois langues nationales. Cela ne posait pas trop de problèmes avant la guerre, mais durant l'occupation, cette question de la langue pouvait les trahir facilement<sup>145</sup>.

*Trouver des contacts :*

Les contacts étaient primordiaux pour pouvoir trouver un endroit où se cacher, or, la population juive vivait généralement, culturellement et professionnellement, plutôt entre elle. Cette situation rendait les choses plus compliquées lorsqu'il s'agissait de trouver une cachette, car il fallut s'adresser à des gens, parfois en prenant le risque de demander l'aide d'inconnus. Malgré cela, de nombreuses personnes répondirent présentes aux appels à l'aide de la population juive. En effet, en l'espace de quelques mois, selon Sylvain Brachfeld, plus de 36 000 Juifs en Belgique purent trouver un abri<sup>146</sup>.

<sup>143</sup> BRACHFELD S., *Ils ont survécu*, op. cit., p. 75-76.

<sup>144</sup> BRACHFELD S., *Ils ont survécu*, op. cit., p. 77-78.

<sup>145</sup> *Idem*, p. 78.

<sup>146</sup> *Idem*, p. 79.

### 2.3 L'après-guerre :

Au sortir de la guerre jusqu'à dix ans après, la persécution des Juifs par les nazis ne fut pas reconnue comme un phénomène particulier, ceux-ci n'étaient alors que des victimes parmi tant d'autres. Cette non-reconnaissance peut être expliquée en partie par le nombre peu élevé de survivants qui rendait les victimes peu visibles, mais aussi par le paradigme patriotique dominant l'image de la guerre et de l'occupation. Ainsi, ce fut surtout la mémoire des « morts pour la patrie » qui fut honorée dans les discours d'après-guerre<sup>147</sup>.

De nombreux problèmes arrivèrent dès la libération. L'horreur des camps fut découverte avec le retour des quelques survivants qui revinrent en ayant tout perdu ; il fallut les rapatrier et leur venir en aide d'un point de vue matériel, médical mais aussi psychologique. Une autre grande préoccupation fut la recherche et l'identification des disparus<sup>148</sup>. L'*Aide aux Israélites Victimes de la Guerre* (AIVG) fut rapidement créée afin de tenter d'apporter une aide efficace à la population juive survivante. Un autre souci fut celui de la récupération des enfants cachés. Selon un rapport d'une organisation juive (1er juin 1946), environ 350 enfants se seraient trouvés dans des milieux non-juifs tels que des institutions psychiatriques (environ 70 enfants), des sanatoriums (environ 25), des couvents ou institutions chrétiennes (environ 120) ainsi que chez des particuliers non-juifs (environ 135)<sup>149</sup>. Qu'allaient devenir les « enfants cachés »? Certains n'avaient plus de famille et devaient être placés c'est pourquoi des homes furent créés par l'AIVG ; il arriva aussi que des parents d'accueil ne veuillent pas rendre leurs protégés à la famille rescapée. Ces enfants d'après-guerre, comme la population juive toute entière furent l'objet de nombreux traumatismes.

#### *Combien de Juifs furent cachés en Belgique? Combien survécurent?*

Il est pratiquement impossible d'avancer des chiffres exacts, car de trop nombreux paramètres doivent être pris en compte, ceux-ci n'étant pas connus de manière précise. Cependant, Sylvain Brachfeld a avancé un chiffre en basant son calcul sur la présence en juillet 1942 de 57 514 Juifs (liste du registre des Juifs ordonné par la loi du 28 octobre 1940, revue plus tard par la *Sicherheitsdienst*).

<sup>147</sup> ROEKENS A., op. cit., p. 95.

<sup>148</sup> ROEKENS A., op. cit., p. 101.

<sup>149</sup> BRACHFELD S., *Merci de nous avoir sauvés*, op. cit., p. 30.

Voici le calcul proposé par Sylvain Brachfeld dans son ouvrage « Ils ont survécu »<sup>150</sup>:

Nombre de Juifs inscrits au <i>Judenregister</i> :	57.514
À soustraire, les Juifs ayant fui en France et en Suisse (estimation)	- 1000
À additionner, les Juifs non inscrits vivant en Belgique	+ 3000
À déduire, le nombre de déportés (y compris ceux envoyés aux travaux forcés en France à l'Organisation Todt).	- 25.257
À déduire, ceux restés prisonniers à la caserne Dossin	- 1.477
À déduire, les prisonniers de Breendonk (772), moins ceux qui furent déportés via Malines (401)	- 371
À déduire, les membres de l'AJB, leurs familles et les personnes bénéficiant d'une protection officielle agréée par les autorités allemandes*	- 900
À déduire, les enfants placés dans les homes de l'AJB et le personnel*	- 600
À déduire, les personnes âgées placées dans les quatre homes de l'AJB	
+ Les malades *	- 1000
À déduire, les personnes qui travaillaient pour la firme Lustra et leurs familles*	
(* chiffres approximatifs provenant de différentes sources)	
<b>Cachés en Belgique:</b>	<b>28.909</b>

Ensuite, Brachfeld ajoute à ce chiffre **7886** personnes (personnes cachées au début de 1943 et arrêtées et déportées par la suite). Il arrive donc à **36.795** personnes présumées dans la clandestinité vers le début de 1943, c'est-à-dire que 66% des Juifs de Belgique parvinrent à se cacher (entre janvier 43 et septembre 44, 15% furent encore déportés), alors que en comparaison, la Hollande ne compte que 12 % de Juifs sauvés grâce à l'aide de la population<sup>151</sup>.

Comme nous pouvons le voir, ce chiffre total représente environ la moitié des Juifs recensés par les autorités allemandes. Il est cependant important de garder à l'esprit qu'il s'agit d'une approximation et ce chiffre doit être pris avec précautions.

Concernant la région liégeoise, selon Thierry Rozenblum, 67% de ces Juifs furent sauvés<sup>152</sup>.

<sup>150</sup> BRACHFELD S., *Ils ont survécu*, op. cit., p. 67-68.

<sup>151</sup> PALDIEL M., « The rescue of Jewish Children in Belgium during World War II », in MICHMAN D., *Jews. Belgians. Germans. Jerusalem*, Yad Vashem, 1998, p. 307.

<sup>152</sup> ROZENBLUM T., *Une cité si ardente*, op. cit., p. 133.

De même, pour estimer le nombre de Juifs ayant survécu en Belgique, Sylvain Brachfeld procède de la sorte<sup>153</sup>:

Nombre de Juifs recensés par les Allemands en 1942	57.514
Déportés de Malines	- 25.257
<b>Total des Juifs ayant survécu en Belgique:</b>	<b>56% 32.257</b>
<b>Ont survécu du total des Juifs vivant en Belgique en été 1942:</b>	
<b>32.257 + 1335 (revenus des camps)</b>	<b>58,5% 33.592</b>

Nous pouvons constater que plus de la moitié des Juifs de Belgique survécurent aux persécutions nazies, en partie grâce à l'aide d'une part de la population belge ainsi que d'organismes dont nous parlerons par la suite.

#### *L'aide aux Israélites Victimes de la Guerre:*

*L'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre* fut créée légalement le 11 octobre 1944 par Yvonne Nevejean, Émile-Jules Allard, Jacques-Herman Pels et David Ferdman. Ses objectifs mentionnés dans l'article 3 des statuts furent « de venir en aide aux Juifs victimes de la Guerre, notamment à ceux qui furent déportés ou dessaisis de leurs biens et d'assurer leur réadaptation dans la vie économique et sociale. Elle reprendra l'activité qu'exerça d'une manière occulte le Comité national de Défense des Juifs. Elle exercera son activité sans tenir compte des tendances ou opinions de ceux qui seront appelés à bénéficier de son aide<sup>154</sup> ». L'AIVG directement affiliée au CDJ (reconnu de manière officielle comme mouvement de résistance civile après la guerre) ayant organisé l'aide et le sauvetage de milliers de Juifs en Belgique, reprit les responsabilités assumées par ce dernier, mais sous d'autres formes. Ainsi, dès la libération, elle s'attela en premier lieu à répondre aux nombreux besoins des survivants Juifs de Belgique se trouvant dans une situation catastrophique. En effet, au sortir de la clandestinité, les Juifs se trouvèrent confrontés à de nombreux problèmes d'ordres divers qu'il fallut régler dans l'urgence<sup>155</sup>. Les parents dont les enfants avaient été placés et cachés

<sup>153</sup> BRACHFELD S., *Ils ont survécu*, op. cit., p. 68.

<sup>154</sup> *Aide aux Israélites Victimes de la Guerre. Statuts* (parus au Moniteur en octobre 1944 accompagnés des modifications aux statuts parues en février 1945), brochure.  
Cf. MASSANGE C., *Bâtir le lendemain. L'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre et le Service Social Juif de 1944 à nos jours*, Bruxelles, Didier Devillez Éditeur, 2002.

<sup>155</sup> NYSENHOLC A., *Le livre des homes. Enfants de la Shoah. AIVG 1945-1959*, Bruxelles, Didier Devillez Éditeur, 2004, p. 27.

par le CDJ voulaient les retrouver, mais ne savaient pas toujours où ils se trouvaient. Les enfants quant à eux, attendaient le retour de leurs parents, sans savoir s'ils les reverraient un jour.

Selon le rapport d'activité de la section enfance du 31 décembre 1945, 55% des enfants à charge de la Section Enfance en 1945 avaient les deux parents déportés, pour 24%, le père avait été déporté, 11% des enfants avaient une mère déportée et seuls 10% des enfants avaient encore les deux parents en vie.<sup>156</sup>

Ensuite, les familles d'accueil s'interrogeaient sur le sort des enfants qu'ils avaient sous leur toit. Beaucoup de Juifs se retrouvèrent sans logement, vêtements, moyens de subsistance. L'époque était à l'inquiétude, tout était encore à faire.

En s'appuyant sur de nombreuses personnes ayant eu une position centrale dans le CDJ, l'AIVG entreprit donc un grand travail d'assistance sociale auprès de la population juive de Belgique<sup>157</sup>, financée, au sortir de la guerre, exclusivement par l'*American Jewish Joint Distribution Committee* (Joint)<sup>158</sup>.

Sa ligne de conduite fut exposée dans le Bulletin mensuel d'Information de l'AIVG (n°2, mai 1946)<sup>159</sup> par Guy Mansbach:

1. La Remise au travail: « Une telle existence n'est possible que par la remise des intéressés au travail. Nous savons que les subsides en espèces que nous versons sont néfastes et qu'ils sont absolument insuffisants pour permettre aux bénéficiaires de vivre. Nous préférons de loin, lorsque nous le pouvons, verser aux intéressés une somme de beaucoup supérieure qui leur permettra d'acheter une machine grâce à laquelle ils pourront gagner eux-même leur vie et retrouver ainsi la joie de vivre que ne procure aucun secours aussi important soit-il. [...] »
2. Le Secours civil: Étant donné la limite des moyens disponibles, « les Belges et les étrangers inscrits au registre de la population ont la possibilité de bénéficier du Secours Civil, sans que, de ce fait, leur droit de séjour puisse être mis en question. Il est donc parfaitement normal que nous les dirigions sur le Secours Civil, de manière à maintenir les secours à ceux qui ne peuvent compter sur nous. [...] »<sup>160</sup>.

<sup>156</sup> Conf. MASSANGE C., *op. cit.*, p. 30.

<sup>157</sup> MASSANGE C., *op. cit.*, p. 17-19.

<sup>158</sup> NYSENHOLC A, *op. cit.*, p. 29.

<sup>159</sup> MASSANGE C., *op. cit.*, p. 98-100.

<sup>160</sup> *Idem*, p. 99.

3. La lutte contre le favoritisme: « Nous remplissons notre tâche, nous l'avons déjà dit, pour tous les Juifs, sans nous préoccuper de leurs tendances politiques, sans nous préoccuper, surtout, s'ils appartiennent ou non à une organisation. [...] »<sup>161</sup>.
4. La question de l'Enfance: [...] « Une autre partie de notre travail constitue cependant un problème épineux sur lequel l'incidence politique est considérable. Il s'agit de l'éducation à donner aux enfants de parents déportés dont l'AIVG a la charge. [...] Il a décidé de faire rechercher, aussi soigneusement que possible, les principes d'éducation appliqués au foyer familial de l'enfant et d'élever celui-ci suivant les mêmes principes. [...] »<sup>162</sup>.
5. Le contrôle des dépenses: [...] « Une commission budgétaire répartit notre budget entre les différents comités locaux de l'AIVG au prorata du nombre des assistés. [...] »<sup>163</sup>.

« Ce dont les archives témoignent, c'est donc la volonté de l'AIVG d'aider les enfants à devenir des adultes responsables de leurs choix, de leur vie, d'une façon réaliste et constructive, dans un esprit de liberté et de respect de leur personnalité. Les enfants pour l'AIVG représentaient l'avenir du judaïsme »<sup>164</sup> (Catherine Massange).

#### *Et la vie continue... une reconstruction possible?*

La Shoah, véritable tragédie humaine, fit d'innombrables victimes, mais il resta les vivants, ou plutôt les survivants. Après tant d'horreurs, de pertes de gens aimés, de souffrances, était-il possible de retrouver sa vie d'avant, de s'autoriser à revivre, à être heureux?

Certains parvinrent, avec le temps, à reprendre le cours de leur vie, d'autres restèrent marqués à jamais. Vivre avec son passé reste souvent très difficile. Un exemple parmi d'autres est celui des survivants cachés durant l'occupation qui gardèrent souvent un sentiment de culpabilité suite à leur survie<sup>165</sup>.

Afin de tenter d'exprimer le ressenti des survivants, nous allons simplement reprendre quelques phrases énoncées par certains acteurs directs, anciens enfants cachés pour la plupart.

---

<sup>161</sup> *Idem*, p. 99.

<sup>162</sup> *Idem*, p. 99.

<sup>163</sup> MASSANGE C., *op. cit.*, p. 100.

<sup>164</sup> NYSENHOLC A., *op. cit.*, p. 31.

<sup>165</sup> BRACHFELD S., *Ils ont survécu*, *op. cit.*, p. 169.

Simon Gronowski: « Les voilà ces ombres mortes surgies du passé, ces visages, ces voix presque immatérielles qui s'animent à nouveau, ces fantômes engloutis à jamais qui reprennent vie le temps du souvenir. L'image de mes parents et de ma soeur ne m'a jamais quitté. Avec l'âge, elle a encore grandi avec moi et ils sont plus près de moi que jamais. Tant que je vivrai et que je penserai à eux, ils ne seront pas tout à fait morts. Si je n'étais pas là à écrire, il n'y aurait aucune trace de leur existence. La seule survie c'est de rester dans le souvenir des vivants. Il m'arrive maintenant de me sentir plus orphelin que jamais ». [...]

« Plus le temps passe, plus je pénètre cette période innommable et ma vision n'en est que plus tragique. Chaque rescapé a perdu des proches ; depuis 50 ans, il vit avec cette douleur ; la perte d'un être cher ne tue pas, sinon le monde serait un désert: **la vie continue et il faut supporter l'insupportable** »<sup>166</sup>.

Sylvain Brachfeld: « Quand on parle de la Shoah, des crimes de guerre et de tout génocide, tout est aussi cher que la vie même. On paie par la douleur et on traîne derrière soi pendant toute sa vie le traumatisme de l'enfer. Parmi les heureux survivants, ces gens qui ont eu le bonheur d'échapper à la mort, beaucoup continuent de rêver des persécutions et se réveillent en sueur suite à un cauchemar qui est une réalité de leur passé. Aussi est-il impossible d'oublier. Mais il est aussi impossible de pardonner, car personne n'a demandé pardon et devant l'impuissance de voir que l'injustice a triomphé et que les criminels n'ont jamais payé pour leurs crimes, nous nous sentons encore toujours victimes, victimes du judéocide et victimes de l'injustice des crimes impayés. Le seul souffle d'espoir est l'histoire des « Justes Parmi les Nations » »<sup>167</sup>.

« Nous étions les chanceux, ceux qui ont survécu et qui n'ont pas connu les expériences horribles des ghettos et des camps. Personne n'a demandé d'entendre notre histoire. Personne ne s'est demandé si nos souffrances et nos cicatrices à nous, même si elles semblaient temporairement oubliées, n'allaient pas un jour remonter à la surface, influencer nos vies d'adultes, l'éducation de nos enfants, notre vieillesse et être la source de nombreuses difficultés dans la vie, surtout dans les relations avec autrui »<sup>168</sup>.

« Même si pendant les années actives de la vie on parvient à oublier les traumatismes de la guerre ou à les refouler, ces émotions remontent à la surface longtemps après »<sup>169</sup>.

---

<sup>166</sup> GRONOWSKI S., *op. cit.*, p. 167.

<sup>167</sup> BRACHFELD S., *Ils ont survécu*, *op. cit.*, p. 16.

<sup>168</sup> *Idem*, p. 169.

<sup>169</sup> *Idem*, p. 171.

Siegi Hirsch: « Quand on s'est rencontrés, vous sortiez des cachettes, des fermes, des homes. Moi je sortais des camps. Ce que nous savions tous (ou on ne le savait pas) : on sortait du chaos. Il n'y avait pas moyen d'expliquer, de comprendre. Et ce qui était le pire, vous et moi, on avait vécu dans un monde plus ou moins monstrueux, on nous avait trimballés, on nous avait fait mal, on nous avait fait souffrir, on avait détruit tout autour de nous. Et comment avec ça, reconstruire, ou construire, un espoir juste et équitable, humaniste, et croire dans l'homme alors que c'est justement la perversité de l'homme qui nous avait démolis? »<sup>170</sup>.

« Je ne me fais pas d'illusions, je suis heureux d'être là, et vous êtes heureux d'être là, on pense à ceux qui n'y sont plus. Nous savons vous et moi, vous avec votre famille, et moi : la cicatrice est inscrite dans la toile de notre tableau de vie. On y a mis de la peinture, quelques fois elle craquelle. Nous savons que la cicatrice est indélébile. Et c'est pour ça que c'est important que nous puissions en parler à nos enfants et à nos petits-enfants. Si nous n'en parlons pas du tout, je crois qu'on a tort. Parce que si on parle, en même temps, on est une force de vie, puisqu'on est là, on existe, on a créé des choses. Et je pense que cette force de vie nous a réunis aujourd'hui »<sup>171</sup>.

---

<sup>170</sup> NYSENHOLC A., *op. cit.*, p. 34.

<sup>171</sup> NYSENHOLC A., *op. cit.*, p. 37.

### III. Les Justes Parmi les Nations :

#### 3.1 L'Institut Yad Vashem :

« ...Et je leur donnerai dans ma maison et dans mes murs un monument (YAD) ... un nom éternel (SHEM) qui ne périra point »<sup>172</sup>

*Isaïe chapitre 56 verset 5*

L'Institut Commémoratif des Martyrs et des Héros de la Shoah appelé « Yad Vashem », est créé le 19 août 1953 à Jérusalem par une loi du Parlement israélien (*Knesset*). Son objectif principal est de commémorer les millions de Juifs tués par les Nazis ainsi que les Justes parmi les Nations qui risquèrent leur vie pour venir en aide à des Juifs.<sup>173</sup>

Ce travail de mémoire est réalisé par des projets commémoratifs, dont les membres réunissent, vérifient et publient des témoignages personnels de rescapés ou de témoins de la Shoah. Ils assurent également la reconnaissance de journées commémoratives, donnent aux victimes la nationalité israélienne (à titre posthume), s'assurent de la remise d'une médaille et d'un diplôme aux Justes parmi les Nations et enfin, représentent l'État d'Israël à l'étranger lors de cérémonies commémoratives.<sup>174</sup>

Ce n'est que dix ans après sa création, en 1963, qu'une commission présidée par un juge de la Cour Suprême de l'État d'Israël est alors chargée d'attribuer le titre de « Justes parmi les Nations », la plus haute distinction civile décernée par l'État hébreu.

L'institut Yad Vashem installé à Jérusalem sur la colline du Souvenir (*Har Hazikaron*) a une étendue d'environ vingt hectares. Composé de deux musées principaux, il possède aussi plusieurs centres d'expositions, un ensemble unique de monuments et de sculptures, ainsi que la collection la plus complète au monde de documents, témoignages et informations sur l'anéantissement des Juifs. Plusieurs expositions temporaires y sont créées annuellement. Plus de 1,3 millions de personnes viennent chaque année visiter cet institut.

*« Il faut le [Yad Vashem] considérer comme la clé de nos racines, la porte de notre mémoire, le chemin de notre empathie et surtout la voie vers un futur plus humain. »<sup>175</sup>*

<sup>172</sup> AMBASSADE D'ISRAËL EN BELGIQUE ET AU LUXEMBOURG, *Yad Vashem*, [en ligne ], <http://embassies.gov.il/Bruxelles/AboutTheEmbassy/Departments/Pages/Yad-Vashem.aspx>, consulté le 20.4.14.

<sup>173</sup> CENTRE D'INFORMATIONS ET DE DOCUMENTATIONS, « En Hommage aux Justes Parmi les Nations », 5e édition, janvier 2008, p. 1.

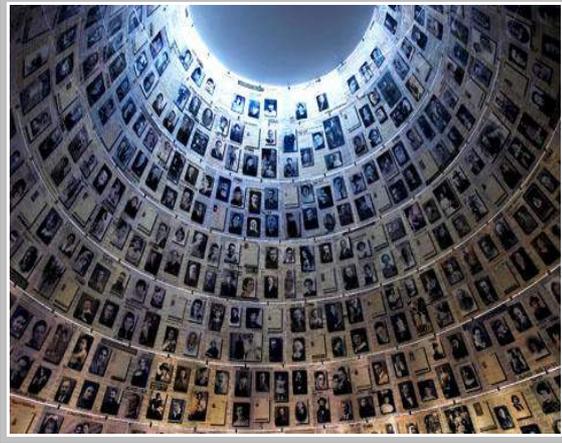
GUTMAN I. (éd. in chief) et MICHMAN D. (Vol. éd.), *The Encyclopedia of the Righteous Among the Nations. Rescuers of Jews during the Holocaust. Belgium*, Jerusalem, Yad Vashem, 2005, p. XIV (general introduction).

<sup>174</sup> SHOAH, *Yad Vashem: lieu du souvenir*, [en ligne], <http://shoah-solutionfinale.fr/yadvashem.htm>, consulté le 21.4.14.

<sup>175</sup> AMBASSADE D'ISRAËL EN BELGIQUE ET AU LUXEMBOURG, *Yad Vashem*, [en ligne ], *op. cit.*

*Principaux lieux de visite de l'Institut Yad Vashem<sup>176</sup>:*

1. La salle des Noms:



Ce hall vise à rendre honneur aux victimes en assurant leurs commémorations en tant qu'individus à part entière. On y trouve des millions de témoignages qui rappellent les noms et les données biographiques des victimes. L'aide du public est d'ailleurs sollicitée afin de compléter les noms et informations manquants.

2. Le Musée d'Art:



Le Musée d'Art de la Shoah réunit la plus grande collection au monde d'art créé dans les ghettos, camps, caches ; celui-ci reflétant l'esprit des victimes et des survivants.

<sup>176</sup> YAD VASHEM, *Complexe muséographique*, [en ligne], <http://www.yadvashem.org/yv/en/education/languages/french/guide.asp>, consulté le 10.4.14.

### 3. Le Jardin et l'Allée des Justes Parmi les Nations:



Ce jardin fut créé pour honorer les milliers de « Justes parmi les Nations, ces non-Juifs qui risquèrent leur vie pour venir en aide aux Juifs persécutés durant la Shoah ». Des murs représentant chaque pays contiennent la gravure du nom de ces sauveurs. L'Allée des Justes est composée d'arbres plantés en leur honneur et à côté de chacun d'eux, un panneau avec le nom et le pays d'origine du Juste.

### 4. Le Musée d'histoire de la Shoah:



Ce musée, placé dans des galeries souterraines, expose l'histoire de la Shoah d'un point de vue Juif. Cette exposition réunit une grande diversité de documents, d'objets originaux, de témoignages, d'œuvres d'art, de photographies, de présentations multimédia et d'art visuel.

## 5. La vallée des communautés:



Cette vallée creusée dans le roc contient les noms de plus de 5000 communautés juives détruites pendant la Shoah, ceux-ci étant gravés sur 107 murs. La maison des communautés accueillant des expositions temporaires se trouve en son centre. Ses architectes sont Dan Zur et Lipa Yahalom.

### 3.2 Qui sont ces Justes Parmi les Nations?

*« ... I believe that it was really due to Lorenzo that I am alive today; and not so much for his material aid, as for his having constantly reminded me by his presence, by his natural and plain manner of being good, that there still existed a just world outside our own, something and someone still pure and whole, not corrupt, not savage, extraneous to hatred and terror; something difficult to define, a remote possibility of good, but for which it was worth surviving<sup>177</sup>.» (Primo Levi)*

Durant l'holocauste, les attitudes principales envers les Juifs furent l'indifférence ou encore l'hostilité. Il y eut des collaborateurs, des dénonciateurs, d'autres profitèrent de l'expropriation de certains Juifs. Cependant, dans ce monde où la morale était au plus bas, il y eut des exceptions courageuses qui décidèrent de défendre les valeurs humaines<sup>178</sup>.

<sup>177</sup> YAD VASHEM, *Flickers of light*, [en ligne],

[http://www.yadvashem.org/yv/en/exhibitions/flickers\\_of\\_light/lorenzo\\_perrone.asp](http://www.yadvashem.org/yv/en/exhibitions/flickers_of_light/lorenzo_perrone.asp), consulté le 1.7.14.

Citation faite par Primo Levi concernant son « sauveur » Lorenzo Perrone à Auschwitz. (cf. PRIMO L., *If This is a Man*, New York, The Orion Press, 1959.)

<sup>178</sup> YAD VASHEM, *The Righteous Among the Nations*, [en ligne],

<http://www.yadvashem.org/yv/en/righteous/about.asp> consulté le 7.2.14.

### 3.2.1 Définition:

Traduite de l'hébreu *Hassidei Oumot ha-olam*, l'expression « Justes parmi les Nations » est d'origine talmudique (Talmud babylonien, *Baba Batra* 15:2<sup>179</sup>) et qualifie ces « [hommes] pieux des nations du monde » qui selon le Talmud « ont une place dans le monde à venir »<sup>180</sup>. La littérature médiévale généralise l'emploi de ce syntagme qui finira par désigner les non-Juifs « amis » des Juifs, sens repris par les députés israéliens qui en ont fait une catégorie légale<sup>181</sup>.

En général, le terme « Juste » est employé pour qualifier les personnes non-Juives qui risquèrent leur vie ou leur bien-être pour venir en aide à des Juifs persécutés par les Nazis.

### 3.2.2 Création du titre de Juste parmi les Nations :

Le titre de *Juste parmi les Nations* utilisé aujourd'hui a provoqué quelques commentaires, dont celui de Peter Novick, auteur de *L'Holocauste dans la vie américaine*. Dans son ouvrage, l'auteur qualifie la création du titre de Juste « d'usage institutionnel finalisé »<sup>182</sup> et traite des motivations de cette création. La portée normative du titre y est critiquée et son usage « accusateur » y est dénoncé. En effet, selon lui, cet usage viserait à dénoncer la grande majorité « d'injustes » en commémorant la minorité de « Justes ».

Cette démarche posant la question de l'intention de création du titre pousse à revenir sur les étapes de sa genèse qui se réalise entre 1953 et 1963<sup>183</sup>. Pour ce faire, nous nous sommes appuyée sur l'article de Sarah Gensburger<sup>184</sup>: « La création du titre de Juste parmi les Nations: 1953-1963 »<sup>185</sup>.

<sup>179</sup> GUTMAN I. (éd. in chief) et MICHMAN D. (Vol. éd.), *op. cit.*, p. XIV.

<sup>180</sup> BEJSKI M., « Righteous among the Nations », in GUTMAN I. (éd.), *Encyclopedia of the Holocaust*, vol. 3, New York, Mac Millan, 1995, p. 1279.

<sup>181</sup> BENSOUSSAN G. (dir.), *Dictionnaire de la Shoah*, Paris, Larousse, 2009, p. 309.

<sup>182</sup> NOVICK P., *L'Holocauste dans la vie américaine*, Paris, Gallimard, 2001, p. 255.

<sup>183</sup> GENSBURGER S., « La création du titre de Juste parmi les Nations: 1953-1963 », in *Bulletin du Centre de Recherche français de Jérusalem*, n°15, Éditions du CNRS, 2004, p.15.

<sup>184</sup> **Sarah Gensburger** est une ancienne élève de l'ENS Cachan et de l'IEP Paris. Agrégée de sciences sociales, elle a réalisé une thèse sur « la mémoire des Justes parmi les Nations en France », sous la direction de Marie-Claire Lavabre à l'EHESS et GENSBURGER S., « La création du titre de Juste parmi les Nations: 1953-1963 », *op. cit.*, p. 37.

<sup>185</sup> GENSBURGER S., « La création du titre de Juste parmi les Nations: 1953-1963 », in *Bulletin du Centre de Recherche français de Jérusalem*, n°15, Éditions du CNRS, 2004, p.15-37.

En 1942, naît le projet de création d'une institution de mémoire israélienne pour « commémorer la diaspora disparue ». Mordechaï Shenabi, son créateur, veut entre autres « pointer un doigt accusateur vers les non-Juifs qui avaient jeté les victimes dans la gueule de l'ennemi ». Mais, dès la première version officielle du projet, l'idée d'un hommage à des non-Juifs sauveurs de Juifs est évoquée.

Bien que les raisons du projet de Shenabi ne soient expliquées nulle part, ses déclarations mettent en évidence que la simple évocation du génocide implique la culpabilité des non-Juifs de façon indépendante aux commémorations des sauveurs.

Ajoutons qu'à cette époque, le projet d'hommage aux non-Juifs qui ont sauvé des Juifs n'est pas une idée isolée que ce soit en Israël ou même ailleurs<sup>186</sup>. En effet, en 1945, une initiative d'hommage naît en Belgique où le Conseil des Associations Juives de Belgique a considéré l'organisation d'une grande cérémonie d'hommages à tous les sauveurs du pays qui ont aidé les Juifs comme un devoir. C'est ainsi que de nombreux témoignages parvinrent au Comité responsable dès le 26 janvier 1945 et que deux mille « diplômes de reconnaissance » furent décernés<sup>187</sup>. Le projet belge est toutefois différent de celui de Shenabi car il élargit sa gratitude au peuple belge dans son ensemble et passe donc de l'individuel au collectif.

Finalement, seul le projet d'Israël aboutira à une procédure qui durera.

C'est en 1952, suite au dessein de construction d'un Mémorial du Martyr juif à Paris que le gouvernement israélien sera convaincu de mettre son propre projet en pratique.

C'est ainsi qu'en mars 1953, fut rédigé par le gouvernement le projet de « loi sur la commémoration des martyrs et des héros – Yad Vashem ». Celui-ci ne contenait pas encore de manière explicite la commémoration des *Justes parmi les Nations* ; ce n'est que le 12 mai 1953 que les débats commenceront à la *Knesset*. C'est enfin en juillet que la Commission décidera d'insérer un amendement visant à « commémorer les Justes parmi les Nations qui ont risqué leur vie pour sauver des Juifs »<sup>188</sup>.

Le Parlement israélien (*Knesset*) examinera le texte de manière définitive le 19 août 1953. Elimelech Rimalt, président de la Commission, évoquera l'ajout d'un alinéa au premier article : « On a considéré comme un devoir impérieux de la *Knesset* de reconnaître les droits et le rôle des Justes parmi les Nations de tous les pays et de toutes les religions qui ont risqué

---

<sup>186</sup> *Idem*, p. 16.

<sup>187</sup> Cf. Annexe n° 7.

<sup>188</sup> GENSBURGER S., « La création du titre de Juste parmi les Nations: 1953-1963 », in *Bulletin du Centre de Recherche français de Jérusalem*, n°15, Éditions du CNRS, 2004, p. 16-18 et CHEVALIER D., « Yad Vashem : un lieu entre mémoires et espoirs », in *Territoire en mouvement*, 13, 2012, [En ligne], <http://tem.revues.org/1583>, mis en ligne le 01 mai 2014, consulté le 28 octobre 2013.

leurs vies, ont agi contre leur régime et parfois même contre les lois pour sauver des Juifs quand ils le pouvaient. Conformément à la tradition juive, il convient de commémorer et faire commémorer ces Justes parmi les Nations »<sup>189</sup>.

C'est donc le 19 août 1953 que fut votée la loi sur la commémoration des martyrs et des héros comprenant huit articles. Le neuvième alinéa de l'article premier mentionne les « Justes parmi les Nations qui ont risqué leur vie pour venir en aide à des Juifs ». Précisons qu'il s'agit ici d'individus et non de collectivité mais surtout que durant tout le processus législatif, le gouvernement montra son désintéret pour la commémoration des sauveurs<sup>190</sup>.

Jusqu'au début des années soixante, le thème des *Justes* ne provoquera pas de grand intérêt ni de débats. Il n'y a pas d'avantage de mentions d'actions de commémoration dans les rapports annuels de *Yad Vashem*. Par contre, il y aura du changement durant l'année 1961, car l'Institut organisa quelques cérémonies pour *Yom HaShoah* (Jour du Génocide et de l'Héroïsme) dont la plus importante réunit 6000 personnes. Un des faits majeurs de cette année décisive fut le *procès Eichmann*<sup>191</sup> qui débuta en avril 1961. Aujourd'hui, celui-ci représente un évènement d'une grande importance dans la constitution de la mémoire du Génocide.<sup>192</sup>

Lors de l'organisation de ce procès, les motivations du Premier Ministre israélien concernaient deux domaines différents. Au niveau national, il avait pour but le renforcement de la cohésion du pays, alors que du côté international, il était censé diminuer la légitimité de la diaspora et « faire honte au monde d'avoir abandonné les Juifs et inciter les grandes puissances à soutenir d'avantage l'Etat d'Israël »<sup>193</sup>.

Lors de ce procès, les « Justes parmi les Nations » furent évoqués plusieurs fois pour leur rendre un hommage : « ...*Dans cette nuit de terreur et de brouillard, qui était descendue sur*

<sup>189</sup> *Idem*, p. 20.

<sup>190</sup> *Idem*, p. 21.

<sup>191</sup> **Adolphe Eichmann**: naquit à Solingen (Rhénanie), le 19 mars 1906. En avril 1932, il entra au parti nazi autrichien et adhéra à la SS. Il entra en 1934 au siège du Service de Sécurité à Berlin. Il fut placé au Bureau des Affaires juives en 1935. Il se spécialisa ensuite dans la question de l'émigration juive. C'est en octobre 1939 que Eichmann devint le chef du Service Central de l'émigration du Reich, devenu en 1940 une section de la Gestapo. C'est ce service qui organisa la question juive et celle des déportations. Après avoir obtenu le grade de Obersturmbannführer en 1941, il participa ensuite au plan d'extermination des Juifs. Il fut également chargé le 20 janvier 1942 d'organiser la conférence de Wannsee concernant les modalités de la Solution Finale. Au sortir de la guerre, il fut emprisonné, mais parvint à s'enfuir, et, en 1950, il rejoignit l'Argentine avec de l'aide extérieure. Le 11 mai 1960, Eichmann fut capturé en Argentine et amené en Israël y être jugé.

MÉMORIAL DE LA SHOAH, *Eichmann*, [en ligne], <http://juger-eichmann.memorialdelashoah.org/exposition/portrait.html>, consulté le 27.7.14.

<sup>192</sup> GENSBURGER S., « La création du titre de Juste parmi les Nations [...] », *op. cit.*, p.24-25.

<sup>193</sup> *Idem*, p. 25.

Cnf. WIEVIORKA A., *Le procès Eichmann*, Bruxelles, Complexes, 1989, p. 16.

*l'Europe, depuis l'avènement de Hitler, il y a aussi ça et là des leurs, et le peuple juif n'oubliera jamais ceux qui l'ont aidé, de même qu'il n'oubliera jamais ses pires ennemis. [...] »*<sup>194</sup>.

*Yad Vashem* et l'équipe du Procureur Général collaborèrent étroitement pour préparer ce procès.

Suite à ces événements, le 2 mai 1961, le projet de commémoration des Justes parmi les Nations arriva à l'ordre du jour de la réunion de l'Institut. Aryeh Kubovy, son Président, proposa que soit donné par Yad Vashem un certificat d'honneur aux Justes et qu'un comité vérifiant chaque cas soit établi. En effet, après l'ouverture du procès, de nombreuses lettres qui demandaient la reconnaissance de Justes arrivèrent à l'Institut. Le procès Eichmann déclencha une pression publique désirant que l'on montre l'intérêt du peuple juif à reconnaître leurs sauveurs. C'est ainsi que suite à cela, de nombreuses initiatives en relation avec les Justes furent mises en œuvre. En août 1961, le Congrès Juif Mondial annonça la « fondation d'un Comité international pour rendre hommage à la mémoire éternelle des exploits de ceux, les *Justes parmi les Nations*, qui ont donné leur main et eux-mêmes pour sauver des Juifs à l'époque où il était plus simple de tuer mille Juifs que d'en sauver un seul »<sup>195</sup>.

Ensuite, en février 1962, un service administratif des Justes fut créé par l'Institut et décida de planter des arbres en leur honneur (ancien symbole national qui est un support patriotique de la culture sioniste). C'est ainsi que le Président du Yad Vashem ainsi que son Comité choisirent quelques premiers Justes parmi les Nations à honorer. Finalement, douze personnes seront désignées pour planter leurs arbres le 1er mai 1962, mais une personne manquera à l'appel, il s'agit d'Oskar Schindler<sup>196</sup>.

À l'époque, des clans se créèrent, les avis n'étaient pas unanimes à son propos.: certains lui reprochèrent son opportunisme financier alors que d'autres désiraient simplement honorer

<sup>194</sup> GENSBURGER S., « La création du titre de Juste parmi les Nations: 1953-1963 », op. cit., p. 28. Cnf. Protocole de l'audience n°113, Réquisitoire, CDJC, DCCLV – 113, pages J1 à L1.

<sup>195</sup> GENSBURGER S., « La création du titre de Juste parmi les Nations: 1953-1963 », op. cit., p. 31.

<sup>196</sup> **Oskar Schindler**: Il naquit le 28 avril 1908 en Moravie (aujourd'hui République Tchèque). En 1938, il devint membre du parti Nazi lorsque les Sudètes furent incorporées à l'Allemagne. Peu de temps après le déclenchement de la guerre en septembre 39, Schindler s'installa à Cracovie où il reprit une usine qui avait appartenu auparavant à un Juif. Il agit selon les conseils judiciaires d'un comptable Juif polonais, Isaac Stern et commença à s'enrichir. À la fin de l'année 1942, il employait 800 hommes et femmes dont 370 Juifs du Ghetto de Cracovie. Il mena un mode de vie assez proche des Allemands nazis, se différenciant de ceux-ci par un traitement humain de ses travailleurs, dont les Juifs. Puisque son entreprise fonctionnait pour l'effort de guerre allemand, il se servit de ce statut pour sauver au fur et à mesure de nombreux Juifs, et finit même par dilapider tout son argent dans le but de sauver « ses » Juifs. Schindler fut un des premiers à avoir un arbre planté en son honneur en 1962 et il fut nommé Juste parmi les Nations en 1993.

YAD VASHEM, *Oskar Schindler*, [en ligne], <http://www.yadvashem.org/yv/en/righteous/stories/schindler.asp>, consulté le 27.7.14.

leur sauveur. Suite à cette polémique, il fut nécessaire de créer un Comité qui statuerait de chaque Juste en enquêtant sur les circonstances des sauvetages et ainsi évaluer les mérites de chaque personne susceptible d'être « Juste » de manière individuelle. Moshe Landau en deviendra le Président (de 1962 à 1970, ensuite de 1970 à 1995, ce sera Dr. Moshe Bejski et à partir de 1995, Jakov Maltz<sup>197</sup>) et quatre hommes de loi y seront intégrés en plus de six représentants de rescapés, déportés et partisans. C'est ainsi que la première réunion de ce Comité eut lieu le 1er février 1963 et que le cadre institutionnel de la mémoire des Justes parmi les Nations fut constitué<sup>198</sup>.

### 3.2.3 Profil des Justes de Belgique:

Il semble ne pas y avoir réellement un profil majeur de Justes car ils proviennent de tous les horizons. En effet, on en trouve une grande diversité, autant au niveau du sexe, de l'âge, de la profession, que de la religion. Ainsi, il y eut des hommes et des femmes de tous les âges, des chrétiens, agnostiques ou musulmans, des citoyens, des agriculteurs, des enseignants, des docteurs, des fonctionnaires ou encore des policiers. On a tenté d'établir des caractéristiques propres aux Justes, cependant, ce n'est pas vraiment à ce niveau qu'ils se distinguent. Ils auraient plutôt en commun une personnalité altruiste, de l'empathie, du courage et une certaine indépendance qui leur permit d'agir contre les conventions et les idées reçues<sup>199</sup>.

Nous pouvons toutefois pointer certaines caractéristiques de ces *Justes*, repérées par des statistiques réalisées, comme l'a fait Jeannine Frenk<sup>200</sup> dans son ouvrage concernant les Justes en France et en Belgique. Elle montre par exemple qu'en Belgique, au niveau des statuts sociaux, 52,5% des sauveurs étaient des fermiers et des ouvriers<sup>201</sup>. En effet, il

<sup>197</sup> GUTMAN I. (éd. in chief) et MICHMAN D. (Vol. éd.), *op. cit.*, p. XIV.

<sup>198</sup> GENSBURGER S., « La création du titre de Juste parmi les Nations: 1953-1963 », *op. cit.*, p. 36.

<sup>199</sup> YAD VASHEM, *The Righteous Among the Nations*, [en ligne], <http://www.yadvashem.org/yv/en/righteous/about.asp> consulté le 7.2.14.

<sup>200</sup> **Jeannine (Levana) Frenk**: Elle enseigne l'Holocauste depuis 1982 à l'Institut Massuah et à Yad Vashem en Israël. Ses intérêts de recherches sont l'histoire et sa visualisation à travers le cinéma. En tant que chercheuse et consultante en histoire, elle a contribué à la création de nombreux films documentaires. Elle a également obtenu une bourse post-doctorale à l'institut de recherche international des recherches sur l'holocauste à Yad Vashem pour effectuer des recherches sur les Justes en France et en Belgique. Elle a également publié de nombreux articles concernant les représentations de l'Holocauste dans les films (en particulier sur le film *Shoah* de Claude Lanzmann).

Cnf. FRENK J., « *Righteous Among the Nations* » in *France and Belgium: a silent resistance*, Jerusalem, Yad Vashem, 2008, p. 6.

<sup>201</sup> FRENK J., « *Righteous Among the Nations* » in *France and Belgium: a silent resistance*, Jerusalem, Yad Vashem, 2008, p. 8.

s'agissait surtout de la classe ouvrière et moyenne comptant 28,2% de sauveurs ainsi que les fermiers représentés à 24,3%. On compte également 28,2% de Justes issus de la bourgeoisie de Belgique et 12,4% de Justes exerçant une profession libérale. Une haute contribution des intellectuels dans le sauvetage des Juifs a également été observée. Le clergé représenterait quant à lui 6,8% des sauveurs et, combiné aux professions libérales et aux intellectuels, on arriverait à 19,2% de Justes belges. Ces résultats montrent un degré élevé de directeurs spirituels impliqués dans le secours des Juifs en Belgique<sup>202</sup>.

Et enfin, certaines études ont souligné qu'il y avait plus de femmes que d'hommes parmi les Justes. Il est expliqué que les femmes montreraient une plus grande propension à la compassion envers les persécutés et seraient donc plus enclines à offrir leur aide que les hommes<sup>203</sup>.

### 3.2.4 *Formes d'aide:*

Les formes d'aide apportées à la population juive furent diverses, cependant trois formes principales peuvent être distinguées.

1. **Cacher:** Il s'agissait de cacher un ou plusieurs Juifs chez soi, dans son grenier, sa cave, un abri, une grange, un endroit où la personne pouvait être à l'abri des regards. Il est arrivé que toutes sortes d'institutions telles que des hôpitaux, pensionnats, cliniques, asiles, monastères ou couvents offrent également un abri aux Juifs persécutés.
2. **Procurer de faux documents:** Afin de pouvoir circuler librement, comme les non-Juifs, il était nécessaire pour les Juifs d'obtenir de faux documents d'identité qui leur garantiraient une certaine sécurité. Pour ce faire, certaines personnes réussirent à leur en procurer via des organisations clandestines, des églises ou des membres du clergé. Ceux-ci fournirent de faux certificats de baptêmes qui permettaient d'obtenir de nouvelles pièces d'identité valables.
3. **Mise en sécurité:** Il s'agissait de mettre des Juifs en lieu sûr, dans une région isolée, telle que la région de Chambon dans le Massif Central (France), ou encore, les aider à passer les frontières et accéder à un pays plus sûr (Portugal, Suisse, ...). Ces opérations de déplacement étaient dangereuses autant pour les Juifs que pour ceux qui les aidaient. Dans le cas où ils se faisaient prendre, c'était la prison ou dans le meilleur des

<sup>202</sup> FRENK J., « *Righteous Among the Nations* » in *France and Belgium: a silent resistance*, Jerusalem, Yad Vashem, 2008, p. 37-38.

<sup>203</sup> *Idem*, p. 40.

cas, le retour forcé dans le pays d'origine.<sup>204</sup>

### 3.2.5 Motivations :

Quelles raisons ont pu inciter certaines personnes à aider des inconnus ou même des connaissances (juives), en sachant que pour cet acte, elles risquaient leur vie ou en tout cas leur bien-être ?

Il faut savoir qu'à l'époque, les Nazis disposaient d'une police secrète, de dénonciateurs et de collaborateurs. De plus, afin d'assurer l'exécution de leurs ordonnances, ils usaient de la terreur, n'hésitaient pas à emprisonner, déporter ou tuer. Ensuite, toute personne qui protestait, manifestait, résistait, sabotait, espionnait ou encore aidait ou cachait des réfractaires, Juifs, ou soldats alliés était punie par l'occupant et se mettait donc en danger. Ajoutée à cela, une propagande anti-juive était véhiculée par l'occupant via des journaux pro-nazis, le cinéma, les affiches, qui montraient le Juif comme un être négatif, véritable danger pour la population, les valeurs chrétiennes, mais aussi pour l'économie du pays.<sup>205</sup>

« ...il est un fait patent que de nombreux Juifs essayent de se soustraire à l'obligation du travail et se cachent pour échapper aux mesures prises contre eux (...). Il y a lieu de dépister ces éléments asociaux et cela, sans pitié ». »<sup>206</sup>

Et enfin, il est utile de rappeler que la grande majorité des Juifs en Belgique était de nationalité étrangère, ceux-ci avaient donc peu de liens avec le reste de la population belge.

Dans ce climat de peur et de méfiance, alors que le citoyen belge pouvait vivre relativement normalement (mis à part les restrictions alimentaires, le travail obligatoire, etc.) s'il se soumettait aux directives de l'occupant, certains ont tout de même choisi d'aider les Juifs en détresse et de se rendre donc l'existence encore plus difficile.

Précisons que l'existence des camps de concentration ne fut réellement connue par certaines personnes qu'à partir de 1943, lorsqu'un sociologue adhérent du FI, Victor Martin<sup>207</sup> revint de la mission que lui avait confiée le Front de l'Indépendance dans le but de savoir ce qu'il arrivait aux Juifs déportés. On trouve également mention du destin des populations juives

<sup>204</sup> CID, « En Hommage aux Justes Parmi les Nations », 5e édition, janvier 2008, p. 4.  
MAISON DES JUSTES, *Justes parmi les nations de Belgique*, [en ligne],  
<http://www.maisondesjustes.com/belgique.html>, consulté le 10.09.13.

<sup>205</sup> BRACHFELD S., *Ils ont survécu*, op. cit., p. 141-142.

<sup>206</sup> *Idem* p. 142. (cf. Le journal: *l'Ami du Peuple* du 17 octobre 1942).

<sup>207</sup> **Victor Martin**: « Victor Martin, citoyen belge né en 1912, était un sociologue spécialisé dans les questions du travail. Il adhéra en 1942 à l'organisation clandestine belge «Front de l'Indépendance» (désormais : F.I.), au sein de laquelle il milita jusqu'à la fin de la guerre. Après la guerre il poursuivit sa carrière professionnelle dans l'administration belge et dans diverses organisations internationales. Il est mort en 1989. »

Cf. BOISDEFU J.-M., AYNAT E., « Victor Martin et le « rapport Martin ». Étude de sa valeur en tant que source historique », in *Akribia*, n° 2, mars 1998, p. 114.

déportées dans le journal clandestin *Le Flambeau* de Mai 1943: « Pologne. Les Juifs sont massacrés à raison de 6 000 personnes par jour. Les déportés de l'Europe Occidentale travaillent dans les mines de Haute-Silésie, et vivent dans des baraquements spécialement créés à cet effet. Ils sont vêtus de sacs de toile rayée rappelant l'habit de forçat et portent l'étoile jaune sur le dos et sur la poitrine. Le[s] membres d'une même famille sont systématiquement séparés, et ignorent tout du sort de leurs proches. »<sup>208</sup>

En vue du contexte de l'époque, quelles furent donc les motivations de sauvetage de cette minorité de la population belge?

Premièrement, l'occupant tenta bien au début de ne pas attiser la sympathie de la population belge envers les Juifs en provoquant la pitié. Mais l'opinion publique belge fut tout de même choquée dès l'obligation du port de l'étoile jaune (27 mai 1942) et puis lors des violentes rafles de l'été 1942<sup>209</sup>.

Ensuite, selon Sylvain Brachfeld, plusieurs raisons contribuèrent à encourager l'aide aux Juifs. Il pourrait s'agir d'une part de la haine contre l'occupant, suite aux douloureux souvenirs de leurs agissements lors de la Première Guerre mondiale. Ainsi, aider la population juive persécutée était un acte résistant non violent et patriote. Pour les catholiques, le sauvetage d'une personne était un acte de charité chrétienne ou alors un souhait déguisé de « sauver l'âme » du Juif et donc une volonté de conversion. Du côté des tendances politiques, les communistes, libéraux et socialistes furent motivés par leur patriotisme, leur humanisme et leur volonté de lutte contre le racisme et la dictature nazie. Le sauvetage des Juifs, résistants ou réfractaires allait de pair avec leurs idéaux.

Pour les parents sans enfants, la motivation pouvait aussi être l'adoption future de l'enfant juif recueilli, ce qui posa parfois problème à la libération, lors du retour des parents biologiques<sup>210</sup>.

Malgré toutes ces motivations positives, il est nécessaire de mentionner celles qui étaient d'un tout autre ordre. Certains cachèrent des Juifs afin d'avoir de la main-d'œuvre bon marché ou encore pour leur extorquer de l'argent. D'autres encore abusèrent ou maltraitèrent leurs « protégés » et certains, les moyens manquant, les dénoncèrent finalement aux autorités<sup>211</sup>.

<sup>208</sup> *Le Flambeau*, mai 1943, p.7. (consultable en ligne: <http://warpress.cegesoma.be/>).

<sup>209</sup> STEINBERG M., *L'Étoile et le fusil. La question juive*, op. cit., p. 153-154.

<sup>210</sup> BRACHFELD S., *Ils ont survécu*, op. cit., p. 144-145.

<sup>211</sup> *Idem*, p. 146.

Tableau des motivations des sauveurs en Belgique (réalisé par Jeannine Frenk)<sup>212</sup> :

Motivations du sauvetage	Belgique (%)
Humanitarisme	96,7
Patriotisme	89,3
Connaissances	26,6
Prisonnier de guerre/Service du travail obligatoire/ évadé du STO	11,7
Religion	17,8
Couple sans enfant	16,8
Économique/force de travail	5,1
Souvenir de la première guerre mondiale	2,3
Raisons idéologiques	4,7
Soi-même un réfugié	0
Origines étrangères	1,9
Perte d'un proche	1,9
Recommandation	0,9

Ce tableau des motifs de sauvetage montre que, en règle générale, les gens sauvèrent surtout pour des raisons d'humanitarisme, de patriotisme, religieuses, ou parce qu'ils connaissaient les personnes sauvées. Ensuite arrivent les raisons telles que le désir d'enfant, économiques, ou encore idéologiques.

### 3.2.6 Dangers encourus :

Selon le lieu où l'on se trouvait, il fut plus ou moins dangereux d'apporter son aide aux Juifs, les conséquences n'étant pas les mêmes en Europe occidentale qu'en Europe de l'Est. En effet, en Pologne ou en Ukraine par exemple, des avertissements contre l'aide aux Juifs étaient publiés partout, toute forme d'aide étant interdite. Celui qui contrevenait à cet avertissement en hébergeant un Juif était fusillé, avec toute sa famille et les personnes cachées. Les pays de l'Est furent plongés dans un régime de terreur et de barbarie<sup>213</sup>. Par contre, en Belgique, aucune loi n'interdisait officiellement l'aide aux Juifs, il n'y eut donc pas d'exécutions arbitraires et les conséquences divergèrent selon les cas. Cette absence de loi n'empêcha cependant pas les Allemands d'arrêter certaines personnes sans toujours les faire

<sup>212</sup> FRENK J., « *Righteous Among the Nations* » in *France and Belgium: a silent resistance*, op. cit. p. 50. (Pour chaque cas, plus d'un motif a été donné).

<sup>213</sup> YAD VASHEM, *The Righteous Among the Nations*, [en ligne], <http://www.yadvashem.org/yv/en/righteous/about.asp> consulté le 7.2.14.

passer devant le conseil de guerre. Celles-ci furent parfois mises en prison pour une durée de trois à six mois, souvent sous un motif autre que l'hébergement des Juifs (les trafic de faux documents, par exemple). D'autres, par contre, ne furent ni poursuivis ni arrêtés. Certains encore furent envoyés dans des camps en Allemagne ou en Hollande. Ce fut le cas de l'avocat Albert Van den Berg proclamé Justes parmi les Nations à titre posthume en 1996. Il fut arrêté et condamné à cinq mois de prison le 27 juillet 1943, sous le prétexte d'avoir distribué de fausses cartes d'identité. Il fut acquitté, mais le 29 septembre 1943, la Gestapo ordonna son envoi au camp de concentration de Vught (Hollande) pour son aide à des enfants juifs. Il sera transféré ensuite à Neuengame (Allemagne), mais mourra avant son rapatriement.<sup>214</sup> Et enfin, il est important de mentionner que, même si certaines familles « Justes » ne furent pas inquiétées, elles vivaient dans la peur constante d'une dénonciation : par des voisins, des amis ou même la famille. Cacher un Juif chez soi équivalait souvent à vivre dans la peur et la méfiance<sup>215</sup>.

### 3.3 Conditions d'obtention du titre de Juste:

Voici l'énumération des critères de reconnaissance du *Yad Vashem* pour recevoir le titre de « Justes parmi les Nations »:

1. « Aide apportée à des Juifs en détresse, dont la vie était menacée, surtout à la mi-1942, dans la plupart des pays occupés par les nazis, quand a commencé la déportation vers les camps de la mort. Cette aide aboutissait donc à rendre possible la survie des Juifs.
2. La personne qui aidait des Juifs était consciente que, ce faisant, elle risquait sa vie, sa sécurité ou son bien-être si elle était arrêtée par les autorités. Elle risquait d'être fusillée, comme c'était le cas dans la plupart des pays d'Europe de l'Est, ou d'être envoyée dans un camp de concentration, en Europe occidentale.
3. La personne n'exigeait de son protégé aucune récompense matérielle, aucune compensation dans l'immédiat; aucune promesse verbale ou écrite ne conditionnait l'aide proposée.
4. L'aide aux Juifs émanait d'une initiative et d'une intervention utiles, elle ne se limitait pas à une attitude passive (par exemple découvrir des Juifs et ne pas les dénoncer). En

<sup>214</sup> BRACHFELD S., *Ils ont survécu*, op. cit., p. 147-148.

<sup>215</sup> STEINFELD I., « Between families: Jews and their rescuers during the Holocaust », [en ligne], [www.yadvashem.org/yv/en/.../between\\_families.pdf](http://www.yadvashem.org/yv/en/.../between_families.pdf), consulté le 11.11.13.

d'autres termes, il faut qu'apparaisse clairement un rapport de cause à effet entre la personne et ses actes, c'est à dire la preuve de son engagement personnel et responsable.

5. L'aide doit être prouvée par le bénéficiaire des secours lui-même ou par un témoin direct, ou, à défaut de ceux-ci, par des documents valables et de bonne foi. »<sup>216</sup>
6. Considérés comme soumis à l'autorité du père, les enfants (en-dessous de 12 ans surtout) ne reçoivent pas de manière automatique de reconnaissance personnelle sauf dans le cas où ils auraient participé directement au sauvetage de Juifs.
7. Ne sont pas considérés « Justes », des membres (non-Juifs) de la famille au premier degré qui auraient sauvé leur conjoint Juif par exemple.
8. Possibilité d'accorder la reconnaissance de « Justes parmi les Nations » à titre posthume.<sup>217</sup>

#### *Introduire une demande de reconnaissance :*

Afin d'introduire une demande de reconnaissance, il est nécessaire d'envoyer le témoignage d'un rescapé ou d'un sauveur au département des Justes à Yad Vashem, celui-ci étant souvent complété par d'autres témoignages. Lorsque le sauvé en question est déjà décédé, on pourra se baser sur des documents ou des témoignages indirects.

Les membres de la commission pour la reconnaissance des Justes discuteront et statueront ensuite chaque cas de manière individuelle<sup>218</sup>.

De façon plus détaillée, lorsque les informations initiales sont transmises au département des Justes parmi les Nations de Yad Vashem, un dossier personnel du candidat au titre de Juste est constitué et un expert membre du comité est associé à ce cas.

Il réunit ensuite les témoignages qui seront certifiés documents légaux par un notaire ou par un représentant diplomatique de l'État d'Israël et décide si le dossier en question est digne d'intérêt. Dans le cas où le dossier est sérieux, il est ensuite transmis à un sous-comité qui délibèrera de l'attribution du titre selon les critères en vigueur. Après ces délibérations, la décision est prise par vote du comité. Lorsque le cas est trop compliqué, il est envoyé en discussion au plénière. Enfin, lorsque le candidat est reconnu Juste parmi les Nations, une cérémonie sera tenue en son honneur à Jérusalem ou dans son pays d'origine (en sa présence,

<sup>216</sup> Brochure du CID, « En Hommage aux Justes Parmi les Nations », 5e édition, janvier 2008, p. 3.

<sup>217</sup> BRACHFELD S., *Ils ont survécu*, op. cit., p. 174.

<sup>218</sup> BRACHFELD S., *Ils ont survécu*, op. cit., p. 174-175.

ou celle de ses descendants/représentants), par des représentants diplomatiques de l'État d'Israël. Lors de cette cérémonie, il recevra (ou ses représentants) un diplôme et une médaille à son nom, qui sera lui-même gravé sur le mur d'honneur à Yad Vashem. Dans les premières années de reconnaissance, un arbre était planté en l'honneur de chaque Juste, mais lorsqu'il n'y eut plus de place, les noms furent gravés sur un mur d'honneur<sup>219</sup>.

### 3.4 Enseignement des Justes Parmi les Nations:

L'entreprise de Yad Vashem prend son sens dans quelques considérations éducatives et morales auxquelles elle tient:

1. La possibilité d'aider les Juifs est prouvée par la mise en évidence des actes des Justes qui les ont sauvés et les excuses de « non-action » qui furent avancées sont démenties par ces milliers d'actions de sauvetage.
2. L'État d'Israël considère la reconnaissance, l'honneur et l'hommage aux Justes comme une obligation éthique fondamentale.
3. S'assurer que les actes des Justes serviront d'exemples aux générations futures dans toutes situations. La morale qu'il faut en retirer est que chacun peut et doit résister aux régimes totalitaires et que la résistance est possible autant au niveau collectif que individuel.
4. Les Justes parmi les Nations, en ayant agi de manière désintéressée, ont consacré un principe de la vie, c'est à dire que la vie est un droit et que personne ne peut violer ce principe. La devise gravée sur la médaille des Justes est une phrase du Talmud: « Quiconque sauve une vie sauve l'univers tout entier », car la mort d'une seule personne innocente touche l'entièreté de l'humanité<sup>220</sup>.

<sup>219</sup> GUTMAN I. (éd. in chief) et MICHMAN D. (Vol. éd.), *op. cit.*, p. XV.

<sup>220</sup> CID, *En hommage aux Justes parmi les Nations*, *op. cit.*, p. 13-14.

### 3.5 Combien de Justes (Ces chiffres sont actualisés au 1er Janvier 2014):

#### 3.5.1 Dans le monde<sup>221</sup>:

Albania	69	Italy	610
Armenia	24	Japan	1
Austria	95	Latvia	134
Belarus	601	Lithuania	871
Belgium	1,665	Luxembourg	1
Bosnia	42	Macedonia	10
Brazil	2	Moldova	79
Bulgaria	20	Montenegro	1
Chile	1	Netherlands**	5,351
China	2	Norway	52
Croatia	109	Poland	6,454
Cuba	1	Portugal	2
Czech Republic	114	Romania	60
Denmark*	22	Russia	189
Ecuador	1	Serbia	131
Egypt	1	Slovakia	539
El Salvador	1	Slovenia	7
Estonia	3	Spain	6
France	3,760	Sweden	10
Georgia	1	Switzerland	45
Germany	553	Turkey	1
Great Britain (Incl. Scotland)	21	Ukraine	2,472
Greece	321	USA	4
Hungary	810	Vietnam	1
Ireland	1		

\* Les organisations clandestines danoises demandèrent que tous les membres ayant participé au sauvetage de la communauté juive ne soient pas listés séparément, mais commémorés comme un groupe.

\*\* Inclues, deux personnes originaires d'Indonésie, mais résidant aux Pays-Bas.

Au premier janvier 2014, **25 271** personnes dans le monde ont été reconnues « Justes parmi les Nations » par Yad Vashem.

Les cinq pays comportant le plus de Justes reconnus sont la Pologne (6454), les Pays-Bas (5351), la France (3760), l'Ukraine (2472) et la Belgique (1665).

<sup>221</sup> YAD VASHEM, *The Righteous Among the Nations*, [en ligne], <http://www.yadvashem.org/yv/en/righteous/statistics.aspx> consulté le 7.2.14.

### 3.5.2 En Belgique:

Comme nous le voyons ci-dessus, au premier janvier 2014, la Belgique comptait **1665** Justes sur son territoire.

Bien que la Belgique soit un pays relativement petit (30 528 km<sup>2</sup>), elle comporte (avec les Pays-Bas – 41 526 km<sup>2</sup>) le plus de reconnaissances de Justes par rapport à sa superficie.

### 3.5.3 En province de Liège:

En tenant compte des erreurs possibles, il y aurait environ **262** Justes Parmi les Nations en Province de Liège au premier janvier 2014. En effet, en déterminer les membres ne fut pas chose aisée et il fallut faire des choix<sup>222</sup>.

### 3.6 Distribution géographique en Belgique:

Il apparaît que le pourcentage de Justes en Wallonie est plus haut qu'en Flandre. En effet, l'échantillon belge montre que 83,6% des Justes ont agi dans la région francophone sud de la Wallonie alors que dans le nord de la région flamande, on n'en trouve «que» 16,4%.

Comment expliquer cette différence? Selon Jeannine Frenk, les provinces wallonnes étaient fortement sous influence culturelle française alors que les provinces de Flandre étaient imprégnées de la culture et de la mentalité hollandaise et germanique. En attente du soutien allemand dans leur volonté d'autonomie nationale, les flamands furent d'avantage pro-allemands contrairement aux wallons. La résistance à l'encontre des Allemands fut donc plus forte dans les provinces wallonnes que dans celles de Flandre. D'ailleurs, 79 des 95 publications clandestines provinrent de Wallonie, cette dernière subissant la répression la plus forte. De plus, 60% des prisonniers politiques déportés de Belgique étaient wallons.<sup>223</sup>

---

<sup>222</sup> Cf. Tableau des Juste de la Province de Liège, CD-ROM annexe.

<sup>223</sup> FRENK J., « *Righteous Among the Nations* » in *France and Belgium: a silent resistance*, Jerusalem, Yad Vashem, 2008, p. 18-19.

### 3.7 Cérémonies de remise de diplômes et de médailles des *Juste parmi les Nations*:

Grâce à l'aide précieuse de Madame Hélène Potezman, à la tête du département des Justes de l'Ambassade d'Israël à Bruxelles, nous avons eu par deux fois, l'occasion d'assister à une cérémonie de remise de diplôme et de médaille que reçoivent les Justes parmi les Nations en leur honneur.

#### 3.7.1 *Madame HENRIETTE DANEN: 11 mars 2014, 14h, à la maison de repos « Le Moulin Bare » à Wihogne:*



Henriette Danen (photo personnelle, mars 2014).

Cette cérémonie s'est déroulée en toute simplicité dans la maison de repos « Le moulin baré » où Madame Danen vit actuellement. Plusieurs personnalités étaient présentes, dont Monsieur Jacques Révah, Ambassadeur d'Israël, Madame Hélène Potezman (chargée du département « YAD VASHEM » de l'Ambassade d'Israël), Madame Dinah Korn (conservatrice du musée de la synagogue de Liège) ainsi que Madame Christine Servaes, Bourgmestre de Juprelle. Un ancien enfant caché, Monsieur Idel Bude était également présent, ainsi que les deux filles d'une *Juste*, Madame Collard (Jeanne Dombret), sans qui l'enfant caché par Madame Danen (Isy Blumenfeld, décédé aujourd'hui) n'aurait peut-être pas survécu.

Après un bref mot d'accueil par Mme Dao-Ngoc<sup>224</sup>, directrice du home, Monsieur l'Ambassadeur prononça un discours officiel, mais se voulant assez familial à la fois. Après avoir raconté brièvement l'histoire du sauvetage d'Isy Blumenfeld par Madame Danen, il présenta également *Yad Vashem* en expliquant sa création, son rôle et ses objectifs.

<sup>224</sup> NEMALA, « Henriette Danen, Juste parmi les Nations, une cérémonie particulière », in WOLF G. (éd.), *Jewish Post*, n°78, mars-avril 2004, Liège, p. 20-21.

Il procéda ensuite à la remise de médaille et du certificat d'honneur à Madame Danen, entourée de ses petits-enfants. Il s'adressa à elle en toute simplicité: « (...) *Aujourd'hui entouré de l'amour de vos enfants, de vos amis du home, je me sens dans une grande famille. Aussi je rappelle à vos petits-enfants, à vos amis qui sont ici aujourd'hui, que pendant l'occupation nazie de la Belgique, on a frappé à votre porte pour vous demander de sauver un bébé juif de quinze jours. Malgré le danger, votre cœur n'a pas hésité. Vous avez sauvé Izzi Blumenfeld, vous avez sauvé une vie. (...) Je vous dis merci* »<sup>225</sup>.

Médaille et certificat d'honneur au nom de Madame Danen. (Photo personnelle. Avril 2014.)



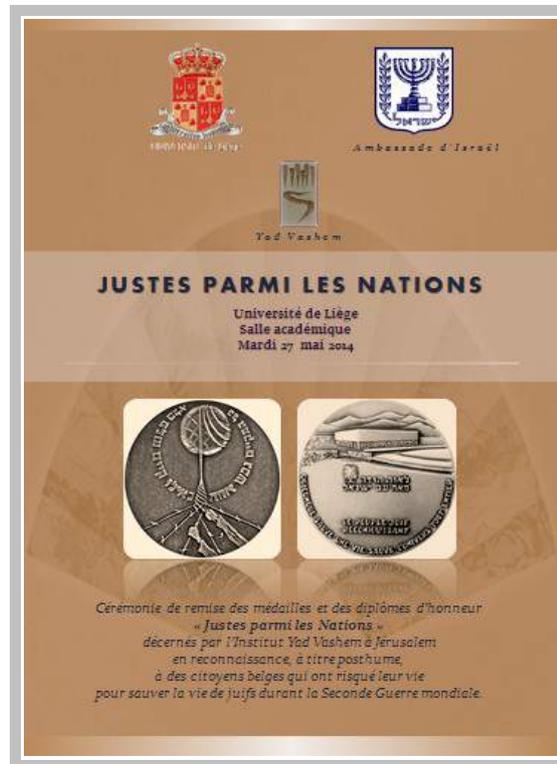
Ensuite, Madame la bourgmestre prit à son tour la parole et termina sur la nécessité de transmettre le message et de sensibiliser les jeunes.

Dans une procédure de remise de titre de Juste, les témoignages étant important, Monsieur Révah appela Monsieur Idel Bude, ancien enfant caché, afin qu'il témoigne de l'histoire que Madame Danen elle-même lui raconta plus tôt.

Il termina en remerciant Madame Potezman pour les démarches réalisées et la cérémonie se conclut par un dernier mot de Madame Danen: « Si je devais refaire ce que j'ai fait, je le referai...Je voudrais tellement, et je prie, pour que le monde ne connaisse plus jamais la situation que j'ai connue».

<sup>225</sup> NEMALA, « Henriette Danen... », op. cit., p. 21.

3.7.2 MARTHE BONTEMPS, SOEUR MICHAËL (Augustine Emonet), GEORGES ET ROSE FONTAINE, ÉMILE ET ADÈLE FORTHOMME, JOSEPH ET EMILIE GRÉTRY ET MARIA MISSON: 27 mai 2014, Université de Liège, Salle Académique<sup>226</sup>:



La cérémonie de ce 27 mai 2014 fut organisée par l'Ambassade d'Israël et l'Université de Liège dans sa salle Académique, en l'honneur de neuf Justes parmi les Nations (dont huit de la Province de Liège) à titre posthume. La commémoration de ce jour se déroula de manière plus encadrée, un programme détaillé étant fourni à tous les participants, et moins familiale que la précédente. De plus, un grand dispositif de protection fut mis en œuvre, suite à l'attentat arrivé quelques jours plus tôt au Musée Juif de Bruxelles.

Sous la présidence d'Albert Corhay, vice-recteur de l'Ulg et de l'Ambassadeur d'Israël Jacques Révah, cette cérémonie fut plutôt imposante avec environ deux cent personnes invitées, dont Madame Hélène Potezman, des représentants de partis politiques (Willy Demeyer (PS), Daniel Bacquelaine (MR), Muriel Gerken (Ecolo), Michel de Lamotte (cdH), quatre « sauvés », de descendants du Justes, et même d'étudiants du collège Saint-Servais de Liège qui participèrent activement en lisant quelques textes devant l'assemblée.

<sup>226</sup> Renseignements supplémentaires: DELAUNOIS A., « Liège: 9 Belges ont reçu à titre posthume la médaille de "Justes parmi les Nations" », in *RTBF.be*, [en ligne], [http://www.rtbef.be/info/regions/detail\\_liege-9-belges-ont-recu-a-titre-posthume-la-medaille-de-justes-parmi-les-nations?id=8279353](http://www.rtbef.be/info/regions/detail_liege-9-belges-ont-recu-a-titre-posthume-la-medaille-de-justes-parmi-les-nations?id=8279353), consulté le 28.5.14.

La Cérémonie s'ouvrit par la présentation de l'Institut *Yad Vashem* et de ses objectifs principaux, suivie par le *Prélude Opus 18* de César Franck<sup>227</sup>. Ensuite, le vice-recteur de l'Université de Liège réalisa une intervention dans laquelle il évoqua les évènements tragiques du week-end précédent et insista sur la nécessité de répéter les messages de respect et de tolérance. Selon lui, la voie du dialogue est d'une grande nécessité si l'on veut éviter le pire et c'est le seul chemin menant à la paix. Malheureusement, le repli sur soi, étant une solution pour certains, pourrait expliquer certains résultats électoraux. Il exprima également le souhait que cette cérémonie soit un moment de recueillement et de réflexion et proposa donc une minute de silence en l'honneur des victimes d'hier et d'aujourd'hui. Il évoqua ensuite quelques Justes belges, ainsi que le cas du liégeois Albert Van den Berg. Il termina par un petit mot sur l'Université de Liège, ouverte au monde, tolérante, prenant part à travers divers travaux dirigés à l'histoire des Justes et du messages qu'ils tentent de faire passer, une université très fière d'accueillir cette cérémonie dédiée aux Justes parmi les Nations de la région.

Monsieur l'Ambassadeur prit ensuite la parole et commença par reparler de l'attentat au Musée Juif, poursuivit en évoquant sa volonté que les générations futures s'imprègnent de valeurs positives et connaissent moins d'horreurs. Il remercia également l'Université pour la tenue de cette cérémonie, d'autant plus importante dans le contexte actuel. En effet, la Shoah fut un des génocides les plus importants et systématiques organisés par un état, il est donc primordial de le rappeler sans cesse, afin que de telles horreurs ne se reproduisent plus. Ces derniers mots furent suivis par l'*intermezzo Opus 118 n°2* de Johannes Brahms.

Ensuite, une lecture des actes de sauvetage de nos citoyens belges fut ensuite réalisée par quelques élèves présents dans la salle. Après cela, les descendants des sauveurs et les sauvés présents ce jour-là furent appelés pour la remise des médailles et des diplômes, suivi de *la Vision des Ames, Allegro Vivo*, de Patrick Dheur.



Monsieur Jacques Révah et les diplômes et médailles des Justes honorés. (Photos personnelles).

<sup>227</sup> Intermèdes musicaux réalisés au piano par Monsieur Patrick Dheur.

Des remerciements aux noms des sauveurs, mais aussi des sauvés clôturèrent cette cérémonie. Madame Laurence Deval, petite-fille de feu Madame Bontemps s'exprima aux noms des sauveurs, ensuite Madame Erika Fuld et Monsieur Idel Bude, tous deux anciens enfants cachés, parlèrent pour tous ceux qui eurent la chance d'être sauvés par des citoyens belges comme les honorés de ce jour.

Les Hymnes nationaux de la Belgique (*La Brabançonne*) ainsi que celui de l'État d'Israël (*Hatikva*) furent joués et cette après-midi ce termina par un verre de l'amitié.

Laurence Deval (petite-fille de Madame Bontemps) – (Photo personnelle, Mai 14).



Monsieur Idel Bude et Madame Erika Fuld, anciens enfants cachés (Photo personnelle, mai 14).

## IV. Analyse d'une communauté : Les Justes de la Province de Liège

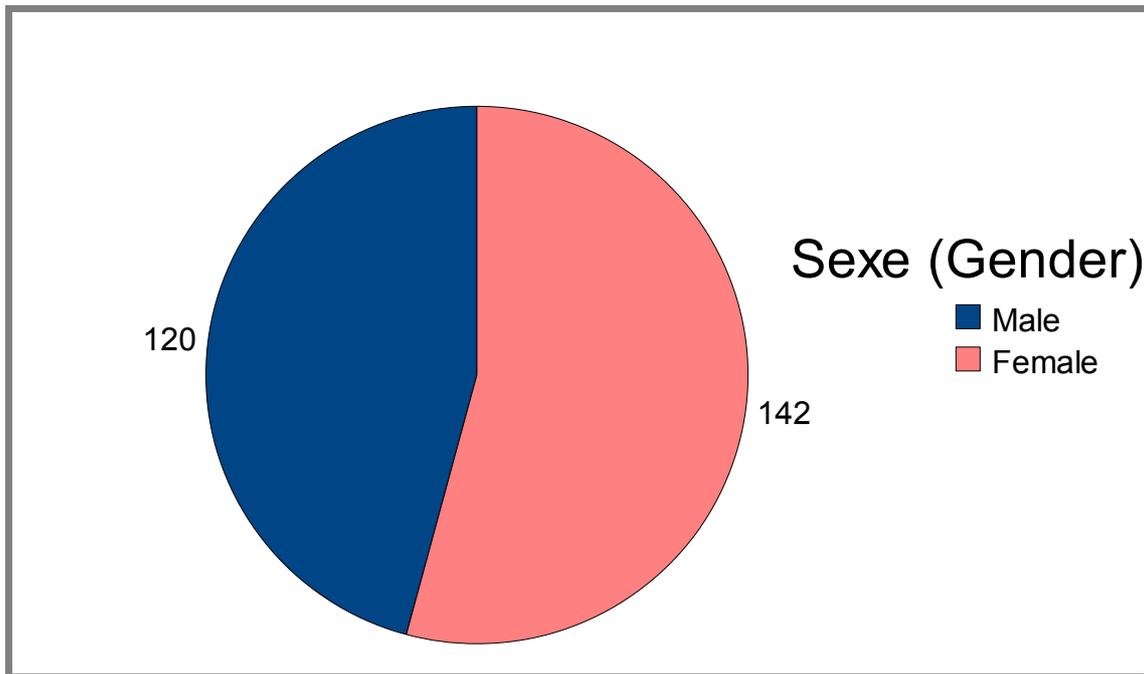
### 4.1 Statistiques:

Pour réaliser les statistiques suivantes, nous nous sommes basée sur les données comprises dans un tableau (cnf. CD-Rom annexe) que nous avons réalisé grâce à toutes sortes de données récoltées. Une grande partie des informations (Nom, prénom, dates de naissance/mort, numéro de dossier, année de reconnaissance, certaines histoires, ...) provient des données mises en ligne sur le site du *Yad Vashem* (<http://www.yadvashem.org/>). Mais, puisque des informations étaient toujours manquantes, nous avons tenté de les compléter au mieux avec divers moyens, tels que les archives du *Service des Victimes de Guerre*, les fiches individuelles de Juifs réalisées par Monsieur Thierry Rozenblum, des documents reçus par Madame Potezman chargée du département « Yad Vashem » de l'ambassade d'Israël, des fiches biographiques de l'Encyclopédie des Justes de Belgique, des articles de journaux, ainsi que des ressources informatiques diverses.

Il est important de préciser que des erreurs ainsi que des oublis restent toujours possibles et que ce tableau n'est malheureusement pas exhaustif.

Pour chaque sous-chapitre, nous avons inséré un schéma explicatif que nous tentons ensuite d'explicitier au mieux.

#### 4.1.1 Sexe:

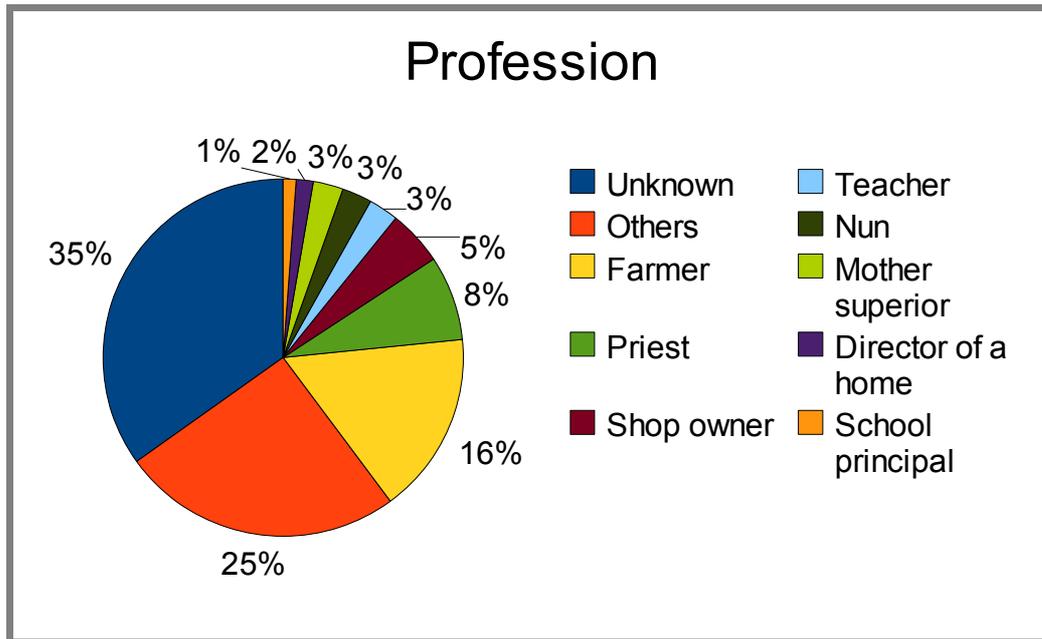


Nous pouvons constater que les Justes de la province de Liège comptent un peu plus de femmes (142 ou 54,2%) que d'hommes (120 ou 45,8%). Dans son travail concernant la Belgique, Jeannine Frenk est arrivée à des chiffres plus ou moins semblables, soit 54,7% de femmes et 45,3% d'hommes<sup>228</sup>. Selon cette dernière, cette différence homme-femme ne serait pas significative, car le nombre d'hommes durant cette période étant un peu plus bas (partis au front?) que celui des femmes, il est normal que proportionnellement, il y en ait un peu moins. Cependant, elle avance quelques hypothèses concernant la petite prépondérance des femmes sur les hommes. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les femmes auraient montré une plus grande propension pour la compassion envers les persécutés et auraient donc eu plus tendance à offrir leur aide que leurs homologues masculins. De plus, l'inclinaison des femmes à aider les autres serait liée aux différences d'emplois exercés par rapport à ceux des hommes. Celles-ci exerceraient davantage des emplois liés aux questions sociales, tels que l'éducation, l'enseignement, les emplois d'infirmières ou encore des fonctions dans des orphelinats ou des institutions chrétiennes. Les femmes auraient donc une capacité plus élevée que les hommes à s'occuper d'autrui<sup>229</sup>.

<sup>228</sup> FRENK J., « *Righteous Among the Nations* » in *France and Belgium: a silent resistance*, Jerusalem, Yad Vashem, 2008, p. 41.

<sup>229</sup> FRENK J., *op. cit.*, p. 40-41.

#### 4.1.2 Profession:



Premièrement, nous pouvons constater que, mis à part les professions inconnues (35%) et les professions catégorisées dans « autres » (infirmier, rentier, secrétaire, mineur, éditeur, banquier, etc.), ce sont les fermiers qui remportent le plus grand pourcentage dans notre échantillon (16% ou 43 personnes). Madame Frenk avait quant à elle comptabilisé pour la Belgique un nombre de 24,3%, le deuxième pourcentage le plus élevé qu'elle ait obtenu. Nous pourrions tenter d'expliquer ce chiffre élevé par le fait que les fermiers, grâce à leurs élevages et leur mode de vie, rencontraient moins de difficultés à cacher ou à aider autrui puisqu'ils n'avaient pas les mêmes problèmes pour s'alimenter : donc, nourrir une bouche supplémentaire était plus facile pour eux que pour un citoyen soumis au rationnement. De plus, cela faisait de l'aide supplémentaire dans la ferme.

Revenons sur les résultats obtenus par Madame Frenk pour la Belgique et tentons de les comparer avec nos propres résultats. Cette dernière a réalisé un tri en fonction des statuts sociaux<sup>230</sup>:

- Working class: 28,2%
- Farmer: 24,3%
- Middle Class: 14,1%
- Intelligentsia: 12,4%

<sup>230</sup> FRENK J., op. cit., p. 37

– Priest: 6,8%

Comme nous l'avons dit, 16% des Justes sont des fermiers. C'est donc notre pourcentage le plus élevé au niveau professionnel ainsi que le deuxième plus élevé pour la Belgique. Par contre, Madame Frenk situe la classe ouvrière (*Working Class*) en première place (28,2%) alors que nous ne rencontrons quasiment aucun ouvrier dans notre échantillon.

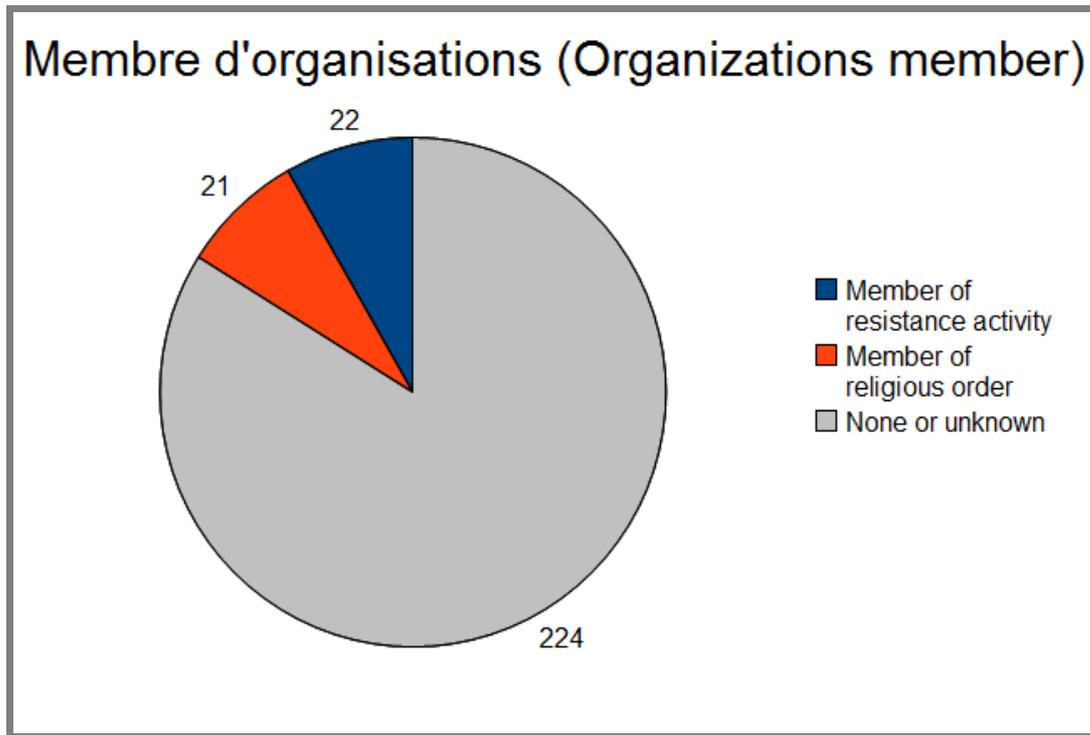
En deuxième position, nous comptabilisons 8% de prêtres tandis que la Belgique en compte 6,8%. À ce niveau, les résultats semblent concorder.

En troisième position, nous recensons 5% de commerçants, soit 13 personnes de notre échantillon, alors que, plus largement, la classe moyenne de la Belgique représente 14,1% de l'ensemble. Le faible pourcentage obtenu peut s'expliquer par le fait que nous n'ayons pas repris certaines professions dans la catégorie « autre » qui auraient pu entrer dans celles de la classe moyenne.

Et enfin, nous obtenons 3% de professeurs (soit 7 personnes), 3% de nonnes ( soit 7 personnes), 3% de mères supérieures (soit 7 personnes), 2% de directeurs de home (soit 4 personnes) et 2% de directeurs d'école (soit 3 personnes). Si nous reprenons ces catégories professionnelles dans le groupe *Intelligentsia* de Madame Frenk (comptabilisant 12,4%), nous obtenons ainsi des chiffres relativement semblables (soit 13%).

En réunissant le groupe des prêtres et celui des nonnes, nous arrivons à un total de 14% au niveau du clergé qui arrive directement après les fermiers pour la Province de Liège. Nous pouvons donc constater que le clergé est un groupe relativement important dans notre échantillon. Nous pourrions également remarquer que la plupart de ces professions sont d'ordre sociales, ou en tout cas, amènent à côtoyer d'autres (voir beaucoup d'autres) personnes. Ainsi, les sauveurs furent peut-être amenés plus facilement, dans le cadre de leur profession, à répondre aux demandes d'aide de la population, ou à proposer eux-même cette aide.

#### 4.1.3 Organisation/ordre religieux:

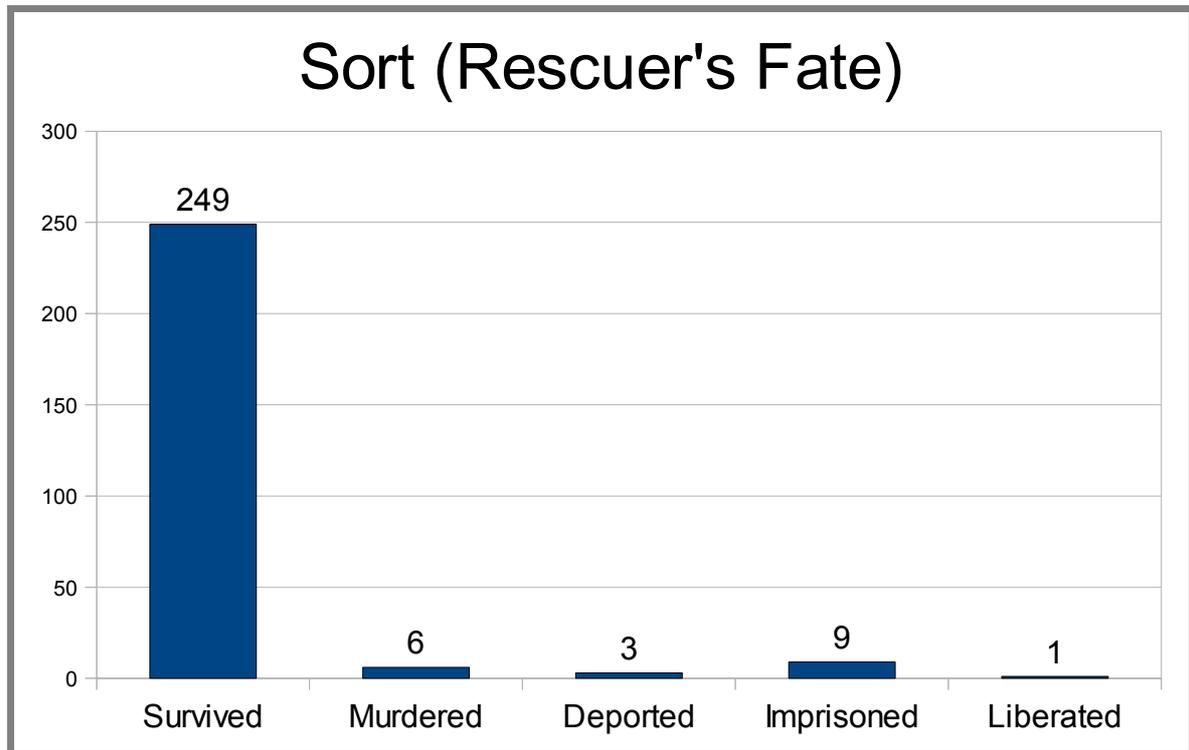


Malgré le grand nombre d'inconnues au niveau de l'appartenance des Justes à un groupe de résistance ou à une organisation religieuse, nous pouvons tout de même constater que environ 8,2% des Justes de la province de Liège étaient membres d'une organisation de résistance (Jeannine Frenk en recense 17,8% pour la Belgique<sup>231</sup>) et que environ 7,7% étaient membres d'un ordre religieux ou d'une organisation religieuse (comme des orphelinats, des colonies catholiques, etc.). Puisqu'il nous manque trop d'informations, nous ne pouvons malheureusement pas retirer de réelle cause à effet entre l'appartenance des Justes à un groupe quelconque et leur propension à avoir sauvé les Juifs. Cependant, ces Justes sont tout de même en nombre suffisant pour que nous ne négligions pas l'importance de leur appartenance à un de ces groupes<sup>232</sup>.

<sup>231</sup> FRENK J., op. cit., p. 79.

<sup>232</sup> Remarque: Ayant ajouté plus tard Coune, Boufflette, Van den Berg, Meunier et Peeters en tant que membres d'un réseau de résistance, les statistiques devraient donc changer légèrement.

#### 4.1.4 *Sort:*



Les Justes de la Province de Liège ont majoritairement survécu (92,9%). Dans les différents sorts qui leur furent réservés, une minorité fut emprisonnée (neuf personnes), trois furent déportés, dont l'avocat Albert Van den Berg qui sauva des centaines d'enfants juifs grâce à son réseau dont nous reparlerons plus tard. Et pour finir, six personnes trouvèrent la mort pendant leur détention ou en déportation.

Comment expliquer ce taux très élevé de survie, alors que, lorsque l'on parle des Justes, les dangers encourus sont toujours évoqués ?

Comme nous l'avons évoqué dans les chapitres précédents, la loi n'interdisait pas en Belgique l'hébergement de Juifs. C'est pourquoi, ceux qui le faisaient n'étaient pas censés être punis, contrairement aux usages dans les pays de l'Est, où la mort attendait généralement ceux qui venaient en aide aux Juifs. Les quelques cas d'emprisonnements ou de déportations pourraient s'expliquer par le fait que ces Justes aient été inculpés pour d'autres motifs que l'hébergement de Juifs, tels que la fourniture de faux papiers par exemple (comme ce fut le cas de Van den Berg). Ces deux derniers cas restent cependant marginaux en Belgique, ou en tout cas, en province de Liège.

#### 4.1.5 Lieux

Notre présent travail entendant se limiter à la Province de Liège, nous avons donc restreint les Justes de notre étude à toutes les communes (villages, lieux-dits) de la Province de Liège actuelle, composée de 84 communes:

**Amay** (regroupe les anciennes communes d'Amay, Ampsin, Flône, Jehay et Ombret), **Amblève**, **Ans**, **Anthisnes** (est composée d'Anthisnes, Hestreux, Hody, Lagrange, Tavier, Villers-aux-Tours), **Aubel**, **Awans** (a fusionné avec les anciennes communes de Fooz, Othée, Villers-l'Évêque et Hognoul), **Aywaille** (rassemble les anciennes communes d'Aywaille, Sougné-Remouchamps, Deigné, Harzé et Ernonheid), **Baelen**, **Bassenge** (comprend Wonck, Eben-Emael, Bassenge, Roclenge-sur-Geer, Boirs et Glons), **Berloz**, **Beyne-Heusay** (regroupe les anciennes communes de Bellaire, Beyne-Heusay, Queue-du-Bois, ainsi que le village de Moulins-sous-Fléron), **Blegny** (dont font parties Barchon, Housse, Mortier, Saint-Remy, Saive, Trembleur), **Braives** (formée à partir des villages d'Avennes, Braives, Cipllet, Fallais, Fumal, Latinne, Tourinne et Ville-en-Hesbaye), **Büllingen** (composée de 27 villages), **Burdinne** (Hannêche, Lamontzée, Marneffe, Oteppe, Vissoul), **Burg-Reuland**, **Bütgenbach**, **Chaufontaine** (Vaux-sous-Chèvremont, Beaufays, Embourg et Ninane), **Clavier** (composée de 6 villages : Clavier, Bois-et-Borsu, Les Avins, Ocquier, Pailhe et Terwagne), **Comblain-au-Pont** (comprend Poulseur), **Crisnée** (constituée Fize-le-Marsal, Kemexhe, Odeur et Thys), **Dahlem** (composée de 8 villages : Berneau, Bombaye, Dalhem, Feneur, Mortroux, Neufchâteau, Saint-André et Warsage), **Dison** (composée de Dison et d'Andrimont), **Donceel** (Donceel, Haneffe, Jeneffe en forment la commune), **Engis** (composée des villages d'Engis, de Clermont-sous-Huy, d'Hermalle-sous-Huy, d'Éhein-bas et une partie d'Ombret-Rawsa), **Esneux** (et Tilff), **Eupen**, **Faimes** (comprend les villages de Celles, Les Waleffes, Viemme, Borwez et Aineffe ), **Ferrières** (composée de Ferrières, My, Vieuxville, Sy, Werbomont et Xhoris), **Fexhe-le-Haut-Clocher** (regroupe cinq villages : Fexhe (-le-Haut-Clocher), Freloux, Noville, Roloux et Voroux-Goreux), **Flémalle** (regroupe six anciennes communes: Flémalle-Haute, Flémalle-Grande, Awirs et en partie Horion-Hozémont, les Cahottes, Mons-lez-Liège et Ivoz-Ramet), **Fléron** (comprend les anciennes communes de Fléron, Magnée, Retinne et Romsée), **Geer** (se compose des villages de Boëlhe, Darion, Geer, Hollogne-sur-Geer, Lens-Saint-Servais, Ligney et Omal), **Grâce-Hollogne**, **Hamoir** (elle regroupe les villages de Fairon, Comblain-la-Tour et Filot), **Hannut** (comporte Avin, Grand-Hallet, Merdorp, Moxhe,

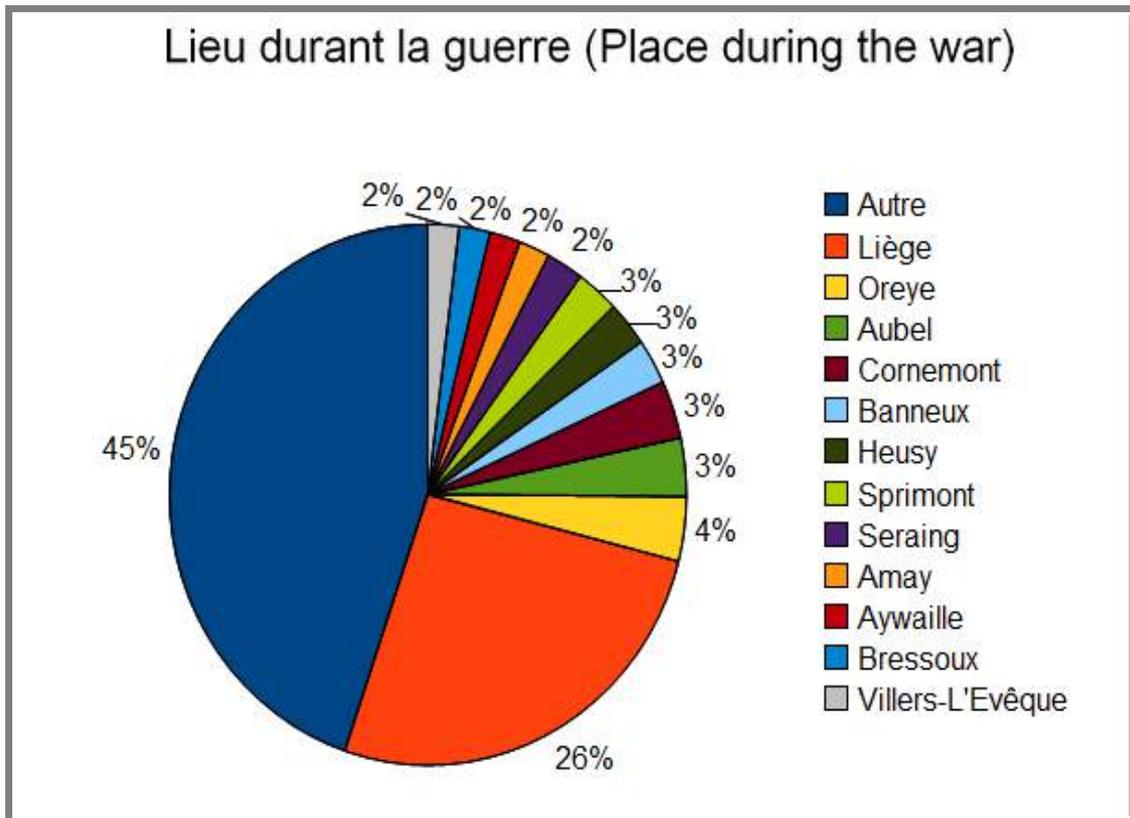
Thisnes, Trognée), **Héron** (composée des villages de Couthuin, Héron, Lavoir et Waret-l'Évêque), **Herstal** (a fusionnée avec les anciennes communes de Milmort, Vottem et avec une partie de l'ancienne commune de Liers), **Herve**, **Huy** (composée de Ben-Ahin, Huy, Tihange et Neuville-sous-Huy et Statte), **Jalhay** (comprend les villages de Jalhay, de Sart-lez-Spa et des 12 autres hameaux), **Juprelle**, **La Calamine** (composée des villages de La Calamine, Neu-Moresnet et Hergenrath), **Liège** (composée des anciennes communes d'Angleur, Bressoux, Chênée, Glain, Grivegnée, Jupille, Liège, Rocourt, Wandre), **Lierneux** (composée de Arbrefontaine, Bra, et Lierneux, et dans 17 autres hameaux), **Limbourg** (composée de Bilstain, Goé et Limbourg, et de 7 hameaux), **Lincent**, **Lontzen** (composée de Lontzen, Walhorn, Herbesthal et de quelques hameaux), **Malmédy** (composée de Bellevaux-Ligneuville, Bévercé et Malmédy), **Marchin** (composée des villages de Marchin et de Vyle-et-Tharoul), **Modave**, **Nandrin** (constituée des anciennes communes de Villers-le-Temple, Saint-Séverin, Yernée-Fraineux, Nandrin et d'une partie d'Abée-Scry), **Neupré** (formé par les anciennes communes de anciennes communes de Neuville-en-Condroz, Plainevaux, Rotheux-Rimièrre et Éhein), **Olne** (Composée des villages de Saint-Hadelin et de Hansez, ainsi que de nombreux hameaux), **Oreye** (Composée des villages de : Bergilers, Grandville, Lens-sur-Geer, Oreye et Otrange), **Ouffet** (composée des villages d'Ellemelle, Ouffet et Warzée), **Oupeye** (composée de Haccourt, Hermalle-sous-Argenteau, Hermée, Heure-le-Romain, Houtain-Saint-Siméon, Oupeye et Vivegnis), **Pepinster** (composée de plus de 12 hameaux, dont Tancremont), **Plombières** (composée des villages de : Gemmenich (Jömmeleg), Hombourg (Homereg), Montzen (Montse), Moresnet (Moreçend), Sippenaeken (Çepenaake), **Raeren** (composée de Composée d'Eynatten, Hauset et Raeren), **Remicourt** (composée des villages de Hodeige, Lamine, Momalle, Pousset et Remicourt), **Saint-Georges-sur-Meuse** (se compose des villages de Saint-Georges-sur-Meuse, Warfusée, Dommartin, Warfée, Yernawe, Stockay, Sur-les-Bois, Tincelle et la Mallieue), **Saint-Nicolas** (Composée de Montegnée, Saint-Nicolas et Tilleur), **Saint-Vith** (se compose des villages de Crombach, Lommersweiler, Recht, Sankt-Vith (Saint-Vith), Scönberg), **Seraing** (composée de Boncelles, Jemeppe, Ougrée et Seraing), **Soumagne** (Composée des villages d'Ayeneux, Cerexhe-Heuseux, Évegnée-Tignée, Melen, Micheroux et Soumagne), **Spa**, **Sprimont** (est composée de Dolembreux, Gomzé-Andoumont, Louveigné, Rouvieux, Fraiture et Sprimont), **Stavelot**, **Stoumont** (comprend les villages de Chevron, La Gleize, Lorcé, Rahier, Stoumont), **Theux** (composée de La Reid, Polleur, Theux), **Thimister-Clermont** (composée des villages de Clermont-sur-Berwinne, Elsaute, Froidthier, La Minerie et Thimister), **Tinlot** (résultat de la

fusion d'Abée, Fraiture, Ramelot, Seny, Scry et Soheit-Tinlot), **Trois-Ponts** (comprend Basse-Bodeux), **Trooz** (se compose des villages de Forêt, Fraipont et Nessonvaux), **Verlaine** (composée des villages de Chapon-Seraing, Bodegnée, Seraing-le-Château et Verlaine), **Verviers** (comprend Verviers, Ensival, Heusy, Lambermont, Petit-Rechain et Stembert), **Villers-le-Bouillet** (Composée de Fize-Fontaine, Vaux-et-Borset, Vieux-Waleffe, Villers-le-Bouillet et Warnant-Dreye), **Visé** (comprend les villages d'Argenteau, Cheratte, Lanaye, Lixhe, Richelle et Visé), **Waimés** (composé de Roberville, Faymonville et Waimés), **Wanze** (se compose de 6 villages : Antheit, Bas-Oha, Huccorgne, Moha, Vinalmont et Wanze), **Waremme** (composée de 8 villages : Bettincourt, Bleret, Bovenistier, Grand-Axhe, Lantremange, Oleye, Waremme), **Wasseiges** (composée des villages de Meeffe, Wasseiges, Ambresin et Acosse), **Welkenraedt** (comprend également Henri-Chapelle).<sup>233</sup>

---

<sup>233</sup> PROVINCE DE LIÈGE, *communes*, [en ligne], <http://www.provincedeliege.be/fr/node/963>, consulté le 3.1.14.

*Lieux d'habitation des Justes durant la guerre :*



En replaçant les lieux sur une carte de la province de Liège<sup>234</sup>, nous pouvons constater que les lieux d'habitation des Justes se concentraient en particulier dans la partie centre-nord de la province de Liège. Si nous tenons compte de chacun des noms de villages (comme dans le graphique ci-dessus), sans les réunir en communes, nous constatons rapidement que la ville de Liège détient le plus grand pourcentage de Justes avec ~ 26% ou ~ 68 Justes, suivi de loin par les villages d'Oreye (~ 4% - 10 Justes), Aubel (~ 3% - 9 Justes), Cornemont (~ 3% - 9 Justes), Banneux (~ 3% - 7 Justes), Heusy (~ 3% - 7 Justes), Sprimont (~ 3% - 7 Justes), Seraing (~ 2% - 6 Justes), Amay (~ 2% - 5 Justes), Aywaille (~ 2% - 5 Justes), Bressoux (~ 2% - 5 Justes), Villers-L'Evêque (~ 2% - 5 Justes), ainsi que les autres petits villages comptant moins de 2% et réunis sous l'appellation « Autres ».

Cependant, si nous réunissons les plus petites entités en commune, nous obtenons une configuration un peu différente : Liège (~ 27,9% - 73 Justes), Sprimont (~ 9,5% - 25 Justes), Verviers (~ 5% - 13 Justes), Oreye (~ 3,9% - 10 Justes), Aubel (~ 3,4% - 9 Justes), Aywaille (~ 3,4% - 9 Justes) Seraing (~ 3% - 8 Justes), etc.

<sup>234</sup> Cf. Carte de la province de Liège . Annexe n° 2.

Jeannine Frenk fait remarquer que pour la Belgique, les Juifs furent généralement sauvés davantage dans les campagnes ou sur les abords des villes que dans les villes elles-mêmes. Elle énonce plusieurs raisons à cela. Bien que beaucoup pensent que les agglomérations permettaient l'anonymat et étaient par conséquent plus sûres, il n'en serait rien. Premièrement, elles étaient soumises à une surveillance policière constante, à la recherche de réfractaires, ou d'évadés par exemple. Des contrôles d'identité avaient lieu dans les endroits de passages tels que les stations de train, les restaurants, les hôtels ou encore dans les bureaux administratifs. Elle précise également que les quartiers périphériques des villes étaient préférés par les Juifs aux campagnes profondes, bien que ces dernières offraient aussi un refuge valable.<sup>235</sup> Malgré cette observation, nous constatons que Liège est l'endroit où nous trouvons le plus de Justes, suivi de Sprimont et des villages de cette commune. Cornemont, un village de la commune de Sprimont, a d'ailleurs érigé un monument en l'honneur des familles qui ont caché des Juifs durant l'Occupation.<sup>236</sup> En effet, dix familles auraient caché un ou plusieurs enfants Juifs. Celles-ci furent supportées dans leurs efforts par le bourgmestre du village. Cette région fut d'ailleurs un centre important d'activité de résistance.<sup>237</sup>

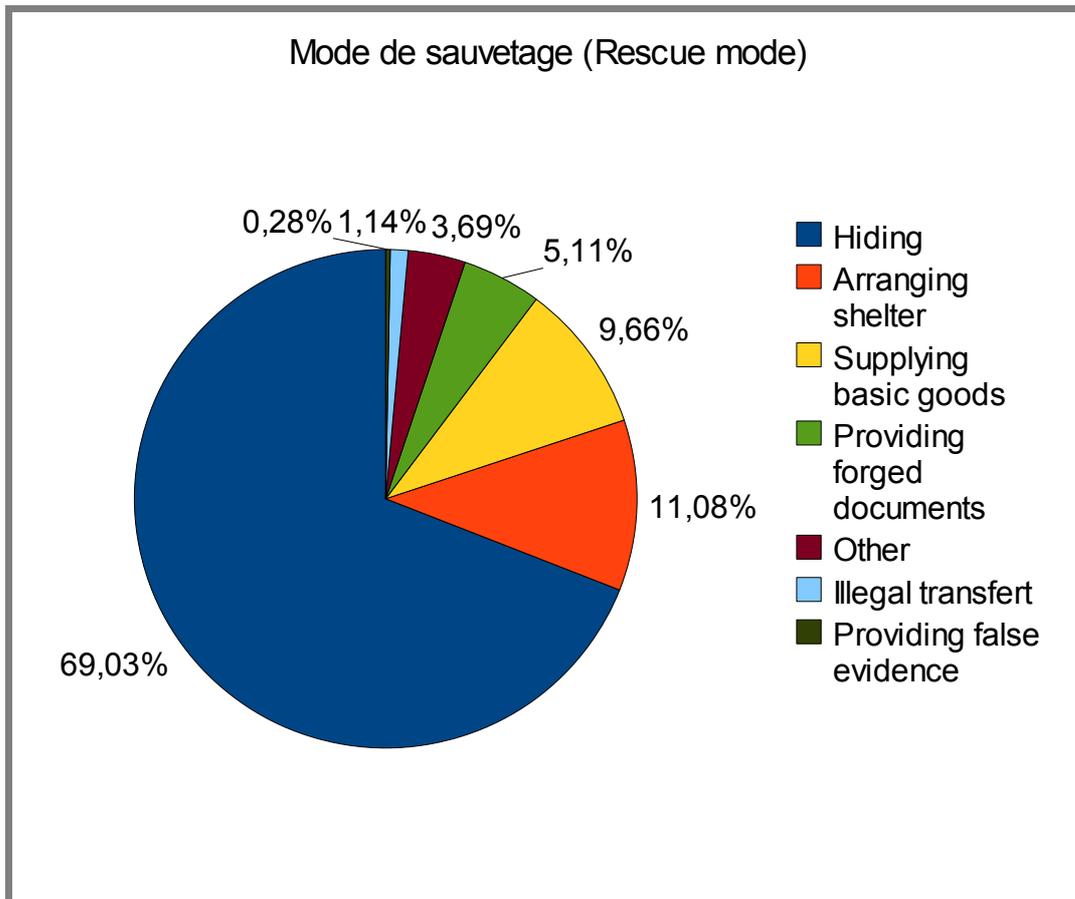
---

<sup>235</sup> FRENK J., *op. cit.*, p. 23-24.

<sup>236</sup> SPRIMONT, *Cornemont* [en ligne], <http://www.sprimont.be/touristes/nos-villages/cornemont>, consulté le 10.7.14.

<sup>237</sup> PALDIEL M., « The rescue of Jewish Children in Belgium During World War II », in MICHMAN D., *Belgium and the Holocaust, Jews, Belgians, Germans*, Jerusalem, Yad Vashem, 1998, p. 313.

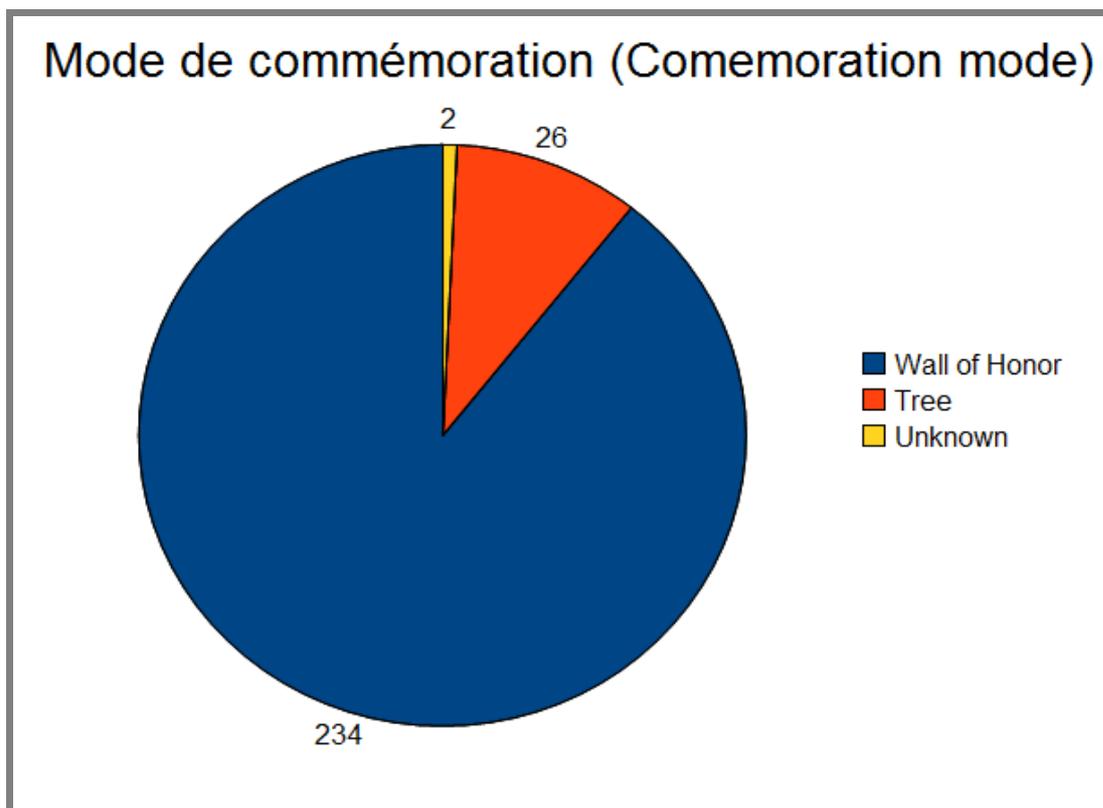
#### 4.1.6 Mode de sauvetage :



Nous pouvons aisément constater que le mode de sauvetage le plus utilisé a été de cacher dans 69% des cas (généralement chez soi), suivi dans le même ordre d'idée par le fait de trouver une cachette aux Juifs (~ 11%). En troisième position, nous trouvons la fourniture de biens de première nécessité (~ 9,7%), suivi de la procuration de faux documents (~ 5,1%) et, dans une minorité de cas, le transfert clandestin illégal (1,14%).

Nous pourrions supposer que le fait de cacher ou de trouver une cachette est l'action la plus à la portée de chacun et réalisable. C'est également le cas pour les biens de première nécessité, bien qu'en temps de pénurie, rien n'était aisé. Par contre, trouver de faux documents n'était pas à la portée de tous. Il était nécessaire d'avoir des relations dans le milieu ou encore de travailler à l'administration communale, afin d'avoir accès aux documents, ce qui pourrait expliquer le plus faible pourcentage de cette donnée.

#### 4.1.7 Mode de commémoration (arbre/mur d'honneur) :



Les premières années de reconnaissance de Justes parmi les Nations, un arbre fut planté en l'honneur de chacun à Yad Vashem dans l'allée des Justes, comprenant des milliers de plantations. Seulement, par manque de place, l'arbre fut ensuite remplacé par une gravure du nom des sauveurs sur le mur d'honneur du jardin des Justes à Yad Vashem.<sup>238</sup> C'est pourquoi la majorité des Justes belges ont leur nom gravé à Jérusalem, et seule une minorité a eu un arbre planté.

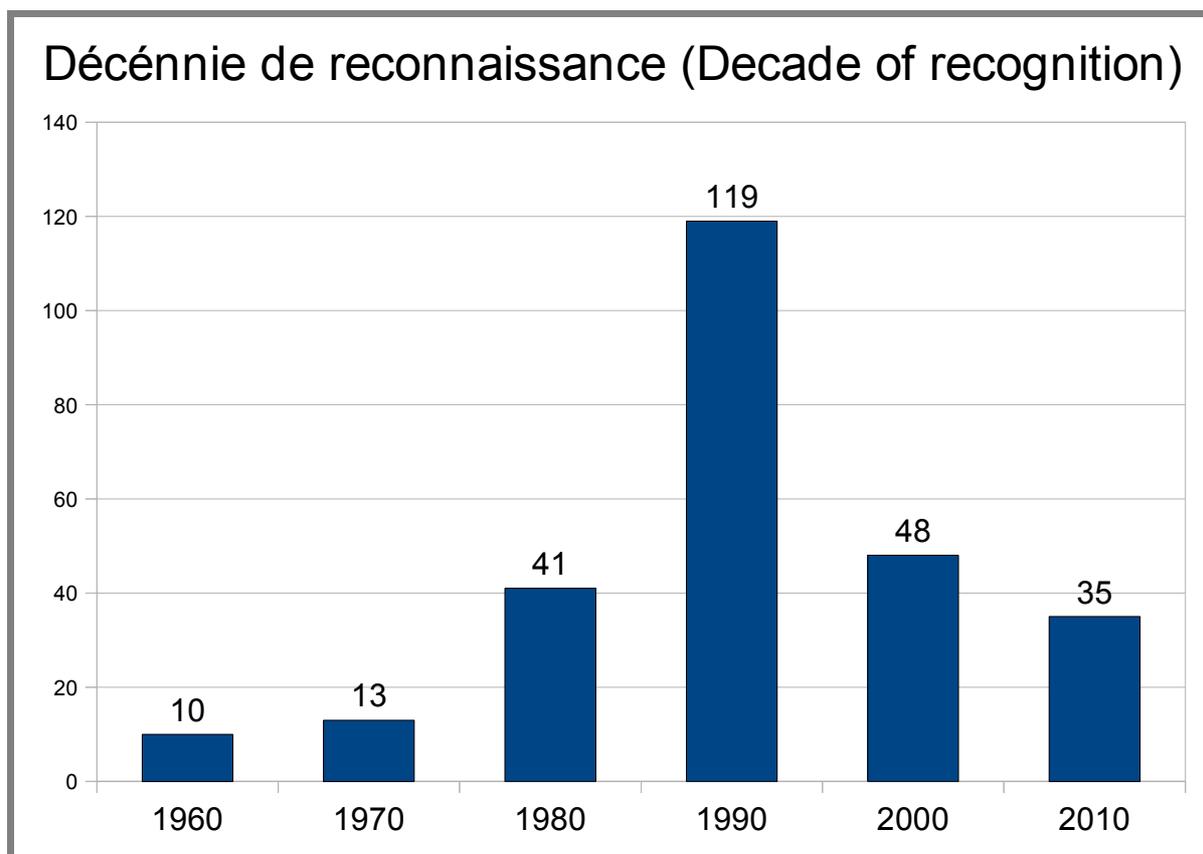
La plantation d'arbres est un ancien symbole national. « Support patriotique de la culture sioniste sécularisée, l'acte de plantation est un rituel incontournable de connexion à la terre »<sup>239</sup>. En effet, pour les Juifs, l'espérance et la renaissance de la vie sont incarnées par l'arbre<sup>240</sup>.

<sup>238</sup> MICHMAN D. (éd.), *Encyclopedia of the Righteous among the Nations: Belgium*, Jerusalem, Yad Vashem, 2005, p. XV.

<sup>239</sup> GENSBURGER S., « La création du titre de Juste », *op. cit.*, p. 33.

<sup>240</sup> JACQUEMART C., *Les Justes et les Sauveurs de l'Holocauste au regard de l'opinion publique belge*, inédit, mémoire de licence, ULB, section de journalisme, 1996, p. 10.

#### 4.1.8 Décennie de reconnaissance :



En observant ce graphique, nous constatons aisément que les années nonante ont comporté le plus de reconnaissances de Justes dans la province de Liège (119 ou 45,4%), suivi de loin par les années deux-mille (48 ou 18,3%) et quatre-vingt (41 ou 15,6%).

Plusieurs explications, tant au niveau français que belge, peuvent justifier cette augmentation de reconnaissances dans la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle.

C'est à la fin des années septante que, pour la première fois depuis 1945, la Shoah entre dans l'actualité et n'est plus seulement un des aspects de la déportation. C'est entre autres l'action de Serge Klarsfeld, historien, écrivain et fervent défenseur de la cause des déportés juifs de France, qui permettra l'apparition de la mémoire de la Shoah en France dans les années quatre-vingt et nonante.<sup>241</sup> « Il s'est efforcé de rendre l'individualité à chaque victime du nazisme, leur nom, leur visage, leur identité, leur histoire, en créant le Mémorial des déportés juifs de France, sépulture symbolique pour qu'ils ne soient jamais oubliés »<sup>242</sup>.

<sup>241</sup> LALIEU O., « L'invention du devoir de mémoire », in *vingtième siècle, revue d'histoire*, n°69, janvier-mars 2001, p.92.

<sup>242</sup> FONDATION SHOAH, *Fondation pour la mémoire de la Shoah*, [en ligne], <http://www.fondationshoah.org/FMS/spip.php?article1435>, consulté le 20.7.14.

Ce processus, débuté dans les années septante aboutira dans les années nonante à la formulation du « devoir de mémoire », qui rendra légitimes les demandes de réparation et insistera sur la nécessité de tirer un enseignement des expériences passées<sup>243</sup>.

Cette expression fut popularisée par un ouvrage posthume de Primo Levi<sup>244</sup> publié en 1995, *Le devoir de mémoire*, dans le contexte des cinquante ans de la libération des camps.<sup>245</sup>

Ensuite, Sarah Gensburger fait remarquer que les études concernant la mémoire connaissent un essor considérable depuis quelques années. De plus, depuis le milieu des années nonante, la reconnaissance de Justes en France est en visible augmentation, « tandis que, précisément, l'articulation entre évocation politico-institutionnelle du passé et expression individuelle des souvenirs s'est peu à peu complexifiée ».<sup>246</sup>

En effet, la mémoire française a connu ces vingt dernières années plusieurs changements. Le 3 février 1993, le Président de la République émit un décret qui instituait « une journée nationale commémorative des persécutions racistes et antisémites commises sous l'autorité de fait dite 'gouvernement de l'État français' (1940-1944) ». Sept ans plus tard, le Parlement français adopta le 23 mars 2000 une loi qui institua « une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux 'Justes' de France qui ont recueilli, protégé ou défendu, au péril de leur propre vie et sans aucune contrepartie, une ou plusieurs personnes menacées de génocide »<sup>247</sup>. Il est question ici de la première apparition du terme de « Juste » dans des textes officiels français.

Le 16 juillet 1995, Jacques Chirac fit également un discours<sup>248</sup> dans lequel il reconnut la responsabilité française dans les déportations et où il évoqua « les Justes parmi les Nations »<sup>249</sup>. Ainsi, depuis 1995, des commémorations, textes officiels et discours marquèrent

---

<sup>243</sup> LALIEU O., « L'invention du devoir de mémoire », in *vingtième siècle, revue d'histoire*, n°69, janvier-mars 2001, p. 93.

<sup>244</sup> Primo Lévi est un écrivain juif et ancien déporté, né en Italie le 31 janvier 1919. Il est l'auteur d'un livre-témoignage concernant sa déportation: *Si c'est un homme* (1947) qui est l'un des premier témoignage de la vie à Auschwitz.

Cf. MÉMORIAL DE LA SHOAH, *Primo Levi*, [en ligne],

[http://www.memorialdelashoah.org/upload/minisites/voyages/f-m-s/medias/06\\_cr02\\_Jaunay02/biographie.html](http://www.memorialdelashoah.org/upload/minisites/voyages/f-m-s/medias/06_cr02_Jaunay02/biographie.html), consulté le 29.7.14.

<sup>245</sup> LALIEU O., op. cit., p. 83.

<sup>246</sup> GENSBURGER S., « Mémoire et bricolage. La cérémonie de remise de médaille de 'Juste parmi les Nations' », in *Ethnologie française*, XXXVII, 2007, p. 433-434.

<sup>247</sup> GENSBURGER S., « Les figures du juste et du résistant et l'évolution de la mémoire historique française de l'occupation », in *Revue française de science politique*, 2002/2, vol. 52, p. 291.

<sup>248</sup> Extrait du discours de Jacques Chirac disponible en ligne (~l'0"): FILMS DOCUMENTAIRES, *Les Justes*, [en ligne], <http://www.filmsdocumentaires.com/films/668-les-justes>, consulté le 20.7.14.

<sup>249</sup> GENSBURGER S., « Réflexions autour de la notion de « politique de la mémoire »: L'exemple de l'évocation des Justes parmi les Nations en France » (communication atelier n°1), *Journées AFSP « Sciences politiques/Histoire »*, 4-6 mars 2004, p. 4.

les différentes étapes du processus d'institutionnalisation de la mémoire.<sup>250</sup>

En France, l'année 1996 a vu un pic de reconnaissances de Justes ayant plus que doublé dans les années nonante par rapport aux années quatre-vingt. C'est-à-dire que, avec le décalage dû au délai de création des dossiers, un éveil de la mémoire eut lieu vers 1994-1995.

<sup>251</sup> En observant le graphique ci-dessous, nous constatons que 1996 fut également l'année où la province de Liège reconnut le plus de Justes.

Nous pouvons également remarquer plusieurs faits relatifs à l'histoire des Justes dans les années 1994-1996. Tout d'abord, Lucien Lazare, ancien membre de la résistance juive française, historien, enseignant et écrivain, auteur du « Livre des justes » (1993) et coordinateur du dictionnaire des Justes de France, incita les Justes à se faire connaître<sup>252</sup>. Ensuite, une première étude sur « l'enfant caché belge » parut en 1994 sous la plume de Viviane Teitelbaum-Hirsch (*Les larmes sous le masque*). Il s'agit d'une analyse mêlant témoignages et analyse sociologique.<sup>253</sup> Au niveau littéraire et cinématographique, il faut également noter la parution en 1995 du livre de Marek Halter<sup>254</sup>, *La force du bien*, ainsi que du tournage de son film « les Justes » sorti en 1994. Ce dernier est un documentaire concernant les Justes et s'appuyant sur divers témoignages dans un but pédagogique de transmission de la mémoire de la Shoah.<sup>255</sup> Et enfin, nous devons évoquer également la sortie de la *La liste de Schindler* de Steven Spielberg en 1993 ; Juste pas comme les autres, il fut la cible d'une violente controverse lors de sa reconnaissance en tant que *Juste parmi les Nations*

<sup>250</sup> GENSBURGER S., « Les figures du juste... », *op.cit.*, p. 320.

<sup>251</sup> GENSBURGER S., « Réflexions... », *op. cit.*, p. 12.

<sup>252</sup> LAPORTE C., « La Belgique peut être fière de ceux qui ont sauvé les Juifs », in *Le soir*, 13 décembre 1993, p. 10; [consultable en ligne], <http://archives.lesoir.be/la-belgique-peut-etre-fiere-de-ceux-qui-ont-sauve-les-t-19931213-Z07L0C.html?queryand=%22La+Belgique+peut+%EAtre+fi%E8re+de+ceux+qui+ont+sauv+%E9+les+juifs%22&firstHit=0&by=10&when=-1&begYear=1989&begMonth=01&begDay=01&endYear=2014&endMonth=03&endDay=07&sort=datedesc&all=1&rub=TOUT&pos=0&all=1&nav=1>, consulté le 3.1.14.

<sup>253</sup> LAPORTE C., « Une première étude sur l'enfant caché belge », in *Le soir*, 1er mars 1994, p.15, [consultable en ligne], <http://archives.lesoir.be/une-premiere-etude-sur-l-enfant-cache-belge-t-19940301-Z07WHE.html?queryand=%22Une+premi%E8re+%E9tude+sur+l%27enfant+cach%E9+belge%22&firstHit=0&by=10&when=-1&begYear=1989&begMonth=01&begDay=01&endYear=2014&endMonth=03&endDay=07&sort=datedesc&all=1&rub=TOUT&pos=0&all=1&nav=1>, consulté le 3.1.14.

<sup>254</sup> **Marek Halter** est né en 1936 à Varsovie, de parents Juifs polonais. Il connut une enfance difficile suite à la guerre et aux persécutions dont il fut victime. En 1950, envisageant d'être peintre, il déménagea en France. Suite au conflit israélo-arabe, à la montée de l'antisémitisme et du racisme, il devint un grand militant des Droits de l'homme, mais également un défenseur de la mémoire. Son œuvre « Les Justes, ces héros inconnus » donne la parole aux sauveurs et est le premier projet de ce genre.

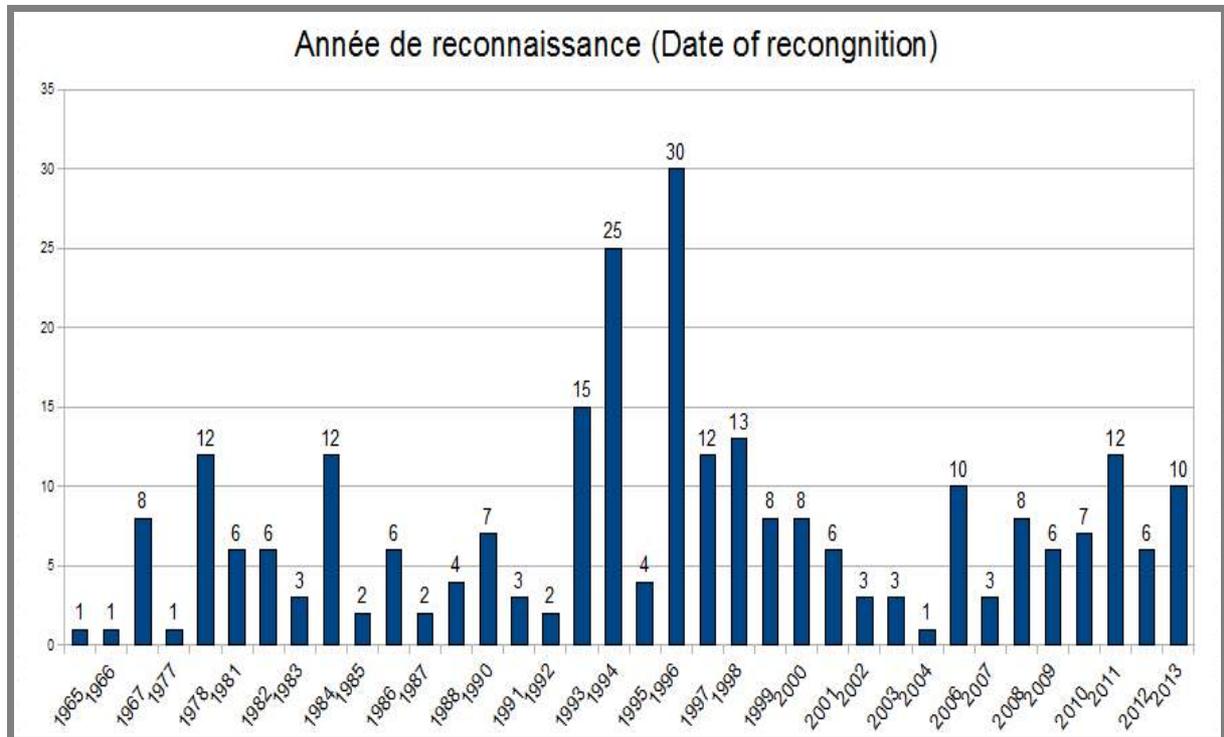
Cnf. - HALTER M., *Les Justes, ces héros inconnus*, Éditions Larousse, 2010, p. 4-5, 7.

- TERRITOIRES DE LA MÉMOIRE, *Marek Halter: le sens d'un parrainage*, [en ligne], <http://www.territoires-memoire.be/am04/715-marek-halter-le-sens-dun-parrainage>, consulté le 4.1.14.

<sup>255</sup> MÉMORIAL DE LA SHOAH, *Enseigner la Shoah*, [en ligne], <http://www.enseigner-histoire-shoah.org/actualites/une-nouvelle-plateforme-de-telechargement-pour-les-enseignants.html>, consulté le 4.1.14.

au début des années soixante.

*Année de reconnaissance :*



Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, 1996 est l'année où la majorité de Justes de la province de Liège furent reconnus, c'est-à-dire trente d'entre eux, suivi de près par l'année 1994 où il y eut 25 reconnaissances et de l'année 1993 où 15 Justes furent reconnus.

## 4.2 Les sauveurs de la province de Liège :

Les différents sauveurs de la province de Liège (comme d'ailleurs) peuvent être divisés en trois catégories<sup>256</sup> que nous tenterons de décrire au mieux :

- 1) Les organisations de résistance telles que le *Comité de Défense des Juifs*, l'*Armée secrète*, parfois intermédiaire dans le placement d'enfants Juifs<sup>257</sup>, les réseaux d'aide comme celui créé par l'avocat Albert Van den Berg, la *Jeunesse ouvrière Chrétienne*<sup>258</sup> ou encore l'activité clandestine de l'*Oeuvre Nationale de l'Enfance* dirigée par Yvonne Nevejean (à partir de Bruxelles).
- 2) L'aide organisée par des membres du clergé ou des institutions religieuses, soit par des actions individuelles ou en relation avec d'autres réseaux d'aide, comme ce fut le cas de Monseigneur Louis-Joseph Kerkhofs qui travailla de pair avec le *réseau Van den Berg*.
- 3) Les particuliers qui offrirent leur aide de manière individuelle et spontanée.

### 4.2.1 *Les Réseaux :*

Dans le diocèse de Liège, il y eut surtout deux personnes à la base du sauvetage des enfants Juifs, mais également d'adultes. Il s'agit de l'avocat Albert Van den Berg (reconnu Juste parmi les Nations le 19 juillet 1995) et de l'évêque de Liège, Monseigneur Kerkhofs (reconnu Juste parmi les Nations le 6 juillet 1981)<sup>259</sup>. Nous parlerons donc essentiellement du réseau Van den Berg qui permit le sauvetage de nombreux enfants et adultes Juifs, mais nous évoquerons également Monseigneur Kerkhofs, personnalité inséparable de ce réseau ainsi que de ses autres membres. Ensuite nous mentionnerons brièvement le CDJ liégeois, également en relation avec le réseau Van den Berg et qui l'aida dans sa tâche.

<sup>256</sup> PALDIEL M., « The rescue of Jewish Children in Belgium During World War II », in MICHMAN D., *Belgium and the Holocaust, Jews, Belgians, Germans*, Jerusalem, Yad Vashem, 1998, p. 309.

<sup>257</sup> PALDIEL M., « The rescue of jewish children in Belgium », in Michman D., *op. cit.*, p. 312.

<sup>258</sup> JOC: Elle fut créée en 1924 par Jozef Cardijn. Dès 1941, il fut décidé d'ouvrir des centres de cures pour enfants débiles à plusieurs endroits (Schaltin, Banneux, Braine-l'Alleud,...). Ainsi, à partir de mars 1943, des enfants du CDJ ainsi que d'ailleurs furent placés dans les cures de la JOC alors dirigée par Pierre Capart. Cnf. BRACHFELD S., *Ils ont survécu*, *op. cit.*, p. 107 et PALDIEL M., « The rescue of jewish children in Belgium », in Michman D., *op. cit.*, p. 315.

<sup>259</sup> PAPELEUX L., « Le réseau Van den Berg qui sauva des centaines de Juifs », in SERVAIS J. (dir.), *La vie wallonne*, t. LV, n°375 et 376, 3e et 4e trimestres, 1981, p. 133.

## Le Réseau Van den Berg/Fonsny:

Fin de l'été 1942, un réseau clandestin d'aide aux Juifs fut créé par l'avocat liégeois Albert Van den Berg, suite à l'appel<sup>260</sup> de l'évêque de Liège, Mgr Kerkhofs.<sup>261</sup> Le groupe se composa essentiellement de quatre membres étant Albert Van den Berg (directeur des Colonies épiscopales de la Province de Liège), son secrétaire Pierre Coune<sup>262</sup>, son beau-frère Georges Fonsny<sup>263</sup>, ainsi que l'abbé André Meunier.<sup>264</sup> Berthe Vandenkieboom (1914-1996), cousine de Georges Fonsny, eut également un rôle important dans leur organisation. Celle-ci était secrétaire au Bureau de l'enfance au grand air (section Aide aux foyers) qui servait de relais vers plusieurs institutions religieuses de la région. Normalement, il avait pour but de placer des enfants débiles dans des familles ou internats à la campagne, mais officieusement, il plaçait également des enfants Juifs, souvent amenés par l'abbé André Meunier.<sup>265</sup>

Le réseau Van den Berg œuvra également en étroite collaboration avec le CDJ ainsi que quelques prêtres dont faisait partie Henri Reynders<sup>266</sup> (dom Bruno, bénédictin du Mont César à Louvain). En effet, c'est en 1942 qu'un lien se créa entre Van den Berg et le Comité de

---

<sup>260</sup> Selon Francis Balace, « l'historien ne peut en conscience déterminer si l'évêque va investir l'homme d'œuvre Van den Berg d'une mission ou si ce dernier, déjà engagé dans l'action, va obtenir l'approbation et la collaboration de son évêque, une collaboration et une bienveillance très agissante sans laquelle rien n'eût été possible ». Cnf. BALACE F., « Biographie de l'avocat Albert Van den Berg réalisée le 7 juin 1998 », p. 3. (Se trouvant dans la farde « Van den Berg » n° 37935/1 aux territoires de la mémoire à Liège).

<sup>261</sup> PAPELEUX L., *op. cit.*, p. 129.

<sup>262</sup> Cf. Tableau en Annexe (CD-Rom), n° 38.

<sup>263</sup> **Georges Fonsny**: Il naquit à Dison le 22 juillet 1898. Avant la Seconde Guerre mondiale, il lutta contre le rexisme et le fascisme. Chef de propagande à la Gazette de Liège, il prit par dès 1936 à la réalisation d'un journal catholique anti-degrelliste. Dès l'occupation, il se consacra aux œuvres des colonies pour enfants bénévolement. Il accueillait également des Juifs dans sa demeure. Lors de l'arrestation de l'avocat Van den Berg en 43, il prit sa relève, et permit au réseau de continuer son chemin.

Cf. MATTEAZI F., « L'Église et la question juive », in MAERTEN F. (éd.), *Entre la Peste et le Choléra, op. cit.*, p. 188.

<sup>264</sup> ROZENBLUM T., *op. cit.*, p. 142.

<sup>265</sup> MATTEAZI F., « L'Église et la question juive », in MAERTEN F. (éd.), *Entre la Peste et le Choléra, op. cit.*, p. 189.

<sup>266</sup> **Henri Reynders**: Il naquit à Bruxelles le 24 octobre 1905. À 17 ans, il entra au noviciat de l'abbaye bénédictine du Mont-César à Louvain et fut ordonné prêtre en 1928 et reçut le nom de « Dom Bruno ». Ayant poursuivi ses études de théologie à Rome, il obtint son doctorat et devint enseignant de théologie. Au cours d'un voyage en Allemagne qu'il découvrit la brutalité de l'antisémitisme nazi. En septembre 1939, il fut mobilisé et devient aumônier du 41ème régiment d'artillerie, fut blessé et fait prisonnier. Après un an d'emprisonnement, il retourna au Mont-César où il poursuivit son enseignement. À partir de 1942, il devint aumônier au Home pour aveugle de Hodbomont où des Juifs ont été envoyés à partir des Colonies scolaires catholiques par Van den Berg. Dom Bruno prit ces enfants en charge. Dès janvier 43, il trouva des foyers d'accueil pour ses protégés qu'il doit évacuer et réalise souvent les déplacements lui-même. C'est avec l'appui de Mgr Kerkhofs et la collaboration de Van den Berg qu'il placera les enfants dans de nombreuses institutions religieuses. Dom Bruno mourut le 26 octobre 1981. Il fut nommé Juste parmi les Nations en 1964 pour avoir sauvé plusieurs centaines de Juifs. Cf. HACART R., *Resistance: Père Bruno Reynders, juste des nations*, Bruxelles, Carrefours de la cité, 1993, p.13-18.

Défense des Juifs par l'intermédiaire du rabbin Joseph Lepkifker<sup>267</sup>. Celui-ci permit la rencontre entre l'imprimeur Albert Wolf (directeur de la section liégeoise du CDJ) et l'avocat. Émile Boufflette (vicaire de la paroisse Saint-Christophe), Coune, Fonsny, Van den Berg, et Joseph Renard furent également les intermédiaires entre le CDJ et le réseau Van den Berg.<sup>268</sup> Le CDJ confia donc des enfants à ce dernier, mais finança également quelques dépenses<sup>269</sup>.

Lorsque Albert Van den Berg fut arrêté en avril 1943, son beau-frère Georges Fonsny le remplaça et assura la relève. Ce réseau permit le sauvetage de centaines de Juifs (jusqu'à quatre cent selon certains), de plus, aucun des enfants cachés par ses soins ne semblent avoir été pris par l'occupant.<sup>270</sup>

Puisque Van den Berg et Mgr Kerkhofs furent à l'origine de ce réseau, nous allons revenir sur leur parcours, afin de souligner l'importance de leurs actions au sein de ce réseau, mais surtout dans le sauvetage de nombreux enfants et adultes Juifs durant l'occupation.

---

<sup>267</sup> **Joseph Lepkifker**: Né à Orhei (Moldavie) le 17 mars 1906, Lepkifer émigra en Belgique en 1930. Ayant fait des études talmudiques au séminaire israélite de Kichinev, il entama ensuite des études de médecine à l'Université de Liège. En 1933, il fut nommé premier ministre-officiant à la place de Henri Lehmann dont il était assistant. Il fut ensuite professeur de religion Israélite. Durant l'occupation, Mgr Kerkhofs lui trouva une cachette, à lui et sa famille. Joseph Kepkifker décéda le 6 septembre 1990 à Liège.

Cf. BELLEFLAMME S., *La croix et le glaive : clergé séculier et résistance dans le diocèse de Liège : 1940-1944*, Mémoire de licence en Histoire, inédit, Ulg, année académique 2008, p. 67.

<sup>268</sup> *Idem*, p. 192. et ROZENBLUM T., *op. cit.*, p. 143.

<sup>269</sup> PAPELEUX L., *op. cit.*, p. 137 et TEITELBAUM V., *Les larmes sous le masque, op. cit.*, p. 74.

<sup>270</sup> PAPELEUX L., *op. cit.*, p. 129.

## Albert Van den Berg:



Albert Van den Berg<sup>271</sup>

Albert Van den Berg naquit à Liège le 11 mai 1890 dans une famille bourgeoise. Docteur en droit et titulaire d'une licence en notariat de l'Université de Liège<sup>272</sup>, il commençait à peine sa carrière au barreau que la Première Guerre mondiale éclata. Soldat durant le conflit, il en sortit blessé et malade; il fut donc reconnu invalide de guerre. Il devint ensuite avocat à la cour d'appel de Liège, mais aussi administrateur de sociétés.

Profondément croyant, il s'investit également dans de nombreuses œuvres catholiques. S'appliquant si bien dans sa paroisse, il fut surnommé « le troisième vicaire de St-Christophe ». <sup>273</sup> « La générosité, reflet d'un amour sans limite du prochain, était le trait fondamental du caractère d'Albert Van den Berg »<sup>274</sup>. « Ce sens du dévouement qui prenait sa source dans de solides convictions religieuses, s'accompagnait d'un optimisme à toute épreuve »<sup>275</sup>.

Au même moment que son beau-frère Georges Fonsny, il entra au conseil d'administration de l'ASBL des « Colonies scolaires catholiques » et, dès 1941, il en devint l'administrateur délégué<sup>276</sup>. Ce poste lui permit lors de la seconde occupation d'avoir une sorte de premier réseau qui s'appuyait sur différents couvents, orphelinats, etc., lui permettant de sauver des enfants Juifs en les y cachant.<sup>277</sup>

Au début de la Seconde Guerre mondiale, Van den Berg aurait également fait partie du réseau de résistance *Clarence*, tout comme le vicaire Emile Boufflette, avec qui il collaborera.<sup>278</sup> Ensuite, début de l'année 1942, Mgr Kerkhofs aurait fait appel à lui, dans un premier temps, pour cacher des enfants Juifs dont les parents s'inquiétaient du sort. Ainsi,

<sup>271</sup> Photo: Bruxelles, Service des Victimes de Guerre, dossier: SVG-PPAD59102/12666

<sup>272</sup> MATTEAZI F., « L'Église et la question juive », in MAERTEN F. (éd.), *Entre la Peste et le Choléra*, op. cit., p. 187.

<sup>273</sup> PAPELEUX L., op. cit., p. 133-134.

<sup>274</sup> *Idem*, p. 134.

<sup>275</sup> *Idem*, p. 136.

<sup>276</sup> MATTEAZI F., « L'Église et la question juive », in MAERTEN F. (éd.), *Entre la Peste et le Choléra*, op. cit., p. 187.

<sup>277</sup> BALACE F., « Biographie de l'avocat Albert Van den Berg réalisée le 7 juin 1998 », p. 1. (Se trouvant dans la farde « Van den Berg » n° 37935/1 aux territoires de la mémoire à Liège).

<sup>278</sup> *Idem*, p. 2.

dans les débuts du réseau en formation, des enfants furent confiés à Van den Berg afin que lui et son groupe leur trouvent des caches pour les soustraire aux Allemands.<sup>279</sup>

Dès le mois d'octobre 1942, Henry Reynders (Dom Bruno) s'impliquera également dans le sauvetage des Juifs, tout d'abord concernant des vieillards et des enfants du Home de Hodbomont à Theux. Son rôle deviendra ensuite essentiel en tant que « antenne et plaque tournante du réseau Van den Berg/Fonsny en dehors de la région liégeoise »<sup>280</sup>.

Selon la correspondance de Van den Berg, son activité principale est, avec la collaboration de Reynders, de déplacer les enfants restant dans les orphelinats de Banneux, et ce, jusqu'en avril 43.

Les enfants ne furent pas les seuls bénéficiaires de son sauvetage. En effet, bien que plus problématique, il tenta également d'apporter son aide aux adultes Juifs, ce qui fut loin d'être chose aisée. Il ne pouvait pas utiliser les homes, pensionnats ou séjours de santé pour les cacher, de plus, des problèmes se posaient au niveau des cartes d'identité ou de l'inscription dans les communes de résidence, mais surtout du ravitaillement.<sup>281</sup> Au niveau financier, le CDJ vint en aide au réseau, mais il faut préciser que Van den Berg finança personnellement une partie des dépenses.<sup>282</sup>

La grande activité du réseau poussa finalement la *Sipo*<sup>283</sup> à s'y intéresser de plus près. Van den Berg finira par être arrêté le 30 avril 43 suite à la dénonciation d'un Belge, probablement Joseph Kean<sup>284</sup>, dont la femme juive, arrêtée, avait reçu une fausse carte d'identité par le réseau. Sa secrétaire mademoiselle Tilman, ainsi que Pierre Coune<sup>285</sup> (huissier de Justice) seront également arrêtés ce jour-là. La secrétaire sera vite relâchée, mais Coune, prenant courageusement toute la responsabilité la fabrication des fausses cartes sera incarcéré avec Vandenberg, en attente de l'audience du 27 juillet 43. Le jour de l'audience, Van den Berg, Coune et Joseph Renard (membre du CDJ liégeois, arrêté le 13 mai sur dénonciation de Kean<sup>286</sup>) comparurent devant le tribunal. L'avocat Musch présentant l'argument que

---

<sup>279</sup> *Idem*, p. 3.

<sup>280</sup> BALACE F., « Biographie de l'avocat Albert Vandenberg [...] », *op. cit.*, p. 4.

<sup>281</sup> *Idem*, p. 5.

<sup>282</sup> BRACHFELD S., *Ils ont survécu*, *op. cit.*, p. 109.

<sup>283</sup> Sipo-SD: La *Sipo* était la police de sûreté allemande (*Sicherheitspolizei*) créée en 1936 par Heinrich Himmler. Un poste de Sipo-SD dépendant de Bruxelles et possédant la même structure fut établi à Liège.

Cf. DE BRUYNE E., *La SIPO-SD à Liège : 1940-1944 : composantes et lignes de force*, éditions Housse, 1998, p. 11.

<sup>284</sup> MATTEAZI F., « L'Église et la question juive », *op. cit.*, p. 188.

<sup>285</sup> Cf. Tableau des Justes de la province de Liège en annexe, n° 38 et chapitre 4.2 du présent mémoire.

STEINBERG M., *L'Étoile et le Fusil*, t. III, vol. 1 et 2, *La Traque des Juifs, 1942-1944*, Éditions Vie Ouvrière, Bruxelles, 1987, p. 155.

<sup>286</sup> *Idem*, p. 188.

l'hébergement des Juifs n'étaient pas un délit selon les ordonnances allemandes, cette accusation fut donc abandonnée et les inculpés écopèrent de peines « modérées ». Coune<sup>287</sup> fut condamné à dix-huit mois de prison, un an pour Renard et cinq mois pour Van den Berg puisque seule la fabrication de faux documents fut retenue<sup>288</sup>.

Dès le 16 septembre 43, Van den Berg fut classé par la Sipo, suspect à maintenir en détention, c'est pourquoi le 28 septembre, il fut transféré au fort de Huy au lieu d'être libéré le 30, comme cela aurait dû être le cas. Le 22 octobre, il fut déporté au camp de Vught en Hollande, puis plus tard en Allemagne au camp de Neuengamme. Il mourut durant l'année 45, mais il n'y a pas de certitudes concernant sa mort pour laquelle plusieurs hypothèses furent avancées.

Il serait soit mort du typhus au *kommando* de Hambourg vers le 25 avril 1945, ou pour les mêmes raisons au camp de Sandbostel (les détenus de Hambourg y ayant été dirigés début mai, ou encore par les mitrailleuses de l'aviation britannique à Neustadt le 3 mai, dans le navire-prison Cap Arcona<sup>289</sup>.

L'Unité de Défense des Juifs érigea en août 1960 à Banneux, une stèle en l'honneur d'Albert Van den Berg et de son réseau qui permirent le sauvetage d'environ 400 enfants (selon certains) et d'un nombre indéterminé d'adultes Juifs<sup>290</sup>.

Un autre monument fut érigé en son honneur le 22 novembre 2010 dans le quartier du Laveu, en présence d'une centaine de personnes, dont Marie-Josée Colinet-Marchal, ancienne membre de son réseau, Marguerite Hamel (ancienne enfant cachée)<sup>291</sup>, Monsieur l'ambassadeur d'Israël (Tamar Samash), ainsi que le Bourgmestre de Liège Willy Demeyer et le consul d'Israël à Liège, Jacques Lipszyc. Cette initiative fut prise par le foyer culturel juif de Liège présidé par Guy Wolf<sup>292</sup>.

---

<sup>287</sup> Reconnu Juste parmi les Nations le 27.3.1996. Cnf. Tableau annexe, n°38.

<sup>288</sup> BALACE F., « Biographie de l'avocat Albert Vandenberg [...] », *op. cit.*, p. 6.

<sup>289</sup> BALACE F., « Biographie de l'avocat Albert Vandenberg [...] », *op. cit.*, p. 7.

<sup>290</sup> *Idem*, p. 8.

<sup>291</sup> GEELKENS M., « Le liégeois qui sauva 400 Juifs de la déportation », in *Le Soir*, 24 novembre 2010, [en ligne], [http://archives.lesoir.be/le-liegeois-qui-sauva-400-juifs-de-la-deportation\\_t-20101123-01526N.html](http://archives.lesoir.be/le-liegeois-qui-sauva-400-juifs-de-la-deportation_t-20101123-01526N.html), consulté le 20.3.14.

<sup>292</sup> PORTUGAELS L., « Il a sauvé plus de 400 enfants Juifs », in *La libre*, 29 novembre 2010, [en ligne], <http://www.lalibre.be/regions/liege/il-a-sauve-plus-de-400-enfants-juifs-51b8c936e4b0de6db9bec978>, consulté le 20.3.14.

GEELKENS M., « Le liégeois qui sauva 400 Juifs de la déportation », in *Le Soir*, 24 novembre 2010, p. 22.

Monument créé par le sculpteur Halinka Jakubowska<sup>293</sup>



Il fut également nommé Juste parmi les Nations le 19 juillet 1995. Une cérémonie fut célébrée par Yad Vashem en son honneur ainsi que pour Georges et Germaine Fonsny le 7 juin 1998 à Banneux, où les diplômes de reconnaissance<sup>294</sup> ainsi que les médailles d'honneur furent remis par l'ambassadeur d'Israël Laurent Reichman à titre posthume.<sup>295</sup>

« C'est pour nous un réel privilège de nous recueillir aujourd'hui au monument dédié à feu Albert Van den Berg. Cet homme qui a payé de sa vie pour s'être engagé durant les années de l'occupation dans le sauvetage de centaines de Juifs persécutés, symbolise mieux que quiconque le fantastique élan de solidarité où des hommes de bonne volonté de tous les horizons philosophiques, hommes d'Eglise, représentants de l'ordre, mandataires publics, mais aussi hommes de la rue, allaient écrire ensemble et fixer pour l'éternité, la merveilleuse histoire du sauvetage qui se déroula dans cette région de Belgique occupée. [...] À travers lui, ce monument qui lui est dédié symbolise la victoire du bien sur le mal, de la liberté sur l'oppression, de la démocratie sur la dictature. »<sup>296</sup>.

<sup>293</sup> Image provenant de l'article: PORTUGAELS L., « Il a sauvé plus de 400 enfants Juifs », in *La libre*, 29 novembre 2010, [en ligne], <http://www.lalibre.be/regions/liege/il-a-sauve-plus-de-400-enfants-juifs-51b8c936e4b0de6db9bec978>, consulté le 20.3.14.

<sup>294</sup> Cf. Annexe n° 8.

<sup>295</sup> Cf. Cérémonie de remise de médaille et de diplôme du 7 juin 1998, Farde « Van den Berg » n° 37935/1 aux territoires de la mémoire à Liège.

<sup>296</sup> Extrait du discours de Laurent Reichman du 7 juin 1998, Farde « Van den Berg » n° 37935/1 aux territoires de la mémoire à Liège.

### Louis-Joseph Kerkhofs:



Monseigneur Kerkhofs<sup>297</sup>

Louis-Joseph Kerkhofs, né le 15 février 1878 à Val-Meer, étudia à Peer, Hasselt et Rome. Ordonné prêtre en 1900, il fut ensuite nommé professeur de philosophie au petit séminaire de Saint-Trond en 1901, puis professeur de dogmatique au grand séminaire de Liège (1917), où il y deviendra directeur en 1922. C'est en 1924 qu'il deviendra évêque adjoint de Liège, ainsi qu'évêque le 11 février 1925.<sup>298</sup>

Dès le début de la Seconde Guerre mondiale, Kerkhofs s'imposa comme « le défenseur intrépide de son diocèse et de sa ville épiscopale ». Sa ligne de conduite fut de ne pas pactiser avec l'ennemi et il enjoignit les directeurs des établissements d'enseignement dont il était responsable de ne pas obéir à l'occupant<sup>299</sup>.

Durant l'occupation, Monseigneur Kerkhofs soutint activement le sauvetage des Juifs en province de Liège. Un fait particulièrement marquant fut son appel à l'avocat Van den Berg, qui finalement mettra en œuvre son réseau, comme nous l'avons déjà mentionné.

Le chanoine L. Pluymers qui se chargea du classement de ses archives écrivit que « Durant la guerre 1940-1945, Mgr Kerkhofs a fait preuve d'une grande charité. (...) Que n'a-t-il pas fait pour aider les Juifs traqués par l'ennemi, prenant personnellement de grands risques »<sup>300</sup>.

Ainsi, Dès septembre 1942, Kerkhofs utilisa son prestige et son autorité pour pousser les clercs de son diocèse à tendre la main aux Juifs menacés par les nazis.<sup>301</sup> De nombreux cas de

<sup>297</sup> Monseigneur Kerkhofs, photo provenant du site: HASEL, *Mgr Kerkhofs*, [en ligne],

<http://www.hasel.be/nl/photogallery-descr/11989/monseigneur-kerkhofs-1932.html>, consulté le 1.8.14.

<sup>298</sup> COPPENS J., « Louis-Joseph Kerkhofs », in THIRY-VAN BUGGENHOUDT H., BRUYLANT C., *Biographie nationale. Supplément t.13*, t.41, publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, Bruxelles, 1980, cols. 468-469.

<sup>299</sup> COPPENS J., *op. cit.*, cols. 477-478.

<sup>300</sup> Citation de Betty Garfinkels reprise par BRACHFELD S., *Ils ont survécu*, *op. cit.*, p. 108.

<sup>301</sup> BELLEFLAMME S., *op. cit.*, p. 65. (D'après les déclaration de l'abbé Louis Célis au Yad Vashem, cité par Florence Matteazi).

sauvetages dans la région liégeoise résultèrent de ses interventions. Ce fut le cas en particulier des institutions de Banneux qui accueillirent de nombreux Juifs. Il inspira d'ailleurs un grand nombre de personnes et d'institutions religieuses dans leurs actions, comme par exemple les moines bénédictins de Liège et de Charneux.

En Juillet 1942, Kerkhofs fut personnellement impliqué dans le sauvetage de Joseph Lepkifker (chef de la communauté religieuse juive à Liège) et de sa famille, confiés par le professeur Léon-Ernest Halkin de l'Université de Liège. Lepkifker fut caché au home de la Vierge des Pauvres à Banneux sous le faux nom de l'abbé Botty.<sup>302</sup> Dans cette opération de sauvetage, il travailla en étroite collaboration avec Émile Boufflette<sup>303</sup> et Joseph Peeters<sup>304</sup> (exécuté par les Allemands).<sup>305</sup>

Louis-Joseph Kerkhofs décéda à Liège le 31 Décembre 1962.

Le 6 juillet 1981, Monseigneur Kerkhofs fut reconnu Juste parmi les Nations à titre posthume.<sup>306</sup>

Une plaque de remerciement fut érigée en son honneur à la cathédrale Saint-Paul de Liège, en remerciement pour ses actions durant la guerre<sup>307</sup>.

LIEGE, CATHEDRALE SAINT-PAUL: PLAQUE EN  
REMERCIEMENT A MGR KERKHOFS.



Fabriquée en l'honneur de Monseigneur KERKHOFS, Evêque de LIEGE  
durant la seconde guerre mondiale en remerciement pour son action  
généreuse, appelé "la providence des persécutés".

<sup>302</sup> *Idem.*

<sup>303</sup> Cf. Tableau en Annexe (CD-Rom), n° 17.

<sup>304</sup> Cf. Tableau en Annexe (CD-Rom), n° 199.

<sup>305</sup> YAD VASHEM, *The Righteous Among the Nations*, [en ligne],

[http://www.yadvashem.org/yv/en/righteous/stories/related/monsignor\\_kerkhofs.asp](http://www.yadvashem.org/yv/en/righteous/stories/related/monsignor_kerkhofs.asp), consulté le 3.1.14.

<sup>306</sup> Cnf. Tableau en Annexe (CD-Rom), n° 130.

<sup>307</sup> DE BANNEUX À BRABOIS, *Monseigneur Kerkhofs*, [en ligne], <http://acbnd-vdesp-brabois.pagesperso-orange.fr/kerkhofs.htm>, consulté le 10.7.14.

#### 4.2.2 Les religieux :

Durant les années quarante, la majorité de la population belge était catholique. En effet, un peu plus de la moitié était pratiquante, et les autres célébraient tout de même les moments religieux de la vie. Selon Mark Van den Wijngaert, la Belgique comptait à l'époque 9700 prêtres séculiers, 1200 séminaristes, 12700 religieux et 49600 religieuses.

En dehors de leur devoir dans la paroisse, les prêtres s'occupaient également d'organisations catholiques pour jeunes et adultes. De plus, les religieux se chargeaient aussi des soins aux malades, aux vieillards, et durant ce temps de guerre, à toutes personnes nécessitant leur aide<sup>308</sup>. Mais surtout, l'Église s'occupait de l'éducation et de la formation de la majorité de la jeunesse de Belgique<sup>309</sup>. Nous voyons par ces exemples la place primordiale qu'occupait l'Église dans la vie publique durant les années d'occupation.

Sa situation s'affirma d'avantage par le fait que l'occupant laissa l'Église catholique belge relativement tranquille. De plus, celle-ci fut la seule institution d'avant-guerre à se maintenir telle quelle durant l'occupation. Ceci explique en partie le nombre important d'appels à l'aide reçus par la communauté religieuse contre les actions nazies.<sup>310</sup>

Ainsi, nous allons constater que une grande partie du monde religieux de la province de Liège vint en aide à la population juive persécutée. Il s'agit aussi bien de prêtres que de nonnes, ou même, comme ce fut souvent le cas dans nos régions, d'institutions catholiques qui accueillirent de nombreux enfants Juifs sous leur toit.

Avant cela, nous allons revenir sur la position de l'Église de Belgique par rapport aux persécutions juives. Ensuite, nous évoquerons les institutions catholiques en Province de Liège qui sont venues en aide à de nombreux Juifs, et nous terminerons ce chapitre par quelques exemples d'ecclésiastiques de la région qui s'impliquèrent beaucoup dans le sauvetage de cette population opprimée.

---

<sup>308</sup> VAN DEN WIJNGAERT M., « L'Église et les catholiques sous l'occupation. L'angle belge », in MAERTEN F., SELLESLAGH F. ET VAN DEN WIJNGAERT M. (éd.), *Entre la peste et le choléra. Vie et attitudes des catholiques belges sous l'occupation*, Gerpennes, Quorum, 1999, p. 9.

SAERENS L., « The attitude of the Belgian Roman catholic clergy toward the jews prior to the occupation », in MICHMAN D., *op. cit.*, p. 117.

<sup>309</sup> VAN DEN WIJNGAERT M., « Les catholiques belges et les Juifs durant l'occupation allemande 1940-1944 », in VAN DOORSLAER (red.), *Les Juifs de Belgique. De l'immigration au génocide, 1925-1945*, Bruxelles, CHREHSGM, 1994, p. 121.

<sup>310</sup> VAN DEN WIJNGAERT M., « L'Église et les catholiques sous l'occupation. L'angle belge », *op. cit.*, p. 9.

HEBBELINCK T., « L'Église de Belgique et la repentance à l'égard des Juifs », in *Cahiers de la Mémoire Contemporaine*, n°9, Fondation de la Mémoire Contemporaine, 2009-2010, p. 92-93.

## Position de l'Église de Belgique :

Avant le déclenchement de la guerre, le cardinal Van Roey<sup>311</sup> (archevêque de Malines et primat de Belgique) se déclara contre le national-socialisme, car cette doctrine, s'appuyant sur l'inégalité et la domination, allait à l'encontre des préceptes de la chrétienté prônant l'amour de son prochain. Mais, Van Roey craignait surtout que la position dominante des institutions catholiques belges ne soit mise en péril si les nazis arrivaient au pouvoir.

Sa prise de position d'avant-guerre ne retint pas le cardinal, lors de la capitulation belge du 28 mai 1940, d'admettre rapidement le pouvoir de fait de l'occupant et de s'adapter à la situation nouvelle. Il enjoignit donc ses croyants à obéir aux ordres de l'occupant allemand « dans les limites prévues par les conventions internationales »<sup>312</sup>. Cependant, « Cette politique d'accommodation à l'égard de l'occupant n'était possible qu'aussi longtemps que l'autorité allemande respecterait l'autonomie de l'Église »<sup>313</sup>.

Consciente de l'influence de l'épiscopat, la *Militärverwaltung* laissa les institutions catholiques tranquilles, dans un but de maintien de l'ordre. Les évêques, soucieux de maintenir la situation, évitèrent donc également les confrontations avec les Allemands car cela aurait pu avoir des conséquences néfastes pour l'Église. Néanmoins, fin de l'année 1940 et plus tard, Van Roey condamna tout de même la collaboration, fait incompatible avec le dogme chrétien.<sup>314</sup>

Jusqu'en 1942 du moins, cette politique d'accommodation ou « du moindre mal », menée par Van Roey permit finalement, selon Thérèse Hebbelinck, « aux catholiques de poursuivre leur action, protégeant ainsi la majorité des croyants de la collaboration, et d'autre part aux organisations catholiques de sauver davantage de Juifs »<sup>315</sup>. Cela ne dura pas

<sup>311</sup> **Ernest Van Roey**: Né à Vorselaar le 13 janvier 1873 et décédé à Malines le 6 août 1961, Ernest Van Roey fut le dix-septième archevêque de Malines mais il fut également cardinal. Il devint Docteur et maître en théologie en juillet 1903 avec une thèse sur la légitimité du prêt à intérêt. Le 12 mars 1926, il fut nommé au siège archiépiscopal de Malines et le 20 juin 1927, il fut nommé cardinal-prêtre. Il eut également au début des années 1900 une brève carrière professorale. Van Roey s'impliqua également dans les questions politico-religieuses. « Van Roey considérait l'unité catholique comme le grand moyen d'efficacité apostolique dans les assemblées délibérantes et l'unité administrative de la Belgique comme un postulat intangible de patriotisme belge » (col. 761). Durant la Seconde Guerre mondiale, il eut un rôle important au sein de la nation car il en devint la voix, en l'absence du gouvernement et le roi étant prisonnier. Cependant, plusieurs reproches lui furent faits après-guerre, concernant son attitude envers l'occupant.

Cf. PLAVSIC W., « Ernest Van Roey », in THIRY-VAN BUGGENHOUDT H., BRUYLANT C., *Biographie nationale. Supplément t.XI*, t. 39, publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, Bruxelles, 1976, col. 756-768.

<sup>312</sup> VAN DEN WIJNGAERT M., « Les catholiques belges et les Juifs durant l'occupation allemande 1940-1944 », *op. cit.*, p. 121-122.

<sup>313</sup> VAN DEN WIJNGAERT M., « L'Église et les catholiques sous l'occupation. L'angle belge », *op. cit.*, p. 10.

<sup>314</sup> *Idem*, p. 10-11.

<sup>315</sup> HEBBELINCK T., *op. cit.*, p. 93.

éternellement. En effet, à partir de l'ordonnance du 27 mai 42 concernant le port de l'étoile jaune, la population belge fut davantage sensibilisée au sort des Juifs persécutés et les choses commencèrent à changer. Ainsi, en mai 42, Van Roey soutint la résistance au travail obligatoire et il tenta également, par l'intermédiaire de son secrétaire (Edmond Leclef) d'intervenir auprès de la *Militärverwaltung* mais sans grand succès.<sup>316</sup>

Mais, une rupture temporaire des relations entre l'épiscopat et la *Militärverwaltung* eut lieu suite à une lettre ouverte de Van Roey du 15 mars 43, écrite dans le contexte de la levée de l'immunité des Juifs de nationalité belge. Avant 1943, le Cardinal ne contesta pas de manière ouverte les actions des nazis. Cependant, dans cette lettre, il dénonça le vol des cloches des églies, mais aussi le travail obligatoire. La « politique du moindre mal » de l'Église cessa avec cette missive et les tensions augmentèrent jusqu'à la fin de l'occupation<sup>317</sup>.

Cependant, pendant la période où la persécution des Juifs se fit ouvertement, ni les autorités civiles, ni les autorités religieuses ne réagirent en prenant position publiquement. Van Roey tenta d'informer le Vatican du sentiment de la population belge vis à vis des persécutions juives durant l'été 42, cependant, il ne réagit pas publiquement quant à la condamnation des déportations.<sup>318</sup> Il ne le fit pas pas pour plusieurs raisons: Les Allemands avaient dit ne se préoccuper que des Juifs allemands, il avait constaté que les autorités occupantes n'avaient pas prêté attention aux protestations précédentes et enfin, il craignait que les enfants ne soient victimes suite à ses protestations.<sup>319</sup> Même la presse clandestine ne mentionna presque pas les persécutions juives, mise à part par exemple, *La Libre Belgique Peter Pan* qui protesta contre les déportations (septembre 42).<sup>320</sup>

Malgré le fait que les protestations ne se firent pas publiquement, l'Église ne fut pas insensible à la condition des Juifs. Comme nous l'avons déjà mentionné, de nombreux ecclésiastiques aidèrent et cachèrent des Juifs. En cela, l'évêché de Liège et surtout l'évêque Kerkhofs se distinguèrent particulièrement. En effet, il fut le seul évêque de Belgique à avoir été à un véritable meneur quant à l'aide aux Juifs de plus, à l'opposé de Van Roey, Kerkhofs n'accepta jamais l'occupation allemande et poussa d'ailleurs ses fidèles à refuser cette

---

<sup>316</sup> *Idem.* p. 95.

<sup>317</sup> VAN DEN WIJNGAERT M., « Les catholiques belges et les Juifs durant l'occupation allemande 1940-1944 », *op. cit.*, p. 122-123.

HEBBELINCK T., *op. cit.*, p. 93.

VAN DEN WIJNGAERT M., « L'Église et les catholiques sous l'occupation. L'angle belge », *op. cit.*, p. 15.

<sup>318</sup> HEBBELINCK T., *op. cit.*, p. 96.

DEQUEKER L., « Baptism and conversion of Jews », in MICHMAN D., *op. cit.*, p. 237.

<sup>319</sup> *Idem.*, p. 96.

<sup>320</sup> VAN DEN WIJNGAERT M., « Les catholiques belges et les Juifs durant l'occupation allemande 1940-1944 », *op. cit.*, p. 125.

agression<sup>321</sup>. Cependant, ils eurent tout de même en commun de ne pas avoir protesté ouvertement contre les mesures prises à l'encontre de la population juive<sup>322</sup>.

#### Institutions religieuses en Province de Liège (couvents, orphelinats, ...):

Nous allons évoquer les différentes institutions religieuses qui cachèrent des Juifs en province de Liège en nous basant sur la liste des institutions religieuses de Belgique fournie par Sylvain Brachfeld (se basant sur les registres du département du Service des Victimes de Guerre, de témoignages et d'histoires orales)<sup>323</sup> et par Viviane Teitelbaum (se basant sur la liste officielle remise au Ministère de la Santé publique, mais aussi sur des investigations personnelles)<sup>324</sup>. Bien que Yad Vashem ne reconnaisse que des Justes de manière individuelle, nous pensons qu'il est nécessaire de citer les institutions de la province de Liège car elles ont également permis la survie d'une grande partie de la population juive.

1. Andoumont: Relais Fleuri (dirigé par Mme Collinet-Marechal, en relation avec le réseau Van den Berg<sup>325</sup>)
2. Ans: Filles de la Charité
3. Banneux: Home Notre Dame des Pauvres – château des Fawes (En relation avec le réseau Van den Berg)
4. Banneux: L'Hospitalité (En relation avec le réseau Van den Berg<sup>326</sup>)
5. Banneux: Maison de Cure pour adolescents JOC [Juifs cachés: Offner Nathan, Nowak Herman, Tygier Maurice, Tygier Jacques]
6. Banneux: Sœurs Franciscaines
7. Blegny-Trembleur: Institut St-Joseph [Suzy Marber-Rozenbaum, Rachel Stern-Rozenbaum, Evelyne Rozen-Kahan]
8. Charneux: Soeurs de la Miséricorde – Home pour Enfants Débiles (en relation avec le

<sup>321</sup> HEBBELINCK T., *op. cit.*, p. 94, 97.

VAN DEN WIJNGAERT M., « L'Église et les catholiques sous l'occupation. L'angle belge », *op. cit.*, p. 12.

VAN DEN WIJNGAERT M., « Les catholiques belges et les Juifs durant l'occupation allemande 1940-1944 », *op. cit.*, p. 125.

<sup>322</sup> MAERTEN F., « Le Monde catholique dans la guerre. La Wallonie et Bruxelles », in MAERTEN F., *op. cit.*, p. 22.

<sup>323</sup> BRACHFELD S., *Merci de nous avoir sauvé*, *op. cit.*, p. 644-650.

<sup>324</sup> TEITELBAUM V., *Enfants cachés. Les larmes sous le masque*, Bruxelles, éditions Labor, 1994, p. 193-196.

<sup>325</sup> BALACE F., « Biographie de l'avocat Albert Vandenberg réalisée le 7 juin 1998 », p. 2. (Se trouvant dans la farde « Van den Berg » n° 37935/1 aux territoires de la mémoire à Liège).

<sup>326</sup> *Idem*, p. 2.

réseau Van den Berg<sup>327</sup>). [Herbert Glejser; YV dossier 6284; Henri Goldbart, Henri Borkensztajn]

9. Chenée: Filles de la Croix [Hélène Brachfeld]
10. Dison: Couvent Soeurs de la Charité [Buda Jacques]
11. Ferrières: Petit Séminaire de St-Roch [Pierre J. Haan]
12. Francorchamps: Villa Irène (Mlle Romain), Route de Stavelot.
13. Geer: Orphelinat et Maison de Retraite St-Joseph [YV 6974: Guberer]
14. Glain: Sanatorium N.D. Des Anges.
15. Herve: Orphelinat St-Elisabeth [28 personnes]
16. Herve: Soeurs de la Miséricorde, 38 rue Jardon.
17. Herve: Soeurs de St-Vincent de Paul, Place Lecomte [Fenerberg Celia]
18. Hodbomont: Home pour enfants aveugles [Alois et Therese Aschkenazy]
19. Huy: Soeurs de la Miséricorde [Gilberte Hunkins-Cherenski]
20. Lambermont-lez-Pepinster: Plaine Hassanah [Monsieur le curé de Wegniez]
21. Liège: Institut St-Joseph
22. Liège: Saint-Joseph-de-Beauregard
23. Liège: Soeurs Bénédictines, Abbaye de la Paix N.D. [Madame Dachinger]
24. Liège: Soeurs de l'Immaculée Conception [Liliane et Josette Levit]
25. Liège: Soeurs de la Miséricorde, rue des Clarisses (en relation avec le réseau Van den Berg). [Hélène Bude<sup>328</sup>]
26. Liège: Soeurs du Bon Secours [Rabbin Lepkifer]
27. Ramioul: Couvent
28. Saint-Georges-sur-Meuse: Couvent
29. Saint-Georges-sur-Meuse: Colonie des Soeurs de la Miséricorde [Anna Stajzel, Pierre Bieck]
30. Spa: Pro Juventute [Kotiariski Michel, Zwierzewski Henri, Oscar Schreiter]
31. Spa: Couvent Saint-Michel [Fernande et Paula Dynowytz et Sylvie Jacobowicz]
32. Verviers-Hodimont: Soeurs de St-Vincent de Paul [Armand et Maurice Gad, Sylvain Brachfeld, Jacques Zurech, Charles Zygas, Jacques Bude].
33. Wegnez: Cercle Ozanam (Abbé Smeets)<sup>329</sup>

---

<sup>327</sup> *Idem*, p. 2.

<sup>328</sup> Interview Idel Bude, Liège, 24.7.14.

<sup>329</sup> TEITELBAUM V., op. cit., p. 193.

### Quelques prêtres/nonnes de la province de Liège<sup>330</sup>:

De nombreux religieux apportèrent leur aide à la population juive persécutée. Selon Fabrice Maerten, environ 20% d'entre-eux auraient fait de la résistance en Belgique, et si l'on ajoute l'aide aux Juifs, ce chiffre augmenterait à 37%, ce qui n'est pas négligeable.<sup>331</sup> Selon nos données, nous obtenons environ 14% de « Justes » religieux (prêtres, nonnes, ...) en province de Liège dont 7,7% de « Justes » membres d'une organisation religieuse. Ces chiffres semblent assez éloignés de ceux concernant la Belgique, mais il faut savoir que des erreurs subsistent certainement dans notre tableau et que certaines données manquent également. Il est donc très difficile de donner un chiffre précis du nombre de religieux nommés « Justes » en province de Liège comme ailleurs.

Certains religieux furent plus connus que d'autres pour leurs actions en faveur des Juifs. Il s'agit essentiellement de l'abbé André (Namur)<sup>332</sup> et de Dom Bruno (Henri Reynders, Louvain) ayant tous deux déjà fait l'objet de travaux divers (par exemple: HACART R., *Resistance: Père Bruno Reynders, juste des nations*, Bruxelles, Carrefours de la cité, 1993 et BLAISE D., *Les enfants Juifs cachés dans les provinces de Namur-Luxembourg durant la Seconde Guerre mondiale*, Mémoire de licence en histoire, inédit, Ulg, 1995-1996). Ne faisant pas partie de la province de Liège (bien que ce dernier ait collaboré avec le réseau Van den Berg et également œuvré un moment au home de Hodbomont), nous ne ferons que les évoquer, bien que leurs actes de sauvetage en faveur des Juifs furent remarquables.

---

<sup>330</sup> VROMEN S., « Collective Memory and Cultural Politics : Narrating and Commemorating the Rescue of Jewish Children by Belgian Convents during the Holocaust », in GERSON J. & WOLF D., *Sociology Confronts the Holocaust : Memories and Identities in Jewish Diasporas* , Durham and London, Duke University Press, 2007, p. 134-153.

<sup>331</sup> VAN DEN WILINGAERT M., « L'Église et les catholiques sous l'occupation. L'angle belge », *op. cit.*, p. 16.

<sup>332</sup> Son histoire inspira l'écrivain Éric-Emmanuel Schmitt pour l'écriture de son livre: SCHMITT E.-E., *L'enfant de Noé*, éditions Albin Michel, 2004.

Parmi nos Justes de la Province de Liège, nous avons donc choisi de parler de quelques religieux et religieuses dont l'action fut particulièrement déterminante et pour lesquels nous avons, pour la plupart, trouvé la trace dans les archives du Service des Victimes de guerre. Il s'agit de: Émile Boufflette, Joseph Dethier, Auguste Doyen, Marcel Stenne et Marie Leruth.

1) **Émile Boufflette:**



Crédit: Collection Yad Vashem<sup>333</sup>

Émile Boufflette né le 26/4/1912 à Huy<sup>334</sup> figure parmi les grands résistants liégeois. En effet, selon les responsables de la communauté juive liégeoise, il aurait sauvé la vie à plus de mille Juifs.

Durant l'entre-deux-guerres Boufflette fut animateur de mouvements de jeunesse qu'il regroupa au sein d'un même groupe (la jeunesse de Saint-Christophe).

Il fut ordonné en 1937 et habitait un immeuble rue Carlier avec son frère Félix et ses parents. Au début de la guerre, il fut aumônier de réserve lors de la campagne de dix-huit jours. Arrêté et incarcéré au collège Saint-Michel à Brasschaat, il réussit à s'enfuir et retourna à Liège où il s'occupa d'œuvres caritatives.

Il fit également partie d'un réseau de renseignement (portant l'indicatif 0168) pour lequel il s'occupait de la relève d'informations politiques et ferroviaires. De plus, à partir de l'automne 40, il proposa à Paul Hubin et Henri Wynants la publication d'un journal clandestin « Le lion belge » dont quelques numéros sortirent avant qu'il ne disparaisse et ne laisse la place à « La Libre Belgique ».

<sup>333</sup> YAD VASHEM, *Righteous among the Nations*, [en ligne],

<http://db.yadvashem.org/righteous/righteousName.html?language=en&itemId=4014077>, consulté le 12.12.13.

<sup>334</sup> Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de résistance pour la presse clandestine : **Boufflette Emile**, réf. **SVG-PCAD625302/2434**

L'abbé Boufflette fut l'objet d'une demande de reconnaissance en tant que résistant de la Presse clandestine, cependant la procédure n'a pas abouti.

Dans son dossier, il est reconnu que « son activité s'est accomplie:

1. Par la fondation, la direction, la rédaction, l'impression et la diffusion du journal clandestin « Le Lion belge » qui parut régulièrement entre le 1er octobre 1940 et le 30 avril 1941.
2. Par le transport régulier de Bruxelles à Liège de « La Libre Belgique » imprimée en grandes quantités jusque mi-1942.
3. Par la diffusion systématique des journaux « La Libre Belgique », « Churchill Gazette », et « Le coq victorieux ». <sup>335</sup>»

Il s'occupa aussi de faire passer des prisonniers français munis de faux papiers. Il collabora également vivement avec le réseau d'Albert Van den Berg (sous le nom de code « Henri ») car ils s'étant rencontrés en 1937. Dès août 1942, il fit passer par son presbytère de nombreux enfants et adultes Juifs, étant soutenu dans son activité par ses parents et son frère. Il envoya également des Juifs chez la famille Boufflette de Villers-L'Évêque. Lors de l'arrestation de l'abbé Rixhon en février 43, Boufflette dut quitter Liège pour Juprelle. La résistance le rappela cependant à St-Christophe et il décida d'assumer le risque de revenir. Ensuite, il fut à la base de la création d'une ligne de passage vers l'Angleterre par la France et l'Espagne. Suite à ses activités, l'abbé Boufflette sera arrêté le 4 décembre. Accusé de détenir des armes, il fut déporté au camp de Dora le 21 février 1945. Il y mourra entre le 10 et le 15 mars 1945.<sup>336</sup>

Boufflette fut également l'objet d'une demande de reconnaissance en tant que prisonnier politique en date du 29.8.1947 qui lui fut accordée. Par ce dossier, nous voyons qu'il fit également partie de l'*Armée de la Libération*: « Affilié à l'Armée de la Libération en décembre 1942, recruta de nombreux membres, aida des réfractaires, des prisonniers évadés, dont il assura le passage en France. Il diffusa des tracts et des journaux clandestins. Il fut arrêté le 5.12.43, ayant été trahi par deux jeunes gens qui étaient venus lui demander de l'aide »<sup>337</sup>. Par contre, il ne semble pas y avoir eu de demande de reconnaissance de résistant civil, où nous aurions pu trouver divers témoignages des personnes sauvées.

<sup>335</sup> Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de résistance pour la presse clandestine: **Boufflette Emile**, réf. **SVG-PCAD625302/2434** (conclusion demande)

<sup>336</sup> MATTEAZI F., « L'Église et la question juive », in MARTEN F., *op. cit.*, p. 198-200.

GUTMAN I. (éd. En chef), MICHMAN D. (vol. éd.), *The Encyclopedia of the Righteous Among the Nations. Rescuers of Jews during the Holocaust. Belgium*, Jerusalem, Yad Vashem, 2005, p.52.

<sup>337</sup> Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de prisonnier politique: **Boufflette Emile**, réf. **SVG-PPAD14678/6507**.

L'abbé Boufflette et ses parents furent reconnus Justes parmi les Nations le 28 mai 1978. Un arbre fut planté en son honneur à Israël le 3 septembre 1984.

## 2) Joseph Dethier:



Joseph Dethier. Crédit: collection Yad Vashem<sup>338</sup>

Joseph Dethier, fils de Johann Dethier et de Catherine Schommers naquit le 4 novembre 1917 à Bevercé (Sprimont).<sup>339</sup> En Juillet 1942, il fut ordonné prêtre et nommé chapelain à Verleumont. Il s'y installa avec sa mère, ses deux sœurs et son frère (séminariste). En septembre 1942, l'abbé Meunier, professeur au grand séminaire de Liège, le contacta afin de savoir s'il accepterait d'accueillir un enfants Juifs (Joseph Zinger) chez lui, ses parents ayant été arrêtés. Celui-ci acceptant, Meunier lui envoya encore cinq personnes par la suite. En effet, l'abbé Meunier était en contact avec des laïcs résistants et des prêtres de confiance à qui il confia des Juifs durant l'occupation. Il fut d'ailleurs nommé « Juste Parmi les Nations » le 20.10.1966 (cnf. Tableau annexe, Juste n°178).

En décembre 1942, Joseph Zinger ne pouvait pas rester au collège Saint-Hadelin de Visé, et fut emmené pour les vacances par Justin Mossay (séminariste originaire de Lierneux) chez les Dethier à Verleumont. Chez eux, Joseph trouva un foyer où même ses coutumes juives furent respectées. « Catherine était un cordon bleu et fut une maman délicate et aimante pour Joseph qui dut repartir à l'internat après deux semaines »<sup>340</sup>.

De retour en internat au collège Saint-Hadelin de Visé, il ne revenait à Verleumont que pour les vacances. Puisqu'on lui refusa le baptême à Verleumont, il s'adressa à un prêtre du collège (abbé Edmont Riquet) qui accepta et il fut baptisé le 23 mars 1944. Ne s'intégrant pas à la vie de l'internat, il s'enfuit du collège le 9 avril 1944 et retourna chez les Dethier et y resta jusqu'à la fin de la guerre où il finira par être adopté par une famille juive reconvertie au

<sup>338</sup> YAD VASHEM, *Righteous among the Nations*, [en ligne],

<http://db.yadvashem.org/righteous/righteousName.html?language=en&itemId=5417975>, consulté le 12.12.13.

<sup>339</sup> Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de résistant civil: **Joseph Dethier**, réf. **SVG-RC742700/22717** (formulaire de renseignements et Acte de naissance).

<sup>340</sup> Histoire du sauvetage de J. Zinger par Catherine Dethier et de son fils Joseph Dethier remise par Madame Hélène Potezman (email), p. 1.

christianisme (les Rubinstein). Après la guerre, Joseph resta en contact avec la majorité des membres de la famille Dethier.

Joseph et Catherine Dethier furent reconnus « Justes Parmi les Nations » le 27 novembre 2007.<sup>341</sup>

Une demande de reconnaissance du titre de Résistant civil fut introduite concernant Joseph Dethier le 16 février 1949.

Celle-ci fut acceptée car le dossier reconnaît:

- qu'il participa activement à la lutte clandestine contre l'ennemi en déployant une activité qui entraîna des risques réels.
- qu'il apporta une aide à toute personne recherchée par l'ennemi [...].
- que son activité de résistance s'accomplit du 1.1.1943 au 8.9.1944.

De plus, il bénéficia de plusieurs témoignages concernant cette aide, dont ceux de Willem Arthur, Lemaréchal Louise, Jacobs, et Meunier André garantissant qu'il a accueilli, hébergé et placé plusieurs ressortissants Juifs<sup>342</sup>.

En voici quelques extraits:

- Willem Arthur, cultivateur à Verleumont: « Je me rappelle qu'il a hébergé un couple de Juifs pendant plusieurs jours, il m'avait demandé si je ne connaissais pas un endroit où il pourrait les placer[...]. Il a aussi hébergé un autre jeune homme très longtemps, répondant au prénom de Joseph. Il était toujours chez lui lors de l'offensive de décembre 44 »<sup>343</sup>.

- Lemaréchal Louise: « Je sais que le nommé Dethier Joseph, en ce temps-là vicaire à Verleumont, s'occupait des résistants et réfractaires et en hébergeait »<sup>344</sup>.

- Meunier André: « Pendant la guerre, au début de la période où les Allemands ont commencé à pourchasser les Juifs, j'ai envoyé à Mr. l'abbé Dethier, à l'époque chapelain à Verleumont, un enfants juif de 10 ans environ, du nom de Joseph Zinger »<sup>345</sup>.

---

<sup>341</sup> MATTEAZI F., « L'Église et la question juive », *op. cit.*, p. 201-202.

Histoire du sauvetage de J. Zinger par Catherine Dethier et de son fils Joseph Dethier remise par Madame Hélène Potezman (email), p. 1-2.

Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de résistant civil: **Joseph Dethier**, réf. **SVG-RC742700/22717**

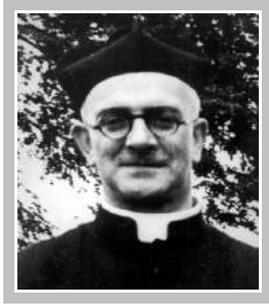
<sup>342</sup> Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de résistant civil: **Joseph Dethier**, réf. **SVG-RC742700/22717**(Conclusion de la demande)

<sup>343</sup> Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de résistant civil: **Joseph Dethier**, réf. **SVG-RC742700/22717** (Pro Justitia, 26 mai 1952).

<sup>344</sup> *Idem*.

<sup>345</sup> Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de résistant civil: **Joseph Dethier**, réf. **SVG-RC742700/22717** (Pro Justitia, 30 mai 1952).

### 3) Marcel Stenne:



Marcel Stenne. Crédit: collection Yad Vashem<sup>346</sup>

Marcel Stenne naquit le 8 mai 1895 à Verviers. Prêtre dans le petit village de Stoumont il y établit en 1936 un camp de vacances appelé « Colonie Épiscopale des Enfants au Grand Air, pour les jeunes des villes, en association avec la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC). Quand la Belgique entra en guerre, il transforma sa colonie en pensionnat où l'on y enseignait et où on pouvait y recevoir des soins de santé.

En janvier 1940, Monseigneur Kerkhofs demanda à l'institution d'accepter quatre nouveaux étudiants, en informant que ceux-ci étaient Juifs. Les garçons arrivèrent au pensionnat avec de faux papiers fournis par Mgr Kerkhofs et ils y furent admis. Durant l'occupation, près de quarante-trois garçons Juifs passèrent par l'institution de Marcel Stenne, certains pour une longue période, d'autres non. Durant l'offensive des Ardennes de décembre 44, Marcel Stenne les évacua à Remouchamps. Tous les enfants hébergés par l'institution de l'abbé Stenne survécurent grâce à sa dévotion et ses bons soins.

Lorsque l'abbé Stenne fut questionné par la Gestapo, suspecté de cacher des Juifs, le père Albéric Steiger (reconnu « Juste » le 23 mars 1988)<sup>347</sup> à la tête du monastère de Val-Dieu, vint témoigner en sa faveur, les charges contre Stenne furent levées, faute de preuve.<sup>348</sup>

Marcel Stenne fit également l'objet d'une demande (formulée le 31 août 1949) de reconnaissance en tant que résistant civil.

Celle-ci fut approuvée pour ces motifs: « Le requérant a aidé des personnes recherchées par l'ennemi, à savoir des jeunes gens et des enfants Juifs, ainsi que des réfractaires en leur

<sup>346</sup> YAD VASHEM, *Righteous among the Nations*, [en ligne], <http://collections.yadvashem.org/photosarchive/en-us/11165.html>, consulté le 12.12.13.

<sup>347</sup> Cf. Tableau des Justes de la province de Liège en annexe n° 235.

<sup>348</sup> GUTMAN I. (éd. En chef), MICHMAN D. (vol. éd.), *The Encyclopedia of the Righteous Among the Nations. Rescuers of Jews during the Holocaust. Belgium*, Jerusalem, Yad Vashem, 2005, p. 239. Brochure du CID, *op. cit.*, p. 11.

procurant l'hébergement dans l'œuvre « Colonie des Enfants au grand Air » dont il était directeur; assura à son domicile l'hébergement d'un résistant durant les trois derniers mois de la guerre; s'entremet pour fournir pendant de longs mois l'hébergement et le ravitaillement de deux autres résistants »<sup>349</sup>.

De plus, son activité s'étant déroulée du premier janvier 42 au huit septembre 44, bénéficie de la preuve de son affiliation au Front de l'indépendance et du témoignage de l'évêque de Liège, Mgr Kerkhofs dont voici quelques extraits:

*Attestation du FI concernant les missions qui lui furent confiées:*

- De 1942 à 1944 hébergé plusieurs Juifs dont 4 jeunes gens de 18 à 20 ans.
- Hébergé pendant trois mois (en 1943) une quinzaine d'enfants Juifs qui se trouvaient à la colonie de Banneux et en grave danger.
- Hébergé en 1944 cinq jeunes gens réfractaires au travail obligatoire au travail en Allemagne.
- Avoir hébergé pendant 1 an et demi Monsieur l'Abbé Lerusse alors vicaire à Bertrix et recherché par la Gestapo pour menées patriotiques de même et pour même motif Mr l'Abbé Paulus alors vicaire à Ciney et pour le même motif pendant un mois mr l'Abbé Sante, curé à Viamont – Amay<sup>350</sup>.

*Témoignage de Mgr Kerkhofs (extrait):* « L'évêque lui (Stenne) a envoyé personnellement des Juifs, entre autre, le nommé Péguinne Léon, que Monsieur l'abbé Stenne a accueilli et caché à Stoumont (l'abbé étant en ce moment curé de Stoumont et il y dirigeait une colonie d'enfants); il a même hébergé pendant plus d'un mois une douzaine d'enfants Juifs qu'on avait du renvoyer de Banneux où ils n'étaient plus en sûreté. Dans toute son activité patriotique, Monsieur l'abbé Stenne fut activement secondé par son beau-frère, Monsieur Schmitz et par les deux fils de ce dernier, Monsieur Marcel Schmitz et Monsieur l'abbé Emmanuel, actuellement professeur au collège de St-Vith. »<sup>351</sup>

<sup>349</sup> Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de résistant civil: **Marcel Stenne, réf. SVG-RC759653/35962** (conclusion de la demande)

<sup>350</sup> Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de résistant civil: **Marcel Stenne, réf. SVG-RC759653/35962** (Attestation FI).

<sup>351</sup> Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de résistant civil: **Marcel Stenne, réf. SVG-RC759653/35962** (copie d'une lettre de l'évêché de Liège datée au 29 juillet 1949).

#### 4) Marie Leruth<sup>352</sup>:



Marie Leruth. (6.10.1970) Crédit: collection Yad Vashem<sup>353</sup>

Marie Leruth (Soeur Mathilde), était nonne chez les sœurs Saint-Vincent de Paul et, durant la guerre, elle fut responsable de l'orphelinat *La Providence* à Hodimont (Verviers). Avec l'approbation de la mère supérieure (Soeur Gabrielle), elle accueillit une douzaine de garçons Juifs provenant de Liège et d'Anvers. Parmi ceux-ci figuraient Jacques Buda<sup>354</sup> (frère de Idel Bude, avec qui nous avons eu un entretien) provenant d'un home pour ouvriers de la firme Cockerill et Sylvain Brachfeld (devenu journaliste et auteur de plusieurs ouvrages sur les enfants cachés). Brachfeld décrit Sœur Mathilde comme « Une merveille d'amour dans des circonstances qui l'obligeaient à risquer sa vie et sa liberté tous les jours »<sup>355</sup>.

Soeur Mathilde prit personnellement soin de six de ces enfants auxquels elle procura de la nourriture, une éducation, de la discipline mais aussi un contact avec le monde extérieur. En effet, ces enfants se rendaient à l'école Saint-Antoine, ce qui rendait la situation plus dangereuse, puisqu'ils avaient du contact avec d'autres personnes qui auraient pu les dénoncer. Les enfants Juifs prirent part à la vie religieuse de l'institution, cependant, sœur Mathilde n'essaya jamais de les convertir à la religion catholique. Sylvain Brachfeld resta toute sa vie en contact avec Marie Leruth (ils entretenirent une correspondance) et assista même à son enterrement.

Soeur Marie Leruth reçut le titre de Juste Parmi les Nations le 21 septembre 1965. Sylvain Brachfeld ainsi que d'autres anciens pensionnaires de Hodimont lui organisèrent en 1970 un voyage en Israël afin qu'elle plante un arbre dans l'Allée des Justes<sup>356</sup>.

<sup>352</sup> Cf. Tableau des Justes en annexe n° 159.

<sup>353</sup> YAD VASHEM, *Righteous among the Nations*, [en ligne], <http://db.yadvashem.org/righteous/family.html?language=en&itemId=4042538>, consulté le 13.12.13.

<sup>354</sup> Il y a une différence de nom entre les deux frères, car Idel a changé son nom en « Bude » après la guerre (entretien du 24.7.14).

<sup>355</sup> PALDIEL M., *The Path of the Righteous: Gentile Rescuers of Jews During the Holocaust*, New Jersey, Ktav Publishing House, 1993, p. 72.

<sup>356</sup> BRACHFELD S., *Merci de nous avoir sauvé*, op. cit., p. 86-89.

GUTMAN I. (éd. En chef), MICHMAN D. (vol. éd.), *The Encyclopedia of the Righteous Among the Nations. Rescuers*

Lors de la cérémonie en son honneur à Yad Vashem, Sœur Marie Leruth dit: « Soyez assuré, Monsieur le Président, que je ne demande pas de louange pour avoir sauvé des enfants juifs pendant la guerre; Je n'ai fait que mon devoir en tant que femme de la charité, en les accueillant, et en particulier en les aimant de tout mon cœur. Leurs parents ayant été déportés en Allemagne, il était juste que je donne à ces petits Juifs l'attention fraternelle et surtout la chaleureuse affection qui leur manquait »<sup>357</sup>.

#### 4.2.3 *Les particuliers :*

Ce sous-chapitre entend donner quelques exemples de la catégorie des sauveurs (non-religieux) qui agirent de manière individuelle et spontanée, ou en réponse à une demande de sauvetage d'une tierce personne. Nous avons choisi de mettre l'accent sur quelques-uns de ces « Justes », en particulier ceux dont nous avons, comme pour le cas des religieux, trouvé la trace dans les archives du SVG ou dont nous disposons de données plus concrètes (comme par exemple le dossier constitué en vue de leur demande de reconnaissance en tant que « Juste »). Ensuite, nous avons constitué un tableau montrant quelles familles de Juste cachèrent des Juifs en commun. Ces données permettront rapidement de tenter de faire des liens entre sauveurs et sauvés.

---

*of Jews during the Holocaust. Belgium*, Jerusalem, Yad Vashem, 2005, p. 170-171.

<sup>357</sup> Cité par MORDECAIL P., *Churches and the holocaust. Unholy teaching, good Samaritans and reconciliation*, New Jersey, Ktav Publishing House, 2006, p. 157.

## Quelques sauveurs de la Province de Liège:

Nous avons décidé de nous pencher sur quatre des Justes de la province de Liège, mais pas de manière aléatoire. En effet, nous avons choisi d'évoquer Madame Danen et Georges Fontaine dont nous possédons (par Monsieur Idel Bude) quelques documents qui servirent aux démarches de leur reconnaissance en tant que « Juste ». Ensuite, nous parlerons également de Pierre Coune, d'une part, en vue du prolongement de notre sous-chapitre concernant le réseau Van den Berg dont il fit partie, mais également, parce qu'il dispose d'un dossier bien fourni au SVG, tout comme Andrée Delforges, dernière « Juste » dont nous allons traiter.

### 1) **Henriette Danen**<sup>358</sup>:



Henriette Danen (Photo personnelle, mars 2014).

Madame Henriette Danen née le 30 Juillet 1922 à Tongres dans la Province de Limbourg a fêté cette année ses 92 ans<sup>359</sup>.

Ayant reçu le titre de Juste Parmi les Nations le 29 janvier 2013, Madame Danen s'est vue décerner une médaille ainsi que un diplôme de reconnaissance par l'ambassadeur d'Israël Jacques Revah ce 11 mars 2014 à la maison de repos de Wihogne. En effet, durant l'occupation, Henriette Danen accepta de s'occuper d'un bébé Juif de 15 jours, Izzy Blumenfeld, qu'elle garda chez elle pendant environ 15 mois<sup>360</sup>.

<sup>358</sup> Cf. Tableau des Justes en annexe n° 42.

<sup>359</sup> Dossier appartenant à Monsieur Idel Bude: sollicitation au titre de Juste parmi les Nations pour Madame Danen et Madame Dombret (Extrait d'acte de naissance d'Isidore Pirlet – Izi Blumenfeld).

<sup>360</sup> BEBRONNE M., « Henriette a risqué sa vie pour Izzy », in *Sudpresse*, 12 mars 2014, p. 9.

« En février 1943, période des arrestations massives des familles Juives, j'ai été contactée par Madame Jeanne Dombret, pour me demander si j'étais d'accord d'accueillir dans mon foyer un bébé de 15 jours. Nous étions jeunes mariés, sans enfant, j'ai dit oui. Il s'agit de l'enfant de Monsieur et Madame Blumenfeld Adolph, né le 15 janvier 1943 à la maternité Saint-Vincent, rue François Lefèbvre, 207, 4000-Liège (Rocourt). Les arrestations se multiplient, les parents sont obligés de fuir. À la maternité, on était sans nouvelles des parents qui n'avaient pas eu le temps de prévenir. L'infirmière de service a contacté Madame Jeanne Dombret, afin de s'occuper de l'enfant et de lui trouver une maman adoptive. C'est chez moi qu'on a déposé Izzy. Mon mari et moi-même avons donc gardé l'enfant [...] »<sup>361</sup>.

Jeanne Dombret se chargea de procurer de faux documents au petit Izzi, c'est ainsi qu'il devint Michel Pirlet, né à Verlaine le 15 janvier 1943. Ils obtinrent aussi un certificat de baptême du curé car celui-ci le baptisa le 1 juillet 1943<sup>362</sup>.

Madame Danen reçut une lettre<sup>363</sup> du commandant militaire lui ordonnant de se présenter aux établissements Lamby à Alleur (fabriquant de confiture). Leur signifiant qu'ayant un enfant, elle était dans l'impossibilité de quitter son domicile, elle fut autorisée après inspection de rester chez elle auprès de l'enfant.

Jeanne Dombret retrouva la trace du père de Izzy qui s'était réfugié dans le village de Melreux lez Hotton 6990. En mars 1944, le papa demanda à voir l'enfant qui avait alors 14 mois. Jeanne Dombret ainsi que Madame Danen firent le voyage dont voici le récit: « Nous avons quitté Rocourt en tram pour nous rendre dans la ville de Liège. De là, nous avons pris le trolleybus pour nous rendre au village de Trooz. Pour le reste, nous avons effectué le trajet à pied jusqu'au village de Louveigné, toujours dans le secteur 4920 »<sup>364</sup>.

Après un mois, le père demanda de garder son enfant et c'est grâce à Jeanne Dombret qui, sollicitant l'aide de l'organisme des chrétiens clandestins de la région (selon la volonté de Mgr Kerkhofs) leur trouva un nouvel abri dans une ferme à Remouchamps.

Plus tard, Chaya Wajcblum, la maman de Izzy revint des camps de concentration et la famille fut réunie.<sup>365</sup>

---

<sup>361</sup> Dossier de sollicitation du titre de Juste Parmi les Nations pour Madame Henriette Danen appartenant à Monsieur Idel Bude. Témoignage de Madame Danen, 27.8.2002, p. 6.

<sup>362</sup> Cf. Annexe n° 9

<sup>363</sup> Cf. Annexe n° 9

<sup>364</sup> Dossier de sollicitation du titre de Juste Parmi les Nations pour Madame Henriette Danen appartenant à Monsieur Idel Bude. Témoignage de Madame Danen, 27.8.2002, p. 7.

<sup>365</sup> *Idem*, p. 6 et 7.

## 2) Georges Fontaine<sup>366</sup>:



Georges et Rose Fontaine (1934). Crédit: collection Yad Vashem.<sup>367</sup>

Georges Fontaine, époux de Rose Boulvin naquit le 15 avril 1888 à Antoing. Durant l'occupation, ils étaient domiciliés à Rocourt près de Liège<sup>368</sup>.

Ancien officier, Georges Fontaine ainsi que sa femme Rose acceptèrent d'accueillir deux enfants Juifs, Jacob et Idel Bude âgés respectivement de 14 et 12 ans. C'est en avril 1943 que les enfants Bude, après avoir déjà changé de cachette quelques fois, arrivèrent en compagnie de Jeanne Dombret chez Georges et Rose Fontaine à Rocourt. Déjà parents de trois enfants (deux garçons: Auguste et Gaby, étudiants à l'université et une fille: Marie-Rose âgée de 21 ans<sup>369</sup>), il s'occupèrent des Bude comme si c'était les leur et ce jusqu'à fin mai 1943 où il retournèrent à l'orphelinat Cockerill.

Les époux Fontaine furent reconnus Juste parmi les Nations à titre posthume le 29 janvier 2013 et une cérémonie fut organisée en leur honneur, en même temps que sept autres sauveurs ce 27 mai 2014 à l'Université de Liège.

<sup>366</sup> Cf. Tableau des Justes en annexe n° 84.

<sup>367</sup> YAD VASHEM, *Righteous among the Nations*, [en ligne], <http://db.yadvashem.org/righteous/family.html?language=en&itemId=10387421>, consulté le 2.2.14.

<sup>368</sup> Dossier de sollicitation du titre de Juste Parmi les Nations pour Georges et Rose Fontaine appartenant à Monsieur Idel Bude (Certification du Service de la population que les Fontaine habitaient à Rocourt durant la guerre, 19 septembre 2002).

<sup>369</sup> Dossier de sollicitation du titre de Juste Parmi les Nations pour Georges et Rose Fontaine appartenant à Monsieur Idel Bude (Témoignage de Idel Bude: « Quatrième voyage de Madame Jeanne »).

Georges Fontaine fit une demande de reconnaissance en tant que résistant civil le 8 février 1949 qui fut acceptée. La conclusion affirme que durant la période entre le 1.1.1941 et le 31.12.1943, il a participé activement à la lutte clandestine contre l'ennemi déployant une activité ayant entraîné des risques réels:

- Par une aide apportée à toute personne recherchée par l'ennemi pour une raison autre que de droit commun.

- Ainsi qu'il le dit dans sa déposition du 11.8.1950 à la gendarmerie de Philippeville, il déclare avoir hébergé deux aviateurs alliés pendant un jour en 1943. Il a hébergé également une quinzaine de prisonniers de guerre français évadés, dont trois sont restés chez lui une semaine. Il a hébergé une quinzaine de Juifs dont un enfant de sept ans qui est resté deux ans chez lui. « Une partie de ces Juifs m'avaient été envoyés par les Pères Jésuites de Xhovémont, d'autres par l'intermédiaire de Madame Collard »<sup>370</sup> (Jeanne Dombret).

De plus, sa déposition est confirmée par plusieurs témoins dont Idel Bude et Borowski Herman dont nous allons citer quelques extraits:

**Idel Bude:** « [...] j'ai été placé en premier lieu chez le nommé Fontaine Georges, qui, à cette date, habitait le territoire de la commune de Rocourt [...] Je ne suis resté que trois jours chez Fontaine Georges pour ensuite être hébergé chez un nommé Grétry de Fraipont »<sup>371</sup>.

**Borowski Herman:** « [...] par l'entremise des Pères jésuites de Xhovémont, n°181, rue de Xhovémont, j'ai été placé chez le nommé Fontaine Georges de Rocourt par suite que j'étais recherché par les Allemands en ma qualité d'Israélite. Je suis arrivé chez Fontaine je pense en mars 1943 [...] et suis resté chez cet homme environ dix jours »<sup>372</sup>.

---

<sup>370</sup> Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de résistant civil: Fontaine Georges, réf. **SVG-RC741568/1884** (Déclaration de Georges Fontaine du 12 août 1950).

<sup>371</sup> Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de résistant civil: Fontaine Georges, réf. **SVG-RC741568/1884** (*Pro Justitia*, déposition d'Idel Bude, 10 août 1950).

<sup>372</sup> Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de résistant civil: Fontaine Georges, réf. **SVG-RC741568/1884** (*Pro Justitia*, déposition de Borowski Herman, même feuille que Idel Bude).

### 3) Pierre Coune<sup>373</sup>:



Pierre Coune. Crédit: Dossier SVG réf. SVG-RC743044/23803

Pierre Coune naquit à Liège le 21 novembre 1916.

Durant l'occupation, Coune fut membre du réseau de sauvetage d'Albert Van den Berg à Liège en qualité de secrétaire d'abord, mais il fut surtout l'auteur d'actions considérables en procurant au réseau de faux papiers pour les Juifs dont il s'occupait. L'historien Léon Papeleux souligna d'ailleurs l'importante implication de Coune dans le réseau Van den Berg. D'autant plus que, lorsque Van den Berg et lui furent arrêtés le 30 avril 1943 suite à une dénonciation, Coune prit courageusement toute la responsabilité des faux documents d'identités trouvés. Mais ce n'est pas tout car il parvint également à convaincre les Allemands que sa collègue Lucienne Tilman, arrêtée elle aussi, ne savait rien et elle fut relâchée. Pierre Coune écopa de la plus lourde peine et fut condamné à dix-huit mois d'emprisonnement pour son travail qui évita le travail forcé à plusieurs Juifs, mais surtout pour sa production de faux documents d'identité. Il fut emprisonné dans un camp allemand. À sa libération, il retourna en Belgique en février 1944, sans argent et en mauvaise santé, cause pour laquelle il décéda quelques années plus tard à Liège le 6 mars 1950<sup>374</sup>.

Coune entama une procédure de reconnaissance en tant que résistant civil le 16 février 1949, mais, décédé avant l'aboutissement du dossier, son frère Léon Coune reprit la procédure. La demande fut acceptée, le défunt ayant fourni une aide à des personnes de confession juive, que cette aide consistait dans le placement, la fourniture de faux documents et timbres de ravitaillement, en collaboration avec Messieurs Boufflette et Van den Berg, décédés<sup>375</sup>.

<sup>373</sup> Cf. Tableau des Justes en annexe n° 38.

<sup>374</sup> YAD VASHEM, *Righteous among the Nations*, [en ligne], <http://db.yadvashem.org/righteous/family.html?language=en&itemId=4014389>, consulté le 2.2.14.

<sup>375</sup> Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de résistant civil: **Pierre Coune**, réf. **SVG-RC743044/23803** (décision de la commission pour la résistance civile)

De plus cette activité a été confirmée par Georges Fonsny<sup>376</sup>, Paula Marchal<sup>377</sup> et l'Abbé Louis Jamin<sup>378</sup> dont voici des extraits:

**Jamin Louis:** « J'ai connu Pierre Coune dans l'année 1942. Il s'occupait avec le feu Monsieur Van den Berg des enfants de la colonie. Lorsque les Allemands ont commencé les persécutions des Juifs, il fut pour nous un collaborateur très dévoué. Il procurait notamment des cartes d'identité et des timbres de ravitaillement aux adultes et aux enfants que nous placions dans des familles et à la colonie [...] »<sup>379</sup>.

**Fonsny Georges:** « Coune Pierre était secrétaire de mon beau-frère l'avocat Albert Van den Berg et fut arrêté en même temps que lui le 29 ou le 30 avril 1943. Il était en rapport avec l'abbé Boufflette, vicaire à St-Christophe qui lui fournissait des cartes d'identité qu'il remettait à des israélites et à des réfractaires. L'abbé Boufflette a été fusillé par les Allemands. Il a délivré de la sorte de nombreuses cartes. Il a organisé avec l'avocat Van den Berg tout le service de ravitaillement d'environ 200 israélites en commun avec les services de la ville. Mademoiselle Marchal, institutrice communale, domiciliée à Liège, attachée au service de ravitaillement, lui remettait les cartes de ravitaillement et les timbres authentiques pour les israélites et les réfractaires hébergés par leur soin. Je sais également qu'il a hébergé de nombreux enfants juifs dans les établissements des colonies scolaires [...] »<sup>380</sup>.

---

<sup>376</sup> Cf. Tableau des Justes en annexe n° 81.

<sup>377</sup> Cf. Tableau des Justes en annexe n° 172.

<sup>378</sup> Cf. Tableau des Justes en annexe n° 124.

<sup>379</sup> Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de résistant civil: **Pierre Coune, réf. SVG-RC743044/23803** (*Pro Justitia*, déclaration de l'abbé Jamin du 2 août 1952).

<sup>380</sup> Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de résistant civil: **Pierre Coune, réf. SVG-RC743044/23803** (*Pro Justitia*, déclaration de Georges Fonsny du 17 juin 1952).

#### 4) Delforges Andrée<sup>381</sup>:



Delforges Andrée. Crédit: United States Holocaust Memorial Museum<sup>382</sup>

Andrée Romain (épouse Delforges) naquit à Roux le 3 mars 1921.

En 1942, Andrée a 21 ans et vient de finir sa formation d'assistante sociale à l'école centrale des Services Sociaux. La Principale de l'école, Madame Mulle, liée à la résistance lui suggéra d'ouvrir un orphelinat pour enfants Juifs dans le hameau d'Emmeville près de Huy, ce qu'elle fit. Quelques semaines plus tard, Andrée déplaça ses enfants Juifs dans une grande maison avec jardin à Havelange. Suite à une menace de dénonciation, ils déménagèrent encore et s'installèrent à Francorchamps. À la fin de l'année 1943, Andrée demanda à sa plus jeune soeur Suzanne de venir l'aider à s'occuper des enfants qui arrivaient aussi via des connexions personnelles, par l'ONE ou par le CDJ.

À partir de l'automne 1942 jusqu'en 1945, le home cacha une trentaine d'enfants juifs dont les parents étaient soit déportés, soit se cachaient. Andrée engagea également deux Juifs adultes (Naftali et Miyta Herszlikovicz qui aidèrent à la maintenance).

Le home reçut l'aide financière de l'ONE et du CDJ et de l'aide en nourriture fournie par les fermes environnantes.

Le 2 juin 2003, les deux sœurs André Romain (épouse Delforges) et Suzanne Romain reçurent le titre de Juste Parmi les Nations<sup>383</sup>.

<sup>381</sup> Cf. Tableau des Justes en annexe n° 51.

<sup>382</sup> UNITED STATES HOLOCAUST MEMORIAL MUSEUM, *collections*, [en ligne], <http://collections.ushmm.org/search/catalog/pa1177864>, consulté le 14.8.14.

<sup>383</sup> YAD VASHEM, *Righteous among the Nations*, [en ligne], <http://db.yadvashem.org/righteous/family.html?language=en&itemId=4412227>, consulté le 12.12.13.

Andrée Romain introduisit le 8 février 1949 une demande de reconnaissance du statut de résistante civile. Celle-ci fut acceptée étant donné « qu'il résulte des éléments recueillis au cours de l'instruction que la requérante organisa et assura la direction d'un home d'enfants israélites établi dans les Ardennes, hébergeant de façon constante une moyenne de douze enfants Juifs et à l'occasion, quelques adultes. Attendu que dès lors, il est établi à suffisance de droit que la requérante durant la guerre 1940-1945 participa activement à la lutte clandestine contre l'ennemi déployant une activité ayant entraîné des risques réels et notamment pour l'aide apportée à des personnes recherchées par l'ennemi [...] »<sup>384</sup> et que son activité fut établie du 15 octobre 1942 au 9 septembre 1944.

Plusieurs témoignages attestent effectivement de son activité durant l'occupation. Dans son rapport au bourgmestre de Francorchamps, le Garde-champêtre certifie que « Romain Andrée épouse Delforges et Romain Suzanne épouse Lepage ont dirigé un home pour enfants Juifs à Francorchamps jusqu'à l'offensive des Ardennes [...] »<sup>385</sup>.

Dans un document du 8 janvier 54, Ida Sterno (assistante sociale membre du CDJ) atteste que Mme Delforges Andrée alors Romain, a hébergé des enfants Juifs pendant la guerre. « Elle tenait, je pense, un home pour enfant et a accepté un grand nombre d'enfants juifs dès le début de l'occupation [...]. Elle a également hébergé des adultes, mais ces personnes travaillaient [...]. Oui, elle était aidée par le paiement d'une pension raisonnable à l'époque; elle recevait aussi périodiquement certaines victuailles de l'Oeuvre (CDJ) ainsi que des produits pharmaceutiques et des vêtements pour les enfants »<sup>386</sup>.

Et enfin, le Bourgmestre de la commune d'Evere, Ancien membre du Bureau National du FI certifie que: « Madame Andrée Romain a effectivement fondé et dirigé un home d'enfants israélites d'octobre (ou septembre) 1942 à mai 1945 [...]. Il y avait toujours une quinzaine d'enfants [...]. Madame Delforges-Romain supportait toute la responsabilité qu'entraînait sa présence permanente au home et par conséquent tout le risque que cela comportait. [...] ». Le Bourgmestre ajouta: « Pour autant qu'il y ait une appréciation à émettre sur l'activité de Madame Romain-Delforge, il me plaît de rendre hommage à ses qualités durant la guerre [...] »<sup>387</sup>.

<sup>384</sup> Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de résistant civil: **Romain Andrée**, réf. SVG-**RC744770/34459** (Décision ministérielle).

<sup>385</sup> Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de résistant civil: **Romain Andrée**, réf. SVG-**RC744770/34459** (Rapport du garde-champêtre à Monsieur le Bourgmestre en date du 9.1.54)

<sup>386</sup> Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de résistant civil: **Romain Andrée**, réf. SVG-**RC744770/34459** (attestation de Ida Sterno).

<sup>387</sup> Dossier (SVG) de demande de reconnaissance de résistant civil: **Romain Andrée**, réf. SVG-

## Liens entre les différents sauveurs et sauvés :

Nous avons réalisé un tableau grâce à un tri de notre tableau principal des Justes de la province de Liège. Grâce à lui, nous pouvons constater quels Justes ont aidé les mêmes familles juives et ainsi tenter d'établir des liens éventuels entre ces Justes.

Justes	Sauvés	Justes	Sauvés	Justes	Sauvés
Leboutte	Bermowitz	Mievis	Gettner	Geuten	Rak
Leloup	Bermowitz	Marchal	Gettner	Houyet	Rak
Danen	Blumenfeld	Cornet	Glejser	Modera	Rapaport
Forthomme	Blumenfeld	Piedboeuf	Glejser	Tries	Rapaport
Pire	Blusztejn	Van den Berg	Goldman	Putzeys	Rennert
Smeets	Blusztejn	Jowa	Goldman	Cottiaux	Rennert
Van den Berg	Borenstein	Delbouille	Grunbaum	Kerkhofs	Rosner
Jamin	Borenstein	Fassin	Grunbaum	Winandy	Rosner
Leruth	Brachfeld	Wauten	Gutman	Overkamp	Scherber
Van den Peerc	Brachfeld	Wilmart	Gutman	Steiger	Scherber
De Bie	Brachfeld	Van den Berg	Gutman	Stenne	Scherber
Daenen	Buda	Calay	Herc	Grava	Schneeberg
Fontaine	Buda	Franquet	Herc	Richart	Schneeberg
Forthomme	Buda	Neuville	Herc	Schmitz	Skocilas
Grétry	Buda	Delforges	Herszlikovicz	Steiger	Skocilas
Unknown	Buda	Romain	Herszlikovicz	Stenne	Skocilas
Dombret	Bude	Leenders	Herszlikovicz	Georis	Sztainke
Bastin	Bude	Steiger	Herszlikovicz	Halkin	Sztainke
Derkenne	Cykiert	Dejardin	Issmann	Lekeu	Sztainke
Rousseau	Cykiert	Henri	Issmann	Arnoldy	Sztum
Schmitz	Cykiert	Nyssen	Jablonka	Van den Berg	Sztum
Sevrain	Cykiert	Roufosse	Jablonka	Bruls	Szymkowicz
Rixhon	Cykorja	Delbouille	Kasman	Szymkowicz	Szymkowicz
Bourgeois	Cykorja	Delbouille	Kasman	Van den Berg	Szymkowicz
Somja	Dagan	Fassin	Kasman	Monseur	Talmazan
Brandt	Dagan	Defrère	Knopf	Koch	Talmazan
Herkenne	Dagan	Gillet	Knopf	Haxle	Talmazau
Mali	Dagan	Van den Berg	Langerman	Borboux	Tswern
Defays	Feig	Lovinfosse	Langerman	De Greef	Tswern
Lambrechts	Feig	Bonhomme	Lepkifker	Dejardin	Wajchenberg
Vercheval	Feig	Delannoy	Lepkifker	Henri	Wajchenberg
Vercheval	Feig	Kerkhofs	Lepkifker	Borboux	Wajngarten
Laloux	Feig	De Gruyter	Lepkifker	De Greef	Wajngarten
Calay	Ferry	Lambrichts	Lepkifker	Renkin	Walzer
Franquet	Ferry	Borboux	Lewkowicz	Lahaye	Walzer
Neuville	Fery	Stenne	Lewkowicz	Van den Berg	Waserman
Bontemps	Flakss	Thonus	Louvrier	Fonsny	Waserman
Ritsen	Flakss	Van den Berg	Louvrier	Tillkin	Weinstock
Boufflette	Fremder	Pouliart	Markiewicz	Schouteden	Weinstock
Lumaye	Fremder	Tihon	Markiewicz	Wilkin	Weinstock
Coenraets	Fremder	Steiger	Mensch	Ernst	Weintraub
Gaillot	Fremder	Stenne	Mensch	Ernst	Weintraub
Jacobs	Fremder	Degueldre	Minc	Joris	Weintraub
Lambrette	Fremder	Hendrix	Minc		
Lempereur	Fremder	Tock	Pick		
Leruth	Gad	Malaise	Pick		
Van den Peerc	Gad				

#### 4.2.4 Les sauveurs non-reconnus « Justes parmi les Nations »

Afin de clore cette dernière partie sur les sauveurs de la Province de Liège, nous ne pouvions pas faire l'impasse sur ces nombreuses personnes qui, de façon anonyme parfois, ont contribué au sauvetage de la population juive. Bien qu'elles n'aient pas (encore) reçu le titre de Juste parmi les Nations, leurs actions, grandes ou même minimes, ne furent pas vaines pour les Juifs persécutés à qui elles tendirent la main. Qu'il s'agisse de toute une communauté religieuse, de l'entièreté d'un village (comme Le Chambon-sur-Lignon ) d'un pays (comme le Danemark)<sup>388</sup>, ou encore d'un anonyme, « Juste » ou pas, une aide reste ce qu'elle est. Nous voudrions donc rendre également hommage à tous ces Justes de l'ombre...non « Justes ».

Une chose est certaine, l'entièreté des « Justes » ne sera jamais découverte et il en existe encore bien plus que les chiffres connus actuellement. Leur nombre augmente chaque année, mais, le temps passant, les témoignages se feront de plus en plus rares et par conséquent, les Justes également. Mais le temps n'est pas l'unique raison du (relativement) faible nombre de reconnaissances de « Justes » par rapport à la réalité. Il faut savoir que certaines personnes ne désirent simplement pas se faire reconnaître en tant que « Juste », estimant que le sauvetage effectué était leur devoir. D'autre part, si après la guerre, le contact ne fut pas maintenu entre sauvé et sauveur, les démarches ne furent pas faites. Il arrive aussi que le sauveur soit mort et que la personne sauvée ne sache pas que le titre peut être reçu à titre posthume.

Lors de nos lectures des archives du *Service des Victimes de Guerre*, nous avons constaté dans certains témoignages que des personnes non-reconnues « Justes » avaient également sauvé des Juifs. Ceci est la raison ayant attiré notre attention sur le cas des sauveurs non-reconnus. Par soucis du respect de la vie privée, nous ne les citerons pas, mais nous voulions que leur existence soit mentionnée.

Nous avons eu une réflexion similaire à la lecture des fiches des déportés Juifs de Liège réalisées par Thierry Rozenblum dans le CD-ROM annexé à son ouvrage « Une cité si ardente... Les Juifs de Liège sous l'occupation (1940-1944) ».

En effet, dans de nombreux cas, nous avons repéré des personnes (non-reconnues) ayant sauvé des Juifs liégeois. Ces noms figurant déjà dans son travail, nous nous permettons tout de même de mentionner quelques-uns de ces sauveurs non-reconnus que nous avons repérés parmi les autres.

<sup>388</sup> Notons que le Danemark et le village français Le Chambon-sur-Lignon reçurent un hommage par Yad Vashem, mais ce sont des exceptions.

Quelques exemples de sauveurs non-reconnus<sup>389</sup>.

Nom de famille du/des sauveurs:	Lieu d'aide:	Nom de famille du/des sauvés:
Pirlot et Schouns	Fléron, Stoumont	Aronowicz
Léonard	Louveigné	Blumenfeld-Wajeblum
Heuskin A. et Defresne J.	Liège	Borkiensztajn
Albert P.	Liège	Brakier
Bonheur	Cointe	Chmielewski-Zomerstajn
Hougardy	Liège	Dancyger, Wajsberg-Pinczowska
Hanson F.	Esneux	Feld-Glaser
Mme Surveillant	Tilff	Fremder-Wagdberg
Mme Waleffe	Liège	Golstein
Delvoye et Charles	Liège	Gouralnik

Extraits:

- **Pirlot et Schouns:** « Il est alors aidé par L. Pirlot qui lui trouve une première cachette chez un habitant de Fléron. Quelques jours plus tard, il passe à Stoumont chez M. Schouns<sup>390</sup>, percepteur des postes de la localité jusqu'au 15 novembre 1942 »<sup>391</sup>.
- **Léonard:** « L'enfant<sup>392</sup>, âgé de six semaines, est caché par l'ouvrière de son père qui, de Rocourt dans la région liégeoise, l'emmène d'abord chez elle à Tilff, puis chez des fermiers la famille Leonard à Louveigné »<sup>393</sup>.
- **Heuskin et Defresne:** « Il trouve refuge pendant quelques jours rue Pierreuse chez A. Heuskin qui lui procure une fausse carte d'identité fournie par un employé de l'Administration communale de Liège. [...] C'est J. Defresne, son ancienne propriétaire qui se charge de lui fournir des timbres de ravitaillement »<sup>394</sup>.
- **Albert:** « Avec A. Martiny, secrétaire administratif du service de la Santé publique à

<sup>389</sup> Cf. CD-ROM en Annexe de: ROZENBLUM T., *Une cité si ardente... : Les Juifs de Liège sous l'Occupation (1940-1944)*, Bruxelles, éditions Luc Pire, 2010.

<sup>390</sup> Il s'agit sûrement du même « Schouns » que celui dont parlait Monsieur Miklazki dans notre entrevue (cf. Chapitre interview).

<sup>391</sup> *Idem*, fiche Aronowicz-Rzygowska, vue 3.

<sup>392</sup> Il s'agit du petit Izzi Blumenfeld, cf. Remise de médaille de Madame Danen.

<sup>393</sup> *Idem*, fiche Blumenfeld-Wajeblum, vue 2.

<sup>394</sup> *Idem*, fiche Borkiensztajn-Lewkowicz, vue 2.

Liège et P. Albert, directeur de l'Hôpital de Bavière de Liège, K. Brakier prend une part active au placement des Juifs passés dans la clandestinité »<sup>395</sup>.

- **Bonheur:** « ...De là, elle passe dans la famille Willems de Laddersous chez qui elle travaille comme servante puis à Cointe, chez Monsieur et Madame Bonheur [...] »<sup>396</sup>.
- **Hougardy:** « C'est chez un ancien voisin, le cafetier R. Hougardy qu'ils trouvent un nouveau refuge avec deux autres couples. [...] Hougardy assura leur ravitaillement »<sup>397</sup>.
- **Hanson:** « Piskas Feld trouve refuge jusqu'à la libération à Hony-Esneux chez F. Hanson, ajusteur à la Société Nationale des Chemins de Fer [...] »<sup>398</sup>.
- **Surveillant:** « Entre-temps, par l'intermédiaire du vicaire Boufflette de la paroisse de Saint-Christophe à Liège, son père Elimajlech Fremder, sa mère Hena Wagdberg, et sa grand-mère Laja Fremder, se sont réfugiés à Tilff chez une dame du nom de Surveillant »<sup>399</sup>.
- **Waleffe:** « Également par intervalles, Gilbert Golstein est caché chez Mlle Waleffe institutrice au Lycée Léonie de Waha [...] »<sup>400</sup>.
- **Delvoye et Charles:** « Après leur arrestation, leur fils (Yacov) reçoit l'aide de la famille Delvoye pour organiser un passage dans la clandestinité: il trouve un nouveau refuge chez M. Et Mme Charles, place Henri Simon, jusqu'à la fin des hostilités »<sup>401</sup>.

---

<sup>395</sup> *Idem*, fiche de Brakier-Zelkowicz, vue 2.

<sup>396</sup> *Idem*, fiche de Chmielewski-Zomerstajn, vue 2 et 3.

<sup>397</sup> *Idem*, fiche de Chmielewski-Zomerstajn, vue 2.

<sup>398</sup> *Idem*, fiche de Feld-Glaser, vue 2.

<sup>399</sup> *Idem*, fiche de Fremder-Wagdberg, vue 2.

<sup>400</sup> *Idem*, fiche Golstein, vue 2.

<sup>401</sup> *Idem*, fiche Guralnik, vue 2.

## V. Interviews: anciens enfants cachés

### 5.1 Raphaël Miklatzki:



402

Ce qui va suivre est un témoignage de Monsieur Raphaël Miklatzki, ancien « enfant caché », qui a eu la gentillesse de nous conter son vécu d'enfant caché lors de notre entrevue du 19 février 2014.

*(Avant la guerre)*

« Je suis né à Liège le 11 août 1938. Non pas dans la maison dans laquelle vous vous trouvez, mais dans celle qui se trouve juste à côté. Donc j'ai vécu pratiquement toute ma vie dans ce quartier populaire qu'est le **quartier Sainte Marguerite**. Et **lorsque la guerre a éclaté j'avais un peu plus de 18 mois**. Mes **parents** étaient d'**origine russe polonaise**, mon père était né dans un petit village et ma mère dans une ville qui s'appelle "Viadisok" en "Masurie" qui était russe à l'époque. **Mon père est arrivé à Liège comme prisonnier de guerre** Russe. Il faisait son service militaire, il a été blessé, il est rentré chez lui en convalescence, les Allemands sont venus le chercher, on l'a envoyé en Poméranie dans une ferme. Et de cette ferme on est venu de nouveau le prendre pour construire les ramblées du pont de chemin de fer de Moresnet. Et après avoir travaillé comme ça pendant un certain temps il a conclu que le menu qu'on lui offrait quotidiennement, le menu de rutabaga et de carottes mal taillées ne lui convenait pas et il est descendu à Liège. Et **voilà comment la famille Miklatzki s'est installée dans notre ville**. Ma mère, en 1935, était rentrée une dernière fois voir ses parents et, en traversant l'Allemagne en train, elle avait vu les premiers symptômes de ce qui allait devenir la barbarie nazie. Et quelque part, mon père aussi avait des souvenirs de la guerre où on le considérait déjà, non pas peut-être parce qu'il était juif mais parce qu'il était Russe mais certainement parce qu'il était Russe et qu'il était Juif en plus. En plus on le considérait comme un cochon et on le traitait comme un cochon.

<sup>402</sup> LIÈGE, *Vie communale*, [en ligne], <http://www.liege.be/vie-communale/le-conseil-communal/conseil-communal-2012/Raphael-Miklatzki>, consulté le 30.7.14.

(Début de la guerre)

Donc lorsque les Allemands ont déclaré la guerre **le 11 mai, mes parents ont tout quitté**, ils **avaient un magasin** (de chaussures depuis 1932, rue saint séverain<sup>403</sup>) qui tournait très bien et un stock énorme dans ce magasin, ils étaient déjà des petits bourgeois, ils étaient propriétaires de leur maison, ils ont tout quitté et ils sont descendus.

Magasin de chaussures des Miklazki, Rue Saint Séverain (archives privées des Miklazki)



Ils sont **descendus vers la France**. Et alors il y a eu l'aventure à Mons notamment des Stucka, qui attaquaient les civils. A la cave ma mère a été légèrement blessée et finalement ils ont abouti dans un petit village, situé **entre Sète et Montpellier** dans le midi de la France. Tout aurait pu se passer de la meilleure manière et on aurait pu

dire comme Voltaire que "Tout est pour le mieux dans le meilleur des monde", mais je ne sais pas pourquoi, alors qu'on était en zone libre, mon père a eu des angoisses. Il n'a pas compris finalement quelle était la finalité de la situation et il est remonté parce qu'il y avait déjà une séparation entre la zone libre et la zone occupée, il y avait déjà une **ordonnance des Allemands qui interdisait aux Juifs qui avaient quitté la Belgique de revenir**<sup>404</sup> et il a franchi la ligne de démarcation et **il est rentré à Liège**. Et puis **tout avait été pillé**, le magasin était vide, il s'est quand même enquis de notre destin et il nous avait laissé là au bout et **il nous avait envoyé un monsieur qu'il a payé pour remonter et nous sommes remontés**. Ce sont les premiers **souvenirs de 1941** et ce sont des souvenirs qui sont vivaces, et qui sont couplés à ce que j'ai entendu, à la litanie, parce qu'il faut bien penser qu'après la guerre, tant que mes parents ont vécu, c'était l'obsession ; c'était la période 41-45.

<sup>403</sup> Discours écrit par Monsieur Miklazki p.11. (Archives personnelles de M. Miklazki)

<sup>404</sup> Il s'agit de l'ordonnance du 28 octobre 1940: *1. Judenverordnung: Verordnung über Massnahmen gegen Juden – Ordonnance sur les mesures contre les Juifs* qui interdisait entre autres aux Juifs ayant quitté le pays de revenir chez eux.

(Retour à Liège)

Donc nous sommes rentrés à Liège. **Quelques semaines après il y a eu les premières rafles.** Et à partir de là, **on a été prévnu**, nous avons eu beaucoup de chance. Nous avons eu beaucoup de chance parce qu'un jour ma mère descend pour aller faire des courses en me tenant par la main et **un policier**, un inspecteur (Paquay<sup>405</sup>) lui dit: “mais c’est les chaussures Léon”. Madame Léon où vas-tu donc?”. “Mais je vais faire mes courses, il faut bien que je nourrisse mes hommes”. Et alors il dit: “écoute prends tes clics et tes clacs et fou le camp parce que **ce soir il va y avoir des choses qui ne sont pas belles**”. Et le soir effectivement, la nuit, il y eu **une rafle**<sup>406</sup> et on a raflé dans le quartier. C’était un quartier où il y avait énormément de Juifs, c’était un quartier qui a toujours été un quartier populaire avec un charbonnage et toute une série de petites industries, et fatalement c’était là que se fixait un commerce qui était un commerce moins élaboré que le commerce de l’hyper centre. Et alors nous avons **trouvé refuge** chez un premier qui s’appelait **Mr Werels**, que mon père avait très bien connu, c’était **un voisin**, et en plus mon père avait fait la batte, il vendait des chaussures le dimanche. Donc on a passé la nuit là. Le lendemain, les choses se sont calmées et alors ça a été toute la **période d’incertitude** pendant laquelle **on devait chercher à trouver un logement en dehors de Liège** pour quand même **se cacher**. Et grâce à toute une série de collaborations, il y a eu notamment **Monsieur Piret**. Mr Piret c’était un monsieur qui allait, (un colporteur c’est le nom exacte), qui allait de ferme en ferme à la campagne et qui allait vendre du textile etc. de première nécessité. Mr Piret, en 1914, avait fait de la résistance et **en 42 il a trouvé un immeuble**, enfin un appartement à **Martin Rives**. (Martin Rives c’est **situé entre Comblain et Aywaille** sur la grand route) pour nous cacher. Et plus que ça, il nous a obtenu des **fausses cartes d’identité**.



Fausse carte d'identité de Léon Miklazki (archives privées des Miklazki)

<sup>405</sup> Discours écrit par M. Miklazki, p. 15. (archives personnelles des Miklazki)

<sup>406</sup> Certainement la rafle liégeoise du 25 septembre 42.

Cf. MEINEN I., *La Shoah, op. cit.*, p. 60-61.

Donc Raphaël Miklatzky est devenu Fernand Bounen, Léon Miklatzky naturellement est devenu Léon Bounen, Presia Kruglansky est devenue Paula Ramakers et tout le monde était né à Beringen pour essayer de masquer cet affreux accent Judéoslave que vous connaissez et voilà. Et donc pendant tout un temps on a vécu a **Martin Rives**, puis, un jour, c'était en **43**, les Allemands cherchaient des refractaires et ont pénétré dans la maison ou nous nous trouvions et par quel hasard la salade que mon père a débitée a été prise comme argent comptant et on nous a laissés tranquilles. Mais à partir de là, Martin Rives ce n'était plus possible. On est partis à **Setrou**, c'est un petit village qui est situé **sur le flan de l'Amblève entre Aywaille et Awans**. À l'époque il y avait, maintenant ça s'est développé, une quarantaine de maisons, des agriculteurs. On a trouvé chez la veuve **Laloux**<sup>407</sup> une petite maison dans laquelle on est restés avec des péripéties, avec des transferts, avec des moments où **mes parents partaient dans les bois** parce qu'on leur signalait, il y avait aussi **la résistance** il y avait beaucoup de choses qui étaient en place, la résistance leur signalait, il y avait notamment **de bons Belges**, il y avait un **habitant de Bressoux** qui travaillait **à la recherche des juifs** et chaque fois qu'il en découvrait un et qu'on le prenait il avait sa dringuelle, donc non seulement il était neofasciste mais en plus de ça il travaillait pour l'argent. Donc, avec des péripéties à droite et à gauche, j'étais le cinquième gosse, bien souvent dans une famille de fermiers qui s'appelait **Schoune**, les Schoune il y avait quatre gamins donc j'étais le cinquième gamin et je me souviens très bien de ces nuits passées dans un grand lit avec des draps de lit cassants et froids et par la fenêtre la lune et les nuages etc. et tout un **climat angoissant** qui finalement **ne m'a jamais quitté**, est toujours présent, avec lequel j'ai appris à vivre, mais qui ne m'a jamais quitté forcément. Alors si vous parlez de **Justes parmi les Nations**, naturellement nous n'avons pas tellement focalisé le problème des Justes, mais d'autres l'ont fait à notre place. Il y avait notamment deux personnes qui habitaient Aywaille, qui sont malheureusement décédées qui s'appelaient **Lambrechts-Vercheval**, Jeanne Vercheval qui fût notre âme, notre soutien qui a **procuré des timbres pour pouvoir se nourrir, qui a procuré de l'argent, qui a procuré de la sécurité qui a toujours été présente et avec laquelle nous avons entretenu jusqu'à sa mort de très bonnes relations**. Et elle a été reconnue elle comme Juste parmi les nations **grâce à une israélienne, une cantatrice** qui à l'époque chantait a la Bima à Tel Aviv et qui à l'époque habitait Anvers, qui était plus âgée que moi et qui avait envoyé, à l'époque c'était quelque chose, des oranges de Java, vous vous rendez compte, une caisse d'oranges de Java et qui en a fait une Juste

---

<sup>407</sup> Voir tableau des Justes de la Province de Liège en annexe, n°146.

parmi les Nations. Et lors de mon premier voyage en Israël en 1962 à la sortie de mon service militaire. Jeanne me dit: “tu ne veux pas aller la trouver”, j’avais de la famille en Israël des cousins etc. et je dis à mon cousin: “écoute un peu, c’est Rejof Camille Hosman Natalia”, je vous assure que pour trouver Camille Hosman c’était pire que pour chercher une aiguille dans une botte de foin. Enfin finalement on y est arrivé, on a vu une femme opulente comme peut être une cantatrice etc. et puis bon ça s’est terminé il y avait un petit cadeau etc. Donc voilà c’est un peu mon parcours en très synthétique parce que je ne vais pas commencer à broder j’ai beaucoup de souvenirs, j’ai beaucoup de choses qui me sont restées. J’ai d’abord aussi profité maintenant à Liège de la sortie d’un **livre de Thierry Rozenblum**<sup>408</sup> pour en prendre ce qui me concernait, pour étoffer une **conférence** que j’ai donnée assez souvent, Rotary Lions etc. et qui est bon je mets un certain nombre de souvenirs et j’intègre aussi toute la partie historique et cet élément fondamental du comportement des politiques qui fut finalement que la communauté juive comme les communistes comme d’autres petites communautés, ne comptait pas dans, comment dirais-je, l’aspect général de la situation engendrée par la présence des Allemands.

*Quelque choses m’étonne très fort, vous aviez quand même beaucoup de souvenirs mais vous étiez très jeune tout de même, vous aviez 2 ans au début de la guerre...*

J’ai des photos vous savez. J’ai la chance d’avoir une excellente mémoire, j’ai beau avoir 75 ans, je fais toujours de la politique, je suis toujours conseiller communal à Liège.

*Pendant la période où vous vous êtes cachés, vous avez été d’un endroit à un autre, vos parents étaient avec vous?*

Oui, **j’ai vécu toute la guerre avec mes parents**, je n’ai pas été un enfant caché ailleurs. La seule chose c’est que, périodiquement, mes parents partaient et alors à ce moment là j’avais un endroit privilégié d’asile qui était chez les **Schouns**, dont j’ai révu l’un ou l’autre des fils.

*Est-ce que d’autres familles ou d’autres personnes ont été cachés avec vous ou ont été au même endroit que vous ?*

Non, il y en avait **d’autres dans les environs**, mais non nous étions seuls.

<sup>408</sup> ROZENBLUM T., *Une cité si ardente? Les Juifs de Liège sous l’Occupation, 1940-1944*, Bruxelles, éditions Luc Pire, 2010.

*Les Schouns ils n'ont pas été reconnus Justes officiellement mais parce qu'ils ne le voulaient pas ?*

Non, je ne sais pas. Vous savez, mes parents étaient fort âgés au moment de la démarche et je vous avoue que moi je n'étais pas tellement préoccupé par ça non plus. A part Jeanne Vercheval etc. eux ont été sans reproche. Il y en a eu d'autres qui ont été sans reproche vous savez, notamment un boucher qui était rue du Chalet et qui nous a fourni de la viande etc. que ma mere connaissait parce qu'elle était cliente Rue des Prebandiers.

Ce que j'ai fait, j'ai quelque part des photos avec Jean Gold à Aywaille, nous sommes allés remettre, l'ambassadeur d'Israel de l'époque, nous sommes allés remettre des médailles des Justes et c'est à ce moment là que ça commençait à bouger. Mais est-ce la conséquence de la guerre, est-ce autre chose, mais je n'ai pas eu tellement facile de couper le cordon ombilical, je dois dire que j'ai eu une mère qui ne m'a pas facilité les choses. Et ça a vraiment été un moment l'adolescence, il m'a fallu une bonne trentaine avant que je ne commence à prendre ma liberté.

*Vous avez eu deux enfants? des filles?*

J'ai eu deux filles, mais je vais vous raconter autre chose parce que ça a aussi été un des éléments qui ont conditionné l'après-guerre. C'est que je suis né après 16,5 ans de mariage de mes parents, donc très tard et que le gynécologue qui soignait ma mère lui avait dit "écoutez madame le jour où vous tomberez enceinte et que ça tiendra ben j'aurai des poils qui pousseront dans la paume de la main" et finalement 16 ans et demi après, bon ben, je suis né en 38 ils étaient mariés depuis 22. Par quel hasard, je n'aime pas le mot destin, je n'aime pas le mot miracle, mais par quel hasard se fait-il que ma mère est tombée enceinte pendant la guerre et qu'elle a accouché d'une petite fille. Cette petite fille est tombée malade et ça a posé des gros problèmes, ça a posé des problèmes énormes parce que c'était épouvantable c'était une grippe avec des conséquences sur les bronches etc. Et toujours est-il qu'on aurait dû l'amener à l'hôpital mais elle n'était pas déclarée elle n'existait pas et l'amener à l'hôpital ça voulait dire dévoiler la famille. Et par conséquence on ne l'a pas conduite à l'hôpital et elle est décédée. Et lorsqu'elle est décédée, la résistance a construit un petit cercueil avec une petite étoile de David malheureusement on l'a enterrée jusqu'à la fin de la guerre dans un endroit que mes parents ne connaissait pas. Ils avaient peur que ma mère aille pleurer et éveillé des soupçons et en plus de ça on l'a transportée la nuit, on a transporté le cercueil la nuit dans un toile de jutte et voila. Et puis après la guerre, vous savez ce qui est épouvantable,

la guerre a été horrible, l'angoisse dans laquelle j'ai baigné faisait partie intégrante de ma vie. Mais après la guerre, il faut savoir que par exemple au niveau de la fiscalité, et bien on a réclamé les précomptes immobiliers. Toute la guerre alors que les immeubles étaient sous séquestre on a dû les payer. Les assurances elles sont revenues à la charge et il a fallu payer.

## 5.2 Idel Bude:

Nous avons rencontré Monsieur Idel Bude à deux reprises lors de chacune des cérémonies de Justes auxquelles nous avons été conviées. Il a gentiment accepté par la suite de nous recevoir ce 24 juillet 2014 où il nous a parlé de son histoire, appuyé par de nombreux documents (entre autres des dossiers de Justes dont il a demandé la reconnaissance).

Nous avons retranscrit ci-dessous l'histoire résumée d'Idel Bude, de son frère Jacob<sup>409</sup> et de sa soeur Esther, telle qu'elle apparaît dans le livret reçu lors de la cérémonie de remise de médailles du 27 mai 2014. Cependant, nous la compléterons avec l'aide des documents transmis par Monsieur Bude ainsi que par notre discussion du 24 juillet.

« Jacob et Idel Bude étaient âgés respectivement de 11 et 9 ans (Esther était âgée de 13ans<sup>410</sup>) lorsque les Allemands envahirent la Belgique en mai 1940. Leurs parents, originaires de Pologne, s'étaient installés en Belgique, à Seraing en 1926 pour permettre à leur papa de trouver du travail. Ce dernier périt malheureusement en 1932 (8 septembre 1932<sup>411</sup>) dans un accident (accident de travail à l'usine Cockerill. Il fut enterré dans le cimetière juif de Eijsden en Hollande<sup>412</sup>), laissant derrière lui sa femme et ses trois enfants (ses deux fils et leur soeur ainée, Esther). Leur maman, dont la santé était fragile, était régulièrement hospitalisée. Les enfants étaient alors confiés, le temps des soins, à l'orphelinat Cockerill, tenu par les Sœurs de Saint Vincent de Paul.

Lorsqu'en août 1942, les Allemands commencèrent à arrêter femmes et enfants dans la région de Liège (rafle du 27 août 42) pour les envoyer au camp de Malines, et de là, à Auschwitz, la maman (Golda Zerkovicz<sup>413</sup>) fit le nécessaire pour mettre à l'abri ses trois

<sup>409</sup> Pour plus de détails: Sylvain Brachfeld a transcrit le témoignage de Jacques Buda, le frère de Idel Bude dans son ouvrage: BRACHFELD S., *Merci de nous avoir sauvé*, op. cit., p. 90-99.

<sup>410</sup> Archives privées de Monsieur Bude. Document adressé à Yad Vashem comprenant les dates, lieux de naissance et de mort ainsi que les adresses des membres de la famille Bude. (p.4, numérotée à la main).

<sup>411</sup> Archives privées de Monsieur Bude, p. 6. (numérotée à la main)

<sup>412</sup> Archives privées de Monsieur Bude, p. 8. (numérotée à la main)

<sup>413</sup> Photo, voir annexe n° 10.

enfants (elle emmena d'abord ses deux fils le 1er août 42 au château de Wégimont à Soumagne où des centaines d'enfants bénéficiaient de ce « privilège ». Quelques temps plus tard, ce domaine allait devenir la propriété des Allemands et serait transformé en maternité expérimentale<sup>414</sup>. Le 25 août, la maman d'Idel Bude décida de les reprendre de Wégimont et ils rentrèrent à la maison, rue du marais, 43/3 à Seraing.<sup>415</sup> qu'elle confia (le 29 août 42<sup>416</sup>) à l'orphelinat Cockerill (Rue de l'hôpital 77 à Seraing<sup>417</sup>), où une dizaine d'autres enfants juifs avaient déjà trouvé refuge. La responsable de l'orphelinat, la **Soeur Marie-Louise**<sup>418</sup>, et son assistante, **Jeanne Dombret-Collard**<sup>419</sup>, toutes deux reconnues Justes parmi les Nations respectivement en 2002 et en 2004, prirent soin de Jacob, Idel et Esther pendant toute la durée de la guerre. Les enfants étaient régulièrement conduits par Jeanne Dombret de cache en cache et recueillis par des familles de la région prêtes à prendre sous leur aile des enfants juifs au péril de leur vie.

C'est ainsi que les enfants Bude furent accueillis par **Emile et Adèle Forthomme**<sup>420</sup> dans la ville de Sprimont en février 1943. Ils demeurèrent chez eux jusqu'à la fin du mois de mars de la même année. Emile Forthomme, garde forestier de profession, homme épris de nature et de liberté, et résistant de la première heure, les aidera plus tard une fois encore en leur faisant traverser la forêt pour trouver refuge chez **Joseph et Emile Gretry**<sup>421</sup>. Emile Forthomme sera arrêté et déporté, quelques mois plus tard, au camp de Mauthausen où il mourra.

En avril 1943, Jeanne Dombret conduisit les enfants dans une nouvelle cache, cette fois dans la ville de Rocourt. Ils trouvèrent refuge chez **Georges et Rose Fontaine**<sup>422</sup>, parents de trois enfants, qui les prirent à leur tour sous leur aile et s'en occupèrent avec dévotion et amour, tout comme l'auraient fait leurs parents biologiques, ce, jusque fin mai 1943, date à laquelle ils retournèrent à l'orphelinat.

C'est enfin auprès de Joseph et Emilie Gretry et leurs deux enfants dans la ville de Fraipont, que les enfants Bude trouvèrent chaleur et réconfort, durant les mois de juin et juillet 1943. Joseph recevra par la suite le titre de « Résistant Armé ». <sup>423</sup>»

<sup>414</sup> Archives privées de Monsieur Bude, p. 12. (numérotée à la main)

<sup>415</sup> Archives privées de Monsieur Bude, p. 13. (numérotée à la main)

<sup>416</sup> Archives privées de Monsieur Bude, p. 14. (numérotée à la main)

<sup>417</sup> Idem.

<sup>418</sup> Cf. Tableau des Justes de la province de Liège en annexe, n° 173.

<sup>419</sup> Cf. Tableau des Justes de la province de Liège en annexe, n° 65.

<sup>420</sup> Cf. Tableau des Justes de la province de Liège en annexe, n° 86-87.

<sup>421</sup> Cf. Tableau des Justes de la province de Liège en annexe, n° 97-98.

<sup>422</sup> Cf. Tableau des Justes de la province de Liège en annexe, n° 84-85.

<sup>423</sup> Cf. Carnet reçu lors de la cérémonie de remise de médailles du mardi 27 mai 2014, à la salle Académique de

Monsieur Idel Bude sollicita le titre de Juste parmi les Nations auprès de Yad Vashem et s'occupa de la confection des dossiers des personnes suivantes:

1. Les religieuses de la congrégation des Filles de la Charité de l'hospice Saint Laurent (Rue d'Andrimont, 29, 4820 Dison).
2. Les religieuses des sœurs de la Miséricorde (Rue des Clarisses, 50, 4000 Liège).
3. Monsieur et madame Emilie Forthomme (Rue du grand soleil 256, 4140 Sprimont).
4. Monsieur et madame Georges Fontaine (Rue Principale, 36, 4000 Rocourt).
5. Monsieur et madame Joseph Grétry (Rue Targnon, 491, 4870 Fraipont-Trooz).
6. Les religieuses de la Congrégation des soeurs Augustines de Louvain. Communauté de Hérent-Bethlehem (Drève Saint-Joseph n°1, 3020 Hérent).
7. Madame Jeanne Dombret (Chaussée de Tongres, 526, 4000 Rocourt).
8. Madame Henriette Danen (Chaussée de Tongres, 590, 4000 Rocourt).
9. Soeur Marie-Louise. Responsable des garçons à l'orphelinat John Cockerill de Seraing.

Grâce aux efforts de Monsieur Bude, presque toutes ces personnes finirent par être reconnus Justes parmi les Nations, sauf les religieuses citée en n°1 et n°6. Notons que Yad Vashem ne décerne pas de titres collectifs, uniquement des titres individuels (à l'exception du Danemark et du village français Le Chambon-Sur-Lignon par exemple).

Monsieur Bude nous expliqua pendant notre rencontre, que ce n'est que dans les années deux-mille qu'il commença à s'intéresser à l'histoire des Juifs et des Justes, suite à un coup de téléphone de Madame Jeanne Collard (fille de Jeanne Dombret-Collard). En effet, celle-ci lui demandait de témoigner en faveur de sa maman, afin qu'elle soit reconnue Juste parmi les Nations. À partir de ce moment là, alors qu'auparavant il ne s'y était pas intéressé, Monsieur Bude commença ses enquêtes personnelles mais aussi à s'instruire sur la Shoah<sup>424</sup>.

Nous avons pour projet d'interviewer deux descendants de Justes, Monsieur Jean-Pierre Nyssen ainsi que Madame Collard avec qui nous avons eu une première prise de contact, malheureusement, le temps ne nous l'a pas permis.

---

<sup>1</sup>Ulg, p. 16-17.

<sup>424</sup> Entretien avec Monsieur Bude: 24.7.14.

## **VI. Conclusion:**

Ce travail avait pour ambition initiale de réaliser une étude des « Justes » de la Province de Liège. À travers elle, des questions se sont immédiatement imposées. Tout d'abord, qui sont les Justes ? Combien y en avait-il en Province de Liège? Pour quels motifs ont-ils parfois risqué leur vie pour des personnes qui leur étaient souvent inconnues ? Sont-ils des héros courageux, des personnes extraordinaires ? Avaient-ils des motifs ultérieurs ou étaient-ils simplement guidés par leur instinct et leur altruisme?

Selon Marek Halter, « Le Bien ne s'explique pas, ne se justifie pas. Il se fait, il s'offre il se donne ». En une phrase, Halter semble résumer une grande partie de nos constatations.

Au fil de notre travail, nous sommes partie du général pour aboutir aux cas plus particuliers. Ainsi, nous avons débuté par une remise en contexte de la période de guerre en Belgique, et puis plus particulièrement dans la région liégeoise. Cette contextualisation nous semblait nécessaire, afin de nous plonger dans l'époque concernée et d'en cerner les spécificités.

Dans le même ordre d'idées, nous avons réalisé un panorama de la population juive de Belgique, puis de Liège, avant, pendant, et après la Seconde Guerre mondiale. Bien que les Juifs ne constituent pas l'objet de ce travail, ils sont intimement liés à leurs sauveurs, les Justes. C'est pourquoi il était important de replacer les « sauvés », mais aussi les « sauveurs », dans leur environnement commun. Cela nous a également permis de comprendre les relations entretenues entre sauveurs et sauvés, avant, et pendant l'occupation.

Dans le troisième chapitre, nous nous sommes approchée davantage de notre sujet de départ en parlant du Juste dans sa généralité. En effet, comment aborder l'étude des Justes de la Province de Liège sans savoir qui sont les « Justes » de façon plus globale. Ce chapitre est donc revenu, entre autre, sur la genèse de la création du titre, sur les conditions permettant son obtention, sur le profil éventuel des sauveurs ou encore sur le nombre de Justes reconnus jusqu'à présent dans le monde (25271), en Belgique (1665), et finalement en Province de Liège (environ 262). Concernant ces chiffres, il est important de préciser que, premièrement, nous ne connaissons jamais le nombre exact de Justes dans le monde ou ailleurs pour diverses raisons, certaines plus évidentes que d'autres: mort des sauveurs, humilité, désir d'aller de l'avant, perte des liens entre sauveurs et sauvés, etc. Ensuite, nous tenons à rester prudente en

avançant le nombre de Justes en Province de Liège, car des erreurs ont pu subsister et des oublis restent possibles.

Cette partie nous aura appris entre autre que le « Juste » n'avait pas un profil unique. Si certaines caractéristiques sont parfois plus récurrentes que d'autres (beaucoup de fermiers, plus de femmes, ...), on peut trouver des Justes en tous lieux, et dans tous les milieux sociaux ou professionnels.

Quels étaient leurs motifs? Pourquoi risquèrent-ils leur vie? Nous avons constaté que les raisons les plus évoquées relevaient tantôt de l'ordre humanitaire, tantôt du patriotisme, tantôt du religieux.

L'entreprise de reconnaissance des Justes a débuté en 1963, dix ans après la création du *Yad Vashem*, l'Institut commémoratif des héros et des martyrs de la Shoah. Nous avons pu observer qu'il ne s'agissait pas d'une reconnaissance « anodine » : pour être reconnu « Juste », il faut des preuves, des témoignages, mais également satisfaire à un certain nombre de critères, fixés et évalués par une commission du *Yad Vashem*.

Le quatrième chapitre aborde le cœur de notre sujet. Du « Juste » dans sa généralité, nous sommes arrivée aux Justes de la Province de Liège.

Ce chapitre entendait dégager quelques statistiques à partir de notre échantillon de Justes, c'est-à-dire ceux de la Province de Liège. Pour proposer ces statistiques, il nous a fallu réaliser un tableau reprenant toutes les informations que nous avons pu réunir sur chacun des Justes (date de naissance, lieu durant la guerre, etc.). Initialement, nous avons pensé qu'il serait davantage fourni, mais, malgré nos efforts, il est loin d'être exhaustif. C'est pourquoi il est important de préciser que les résultats obtenus ne sont pas d'une grande précision, et que si le tableau pouvait être complété davantage, les résultats n'en seraient que plus pertinents. Cependant, nos statistiques nous ont tout de même permis un certain nombre de constatations. En Province de Liège, nous trouvons un peu plus de femmes « Justes » que d'hommes. Selon certains, cela pourrait s'expliquer par différents facteurs, essentiellement relatifs au caractère féminin et à sa propension à la compassion. Au niveau professionnel, nous avons constaté que les fermiers représentaient la plus grande partie des Justes (16%), suivis en deuxième position des prêtres (environ 8%) et finalement des commerçants (5%). Nous avons également pu constater qu'une partie non négligeable des Justes furent membres d'organisations religieuses (8,2%), de résistance (7,7%), ou des deux. Malheureusement, beaucoup de données nous manquent à ce sujet. Nous avons également pu observer que la plupart des Justes survécurent

et seule une minorité (non négligeable évidemment) fut emprisonnée, déportée, et/ou assassinée. Notons que pour ces derniers cas, il s'agit surtout de prêtres ou/et de membres de réseaux de résistance et d'aide aux Juifs (exemples : A. Van den Berg, le vicaire Boufflette). À travers ces statistiques, nous avons également pu déterminer les endroits où se trouvèrent le plus de « Justes » en Province de Liège. Il s'agit essentiellement de Liège et de ses environs (~ 27,9%), de Sprimont et de ses villages (~ 9,5%) ainsi que de la région verviétoise (~ 5%). Ensuite, c'est en cachant (~69%) que les Justes sauvèrent principalement. La recherche d'un endroit sûr (~ 11%), la fourniture de biens essentiels (~ 9,7%) et enfin la procuration de faux documents (~ 5,1%) constitue une part moindre – mais non négligeable – de leur action. Pour terminer notre analyse, c'est durant les années nonante, et plus particulièrement en 1996 qu'il y eut le plus de reconnaissances de « Justes ». En effet nous avons pu constater que durant ces vingt dernières années, de nombreuses initiatives furent prises dans le sens de la mémoire, en Belgique, mais également en France.

La deuxième grande partie de ce chapitre voulait se rapprocher encore d'avantage du sujet en insistant sur trois catégories de sauveurs : les organisations, les religieux et les particuliers. Nous avons dû faire des choix car il nous était impossible d'approfondir chaque catégorie. Pour chacune d'entre-elles, nous avons donc décidé de nous focaliser sur quelques-unes de leurs personnalités, telles que l'Avocat Albert Van den Berg, l'évêque de Liège Monseigneur Kerkhofs, l'abbé Boufflette, l'abbé Joseph Dethier, Madame Henriette Danen, ainsi que d'autres. Nous ne les avons pas choisis au hasard. En effet, pour chacun d'entre-eux, outre les données présentes dans notre tableau de base, nous disposions d'archives du *Service des Victimes de Guerre* ou d'autres documents, permettant de mettre en avant les raisons de leur reconnaissance en tant que Justes à travers des témoignages divers. Nous avons également tenu à évoquer dans un court chapitre, ces hommes et ces femmes qui ne sont pas (encore) reconnus « Juste », mais dont les actions mériteraient qu'on leur rende hommage.

Nous avons décidé de clore ce travail avec un dernier chapitre comprenant des entretiens avec deux anciens enfants cachés. Il nous semblait intéressant d'avoir plusieurs points de vue sur le sujet. Ainsi, après la théorie et l'analyse, l'interview permettait de toucher le thème d'encore plus près, d'une manière plus personnelle. Leur regard sur la situation nous a fait réfléchir et voir les choses un peu différemment. Finalement, les « Justes » étaient des gens « comme vous et moi », avec leurs qualités, leurs défauts et leurs faiblesses. Personne n'est parfait, les Justes ne l'étaient pas non plus. Cependant ces personnes eurent le courage, à un moment sombre de l'histoire, de refuser la situation qui se déroulait sous leurs yeux. Ils

décidèrent, pour de bonnes (parfois de moins bonnes) raisons, de dire non à l'extrémisme et de résister à leur façon, en sauvant les persécutés. Leurs actions restent un exemple pour chacun. Pour reprendre les mots de notre ancien Premier Ministre belge Guy Verhofstadt, les Justes personnifient un message important : « au nom de la tolérance, nous ne pouvons tolérer aucune intolérance »<sup>425</sup>.

Nous aurions voulu pouvoir compléter davantage notre tableau, ce qui nous aurait permis une analyse plus fiable. Il aurait également été intéressant d'avoir l'occasion d'interviewer des « Justes » afin d'entendre aussi le point de vue de sauveurs. Malheureusement, le temps passe, et les quelques survivants sont à un âge très avancé, d'où la nécessité d'entreprendre très rapidement des démarches dans ce sens. Il serait intéressant de compléter nos recherches par d'autres données, comme celles que l'on pourrait recueillir dans les dossiers de « Justes » figurant au catalogue des *Felix Archiv*<sup>426</sup> d'Anvers, centre d'archives que nous n'avons malheureusement pas eu l'occasion de visiter.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration de ce travail, nous avons eu l'honneur d'assister à deux cérémonies de remise de Médailles et de Diplômes en l'honneur de Justes belges. Ces moments furent très enrichissants, et une belle leçon d'humanité. Lors de ces cérémonies, nous avons pu constater, au travers de témoignages ou par l'attitude du Juste lui-même (dans notre cas, Madame Danen) à quel point ces personnes étaient humbles. Souvent, elles ne comprennent pas pourquoi une médaille et un diplôme leur sont décernés, car souvent, ils ont agi ainsi « parce que », voilà tout. À la fin de la cérémonie du 11 mars 2014, on demanda à Henriette Danen, la « Juste » honorée ce jour là, si, à refaire, elle aurait agi de la même manière. Et très humblement, elle répondit: « À recommencer, je le referai, mais je souhaite qu'il n'y ait plus de guerre »...

Ce mémoire « au pays des Justes » nous aura montré une chose essentielle, comme le dit si justement Marek Halter : « le Bien existe, et cette disposition à la bonté que tout homme peut porter en lui, les pires systèmes totalitaires ne la détruiront jamais »<sup>427</sup>.

---

<sup>425</sup>SERVICE DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE, « Discours Verhofstadt – Les Justes », [en ligne], <http://www.presscenter.org/files/ipc/import/pressrelease/pdf/dc820457fe05523697b7a7da333d6100-fr.pdf>, consulté le 13.12.13.

<sup>426</sup> FELIX ARCHIV, *Stad Antwerpen*, [en ligne], <http://www.felixarchief.be/>, consulté le 28.6.14.

<sup>427</sup> HALTER M., *La force du bien*, Robert Laffont, 1995.

## VII. Bibliographie:

### A. Sources :

#### 1. Inédites :

Bruxelles: *Service des Victimes de Guerre*

- **Dossiers : Statuts de résistants civils**
  - Bourgeois Charles : réf. SVG-RC753621/34403
  - Coune Pierre : réf. SVG-RC743044/23803
  - Dethier Joseph : réf. SVG-RC742700/22717
  - Doyen Auguste: réf. SVG- RC770553/23844
  - Fonsny Georges : réf. SVG-RC740760/25389
  - Fontaine Georges : réf. SVG-RC741568/1884
  - Heublein Frédéric : réf. SVG-RC747921/38419
  - Jamin Louis: réf: SVG-RC751423/6305
  - Jowa Robert: réf: SVG-RC748394/29233
  - Kinable Marcel : réf. SVG-RC774776/34801
  - Meunier André : réf. SVG-RC754881/18742
  - Modéra Marie-Josée : réf. SVG-RC753261/35679
  - Notte Joseph : réf. SVG-RC757594/17442
  - Renaud Joseph : réf. SVG-RC747001/27890
  - Reynders Henri : réf. SVG-RC743926/38534
  - Romain Andrée : réf. SVG-RC744770/34459
  - Romain Suzanne : réf. SVG-RC744769/34458
  - Ros Léopold : réf. SVG-RC744673/28100
  - Sevrain Nelly : réf. SVG-RC775695/39987
  - Stenne Marcel : réf. SVG-RC759653/35962
  - Tihon Honoré : réf. SVG-RC753423/36210
  - Van Dooren Albert : réf. SVG-RCAD753903/323
  - Vercheval Jeanne: réf. SVG-RC742614/14475

- **Dossiers: Statuts de résistants pour la presse clandestine**

- Bouffa Marie-Rachel : réf. SVG-PCAD625600/2718
- Boufflette Emile : réf. SVG-PCAD625302/2434
- Bourgeois Charles : réf. SVG-PC612374/11361
- Fransolet Jules : réf. SVG-PC613108/9765
- Heublein Frédéric : réf. SVG-PC614637/1313
- Lambrette Ivan : réf. SVG-PC626890/22171
- Ros Léopold : réf. SVG-PC611715/19913
- Vercheval Jeanne : réf. SVG-PC612524/12866

- **Dossiers : Statuts de prisonniers politiques**

- Boufflette Emile : réf. SVG-PPAD14678/6507
- Coune Pierre : réf. SVG-PP160319/8276
- Degueudre Laurent : réf. SVG-PP36477/871
- Forthomme Émile : réf. SVG-PPAD6827/1605
- Germeau Fanny : réf. SVG-PP161976/12671
- Rixhon Ernest : réf. SVG-PPAD32393/7135
- Ros Léopold : réf. SVG-PP162134/555
- Schmitz Pierre : réf. SVG-PP170478/36949
- Van den Berg Albert : réf. SVG-PPAD59102/12666

- **Dossiers : Statuts de réfractaires**

- Modéra Marie-Josée : réf. SVG-R540112/36920
- Modéra Cécile : réf. SVG-R503283/11159

Archives de particuliers :

• **Archives personnelles de Monsieur Idel Bude (Liège):**

- *Dossier « Danen et Dombret » :*
  - Extrait de l'acte de naissance d'Isy Blumenfeld (Isidore Pirlet)
  - Témoignage de Madame Danen, 27.8.2002
- *Dossier « Rose et Georges Fontaine » :*
  - Certification du Service de la population, 19 septembre 2002
  - Témoignage de Idel Bude: « Quatrième voyage de Madame Jeanne »
- *Dossier:*
  - Photographies diverses
  - Informations d'identité, membres de la famille Bude

• **Archives personnelles de Monsieur Raphaël Miklatzki (Liège):**

- Discours écrit par Monsieur Miklatzki
- Photographies diverses

**2. Éditées:**

Témoignages:

- BLUM J., *Résistance. Père Bruno Reynders, Juste des Nations*, Bruxelles, Carrefour de la Cité, 1993.
- DE LATHOUWER R., *Comité de défense des juifs – CDJ. Témoignages et documents recueillis entre 1947 et 1951*, Bruxelles, 1951.
- GRONOWSKI S., *L'enfant du 20e convoi*, Bruxelles, Luc Pire, 2002.
- NYSENHOLC A. (Éd.), *Le Livre des homes. Enfants de la Shoah. AIVG 1945-1959*, Bruxelles, Didier Devillez, 2004.
- TEITELBAUM-HIRSCH V., *Les l'armes sous le masque: Enfants cachés*, Bruxelles, Labor, 1994.

Presse:

(Journaux de guerre)

- Le Flambeau: Mars et Mai 1943

(Autres Journaux)

- BEBRONNE M., « Henriette a risqué sa vie pour Izzy », in *Sudpresse*, 12 mars 2014.
- GEELKENS M., « Le liégeois qui sauva 400 Juifs de la déportation », in *Le Soir*, 24 novembre 2010.
- LAPORTE C., « La Belgique peut être fière de ceux qui ont sauvé les Juifs », in *Le soir*, 13 décembre 1993, p. 10.
- LAPORTE C., « Une première étude sur l'enfant caché belge », in *Le soir*, 1er mars 1994, p.15

(en ligne)

- BELGA, « Hommage aux Justes », in *La Libre*, 8 mai 2007, [en ligne], <http://www.lalibre.be/actu/belgique/hommage-aux-justes-51b892f6e4b0de6db9afa52c>, consulté le 7.2.14.
- DELAUNOIS A., « Liège: 9 Belges ont reçu à titre posthume la médaille de "Justes parmi les Nations" », in *RTBF.be*, [en ligne], [http://www.rtbf.be/info/regions/detail\\_liege-9-belges-ont-recu-a-titre-posthume-la-medaille-de-justes-parmi-les-nations?id=8279353](http://www.rtbf.be/info/regions/detail_liege-9-belges-ont-recu-a-titre-posthume-la-medaille-de-justes-parmi-les-nations?id=8279353), consulté le 28.5.14.
- LAPORTE C., « La Belgique est fière de ses Justes », in *La libre*, 9 mai 2007, [en ligne], <http://www.lalibre.be/actu/belgique/la-belgique-est-fiere-de-ses-justes-51b89316e4b0de6db9afad85>, consulté le 16.11.13.
- PORTUGAELS L., « Il a sauvé plus de 400 enfants Juifs », in *La libre*, 29 novembre 2010, [en ligne], <http://www.lalibre.be/regions/liege/il-a-sauve-plus-de-400-enfants-juifs-51b8c936e4b0de6db9bec978>, consulté le 20.3.14.
- SERVICE DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE, « Discours Verhofstadt – Les Justes », [en ligne],

<http://www.presscenter.org/files/ipc/import/pressrelease/pdf/dc820457fe05523697b7a7da333d6100-fr.pdf>, consulté le 13.12.13.

(Autres)

*Territoires de la Mémoire:*

**- Dossier « Van den Berg » n° 37935/1:**

- Discours de Laurent Reichman, 7 juin 1998
- Cérémonie de remise de médailles et de diplômes du 7 juin 1998.

### **3. Orales**

- Entretien avec Monsieur Raphaël Miklatzki: Liège, 19 février 2014.
- Entretien avec Monsieur Idel Bude: Liège, 24 juillet 2014.

## **B. Travaux :**

### Instruments de travail:

- ARON P. Et Gotovitch J. (éds.), *Dictionnaire de la Seconde Guerre mondiale en Belgique*, Bruxelles, éditions André Vésailles, 2008.
- AUDAG-DECHAMPS F., *Initiatives belges en matière d'holocauste depuis 1997-2009*, Bruxelles, 2010.
- BENSOUSSAN G. (dir.), *Dictionnaire de la Shoah*, Paris, Larousse, 2009.
- DELFORGES P. , BOUVY M.-P (éds.), *Encyclopédie du Mouvement Wallon*, t. 1, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000.
- GUTMAN I. (ed.), *Encyclopedia of the Holocaust*, vol. 3, Macmillan Publishing Company, New York, 1990.

- MICHMAN D. (Éd.), *Encyclopedia of the Righteous Among the Nations : Belgium*, Jérusalem, Yad Vashem, 2005.
- PRESZOW G. (éd.), GHEUDE M. (éd.), KRZESLO E. (éd.), *De Malines à Auschwitz: documents*, Bruxelles, Fondation Jacques Gueux, 1990.
- THIRY-VAN BUGGENHOUDT H., BRUYLANT C., *Biographie nationale. Supplément t.13*, t.41, publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, Bruxelles, 1980.
- THIRY-VAN BUGGENHOUDT H., BRUYLANT C., *Biographie nationale. Supplément t.XI*, t. 39, publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, Bruxelles, 1976.
- VAN DOORSLAER R. ET SCHREIBER J.-P., « Bibliographie sélective de l'histoire des Juifs de Belgique 1918-1945 », in RUDI VAN DOORSLAER (Éd.), *Les Juifs de Belgique, de l'immigration au génocide (1925-1945)*, Bruxelles, Centre de Recherches et d'Études historiques de la Seconde Guerre mondiale, 1994, p. 223-240.

#### Monographies :

- BRACHFELD S., *Ils n'ont pas eu les gosses*, Herzliah, Institut de Recherche sur la Judaïsme belge, 1989.
- BRACHFELD S., *Ils ont survécu : le sauvetage des Juifs en Belgique occupée*, Bruxelles, Éditions Racine, 2001.
- BRACHFELD S., *Merci de nous avoir sauvés. Enfants cachés en Belgique: histoires personnelles d'enfants juifs cachés qui ont survécu en Belgique aux persécutions nazies pendant la seconde guerre mondiale, grâce à l'aide de "justes" parmi la population belge*, Herzlia, Institut de recherche sur le judaïsme belge, 2007.
- DE BRUYNE E., *La Sipo-Sd à Liège : 1940-1944 : composantes et lignes de force*, éditions Housse, 1998.
- DE VOS L., *La Belgique et la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, Racine, 2004.
- FRENK J., *Righteous Among the Nations in France and Belgium: a silent resistance*, Jerusalem, Yad Vashem, 2008. (consulté sous format PDF envoyé par l'auteur)
- HALTER M., *Les Justes, ces héros inconnus*, éditions Larousse, 2010.

- VAN DOORSLAER R., (Éd.), *Les Juifs de Belgique, de l'immigration au génocide (1925-1945)*, Bruxelles, Centre de Recherches et d'Études historiques de la Seconde Guerre mondiale, 1994, p. 129-136.
- LIBOIS G., GOTOVITCH J., *L'An 40, la Belgique occupée*, Bruxelles, CRISP, 1971.
- MABILLE X., *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, 4ème édition, Bruxelles, CRISP, 2000.
- MAERTEN F. (éd.), *Entre la peste et le choléra. Vie et attitudes des catholiques sous l'occupation*, Gerpennes, Quorum, 1999, p. 241-262.
- MASSANGE C., *Bâtir le lendemain : l'aide aux Israélites victimes de la guerre et le service social juif de 1944 à nos jours*, Bruxelles, Didier Devillez Éditeur, 2002.
- MICHMAN, D. (ed.), *Belgium and the Holocaust: Jews, Belgians, Germans*, Jerusalem, Yad Vashem, 1998.
- MEINEN I., *La Shoah en Belgique*, Bruxelles, la Renaissance du livre, 2012.
- MORDECAIL P., *Churches and the holocaust. Unholy teaching, good Samaritans and reconciliation*, New Jersey, Ktav Publishing House, 2006.
- ROEKENS A., *La Belgique et la persécution des Juifs*, Bruxelles, Renaissance du livre/CEGESOMA, 2010.
- ROZENBLUM T., *Une Cité si ardente? Les Juifs de Liège sous l'Occupation, 1940-1944*, Bruxelles, Editions Luc Pire, 2010.
- SAERENS L., *Etrangers dans la cité : Anvers et ses Juifs (1880-1944)*, Bruxelles, Labor, 2005.
- SCHREIBER J.-PH. & VAN DOORSLAER R. (red.), *Les curateurs du ghetto. L'Association des Juifs en Belgique sous l'occupation nazie*, Brussel, Labor, 2004.
- STEINBERG L., *Le Comité de Défense des Juifs en Belgique, 1942-1944*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1973.
- STEINBERG M., *Hommage des Juifs de Belgique à leurs héros et sauveurs 1940-1945. Extermination, sauvetage et résistance des Juifs de Belgique*, Bruxelles, Schneebalg, 1979.
- STEINBERG M., *L'Etoile et le Fusil, t. I, La Question juive, 1940-1942*, Éditions Vie Ouvrière, Bruxelles, 1983.
- STEINBERG M., *L'Etoile et le Fusil, t. II, 1942, Les cent jours de la déportation des Juifs de Belgique*, Éditions Vie Ouvrière, Bruxelles, 1984.

- STEINBERG M., *L'Etoile et le Fusil, t. III, vol. 1 et 2, La Traque des Juifs, 1942-1944*, Éditions Vie Ouvrière, Bruxelles, 1987.
- STEINBERG M., *La Persécution Des Juifs En Belgique (1940-1945)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2004.
- VAN DOORSLAER R. (red.), *Les Juifs de Belgique. De l'immigration au génocide, 1925-1945*, Bruxelles, CHREHSGM, 1994.
- VERHOEYEN E., *La Belgique occupée. De l'an 40 à la libération*, Bruxelles, De Boeck Université, 1994.
- WIEVIORKA A., *Le Procès Eichmann*, Bruxelles, Complexes, 1989.

#### Articles / Périodiques:

- SCHREIBER J.-P., « La Belgique et les Juifs sous l'Occupation nazie. L'histoire au-delà des mythes », in *Les Cahiers de la mémoire contemporaine*, n° 4, 2002, p. 59-97.
- BOISDEFU J.-M., AYNAT E., « Victor Martin et le « rapport Martin ». Étude de sa valeur en tant que source historique », in *Akribea*, n°2, mars 1998.
- CENTRE D'INFORMATIONS ET DE DOCUMENTATIONS, *En hommage aux Justes parmi les Nations*, 5e édition, janvier 2008.
- CHEVALIER D., « Yad Vashem : un lieu entre mémoires et espoirs », in *Territoire en mouvement*, n°13, 2012, [En ligne], <http://tem.revues.org/1583>, consulté le 3.5.14.
- FONDATION DE LA RÉSISTANCE, *La lettre de la Fondation de la Résistance*, n°74, septembre 2013.
- GENSBURGER S., « La création du titre de Juste parmi les Nations », in *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem*, n° 15, 2004, p.15-37.
- GENSBURGER S., « Les figures du « Juste » et du résistant et l'évolution de la mémoire historique française de l'occupation », in *Revue française de science politique*, 52e année, n°2-3, 2002, p. 291-322.
- GENSBURGER S., « Mémoire et bricolage. La cérémonie de remise de médailles de « Juste parmi les Nations » », in *Ethnologie française*, vol.37, 2007, p. 433-440.

- GENSBURGER S., «Réflexions autour de la notion de « politique de la mémoire »: l'exemple de l'évocation des Justes parmi les Nations en France (communication atelier n°1) », *Journées AFSP « Sciences politiques/Histoire »*, 4-6 mars 2004.
- HEBBELINCK T., « L'Église de Belgique et la repentance à l'égard des Juifs », in *Cahiers de la Mémoire Contemporaine*, n°9, Fondation de la Mémoire Contemporaine, 2009-2010.
- LALIEU O., « L'invention du devoir de mémoire », in *vingtième siècle*, n°69, janvier-mars 2001.
- MEINEN I., « Face à la traque : comment les juifs furent arrêtés en Belgique (1942-1944) », in *Cahiers de la Mémoire Contemporaine* n°6, 2005.
- PAPELEUX L., « Un Liégeois qui sauva des centaines de Juifs (1940–1944) », in *Vie Wallonne*, t.12, n° 375-376, 1981, p. 129-208.
- ROZENBLUM T., « Une cité si ardente. L'administration communale de Liège et la persécution des Juifs, 1940-1942 », in *Revue d'histoire de la Shoah*, n°179, Paris, 2003.
- SCHREIBER J.-P., « Les Juifs en Belgique: une présence continue depuis le XIIIe siècle », in *Cahiers de la Mémoire contemporaine*, n°2.
- SCHREIBER J.-P., «l'accueil des réfugiés juifs du Reich en Belgique. Mars 1933 – septembre 1939: le Comité d'Aide et d'Assistance aux Victimes de l'Antisémitisme en Allemagne », in *Cahiers de la Mémoire contemporaine*, n°3.
- STEINBERG M., « Extermination, sauvetage et résistance des Juifs de Belgique », in *Bulletin périodique de documentation*, édité par le Comité d'hommage des Juifs de Belgique à leurs héros et sauveurs, n° 4, avril 1979.
- STEINFELD I., « Between families: Jews and their rescuers during the Holocauste », [online], [www.yadvashem.org/yv/en/.../between\\_families.pdf](http://www.yadvashem.org/yv/en/.../between_families.pdf), consulté le 11.11.13.
- VROMEN S., « Collective Memory and Cultural Politics : Narrating and Commemorating the Rescue of Jewish Children by Belgian Convents during the Holocaust », in GERSON J. & WOLF D., *Sociology Confronts the Holocaust : Memories and Identities in Jewish Diasporas* , Durham and London, Duke University Press, 2007, p. 134-153.
- YAD VASHEM, *le lien francophone*, Jérusalem, mars 2012.

(Brochure)

- AMBASSADE D'ISRAËL, *Les Justes parmi les Nations – Righteous among the Nations*, Palais d'Egmont, Bruxelles, 5.3.13 (brochure obtenue via: <http://diplomatie.belgium.be>).

Thèses/Mémoires inédits:

- BELLEFLAMME S., *La croix et le glaive : clergé séculier et résistance dans le diocèse de Liège : 1940-1944*, Mémoire de licence en Histoire, inédit, Ulg, année académique 2008.
- CHAMPION C., *La communauté juive de Liège après la Seconde Guerre mondiale, quelle reconstruction possible?*, inédit, mémoire de licence, Ulg, section Histoire, 2004-2005.
- JACQUEMART C., *Les Justes et les Sauveurs de l'Holocauste au regard de l'opinion publique belge*, inédit, mémoire de licence, ULB, section de journalisme, 1996.

Littérature:

- MAREK H., *La force du Bien*, Laffont, 1995.
- SCHMITT E.-E., *L'enfant de Noé*, éditions Albin Michel, 2004.

Sites internet et documents électroniques:

- AMERICAN JOINT DISTRIBUTION COMMITTEE, *History*, [en ligne], <http://archives.jdc.org/history-of-jdc/?s=archivestopnav>, consulté le 1.7.14.
- CEGESOMA, *Centre d'étude et de documentation guerre et sociétés contemporaines*, [en ligne], <http://www.cegesoma.be/>, consulté le 15.09.13.
- DE BANNEUX À BRABOIS, *Monseigneur Kerkhofs*, [en ligne], <http://acbnd-vdesp-brabois.pagesperso-orange.fr/kerkhofs.htm>, consulté le 10.7.14.
- HASEL, *Mgr Kerkhofs*, [en ligne], <http://www.hasel.be/nl/photogallery->

- [descr/11989/monseigneur-kerkhofs-1932.html](#), consulté le 1.8.14.
- JFR, *The jewish foundation for the righteous*, [en ligne], <http://www.jfr.org/pages/education/for-students/ask-a-rescuern> consulté le 18.09.13.
  - MAISON DES JUSTES, *Justes parmi les nations de Belgique*, [en ligne], <http://www.maisondesjustes.com/belgique.html>, consulté le 10.09.13.
  - MÉMORIAL DE LA SHOAH, *Les actualités du mémorial*, [en ligne], <http://www.memorialdelashoah.org/>, consulté le 10.09.13.
  - MÉMORIAL DE LA SHOAH, *Enseigner la Shoah*, [en ligne], <http://www.enseigner-histoire-shoah.org/actualites/une-nouvelle-plateforme-de-telechargement-pour-les-enseignants.html>, consulté le 4.1.14.
  - PROVINCE DE LIÈGE, *communes*, [en ligne], <http://www.provincedeliege.be/fr/node/963>, consulté le 3.1.14.
  - RÉSEAU DIPLOMATIQUE ISRAËLIEN, *Ambassade d'Israël en Belgique et au Luxembourg*, [en ligne], <http://embassies.gov.il/Bruxelles/AboutTheEmbassy/Departments/Pages/Yad-Vashem.aspx>, consulté le 15.09.13.
  - RTBF.BE, *Info*, [http://www.rtbf.be/info/monde/detail\\_le-president-israelien-fait-22-belges-justes-parmi-les-nations?id=7941176](http://www.rtbf.be/info/monde/detail_le-president-israelien-fait-22-belges-justes-parmi-les-nations?id=7941176), [en ligne], consulté le 15.09.13.
  - SAATKAMP H., « George Santayana », in EDWARD N. ZALTA (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Fall 2010 Edition), [en ligne], <http://plato.stanford.edu/entries/santayana/#1>, consulté le 20.7.14.
  - SENAT, *la constitution belge*, [en ligne], [http://www.senate.be/doc/const\\_fr.html](http://www.senate.be/doc/const_fr.html), consulté le 2.7.14.
  - SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL AFFAIRES ÉTRANGÈRES, *Ambassade et consulat de Belgique*, [en ligne], <http://countries.diplomatie.belgium.be/fr/vietnam/newsroom/news.jsp?id=215160>, consulté le 16.09.13.
  - SPRIMONT, *Cornemont* [en ligne], <http://www.sprimont.be/touristes/nos-villages/cornemont>, consulté le 10.7.14.

- TERRITOIRES DE LA MÉMOIRE, *Centre d'Éducation à la résistance*, [en ligne], <http://www.territoires-memoire.be/>, consulté le 11.09.13.
- TERRITOIRES DE LA MÉMOIRE, *Marek Halter: le sens d'un parrainage*, [en ligne], <http://www.territoires-memoire.be/am04/715-marek-halter-le-sens-dun-parrainage>, consulté le 4.1.14.
- USHMM, *United States Holocauste Museum*, [En ligne], <http://www.ushmm.org/>, consulté le 10.09.13.
- YAD VASHEM, [en ligne], <http://www.yadvashem.org/>, consulté le 09.09.13.

DVD/CD-Rom/Vidéo:

CD-ROM

- ROZENBLUM T., « Mémorial des juifs de la région liégeoise assassinés par les nazis », 2011. (Fiches: Aronowicz-Rzygowska, Blumenfeld-Wajeblum, Borkiensztajn-Lewkowicz, Brakier-Zelkowicz, Chmielewski-Zomestajn, Feld-Glaser, Fremder-Wagdberg, Golstein, Gulranik).

DVD:

- BALTEAU Bernard, « Les enfants sans ombre », 2009.

Vidéo:

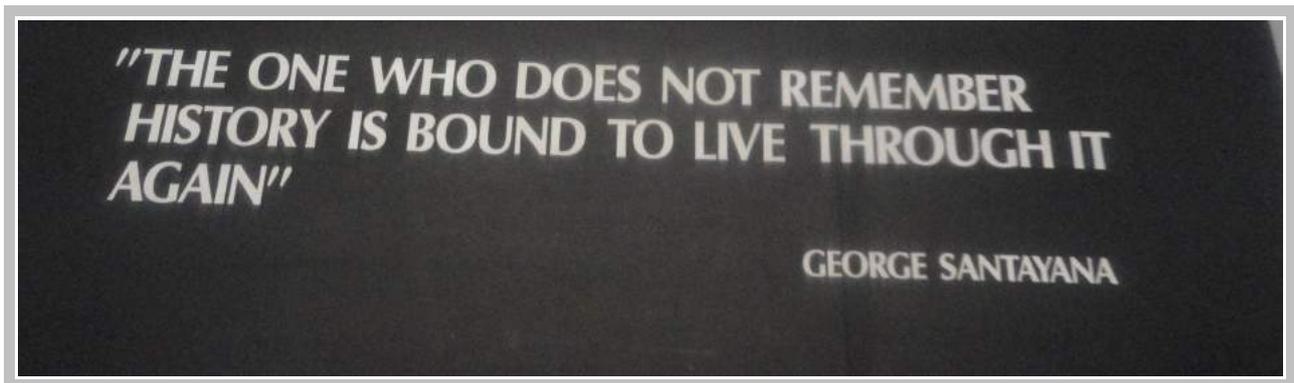
- « La liste de Schindler », Steven Spielberg, 1993.
- Extrait du discours de Jacques Chirac disponible en ligne (~1'0"): FILMS DOCUMENTAIRES, *Les Justes*, [en ligne], <http://www.filmsdocumentaires.com/films/668-les-justes>, consulté le 20.7.14.

## VIII. Annexes:

### Index des Annexes:

- 1) Citation: Auschwitz : p. 2.
- 2) Carte de la Province de Liège : p. 2
- 3) Chronologie de la Seconde Guerre mondiale : p. 3-8.
- 4) Première Ordonnance (28 octobre 1940) : p. 9.
- 5) Convocation de l'AJB : p. 10.
- 6) Ordre de prestation de travail : p. 11.
- 7) Photocopie du diplôme de Mme Collard: 5 mai 1946 : p. 11.
- 8) Photocopie du diplôme d'honneur de Albert Van den Berg : p. 12.
- 9) Certificat de baptême d'Isy Blumenfeld et Enveloppe de Mme Danen : p. 13.
- 10) Photo: Zelkowicz Golda : p. 14.
- 11) Répartition des « caches » en Province de Liège : p. 15.

1) Citation: Auschwitz<sup>1</sup>



2) Carte de la Province de Liège<sup>2</sup>:



1 Photo personnelle, mars 2013.

2 ULG, *Cartes en couleur*; [en ligne], [http://www.lmg.ulg.ac.be/locindus/dataLiege/cartes\\_div1.html](http://www.lmg.ulg.ac.be/locindus/dataLiege/cartes_div1.html), consulté le 13.11.13.

### 3) Chronologie de la Seconde Guerre mondiale<sup>3</sup>:

#### *Avant-Guerre:*

- Janvier 23: Occupation de la Ruhr par la France et la Belgique.
- Juillet 25: Fin de l'occupation de la Ruhr.
- Octobre 25: Traité de Locarno (l'Allemagne accepte la démilitarisation de la Ruhr et engagement d'assistance mutuelle de la Belgique, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie en cas d'agression extérieure)<sup>4</sup>
- Janvier 33: Hitler chancelier d'Allemagne.
- Juillet 36: Début de la guerre d'Espagne.<sup>5</sup>
- 14 octobre 36: Discours du roi Léopold III: désormais la Belgique suivra une politique dite d'indépendance.
- 25 octobre 36: Formation par l'Allemagne et l'Italie de l'Axe Rome-Berlin.
- Novembre 36: Signature du pacte *Antikomintern* (pour combattre le communisme international) entre l'Allemagne et le Japon.<sup>6</sup>
- 30 septembre 38: Accords de Munich (entre Allemagne, France, Grande-Bretagne et Italie; scelle le sort de la Tchécoslovaquie).<sup>7</sup>

#### **1939:**

- 15 mars: Les Allemands envahissent la Tchécoslovaquie.
- 7 avril: Les Italiens envahissent l'Albanie.
- 22 mai: Pacte d'acier : l'Axe devient une alliance militaire.<sup>8</sup>
- 23 août: Signature à Moscou du pacte de non-agression germano-soviétique.
- 1er septembre: Hitler envahit la Pologne.
- 3 septembre: Déclaration de guerre britannique et française à l'Allemagne.
- 5 septembre: proclamation de neutralité des Américains.
- 17 septembre: l'armée soviétique envahit la Pologne.
- 28 septembre: capitulation de la Pologne.

---

3 BONUS D., *La presse clandestine belge pendant la seconde guerre mondiale. Essai d'étude du contenu et de répertoire bibliographique*, Bruxelles, Institut Supérieur d'Etudes Sociales de l'Etat, 1982, p. 4-11.

4 DE VOS L., *La Belgique et la Seconde Guerre mondiale*, Bruxelles, Racine, 2004, p. 8-9.

5 DE VOS L., op. cit., p. 10

6 DE VOS L., op. cit., p. 12

7 DE VOS L., op. cit., p. 13

8 DE VOS L., op. cit., p. 12

## **1940:**

- 9 avril: Les Allemands envahissent la Norvège et le Danemark.
- 10 mai: L'Allemagne envahit la Hollande, la Belgique et le Luxembourg.  
Winston Churchill devient premier ministre de l'Angleterre.
- 11 mai: chute du fort d'Eben-Emael.
- 13 mai: Les Allemands franchissent la Meuse près de Dinant.
- 15 mai: Capitulation hollandaise.
- 17 mai: entrée des Allemands à Bruxelles.
- 18 mai: Les villes d'Eupen, Malmedy et Saint-Vith redeviennent allemandes.<sup>9</sup>
- 28 mai: capitulation de Léopold III.  
Début de l'évacuation de Dunkerke terminée le 3 juin.
- 5 juin: Début de la bataille de France.
- 10 juin: Déclaration de guerre de l'Italie à la Grande-Bretagne et à la France.
- 16 juin: Effondrement du front français.  
Formation du cabinet Pétain.
- 18 juin: 1er appel du général de Gaulle (de Londres).
- 22 juin: Signature de l'armistice entre la France et l'Allemagne à Rethondes.
- 24 juin: Armistice entre la France et l'Italie.
- 27 septembre: Pacte tripartite signé entre l'Allemagne, l'Italie et le Japon pour 10 ans.
- 22 octobre: Pierlot (premier ministre) et Spaak (ministre des affaires étrangères) arrivent à Londres.
- novembre: La Hongrie, la Slovaquie et la Roumanie adhèrent au pacte tripartite.

## **1941:**

- Mars: La Bulgarie et la Yougoslavie adhèrent au pacte tripartite.
- 11 mars: Promulgation de la loi prêt-bail aux Etats-Unis, autorisant le prêt et la location de matériel de guerre américain aux pays amis.
- 24 mars: Raid aérien de la Royal Air Force sur Berlin.
- 6 avril: L'Allemagne et l'Italie déclarent la guerre à la Yougoslavie.
- 18 juin: Traité germano-turc d'amitié et de non-aggression.
- 22 juin: Début de l'opération Barbarousse: l'Allemagne, l'Italie et la Roumanie déclarent la

---

<sup>9</sup> DE Vos L., op. cit., p. 206

guerre à l'URSS.

- 12 août: Signature de la charte de l'Atlantique à Terre-Neuve.
- 1er octobre: Conférence de Moscou pour mettre au point l'aide américaine et anglaise à l'URSS.
- 6 décembre: L'offensive allemande s'arrête devant Moscou.  
Contre-offensive russe sur tout le front.
- 7 décembre: L'aviation japonaise attaque la base américaine de Pearl-Harbor.  
Le Japon déclare la guerre aux Etats-Unis, à la Grande-Bretagne, au Canada et à l'Australie.
- 11 décembre: L'Italie et l'Allemagne déclarent la guerre aux Etats-Unis.
- 16 décembre: Repli Allemand sur tout le front russe.

## **1942:**

- Janvier: Les Japonais prennent Manille, la Birmanie et la Nouvelle-Guinée.  
Mac Arthur se retire à Bataan.
- 22 janvier: Fin de la bataille de Moscou et recul général des lignes allemandes.
- 15 février: Capitulation de Singapour.
- Mars-avril: Capitulation des troupes alliées à Java, Sumatra et Bataan.  
Arrivée de Mac Arthur en Australie.
- 18 avril: Premiers raids de l'aviation américaine sur le Japon.
- 6 mai: Bataille aéronavale de la mer de Corail.
- 26 mai: A Londres, signature du traité anglo-soviétique d'assistance mutuelle pour 20 ans.  
Offensive allemande en Libye.
- 1er juin: Raid de la Royale Air Force sur la Ruhr.
- 4 juin: Bataille navale de Midway qui se termine le 7 juin par la victoire des américains.
- 21 juin: Rommel s'empare de Tobrouk (ville libyenne, près de la frontière égyptienne)..
- 4 juillet: Premiers raids américains sur l'Europe.
- Juillet: A Paris, arrestations et déportations massives de juifs.
- 18 juillet: En Egypte, Montgomery prend le commandement de la VIIIe armée.
- 30 juillet: Offensive russe à Leningrad.  
L'Allemagne annexe le Luxembourg.
- Septembre: Bataille de Stalingrad.
- 3 novembre: Grande victoire britannique d'El Alamein.
- 8 novembre: Débarquement allié en Afrique du nord.

13 novembre: Reprise de Tobrouk par les Anglais.

27 novembre: Les allemands occupent Toulon: la flotte française se saborde.

15 décembre: Les Russes encerclent les troupes allemandes à Stalingrad.

Rommel abandonne El Agheila et bat en retraite vers la Tunisie.

### **1943:**

Janvier: Offensives et victoires russes sur tous les fronts (la mer Noire, le Caucase, Stalingrad, Leningrad,...)

31 janvier: A Stalingrad, capitulation du général Paulus.

16 avril: Soulèvement du ghetto de Varsovie, qui est écrasé le 16 mai.

12 mai: En Tunisie, reddition des troupes de l'Axe.

Proclamation du cessez-le-feu en Afrique.

10 juillet: Débarquement allié en Sicile.

24 juillet: A Rome, réunion du Grand Conseil fasciste: destitution de Mussolini.

Août: Les Russes reprennent l'offensive.

19 août: Début des négociations d'armistice entre l'Italie et les Alliés.

3 septembre: Débarquement des alliés à Reggio en Calabre.

Signature à Syracuse de l'armistice en l'Italie et les alliés.

13 octobre: Le gouvernement italien déclare la guerre à l'Allemagne.

4 décembre: En territoire yougoslave libéré, constitution d'un gouvernement provisoire dirigé par Tito.

24 décembre: Le général Eisenhower est nommé commandant suprême des forces d'invasion alliées en Europe.

En Russie, l'armée rouge lance son offensive d'hiver.

### **1944:**

De janvier à mai: Avancées alliées sur tous les fronts.

9 mai: L'armée rouge libère Sébastopol, achevant ainsi la reconquête de la Crimée.

4 juin: Les Alliés entrent à Rome.

6 juin: Débarquement des Alliés en Normandie (opération Overlord).

12 juin: Premières bombes volantes (V1) sur l'Angleterre.

Juillet: Libération des villes françaises par les Alliés et de villes russes par les Russes.

20 juillet: Attentat manqué de Von Stauffenberg contre Hitler.

1er Août: Libération de villes françaises.  
15 août: Débarquement allié en Provence.  
25 août: Reddition de Von Choltitz: Paris est libéré par De Gaulle et Leclerc.  
2 septembre: Les Alliés entrent en Belgique.  
3 septembre: Les Anglais entrent à Bruxelles.  
8 septembre: Le premier ministre belge, Pierlot, rentre à Bruxelles.  
13 septembre: Jonction des forces alliées du nord et du sud. Les Alliés entrent en Allemagne.  
20 septembre: Débarquement américain aux Philippines.  
2 octobre: Capitulation des insurgés de Varsovie.  
Du 22 au 26 octobre: Victoire américaine sur les japonais dans la bataille navale de Leyte.  
27 novembre: Bombardement américain sur Tokyo.  
Décembre: Avancée alliée en Birmanie.  
16 décembre: Contre-offensive de von Rundstedt dans les Ardennes.

#### **1945:**

9 janvier: Défaite allemande à Bastogne.  
Débarquement américain à Luçon.  
17 janvier: L'armée rouge libère Varsovie puis Cracovie et Lodz le 19.  
27 janvier: Libération du camp d'Auschwitz.  
28 janvier: Conquête des Ardennes par les Alliés.  
29 janvier: L'armée rouge rentre en Poméranie et marche sur Berlin.  
4 février: La Belgique est libérée.  
Les américains percent la ligne Siegfried.  
Conférence de Yalta jusqu'au 11, entre Roosevelt, Churchill et Staline.  
19 février: Débarquement américain à Iwo Jima.  
24 février: Reconquête américaine de Manille.  
7 mars: Les troupes américaines passent le Rhin sur le pont de Remagen et la première armée américaine prend Cologne.  
28 mars: Retraite allemande sur tout le front occidental.  
12 avril: Mort de Roosevelt et succession assurée par Truman.

- Du 19 au 21 avril: Les blindés anglais atteignent l'Elbe.  
Les Français entre dans Berchtesgaden.  
Les Russes pénètrent dans les faubourgs de Berlin.
- 25 avril: Jonction des forces russes et américaines à Torgau.
- 27 avril: Arrestation de Mussolini et exécution le 28.
- 30 avril: Suicide d'Hitler dans le bunker de la chancellerie. L'amiral Doenitz lui succède.
- 2 mai: Les russes prennent Berlin.  
Capitulation des troupes allemandes en Italie.
- 4 mai: Reconquête de la Birmanie par les Anglais.
- 7 mai: Capitulation générale des forces allemandes signée par le général Jodl à Reims, et  
Capitulation des forces allemandes de Norvège.
- 8 mai: A Berlin, l'acte définitif de capitulation des armées allemandes est signé par Keitel  
(Allemagne), Joukov (U.R.S.S), Spaatz (Etats-Unis), Tedder (Grande-Bretagne) et de  
Lattre (France).
- 23 mai: L'Allemagne est entièrement occupée par les Alliés.
- 5 juin: Les 4 gouvernements alliés assument l'autorité suprême de l'Allemagne.
- 21 juin: Reconquête d'Okinawa (archipel japonais) par les Américains.
- 26 juin: Fin de la conférence de San Francisco. (50 pays signent la charte des Nations-Unies).
- 5 juillet: Libération des Philippines.
- 6 août: Première bombe atomique sur Hiroshima.
- 9 août: Deuxième bombe atomique sur Nagasaki.
- 2 septembre: Capitulation générale du Japon.

4) Première Ordonnance (28 octobre 1940)<sup>10</sup>:

- 1.

**Ordonnance en date du 28 octobre 1940,  
concernant les mesures contre les Juifs.  
(Ordonnance relative aux Juifs).**

En vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés par le Commandant en Chef de l'Armée, j'ordonne pour la Belgique ce qui suit :

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

**Définition de la notion : juif.**

§ 1

(1) Est juif toute personne issue d'au moins trois grands-parents de race juive.

(2) Est regardé comme juif toute personne issue de deux grands-pères juifs, si elle

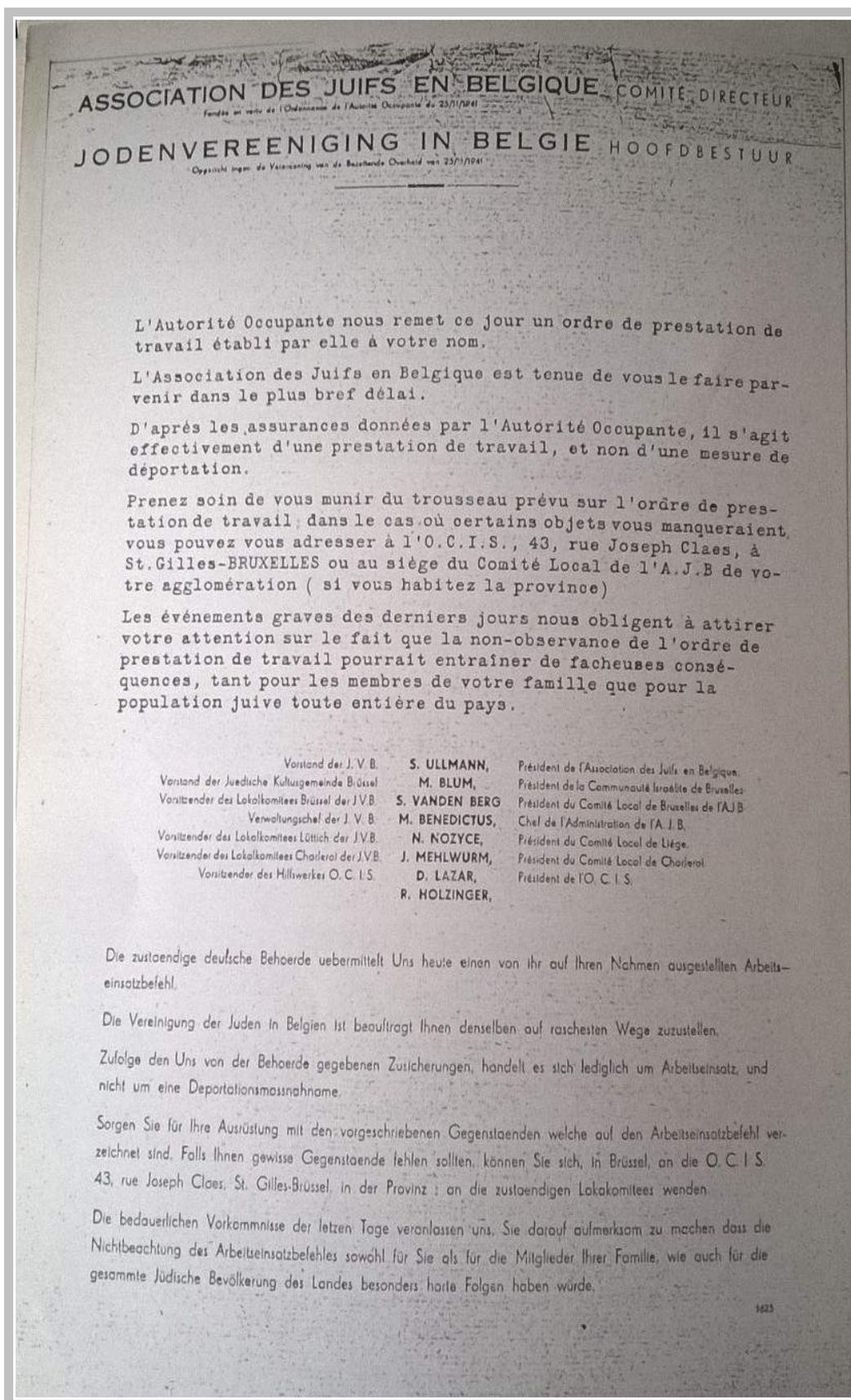
1° adhère au moment de l'entrée en vigueur de la présente ordonnance au culte juif ou y affecte son adhésion ultérieurement, ou

2° si son conjoint est juif ou si elle contracte mariage avec un juif ultérieurement.

(3) Dans des cas de doute est regardé comme juif toute personne adhérant ou ayant adhéré au culte juif. Un grand-parent est regardé, sans condition ni réserve, comme juif, lorsqu'il a adhéré au culte juif.

<sup>10</sup> Documents: de Malines à Auschwitz p. 12.

5) Convocation de l'AJB<sup>11</sup>:



11 PRESZOW G. (éd.), GHEUDE M. (éd.), KRZESLO E. (éd.), *op. cit.*, p. 46.

6) Ordre de prestation de Travail<sup>12</sup>:

**Ordre de Prestation de Travail**  
N° .....

Mr./Mme/Mlle .....

.....

.....

Avec effet immédiat, vous êtes appelé (e) à fournir une prestation de travail. En conséquence, vous aurez à vous présenter ....., le ..... 1942, jusqu'à ..... heures, au Centre de Rassemblement à M a l i n e s. « Caserne Dossin », Lierschesteeweg.

Le départ devra être fait assez tôt afin de garantir, en tous cas, l'arrivée à temps. Devront être emportés les objets suivants :

- 1.) Le ravitaillement pour quinze jours (uniquement des vivres qui ne se gâtent pas, comme légumineux, orge mondé, flocons d'avoine, farine, conserves, etc.).
- 2.) 1 paire de gros souliers de travail, 2 paires de bas, 2 chemises, 2 caleçons, 2 garnitures de linge de lit, 1 écuelle, 1 coupe, 1 cuillère, 1 pullover.
- 3.) Cartes de vêtement et de ravitaillement, carte d'identité et autres documents.

Pour le reste, vous aurez à suivre, sans restriction, les ordres du mandataire de l'Organisation des Juifs en Belgique.

Il vous est formellement interdit de réclamer auprès des autorités ou individus allemands ou belges. Des objections éventuelles pourront être faites au Centre de Rassemblement. Dans le cas où vous ne vous présenteriez pas, au temps indiqué, au Centre de Rassemblement, votre arrestation et déportation dans un Camp de Concentration en Allemagne en résultera, ainsi que la confiscation de tous vos biens.

Cette citation devra être délivrée au Centre de Rassemblement, dès que vous y arriverez.

Im Auftrage :

7) Photocopie du diplôme de Mme Collard: 5 mai 1946<sup>13</sup>



12 *Idem*, p. 45.

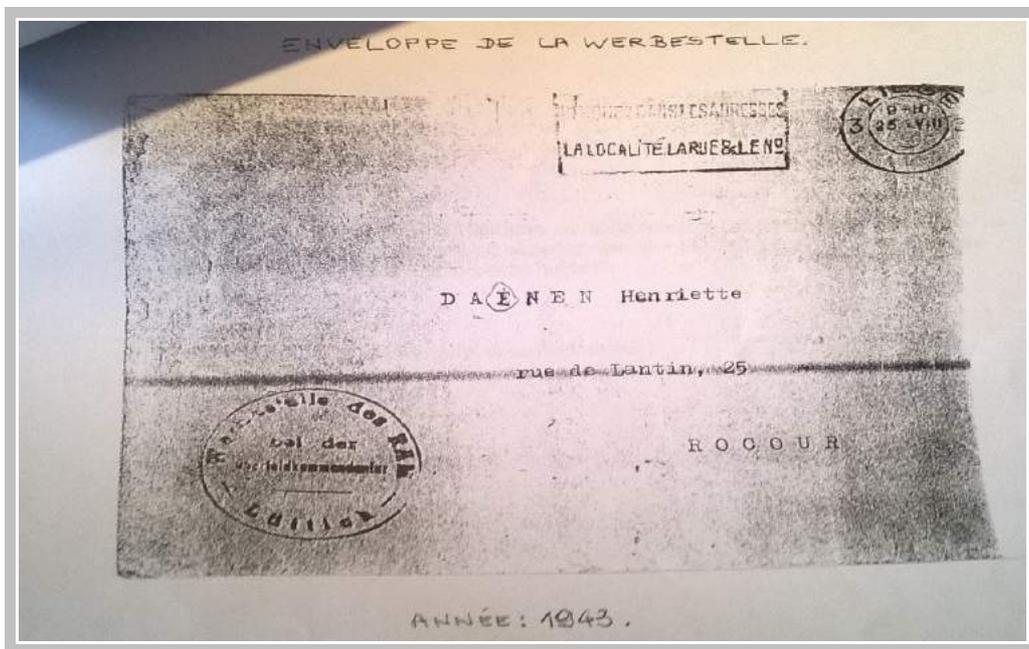
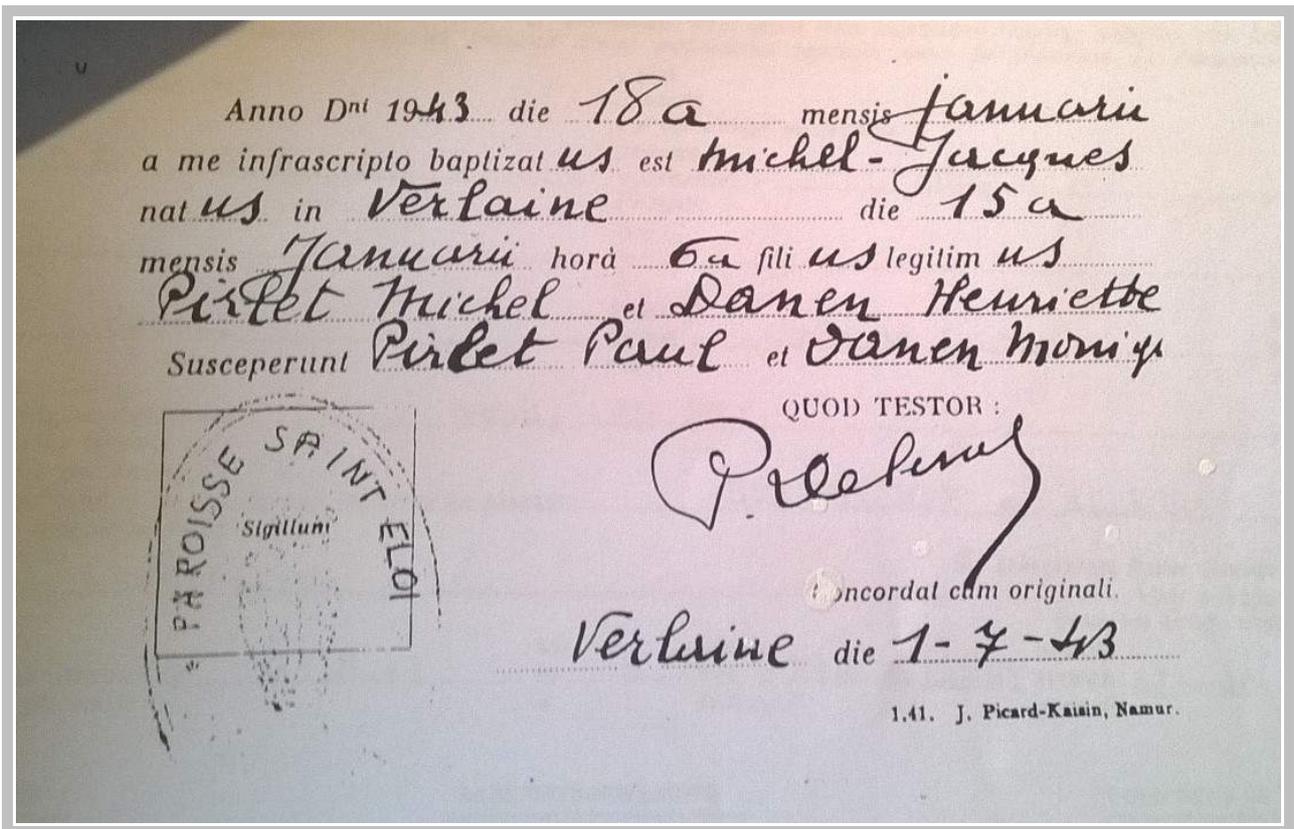
13 Archives personnelles de M. Idel Bude.

8) Diplôme d'honneur d'Albert Van den Berg<sup>14</sup>:

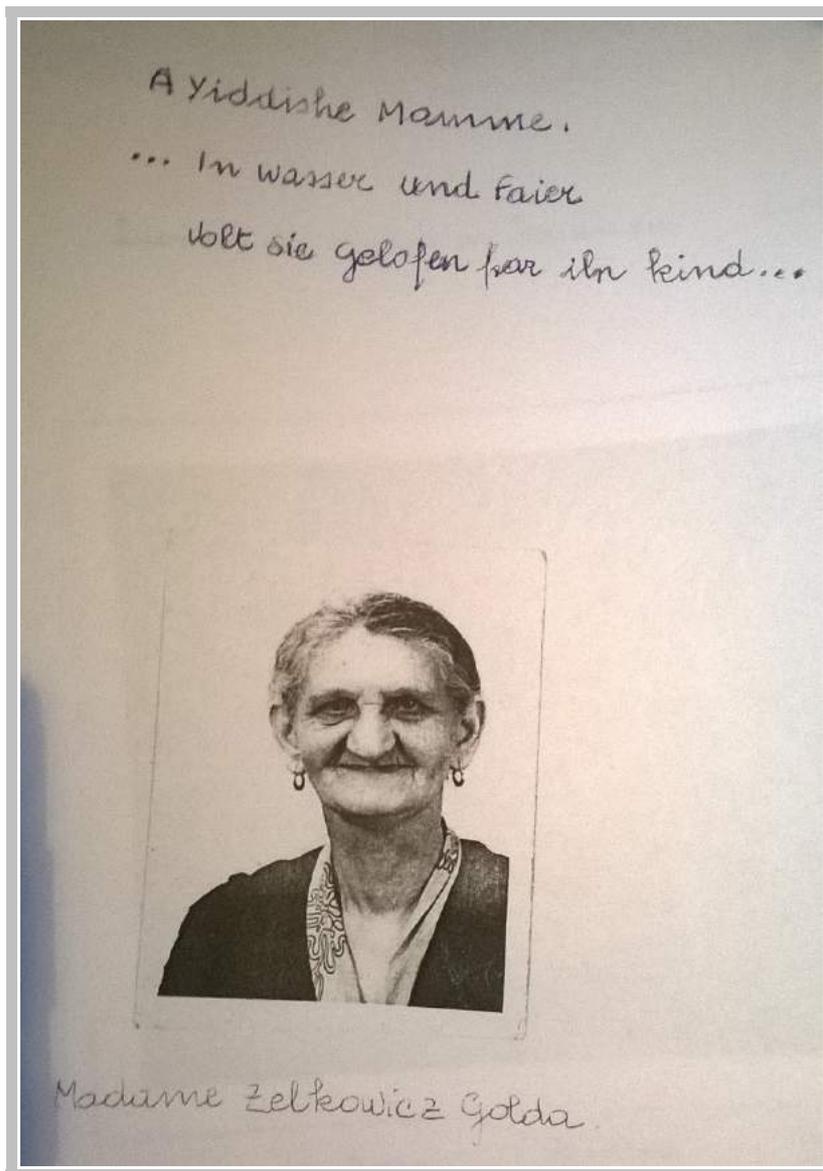


14 Photocopie du diplôme d'honneur de Van den Berg, Farde « Van den Berg » n° 37935/1 aux territoires de la mémoire à Liège.

9) Certificat de Baptême d'Isi Blumenfeld et enveloppe de Mme Danen:

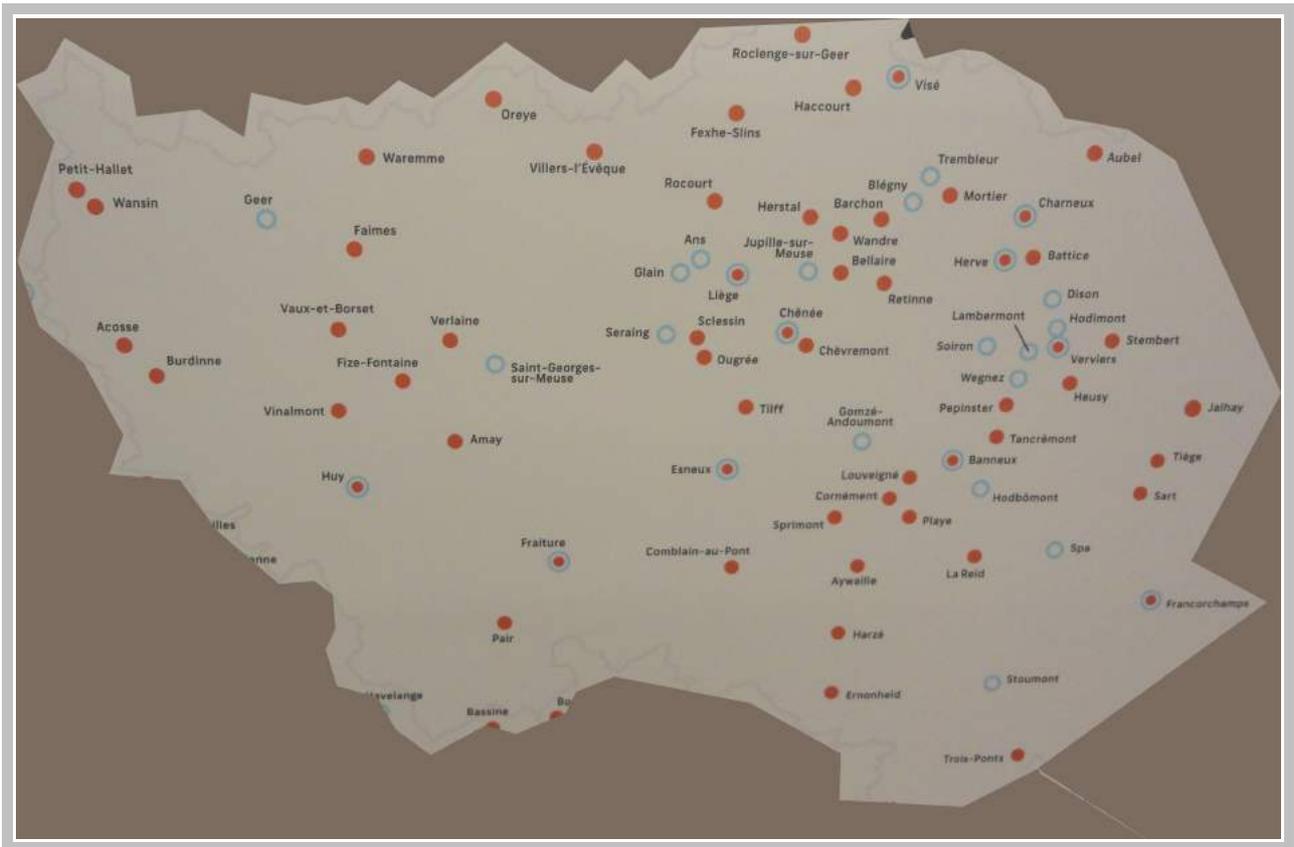


10) Photo de la Maman d'Idel Bude (Mme Zelkowitz Golda)<sup>15</sup>:



<sup>15</sup> Archive privée de Monsieur Idel Bude.

## 11) Répartition des « caches » en Province de Liège<sup>16</sup>:



16 Crédit: Musée de la Caserne Dossin à Malines.

Les points rouges représentent les caches chez des particuliers, et les cercles en bleu représentent les institutions.

Personal Informations													
Last Name:	First Name:	Maiden Name:	Alias:	Date of birth	Date of death	Rescuer's fate:	Nationality:	Religion:	Gender:	Organization/ Religious order:	Profession:	Place during the war:	

Vert: Données provenant des Archives du Service des Victimes de Guerre (et pour certaines dates, de moyens informatiques divers)

Bleu: Données provenant de divers travaux (Encyclopédie des Justes de Belgique, Fiches du CID, Fiches de M. Rozenblum, documents de Mme Potezman, ...)

Noir: Données provenant de la Base de données du site internet du Yad Vashem

Bordeaux: Justes reconnus en 2013

0001	Arnoldy	Marcel			25/01/1890		Survived	BELGIUM		Male			Heusy
0002	Arnoldy	Célestine	Schyns		26/08/1895	22/05/1983	Survived	BELGIUM		Female			Heusy
0003	Bastin	Jules					Survived	BELGIUM		Male		Farmer	Cornemont
0004	Bastin	Joséphine	Bodson				Survived	BELGIUM		Female		Farmer	Cornemont
0005	Biatour	Gaston					Survived	BELGIUM		Male		Farmer	Sprimont
0006	Biatour	Juliette					Survived	BELGIUM		Female		Farmer	Sprimont
0007	Bivort	Charles					Survived	BELGIUM		Male		Garagiste	Tiège
0008	Bivort	Fanny				1/01/1975	Survived	BELGIUM		Female			Tiège
0009	Bonhomme	Paul					Survived	BELGIUM		Male		Doctor	Liège
0010	Bonhomme	Madeleine	Winandy				Survived	BELGIUM		Female			Liège
0011	Borboux	Jeanne	Lemaire		06/03/1892	27/03/1969	Survived	BELGIUM		Female		Teacher	Verviers
0012	Borlée	Ferdinand					Survived	BELGIUM		Male			Fontin
0013	Borlée	Caroline					Survived	BELGIUM		Female			Fontin
0014	Borlée	Marcel (son)					Survived	BELGIUM		Male			Fontin
0015	Bontemps	Marthe			1922		Survived	BELGIUM		Female		Nurse	Liège
0016	Bouffa	Marie-Rachel			19/01/1882	1/02/1945	Murdered	BELGIUM		Female	AS	/	La Reid
0017	Boufflette	Emile		Father Emile	27/4/1912	1/03/1945	murdered	BELGIUM	Catholic	Male	Clarence, Arr	Priest	Liège
0018	Boufflette	Louis			18/10/1876	1/01/1968	Survived	BELGIUM	Catholic	Male			Liège
0019	Boufflette	Maria	Faisant			1/01/1964	Survived	BELGIUM		Female			Liège
0020	Boufflette	Fernand (father)					Survived	BELGIUM		Male		Farmer	Villers-L'Evêque
0021	Boufflette	Thérèse (mother)					Survived	BELGIUM		Female		Farmer	Villers-L'Evêque
0022	Boufflette	Joseph (ch.)					Survived	BELGIUM		Male		Farmer	Villers-L'Evêque
0023	Boufflette	Paul (ch.)					Survived	BELGIUM		Male		Farmer	Villers-L'Evêque
0024	Boufflette	Palmyre (ch.)			19/04/1927	19/09/2010	Survived	BELGIUM		Female		Farmer	Villers-L'Evêque
0025	Bourgeois	Charles			30/08/1900		Survived	BELGIUM		Male	Witte Brigade	Merchant	Liège
0026	Bourgeois	Berthe	Pirlet		29/01/1901		Survived	BELGIUM		Female	Witte Brigade	Teacher	Liège
0027	Brandt	Adèle	Defourny		1/01/1894	4/09/1958	Survived	BELGIUM		Female		Farmer	Charneux
0028	Brandt	Albert (son)				1/01/1991	Survived	BELGIUM		Male		Farmer	Charneux
0029	Somja	Maria (daug.)	Brandt		1/01/1917	1/01/1987	Survived	BELGIUM		Female		Farmer	Charneux
0030	Bruls	Joseph			24/08/1895	8/01/1960	Survived	BELGIUM		Male			Liège
0031	Bruls	Julienne	Petry		7/01/1895	19/10/1973	Survived	BELGIUM		Female			Liège
0032	Szymkowicz	Paulette (dau)	Bruls		1/01/1919		Survived	BELGIUM		Female			Liège

0033	Calay	Eva		Sister Odile-L	10/12/1908	16/01/1992	Survived	BELGIUM	Catholic	Female	Couvent de la	Nun, School	Liège
0034	Cornet	Lucienne			30/12/1909	21/09/2007	Survived	BELGIUM		Female	CDJ		Comblain-au-Pont
0035	Culot	Philippe					Survived	BELGIUM		Male			Liège
0036	Culot	Marie-Thérèse					Survived	BELGIUM		Female			Liège
0037	Coenraets	Paul		Father Paul			Survived	BELGIUM	Catholic	Male	The Salesian	Priest	Liège
0038	Coune	Pierre			21/11/1916	6/03/1950	Liberated	BELGIUM		Male	Armée de la	Bailiff	Liège, camp
0039	Cottiaux	Jean		Father Jean			Survived	BELGIUM	Catholic	Male		Priest	Acosse
0040	Darimont	Bernadette	Duquesne				Survived	BELGIUM		Female		Orphenage's	Banneux
0041	Duquesne	unknown					Survived	BELGIUM		Female			Banneux
0042	Danen	Henriette	Pirlet		1922		Survived	BELGIUM		Female			Rocourt
0043	Dawir	Marie	Steiner			7/02/1949	Survived	BELGIUM		Female		Cafe's owner	Oreye
0044	Dawir	Leonie (daug.)			25/05/1907	25/07/1963	Survived	BELGIUM		Female		Cafe's owner	Oreye
0045	De Bie	Marie	Deflandre		21/01/1890	17/02/1962	Survived	BELGIUM		Female	CDJ	cross	Chênée
0046	De Greef	Marie		Mother Marie	Augustine		Survived	BELGIUM		Female	institut des fil	Nun, mother	Blegny
0047	Defays	Jules			17/01/1894	25/05/1964	Survived	BELGIUM		Male		Municipal wo	Sprimont
0048	Degueldre	Laurent		Kik	16/10/1904	19/04/1981	Imprisoned	BELGIUM		Male		Physician	Pepinster
0049	Degueldre	Maria	Xhervelle		1905	4/02/2001	Survived	BELGIUM		Female		Physician	Pepinster
0050	Dejardin	Léon					Survived	BELGIUM		Male			Ans
0051	Delforges	Andrée	Romain		3/03/1921	01/01/1963	Survived	BELGIUM		Female	ONE, CDJ	Director of ar	Havelange (Namur), Fran
0052	Romain	Suzanne			14/08/1923		Survived	BELGIUM		Female			Havelange (Namur), Fran
0053	Delbouille	Octavie (daug)	Fassin		18/09/1910		Survived	BELGIUM		Female		Farmer	Playe
0054	Fassin	Marie	Houbeau				Survived	BELGIUM		Female		Farmer	Playe
0055	Deprez	Armand					Survived	BELGIUM		Male		Farmer	Sendrogne
0056	Deprez	Marie (A.)					Survived	BELGIUM		Female		Farmer	Sendrogne
0057	Deprez	Jacques					Survived	BELGIUM		Male			Bellaire
0058	Deprez	Marie (J.)	Habran				Survived	BELGIUM		Female		Cafe owner,	Bellaire
0059	Derkenne	Modeste					Survived	BELGIUM		Male	Resistance a	Farmer	Mortier
0060	Derkenne	Henriette	Martin				Survived	BELGIUM		Female	Resistant act	Farmer	Mortier
0061	Dessart	Alfred					Survived	BELGIUM		Male		School princ	Fexhe-Slins
0062	Dessart	Marie	Henrion				Survived	BELGIUM		Female			Fexhe-Slins
0063	Dethier	Catherine	Schommers		15/05/1887	1/07/1955	Survived	BELGIUM		Female			Verleumont
0064	Dethier	Joseph (son)		Father Josep	4/11/1917	28/01/1985	Survived	BELGIUM	Catholic	Male		Priest	Verleumont
0065	Dombret	Jeanne	Collard		7/08/1905	12/10/2003	Survived	BELGIUM		Female	Member of a	catholic organ	Rocourt
0066	De Gruyter	Louis			9/06/1875	24/02/1946	Survived	BELGIUM	Catholic	Male		Priest	Liège
0067	Defrère	Clément					Survived	BELGIUM		Male			Sclessin
0068	Defrère	Marie					Survived	BELGIUM		Female			Sclessin
0069	Delannoy	Georges					Survived	BELGIUM		Male		President of t	Liège
0070	Delfosse	Gaston					Survived	BELGIUM	Catholic	Male			Wansin
0071	Delfosse	Gabrielle			5/04/1920	16/07/2005	Survived	BELGIUM	Catholic	Female			Wansin
0072	Dossogne	Jean					Survived	BELGIUM		Male		Guest House	Trois-Ponts
0073	Dossogne	Maria	Cremer				Survived	BELGIUM		Female		Guest House	Trois-Ponts
0074	Doyen	Auguste		Abbe Auguste	21/08/1889		Survived	BELGIUM		Male		Priest	Verlaine
0075	Emonet	Augustine		Michaël	7/02/1893	25/06/1958	Survived	BELGIUM	Catholic	Female	Saint- Jospel	Nun, mother	Roclenge-sur-Geer

0076	Ernst	Auguste				Survived	BELGIUM		Male		Director of a	Aubel
0077	Ernst	Eugénie	Dessaive			Survived	BELGIUM		Female		Director of a	Aubel
0078	Ernst	Eugène				Survived	BELGIUM		Male		Director of a	Aubel
0079	Ernst	Marie	Pasteger			Survived	BELGIUM		Female		Director of a	Aubel
0080	Falise	Therese		Sister Raphael		Survived	BELGIUM	Catholic	Female	Pensionnat d	Mother super	Liège
0081	Fonsny	Georges			22/07/1898	5/07/1989	Survived	BELGIUM	Male	CDJ	Director of ar	Liège
0082	Fonsny	Germaine	Van den Berg			Survived	BELGIUM		Female	CDJ		La Reid
0083	Forgeur	Marthe	Hankart			Survived	BELGIUM		Female		Student of nu	Liège
0084	Fontaine	Georges			15/4/1888		Survived	BELGIUM	Male		Officer	Rocourt
0085	Fontaine	Rose	Boulvin			Survived	BELGIUM		Female			Rocourt
0086	Forthomme	Adèle				Survived	BELGIUM		Female			Sprimont
0087	Forthomme	Emile			1893		Murdered	BELGIUM	Male		Forest guard	Sprimont
0088	Frankinet	Jean				Survived	BELGIUM		Male		Landlord	Liège
0089	Franquet	Nestor			15/07/1903		Survived	BELGIUM	Male			Herstal
0090	Franquet	Therese	Wolfs		17/01/1909		Survived	BELGIUM	Female			Herstal
0091	Fransolet	Jules			9/3/1904	14/02/1977	Survived	BELGIUM	Male		Blacksmith (l	Stembert
0092	Fransolet	Marie	Medol		1900	24/07/1977	Survived	BELGIUM	Female			Stembert
0093	Gaillot	Charles			31/05/1898		Survived	BELGIUM	Male	Resistant	Shop owner	Bressoux
0094	Gaillot	Marie	Mingels		28/10/1891		Survived	BELGIUM	Female			Bressoux
0095	Georis	Jules					Survived	BELGIUM	Male		Farmer	Cornemont
0096	Georis	Florentine	Lecrenier				Survived	BELGIUM	Female		Farmer	Cornemont
0097	Grétry	Emilie					Survived	BELGIUM	Female			Fraipont
0098	Grétry	Joseph			1895		Survived	BELGIUM	Male			Fraipont
0099	Halkin	Irma (daug.)	Georis				Survived	BELGIUM	Female			Cornemont
0100	Germeau	Fanny			13/02/1911		Imprisoned	BELGIUM	Female	Fl, Armée Be	Art Teacher	Liège
0101	Geuten	Alice					Survived	BELGIUM	Female			Liège
0102	Geuten	Jean					Survived	BELGIUM	Male			Liège
0103	Geuten	Jean (son)					Survived	BELGIUM	Male			Liège
0104	Gillet	Emile					Survived	BELGIUM	Catholic	Male	Priest	Sclessin
0105	Grava	Antoine					Survived	Italy	Male			Liège
0106	Hanquet	Joseph			19/04/1885	9/02/1971	Imprisoned	BELGIUM	Male		Senator	Liège
0107	Hanquet	Ady (daug.)			1911	25/12/2012	Survived	BELGIUM	Female			Liège
0108	Herkenne	Jacques			1884	1/01/1961	Survived	BELGIUM	Catholic	Male	Farmer	Melen
0109	Herkenne	Isabelle	Demonceau				Survived	BELGIUM	Catholic	Female	Farmer	Melen
0110	Hinkas	Joso			1900	29/09/1981	Survived	Croatia	Catholic	Male		Seraing
0111	Hinkas	Katica	Crnković		1903	10/01/1994	Survived	Croatia	Catholic	Female		Seraing
0112	Heublein	Frédéric			19/01/1897	5/01/1963	Survived	BELGIUM	Male		Transporter	Beyne-Heusay
0113	Heublein	Marie	Dethier		13/12/1890	14/06/1972	Survived	BELGIUM	Female			Beyne-Heusay
0114	Humier	Valentine					Survived	BELGIUM	Female		Maid	Liège
0115	Haxle	Victor					Survived	BELGIUM	Male			Cornemont
0116	Haxle	Bertha	Heuse				Survived	BELGIUM	Female			Cornemont
0117	Hendrix	Charles					Survived	BELGIUM	Male		Grocery owne	Goffontaine
0118	Henri	Marie-Madeleine					Survived	BELGIUM	Female			Ans

0119	Houyet	Jean		Abbe Jean			Survived	BELGIUM	Catholic	Male		Priest	Liège
0120	Jacobs	Jacques		Abbe Jacques			Survived	BELGIUM	Catholic	Male	<a href="#">Collège Saint</a>	Priest	Visé
0121	Jowa	Albert				1/01/1982	Survived	BELGIUM		Male		Director of in	Liège
0122	Jowa	Robert				<a href="#">31/12/1891</a>	Survived	BELGIUM	Catholic	Male		Printing House	Liège
0123	Jowa	<a href="#">Marie</a> (erreur)	Claes				Survived	BELGIUM	Catholic	Female			Liège
0124	Jamin	Louis		Father Louis		<a href="#">18/10/1898</a>	Survived	BELGIUM	Catholic	Male	Home de Bar	Priest, Super	Banneux
0125	Joris	Camille					Survived	BELGIUM		Male		Metal Worker	Amay
0126	Joris	Germaine					Survived	BELGIUM		Female			Amay
0127	Joris	Elise (daug.)					Survived	BELGIUM		Female			Amay
0128	Keip	Jean					Survived	BELGIUM		Male			Vaux-sous-Chèvremont
0129	Keip	Maria					Survived	BELGIUM		Female			Vaux-sous-Chèvremont
0130	Kerkhofs	Louis-Joseph		Monseigneur		15/02/1878	31/12/1962	Survived	BELGIUM	Male		Bishop	Liège
0131	Kinable	Marcel				<a href="#">27/09/1881</a>	Survived	BELGIUM		Male	<a href="#">Socrates Net</a>	<a href="#">Sales Repres</a>	Visé
0132	Koch	Anne	Monseur				Survived	BELGIUM		Female			Hotchamps
0133	Kroonen	Pierre				3/08/1897	21/03/1977	Survived	BELGIUM	Male		Farmer	Battice
0134	Kroonen	Lambertine	Guihotte			1/01/1899	1/01/1980	Survived	BELGIUM	Female		Farmer	Battice
0135	Lahaye	Joseph					Survived	BELGIUM		Male			Oreye
0136	Lahaye	Alix	Nicolas				Survived	BELGIUM		Female		Teacher	Oreye
0137	Laloux	Lucien					Survived	BELGIUM		Male			Aywaille
0138	Laloux	Léontine	Longton				Survived	BELGIUM		Female			Aywaille
0139	Lambrechts	Max					Survived	BELGIUM		Male	FI, Service D		Aywaille
0140	Lambrechts	Jeanne	Vercheval			8/03/1904	20/08/1976	Survived	BELGIUM	Female	FI, Service D/		Aywaille
0141	Lambrette	Ivan		Abbe Ivan		<a href="#">11/07/1907</a>	Survived	BELGIUM	Catholic	Male	<a href="#">Collège Saint</a>	Priest, Schoo	Visé
0142	Lambrichts	Marcel					Survived	BELGIUM		Male		Pediatrician	Liège
0143	Lassaux	Joseph					Survived	BELGIUM		Male		Farmer	Acosse
0144	Lassaux	Marthe					Survived	BELGIUM		Female		Farmer	Acosse
0145	Leboutte	Olivier					Survived	BELGIUM	Catholic	Male		Priest	Banneux
0146	Leclere	Hubert					Survived	BELGIUM		Male		Farmer	Liège
0147	Leclere	Françoise					Survived	BELGIUM		Female		Farmer	Liège
0148	Ledent	Ferdinand				1904	4/12/1967	Survived	BELGIUM	Male		Vegetable Me	Liège
0149	Ledent	Lambertine	Happart			1903	30/06/1994	Survived	BELGIUM	Female		Vegetable Me	Liège
0150	Leenders	Jean					14/05/1968	Survived	BELGIUM	Male			<a href="#">Robermont</a>
0151	Leenders	Marie	Demoor				14/05/1968	Survived	BELGIUM	Female			<a href="#">Robermont</a>
0152	Lekeu	Gaston					Survived	BELGIUM		Male		Food Shop	Cornemont
0153	Lekeu	Eva	Wergifosse				Survived	BELGIUM		Female		Food Shop	Cornemont
0154	Leloup	Marthe					Survived	BELGIUM	Catholic	Female			Banneux, Friture, Bastog
0155	Leloup	Marie					Survived	BELGIUM	Catholic	Female			Banneux, Friture, Bastog
0156	Leloup	Marie-Thérèse					Survived	BELGIUM	Catholic	Female			Banneux, Friture, Bastog
0157	Lempereur	Joseph		Father Joseph			Survived	BELGIUM	Catholic	Male		Priest	Tilff
0158	Lempereur	Marie					Survived	BELGIUM		Female			Tilff
0159	Leruth	Marie		Sister Mathilde			Survived	BELGIUM	Catholic	Female	<a href="#">Orphelinat de</a>	Nun	Verviers
0160	Ligot	Marie-Rose		Sister Julienne			Survived	BELGIUM	Catholic	Female	<a href="#">Les Soeurs d</a>	Mother super	Charneux
0161	Lovinfosse	Nicolas					Survived	BELGIUM		Male		Miner	Retinne

0162	Lovinfosse	Suzanne				Survived	BELGIUM		Female		Grocery owner	Retinne
0163	Lumaye	Charles				Survived	BELGIUM		Male			Bressoux
0164	Lumaye	Adolphine				Survived	BELGIUM		Female			Bressoux
0165	Maas	Arthur		1880	26/06/1954	Survived	BELGIUM	Catholic	Male		Farmer	Nivezé
0166	Maas	Marie	Michel	1870	1/03/1972	Survived	BELGIUM	Catholic	Female		Farmer	Nivezé
0167	Mali	Fernande	Hanquet	07/06/1882	7/05/1967	Survived	BELGIUM	Catholic	Female			Heusy
0168	Maquinay	Jean		1893	14/07/1980	Survived	BELGIUM	Catholic	Male		Farmer	Herve
0169	Maquinay	Joséphine		1896	1/01/1969	Survived	BELGIUM	Catholic	Female		Farmer	Herve
0170	Marchal	Edouard				Survived	BELGIUM		Male		Shop owner	Ougrée
0171	Marchal	Jeanne	Metter			Survived	BELGIUM		Female		Shop owner	Ougrée
0172	Marchal	Paula				Survived	BELGIUM		Female		Clerk in com	Bressoux
0173	Unknown	Marie-Louise	Sister Marie-Louise			Survived	BELGIUM	Catholic	Female	Orphelinat Jo	Orphanage d	Seraing
0174	Martin	François		1901	9/06/1961	Survived	BELGIUM		Male		Farm Manag	Liège
0175	Martin	Marie	Momont	1901	4/01/1982	Survived	BELGIUM		Female		Farm Manag	Liège
0176	Mercier	Auguste				Survived	BELGIUM		Male		Veterinarian	Oreye
0177	Mercier	Bertha				Survived	BELGIUM		Female			Oreye
0178	Meunier	André	Father André	15/03/1904		Survived	BELGIUM	Catholic	Male	Grand sémin	Priest, Teach	Liège, Malmédy
0179	Meunier	Maria	Hausman			Survived	BELGIUM		Female			Esneux
0180	Mievis	Octave				Survived	BELGIUM		Male			Oreye
0181	Mievis	Marie	Ory			Survived	BELGIUM		Female		Teacher	Oreye
0182	Modera	Margueritte	Houguet			Survived	BELGIUM		Female			Heusy
0183	Modera	Marie (daug.)		8/06/1915		Survived	BELGIUM		Female		Rentier	Heusy
0184	Modera	Adrien (son)		1/01/1914		Survived	BELGIUM		Male			Heusy
0185	Tries	Cécile (daug.)	Modera	18/12/1920		Survived	BELGIUM		Female		Rentier	Heusy
0186	Monseur	Désiré				Survived	BELGIUM		Male			Hotchamps
0187	Neuville	Henriette	Sister Marie-Yvonne		27/07/1966	Survived	BELGIUM	Catholic	Female	Couvent de la	Nun, mother	Liège
0188	Noel	Maurice				Survived	BELGIUM		Male			Amay
0189	Noel	Jeanne	Rocoup			Survived	BELGIUM		Female			Amay
0190	Notte	Joseph		16/03/1892		Survived	BELGIUM	Catholic	Male		Employee	Seilles
0191	Notte	Zoé	Maurice			Survived	BELGIUM	Catholic	Female			Seilles
0192	Notte	Simone (daug.)				Survived	BELGIUM	Catholic	Female			Seilles
0193	Nyssen	Joseph				Survived	BELGIUM	Catholic	Male		Municipal Cle	Aubel
0194	Nyssen	Henriette	Henrard			Survived	BELGIUM	Catholic	Female		Farmer	Aubel
0195	Nyssen	Zélie (daug.)		21/02/1918		Survived	BELGIUM	Catholic	Female			Aubel
0196	Nyssen	Raymond (son)				Survived	BELGIUM	Catholic	Male			Aubel
0197	Nyssen	Joséphine (daug.)		28/01/1916		Survived	BELGIUM	Catholic	Female		Nun	Aubel
0198	Overkamp	Véronique	Sister Véronique			Survived	BELGIUM	Catholic	Female	Soeurs de la	Nun	Saint-Georges-sur-Meuse
0199	Peeters	Joseph	Father Joseph		31/12/1943	Imprisoned, n	BELGIUM		Male	Service de re	Priest	Comblain-au-Pont
0200	Pesser	Simone		1918		Survived	BELGIUM		Female		Shop owner,	Stembert
0201	Piedboeuf	Georges	Father Georges			Survived	BELGIUM	Catholic	Male		Priest	Comblain-au-Pont
0202	Pire	Roger				Survived	BELGIUM		Male		Instructor	Wegnez-Pepinster
0203	Pirotte	Paul				Survived	BELGIUM		Male		Farmer	Seraing
0204	Pirotte	Lena	Nicolay			Survived	BELGIUM		Female		Farmer	Seraing

0205	Pouliart	Marie					Survived	BELGIUM		Female		Faimes
0206	Putzeys	Juliette			1/08/1944		Survived	BELGIUM		Female	Cosmetician	Burdinne
0207	Renaud	Joseph		13/01/1906			Survived	BELGIUM	Catholic	Male		Liège
0208	Renaud	Anne-Marie	de Marneffe				Survived	BELGIUM	Catholic	Female		Liège
0209	Renkin	Louis					Survived	BELGIUM		Male	Policeman	Oreye
0210	Renkin	Léa					Survived	BELGIUM		Female		Oreye
0211	Richart	Jeanne		Sister Marie-Ignace			Survived	BELGIUM	Catholic	Female	Ordre des So	Mother super
0212	Ritsen	Maria		Sister Antonia	1893	1/01/1984	Survived	BELGIUM	Catholic	Female	Hôpital de Ba	Nun, Chief n
0213	Rixhon	Ernest			17/06/1889	14/02/1944	Deported, mu	BELGIUM	Catholic	Male		Priest
0214	Rixhon	Irma (sister)			28/11/1887		Survived	BELGIUM		Female		Housekeeper
0215	Ros	Léopold			19/04/1899		Imprisoned	BELGIUM		Male	AS	Engineer, ele
0216	Roufosse	Armand					Survived	BELGIUM		Male		Farmer
0217	Roufosse	Victoire	Servais				Survived	BELGIUM		Female		Farmer
0218	Rousseau	Henri					Survived	BELGIUM		Male		Farmer
0219	Rousseau	Maria	Judong				Survived	BELGIUM		Female		Farmer
0220	Ruelens	Louise				1/01/1992	Survived	BELGIUM		Female	Domestic	Petit-Hallet
0221	Ruelens	Arthur					Survived	BELGIUM		Male		Petit-Hallet
0222	Schmitz	Pierre			30/08/1912		Imprisoned	BELGIUM		Male		Pensioned M
0223	Schmitz	Marie	Janssen				Survived	BELGIUM		Female		Lanaye
0224	Schueren	Marie				5/11/1952	Survived	BELGIUM		Female		Liège
0225	Schueren	Edgard				6/01/1971	Survived	BELGIUM		Male		Architect
0226	Scholsem	Jules					Survived	BELGIUM		Male		Bricklayer
0227	Scholsem	Lucie					Survived	BELGIUM		Female		Harzé
0228	Schouteden	Marie					Survived	BELGIUM		Female		Farmer
0229	Schouteden	Leonard (son)					Survived	BELGIUM		Male		Farmer
0230	Tillkin	Mariette (dau	Schouteden				Survived	BELGIUM		Female		Farmer
0231	Sevrain	Nelly			11/03/1923		Survived	BELGIUM		Female	Employee	Liège
0232	Sironval	Fanny					Survived	BELGIUM		Female		Pépinster
0233	Sironval	Marie-Victoire (daug.)					Survived	BELGIUM		Female		Pépinster
0234	Smeets	Oscar		Father Oscar			Survived	BELGIUM	Catholic	Male	Cercle Ozang	Priest, Manag
0235	Steiger	Albéric		Father Albéric			Survived	BELGIUM	Catholic	Male	Monastère de	Priest
0236	Stenne	Marcel		Father Stenne	8/05/1895		Survived	BELGIUM	Catholic	Male	Colonie Episc	Priest, Direct
0237	Suymens	Jean-François					Survived	BELGIUM		Male		Banker
0238	Suymens	Florentine					Survived	BELGIUM		Female		Liège
0239	Suymens	Anne-Marie					Survived	BELGIUM		Female		Liège
0240	Suymens	Marie (daug.H.)					Survived	BELGIUM		Female		Nurse
0241	Suymens	Henriette					Survived	BELGIUM		Female		Nurse
0242	Thonus	Barthélémy					Survived	BELGIUM		Male	Desk Job	Liège
0243	Thonus	Julienne	Engrand				Survived	BELGIUM		Female		Grocery own
0244	Tihon	Honoré			12/05/1887		Survived	BELGIUM		Male	Gendarme	Faimes
0245	Tock	Marie-Thérés	Malaise		1921		Survived	BELGIUM		Female		Teacher
0246	Malaise	Jeanne			1923	22/08/2011	Survived	BELGIUM		Female		Nurse
0247	Van den Berg	Albert			11/05/1890	1945	Imprisoned, D	BELGIUM		Male	Clarence	Lawyer

0248	Van Vyve	Marcel				Survived	BELGIUM		Male		Engineer	Huy, Namur (Namur)
0249	Van den Peere	Anne		Sister Marie- <del>A</del>	12/08/1882	24/08/1967	Survived	BELGIUM	Catholic	Female	<a href="#">Orphelinat de</a> Mother super	Verviers
0250	Van Dooren	Albert			19/01/1919	5/09/1944	Imprisoned, n	BELGIUM		Male	Officer	Seraing, Merxplas (Camp
0251	Vercheval	François					Survived	BELGIUM		Male		Aywaille
0252	Vercheval	Georges					Survived	BELGIUM		Male		Sprimont
0253	Vercheval	Joséphine (M	Knops		27/11/1895		Survived	BELGIUM		Female	/	Sprimont
0254	Verschueren	Edmond					Survived	BELGIUM		Male	Employee at	Tilff,
0255	Verschueren	Germaine					Survived	BELGIUM		Female		Tilff,
0256	Wauten	Lucienne	Hansen				Survived	BELGIUM		Female		Liège
0257	Wilkin	Marcelle	Bodson				Survived	BELGIUM		Female		Poulseur
0258	Wilmart	Joseph					Survived	BELGIUM		Male		Liège
0259	Wilmart	Edith					Survived	BELGIUM		Female		Liège
0260	Winandy	Pierre					Survived	BELGIUM		Male		Liège
0261	Winandy	Madeleine	Jamin				Survived	BELGIUM		Female		Liège
0262	Yvens	Catherine		Sister Emilie	1900	20/02/1965	Survived	BELGIUM	Catholic	Female	Filles de la cr	Nun, Principa Bois-de-Breux

Rescue			Commemoration			Rescue story	Rescued Persons
Rescue Place:	Rescue mode:	File number:	Date of Recognition:	Righteous Commemorated with Tree/Wall of Honor:	Ceremony organized by Israeli diplomatic delegation in:		

Heusy	Hiding	(M.31.2/11350)	28/05/2008	Wall of Honor	Brussels, Belgium	After the arrest of his parents, on the 16th	Sztum Maurice
Heusy	Hiding	(M.31.2/11350)	28/05/2008	Wall of Honor	Brussels, Belgium	After the arrest of his parents, on the 16th	Sztum Maurice
Cornemont	Hiding	(M.31.2/3066)	25/12/1984	Wall of Honor	Brussels, Belgium	persecuted Jews."	Bude, Helene
Cornemont	Hiding	(M.31.2/3066)	25/12/1984	Wall of Honor	Brussels, Belgium	persecuted Jews."	Bude, Helene
Sprimont	Hiding	(M.31.2/6218)	19/07/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Zomerstajn, Szlama
Sprimont	Hiding	(M.31.2/6218)	19/07/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Zomerstajn, Szlama
	Hiding, other	(M.31.2/1477)	26/10/1978	Tree		On April 8, 1944, the American Jewish pil	Glassman, Carl
	Hiding, other	(M.31.2/1477)	26/10/1978	Tree		On April 8, 1944, the American Jewish pil	Glassman, Carl
Liège	Hiding	(M.31.2/1361)	6/07/1981	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In July 1942, Joseph Lepkifker and his far	Lepkifker, Mendel, Benjamin
Liège	Hiding	(M.31.2/1361)	6/07/1981	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In July 1942, Joseph Lepkifker and his far	Lepkifker, Mendel, Benjamin
Verviers	Hiding	(M.31.2/11488)	10/12/2008	Wall of Honor	Brussels, Belgium	hiding with them.	Wajngarten, Lewkowicz, Bernardine
Fontin	Hiding	(M.31.2/6468)	26/12/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	When the Germans invaded Belgium in 19	Wolkowicz, Rosa
Fontin	Hiding	(M.31.2/6468)	26/12/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	When the Germans invaded Belgium in 19	Wolkowicz, Rosa
Fontin	Hiding	(M.31.2/6468)	26/12/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	When the Germans invaded Belgium in 19	Wolkowicz, Rosa
Liège	Hiding	(M.31.2/12525)	12/03/2013	Wall of Honor	Liège, Belgium	Marthe Bontemps was a nurse intern at th	Flakss, Tenenbaum, Chana, Clara
La Reid	Hiding	(M.31.2/11375)	30/07/2008	Wall of Honor	Brussels, Belgium	to find other hiding places.	Sluchny, Shaya
	Arranging she	(M.31.2/1361)	28/05/1978	Tree	Brussels, Belgium	Father Emile Boufflette was the vicar of Li	Fremder, Charles, Shalom
	Hiding, Arran	(M.31.2/1361)	28/05/1978	Tree	Brussels, Belgium	Father Emile Boufflette was the vicar of Li	Fremder, Charles, Shalom
	Hiding, Arran	(M.31.2/1361)	28/05/1978	Tree	Brussels, Belgium	Father Emile Boufflette was the vicar of Li	Fremder, Charles, Shalom
Villers-L'Evêque	Hiding, Suppl	(M.31.2/1361)	20/03/1986	Tree		The family of Fernand-Joseph Boufflette li	Fremder, Charles, Shalom
Villers-L'Evêque	Hiding, Suppl	(M.31.2/1361)	20/03/1986	Tree		The family of Fernand-Joseph Boufflette li	Fremder, Charles, Shalom
Villers-L'Evêque	Hiding, Suppl	(M.31.2/1361)	20/03/1986	Tree		The family of Fernand-Joseph Boufflette li	Fremder, Charles, Shalom
Villers-L'Evêque	Hiding, Suppl	(M.31.2/1361)	20/03/1986	Tree		The family of Fernand-Joseph Boufflette li	Fremder, Charles, Shalom
Liège	Hiding	(M.31.2/5992)	9/03/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	With the assistance of Albert Van den Ber	Cykorja, Szmul
Liège	Hiding	(M.31.2/5992)	9/03/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	With the assistance of Albert Van den Ber	Cykorja, Szmul
Charneux	Hiding	(M.31.2/11316)	13/05/2008	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Dagan, Haberkorn, Dan
Charneux	Hiding	(M.31.2/11316)	13/05/2008	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Dagan, Haberkorn, Dan
Charneux	Hiding	(M.31.2/11316)	13/05/2008	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Dagan, Haberkorn, Dan
Liège	Hiding	(M.31.1/9391)	20/06/2001	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Joseph and Julienne Bruls, in their late fif	Szymkowicz, Bernard
Liège	Hiding	(M.31.1/9391)	20/06/2001	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Joseph and Julienne Bruls, in their late fif	Szymkowicz, Bernard
Liège	Hiding	(M.31.1/9391)	20/06/2001	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Joseph and Julienne Bruls, in their late fif	Szymkowicz, Bernard

Liège	Hiding	(M.31.2/11600)	15/06/2009	Wall of Honor	Brussels, Belgium	were actually Jewish.	Ferry, Abramowicz, Jeanne
Comblain-au-Pont	Hiding	(M.31.2/6284)	17/10/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	44.	Glejsler, Herbert
Liège	Hiding	(M.31.2/10852)	16/05/2006	Wall of Honor	Brussels, Belgium	to the home of her aunt, Marie Suymens.	Goldfus, Aremband, Esther
Liège	Hiding	(M.31.2/10852)	16/05/2006	Wall of Honor	Brussels, Belgium	to the home of her aunt, Marie Suymens.	Goldfus, Aremband, Esther
Liège	Hiding	(M.31.2/1366)	28/05/1978	Tree	Brussels, Belgium	Father Paul Coenraets, who headed the S	Fremder, Charles, Shalom
	Arranging she	(M.31.2/6678)	27/03/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Pierre Coune was a member of Albert Var	
Liège	Arranging she	(M.31.2/6069)	10/07/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Since September 1942, Eva Rennert and	Rennert, Wolfgang, Jacques
Banneux	Hiding	(M.31.2/2219)	13/07/1982	Wall of Honor		In 1942, Dora Rapaport and her two child	Ginsberg, Rapaport, Mona
Banneux	Hiding	(M.31.2/2219)	13/07/1982	Wall of Honor		In 1942, Dora Rapaport and her two child	Ginsberg, Rapaport, Mona
Rocourt	Hiding	(M.31.2/9954)	29/01/2013	Wall of Honor	Wihogne, Belgium	Mrs. Daenen and her husband saved a 15	Buda, Yaakov
Oreye	Hiding, Suppl	(M.31.2/6974)	4/08/1996	Wall of Honor		When the Guberek family, parents David	Guberek, David
Oreye	Hiding, Suppl	(M.31.2/6974)	4/08/1996	Wall of Honor		When the Guberek family, parents David	Guberek, David
Bois-de-Villers (Namur)	Hiding, Arran	(M.31.2/6973)	12/03/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In April 1943, the Jewish clandestine unde	Brachfeld, Muller, Ernestine
Blegny	Hiding	(M.31.2/11488)	10/12/2008	Wall of Honor	Brussels, Belgium	hiding with them.	Wajngarten, Lewkowicz, Bernardine
Sprimont	Hiding, Arran	(M.31.2/2007)	2/06/1993	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Seventeen-year-old Rysia Gobers, origina	Halevy, Klien, First name unknown
Pepinster	Hiding	(M.31.2/12244)	19/12/2011	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Minc, Micmacker, Rose
Pepinster	Hiding	(M.31.2/12244)	19/12/2011	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Minc, Micmacker, Rose
Ans	Hiding	(M.31.2/9136)	1/11/2000	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Louise and Arthur Vanaise owned a cinen	Issmann, Jacques
Francorchamps	Other	(M.31.2/10024)	2/06/2003	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Nations.	Herszlikovicz, Naftali
Francorchamps	Other	(M.31.2/10024)	2/06/2003	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Nations.	Herszlikovicz, Naftali
Playe	Hiding, Arran	(M.31.2/8295)	13/12/1998	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Delbouille family.	Kasman, Helene
Playe	Hiding	(M.31.2/8295)	13/12/1998	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Delbouille family.	Kasman, Helene
Sendrogne	Hiding	(M.31.2/7273)	9/10/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	away in the 1980s.	Bainvol, Henri
Sendrogne	Hiding	(M.31.2/7273)	9/10/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	away in the 1980s.	Bainvol, Henri
Bellaire	Hiding	(M.31.2/8226)	16/12/1998	Wall of Honor	Brussels, Belgium	up.	Fordonski, Jeannine
Bellaire	Hiding	(M.31.2/8226)	16/12/1998	Wall of Honor	Brussels, Belgium	up.	Fordonski, Jeannine
Mortier	Hiding	(M.31.2/7449)	13/03/1997	Wall of Honor	Brussels, Belgium	When hiding with Nelly Sevrain* in Liège/L	Cykiert, Majlich
Mortier	Hiding	(M.31.2/7449)	13/03/1997	Wall of Honor	Brussels, Belgium	When hiding with Nelly Sevrain* in Liège/L	Cykiert, Majlich
Liège	Hiding	(M.31.2/6539)	28/05/1995	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Alfred Dessart and his wife Marie lived in	Griess, Katz, Charlotte
Liège	Hiding	(M.31.2/6539)	28/05/1995	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Alfred Dessart and his wife Marie lived in	Griess, Katz, Charlotte
Verleumont	Hiding	(M.31.2/11164)	27/11/2007	Wall of Honor	Liège, Belgium	eventually became an English teacher.	Zinger, Joseph
Verleumont	Hiding	(M.31.2/11164)	27/11/2007	Wall of Honor	Liège, Belgium	eventually became an English teacher.	Zinger, Joseph
Rocourt	Hiding, Provic	(M.31.2/9954)	2004	Wall of Honor		When in August 1942, the Germans bega	Bude Jacob
Liège	Hiding	(M.31.2/7455)	9/02/1997	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Joseph Lepkifker, who served as a cantor	Lepkifker, Tzivica
Sclessin	Hiding	(M.31.2/7610)	29/09/1997	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Six-year-old Rivka Knopf was living with h	Knopf, Rivka
Sclessin	Hiding	(M.31.2/7610)	29/09/1997	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Six-year-old Rivka Knopf was living with h	Knopf, Rivka
Liège	Hiding	(M.31.2/7455)	9/02/1997	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In October 1942 the Germans deported to	Lepkifker, Joseph
Wansin	Hiding	(M.31.2/2633)	5/07/1983	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In the fall of 1943, when Helen Marks was	Marks, Helene
Wansin	Hiding	(M.31.2/2633)	5/07/1983	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In the fall of 1943, when Helen Marks was	Marks, Helene
Ardennes	Hiding	(M.31.2/7393)	4/12/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Antoine and Joséphine Sterling, who lived	Sterling, Irene
Ardennes	Hiding	(M.31.2/7393)	4/12/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Antoine and Joséphine Sterling, who lived	Sterling, Irene
Verlaine	Hiding	(M.31.2/8030)	26/03/1998	Wall of Honor	Brussels, Belgium	The Doyen family lived in Verlaine, near L	Dzalowski, Bernard
Roclenge-sur-Geer	Hiding	(M.31.2/12717)	20/10/2013	Wall of Honor	Liège, Belgium	Little Erika Fuld lived at her aunts house v	Fuld, Mandl, Erika

Aubel	Hiding	(M.31.2/268)	28/02/1967	Wall of Honor	Brussels, Belgium	When Aaron Weintraub was nine years old	Weintraub, Ada
Aubel	Hiding	(M.31.2/268)	28/02/1967	Wall of Honor	Brussels, Belgium	When Aaron Weintraub was nine years old	Weintraub, Ada
Verviers	Hiding	(M.31.2/268)	28/02/1967	Wall of Honor	Brussels, Belgium	When Aaron Weintraub was nine years old	Weintraub, Aaron
Verviers	Hiding	(M.31.2/268)	28/02/1967	Wall of Honor	Brussels, Belgium	When Aaron Weintraub was nine years old	Weintraub, Aaron
Liège	Hiding	(M.31.2/10786)	28/09/2006	Wall of Honor	Liège, Belgium	and was actually Jewish.	Vogel, Polski, Eliane
Liège	Arranging shelter	(M.31.2/6678)	27/03/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Georges Fonsny, in Liège/Luik, was the brother	Waserman
La Reid	Arranging shelter	(M.31.2/6678)	27/03/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Georges Fonsny, in Liège/Luik, was the brother	Waserman
La Reid	Arranging shelter	(M.31.2/8020)	30/03/1998	Wall of Honor		In 1942, Marthe Forgeur, a nineteen-year-old	Zandberg, First name unknown
Rocourt	Hiding	(M.31.2/9954)	29/01/2013	Wall of Honor	Liège, Belgium	When in August 1942, the Germans began	Buda, Yaakov
Rocourt	Hiding	(M.31.2/9954)	29/01/2013	Wall of Honor	Liège, Belgium	When in August 1942, the Germans began	Buda, Yaakov
Sprimont	Hiding	(M.31.2/9954)	29/01/2013	Wall of Honor	Liège, Belgium	When in August 1942, the Germans began	Buda, Yaakov
Sprimont	Arranging shelter	(M.31.2/9954)	29/01/2013	Wall of Honor	Liège, Belgium	When in August 1942, the Germans began	Buda, Yaakov
Liège	Hiding	(M.31.2/6538)	2/04/1995	Wall of Honor	Brussels, Belgium	war.	Rosenbaum, Max
Herstal	Hiding, Provisional	(M.31.2/11600)	15/06/2009	Wall of Honor		were actually Jewish.	Ferry, Abramowicz, Jeanne
Herstal	Hiding, Provisional	(M.31.2/11600)	15/06/2009	Wall of Honor		were actually Jewish.	Ferry, Abramowicz, Jeanne
Stembert	Hiding	(M.31.2/12460)	23/10/2012	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Braitbart, Collette
Stembert	Hiding	(M.31.2/12460)	23/10/2012	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Braitbart, Collette
Bressoux, Esneux	Hiding, Arranging shelter	(M.31.2/6108)	11/05/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Charles Gaillot, from Bressoux, Liège/Luik	Fremder, Charles, Shalom
Bressoux, Esneux	Hiding, Arranging shelter	(M.31.2/6108)	11/05/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Charles Gaillot, from Bressoux, Liège/Luik	Fremder, Charles, Shalom
Cornemont	Hiding	(M.31.2/3003)	25/10/1984	Tree	Brussels, Belgium	After her husband was deported in 1942,	Sztainke, Julia
Cornemont	Hiding	(M.31.2/3003)	25/10/1984	Tree	Brussels, Belgium	After her husband was deported in 1942,	Sztainke, Julia
Fraipont	Hiding	(M.31.2/9954)	29/01/2013	Wall of Honor	Liège, Belgium	When in August 1942, the Germans began	Buda, Yaakov
Fraipont	Hiding	(M.31.2/9954)	29/01/2013	Wall of Honor	Liège, Belgium	When in August 1942, the Germans began	Buda, Yaakov
Cornemont	Hiding	(M.31.2/3003)	25/10/1984	Tree	Brussels, Belgium	After her husband was deported in 1942,	Sztainke, Julia
Liège	Hiding	(M.31.2/7456)	9/02/1997	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Among the Nations	Stroobants, Ernest
Liège	Hiding	(M.31.2/4552)	12/02/1990	Wall of Honor		was reunited after the war.	Rak, Zalman
Liège	Hiding	(M.31.2/4552)	12/02/1990	Wall of Honor		was reunited after the war.	Rak, Zalman
Liège	Hiding	(M.31.2/4552)	12/02/1990	Wall of Honor		was reunited after the war.	Rak, Zalman
Sclessin	Hiding, Supplemental	(M.31.2/7610)	1/06/1998	Wall of Honor		knowing her real identity.	Knopf, Rivka
Liège	Hiding	(M.31.2/8999)	13/07/2000	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Jeanne Richart (Sister Marie-Ignace) was	Schneeberg, Berthe
Liège	Hiding	(M.31.2/4613)	28/03/1990	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Rose and Alexander de la Fuente had fled	de La Fuente, Rose
Liège	Hiding	(M.31.2/4613)	28/03/1990	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Rose and Alexander de la Fuente had fled	de La Fuente, Rose
Melen	Hiding	(M.31.2/11316)	19/12/2011	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Dagan, Haberkorn, Dan
Melen	Hiding	(M.31.2/11316)	19/12/2011	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Dagan, Haberkorn, Dan
Seraing	other	(M.31.2/12284)	30/11/2011	Wall of Honor	Brussels, Belgium	have her rescuers honored.	Erez, Adler, Tova, Toiba, Therese
Seraing	other	(M.31.2/12284)	30/11/2011	Wall of Honor	Brussels, Belgium	have her rescuers honored.	Erez, Adler, Tova, Toiba, Therese
Beyne-Heusay	Hiding, supplemental	(M.31.2/8173)	30/12/1998	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Frédéric and Marie Heublein hid the Jewish	Busch, Mouny
Beyne-Heusay	Hiding, Supplemental	(M.31.2/8173)	30/12/1998	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Frédéric and Marie Heublein hid the Jewish	Busch, Mouny
Liège	Hiding	(M.31.2/11470)	19/11/2008	Wall of Honor	Brussels, Belgium	with him and his new wife.	Steinberg, Elvire
Cornemont	Hiding	(M.31.2/3066)	25/12/1984		Brussels, Belgium	In the summer of 1942, a number of Jewish	Talmazau, Mina
Cornemont	Hiding	(M.31.2/3066)	25/12/1984		Brussels, Belgium	In the summer of 1942, a number of Jewish	Talmazau, Mina
Goffontaine	Hiding	(M.31.2/12244)	19/12/2011	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Minc, Micmacker, Rose
Ans	Hiding	(M.31.2/9136)	1/11/2000	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Louise and Arthur Vanaise owned a cinema	Issmann, Jacques

Liège	Hiding, Arran	(M.31.2/4552)	12/02/1990	Wall of Honor	Brussels, Belgium	After deportations of the Jews started in th	Rak, Cypora
Visé	Hiding	(M.31.2/1365)	28/05/1978	Tree		In 1942, the Fremders, a Jewish family of	Fremder, Marcel
Ernonheid	Hiding, Arran	(M.31.2/5048)	13/11/1991	Wall of Honor	Brussels, Belgium	One day in mid-1942, when roundups and	Markowicz, Max
Liège	Hiding	(M.31.2/415)	12/12/1967	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Agency who sent them to Israel in 1948.	Goldman, Cécile
Liège	Hiding	(M.31.2/415)	12/12/1967	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Agency who sent them to Israel in 1948.	Goldman, Cécile
Banneux	Hiding	(M.31.2/6678)	28/07/1998	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Borenstein, Miriam
Namur (Namur)	Hiding	(M.31.2/3057)	6/12/1984	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In November 1942, after Isaac Broner jum	Broner, Isaac
Namur (Namur)	Hiding	(M.31.2/3057)	6/12/1984	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In November 1942, after Isaac Broner jum	Broner, Isaac
Namur (Namur)	Hiding	(M.31.2/3057)	6/12/1984	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In November 1942, after Isaac Broner jum	Broner, Isaac
Vaux-sous-Chèvremont	Hiding	(M.31.2/7394)	4/12/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In August 1942, the Germans deported Le	Weinblum, Frida
Vaux-sous-Chèvremont	Hiding	(M.31.2/7394)	4/12/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In August 1942, the Germans deported Le	Weinblum, Frida
Liège	Hiding, Arran	(M.31.2/1361)	6/07/1981	Tree	Brussels, Belgium	Monsignor Louis-Joseph Kerkhofs, was th	Lepkifer, Elie
Visé	Hiding, Suppl	(M.31.2/7449)	26/03/1997	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Bok, Lipszyc, Sura
Hotchamps	Hiding	(M.31.2/3066)	27/06/1985	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In the summer of 1942, a number of Jews	Talmazan, Charles
Battice	Hiding	(M.31.2/9895)	29/01/2003	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Pierre and Lambertine Kroonen were farm	Magier, Martin
Battice	Hiding	(M.31.2/9895)	29/01/2003	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Pierre and Lambertine Kroonen were farm	Magier, Martin
Oreye	Hiding	(M.31.2/6974)	4/08/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	The Guberek family, David, his wife Martir	Walzer, Guberek, Dora
Oreye	Hiding	(M.31.2/6974)	4/08/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	The Guberek family, David, his wife Martir	Walzer, Guberek, Dora
Aywaille	Hiding	(M.31.2/2007)	2/06/1993	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Feig, Marcel
Aywaille	Hiding	(M.31.2/2007)	2/06/1993	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Feig, Marcel
Aywaille	Hiding	(M.31.2/2007)	2/06/1993	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Jeanne Lambrechts was an active membe	Goldstein, First name unknown
Aywaille	Hiding, Arran	(M.31.2/2007)	2/06/1993	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Jeanne Lambrechts was an active membe	Goldstein, First name unknown
Visé	Hiding	(M.31.2/1364)	28/05/1978	Tree	Brussels, Belgium	Abbé Ivan Lambrette headed the College	Fremder, Marcel
Liège	Hiding, Suppl	(M.31.2/1361)	6/07/1981	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Dr. Marcel Lambrichts, a pediatrician, hid	Lepkifer, Elie
Acosse	Hiding, Provid	(M.31.2/6175)	2/11/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Borenstajn, Charles
Acosse	Hiding, Suppl	(M.31.2/6175)	2/11/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Borenstajn, Charles
Bastogne (Luxembourg)	Hiding, Arran	(M.31.2/5213)	1/11/1993	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Mariette Bermowitz, born 1938 in Brussels	Bermowitz, Mariette
Liège	Hiding	(M.31.2/9059)	28/08/2000	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Hubert and Françoise Leclere, poor farne	Goldfarb, Malka, Irene
Liège	Hiding	(M.31.2/9059)	28/08/2000	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Hubert and Françoise Leclere, poor farne	Goldfarb, Malka, Irene
Liège	Hiding	(M.31.2/9613)	21/01/2002	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Ferdinand and Lambertine Ledent had a v	Wolf, Michel
Liège	Hiding	(M.31.2/9613)	21/01/2002	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Ferdinand and Lambertine Ledent had a v	Wolf, Michel
Robermont	Hiding, Arran	(M.31.2/12349)	29/02/2012	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Herszlikovicz, David
Robermont	Hiding, Arran	(M.31.2/12349)	29/02/2012	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Herszlikovicz, David
Cornemont	Hiding	(M.31.2/3066)	25/12/1984	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In the summer of 1942, a number of Jews	Sztainke, Marie
Cornemont	Hiding	(M.31.2/3066)	25/12/1984	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In the summer of 1942, a number of Jews	Sztainke, Marie
Fraiture, Bastogne (Luxem)	Hiding	(M.31.2/5213)	1/11/1993	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Mariette Bermowitz, born 1938 in Brussels	Bermowitz, Mariette
Banneux, Fraiture, Bastog	Hiding	(M.31.2/5213)	1/11/1993	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Mariette Bermowitz, born 1938 in Brussels	Bermowitz, Mariette
Banneux, Fraiture, Bastog	Hiding	(M.31.2/5213)	1/11/1993	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Mariette Bermowitz, born 1938 in Brussels	Bermowitz, Mariette
Tilff	Hiding, Arran	(M.31.2/1363)	28/05/1978	Tree	Brussels, Belgium	In July 1942, when the Fremder family, fro	Fremder, Leah
Tilff	Hiding, Arran	(M.31.2/1363)	28/05/1978	Tree	Brussels, Belgium	In July 1942, when the Fremder family, fro	Fremder, Leah
Verviers	Hiding, Arran	(M.31.2/132)	21/09/1965	Tree	Brussels, Belgium	Marie Leruth (Sister Mathilde) was a nun i	Gad, Maurice
Charneux	Hiding	(M.31.2/10612)	18/06/2007	Wall of Honor			Borkenstajn, Barkan, Henri, Chaim
Retinne	Hiding	(M.31.2/6285)	17/10/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	On Tuesday, September 2, 1942, one day	Langerman, Asher

Retinne	Hiding	(M.31.2/6285)	17/10/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	On Tuesday, September 2, 1942, one day	Langerman, Asher
Bressoux	Hiding, Suppl	(M.31.2/1367)	28/05/1978	Tree	Brussels, Belgium	The Jewish Fremder family lived in the Br	Fremder, Eli
Bressoux	Hiding, Suppl	(M.31.2/1367)	28/05/1978	Tree	Brussels, Belgium	The Jewish Fremder family lived in the Br	Fremder, Eli
Nivezé	Hiding	(M.31.2/12164)	14/07/2011	Wall of Honor	Brussels, Belgium	<a href="#">Nachemi, Chana Bloch and their son Fred</a>	Bloch, Ephraim
Nivezé	Hiding	(M.31.2/12164)	14/07/2011	Wall of Honor	Brussels, Belgium	<a href="#">Nachemi, Chana Bloch and their son Fred</a>	Bloch, Ephraim
<a href="#">Heusy</a>	Hiding	(M.31.2/11316)	19/12/2011	Wall of Honor	Brussels, Belgium	<a href="#">It is on June 7, 1882 that Fernande Hanqu</a>	Dagan, Haberkorn, Dan
Herve	Hiding	(M.31.2/9461)	23/09/2001	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Jean and Joséphine Maquinay were mode	Drucker, Goldbart, Adina, Adele
Herve	Hiding	(M.31.2/9461)	23/09/2001	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Jean and Joséphine Maquinay were mode	Drucker, Goldbart, Adina, Adele
Ougrée	Hiding	(M.31.2/6974)	4/08/1996	Wall of Honor		David Guberek, a Jewish resident of Antw	Gettner, Guberek, Helene
Ougrée	Hiding	(M.31.2/6974)	4/08/1996	Wall of Honor		David Guberek, a Jewish resident of Antw	Gettner, Guberek, Helene
Bressoux	Supplying bas	(M.31.2/6678)	27/03/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Georges Fonsny, in Liège/Luik, was the b	
Seraing	Hiding, Arran	(M.31.2/9389)	27/06/2001	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Sister Marie-Louise was principal of the J	Buda, Idel, Henri
Liège	Hiding	(M.31.2/12303)	3/01/2012	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Narczyz, Berck
Liège	Hiding	(M.31.2/12303)	3/01/2012	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Narczyz, Berck
Oreye	Hiding	(M.31.2/6974)	4/08/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	David Guberek, his wife Martine and their	Gielbartowicz, Guberek, Annette
Oreye	Hiding	(M.31.2/6974)	4/08/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	David Guberek, his wife Martine and their	Gielbartowicz, Guberek, Annette
Liège, Malmédy	Arranging she	(M.31.2/269)	20/10/1966	Tree		The Vicar André Meunier (during the war)	Perlmann, First name unknown
Esneux	Hiding, Suppl	(M.31.2/3426)	11/09/1986	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In the spring of 1943, Mendel Toder origin	Toder, Renee
Oreye	Hiding, other	(M.31.2/6974)	4/08/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	David Guberek, his wife Martine and their	Gettner, Guberek, Helene
Oreye	Hiding, other	(M.31.2/6974)	4/08/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	David Guberek, his wife Martine and their	Gettner, Guberek, Helene
Heusy	Hiding	(M.31.2/2218)	13/07/1982	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In 1942, through the intercession of the bi	Rapaport, Bernard
Heusy	Hiding	(M.31.2/2218)	13/07/1982	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In 1942, through the intercession of the bi	Rapaport, Bernard
Heusy	Hiding	(M.31.2/2218)	13/07/1982	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In 1942, through the intercession of the bi	Rapaport, Bernard
Heusy	Hiding	(M.31.2/2218)	13/07/1982	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In 1942, through the intercession of the bi	Rapaport, Bernard
Hotchamps	Hiding	(M.31.2/3066)	27/06/1985	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In the summer of 1942, a number of Jews	Talmazan, Charles
Liège	Hiding	(M.31.2/11600)	15/06/2009	Wall of Honor		were actually Jewish.	Ferry, Abramowicz, Jeanne
Amay	Hiding	(M.31.2/8570)	11/11/1999	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Maurice and Jeanne Noël, and their son G	Markowich, First name unknown
Amay	Hiding	(M.31.2/8570)	11/11/1999	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Maurice and Jeanne Noël, and their son G	Markowich, First name unknown
Seilles	Hiding	(M.31.2/6013)	10/04/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Joseph Notté had fought in the First World	Tancer, Natasha
Seilles	Hiding	(M.31.2/6013)	10/04/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Joseph Notté had fought in the First World	Tancer, Natasha
Seilles	Hiding	(M.31.2/6013)	10/04/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Joseph Notté had fought in the First World	Tancer, Natasha
Aubel	Hiding	(M.31.2/5572)	27/01/1993	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Jablonka, Walter
Aubel	Hiding	(M.31.2/5572)	27/01/1993	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Jablonka, Walter
Aubel	Hiding	(M.31.2/5572)	27/01/1993	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Jablonka, Walter
Aubel	Hiding	(M.31.2/5572)	27/01/1993	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Jablonka, Walter
Aubel	Hiding	(M.31.2/5572)	27/01/1993	Wall of Honor	Brussels, Belgium		Jablonka, Walter
Saint-Georges-sur-Meuse	Hiding	(M.31.2/7605)	21/05/1997	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Sister Véronique Overkamp, was respons	Scherber, Dora and Lea
Liège	Hiding, Suppl	(M.31.2/1362)	10/02/1983	Tree	Brussels, Belgium	Father Joseph Peeters served as a priest	Teitelbaum, Pepi
Stembert,Stoumont	Hiding	(M.31.2/5970)	31/01/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	In 1942, twenty-four-year-old Simone Pes	Feld, Denise
Comblain-au-Pont	Hiding, Provid	(M.31.2/6284)	17/10/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	When, in mid-1943, five-year-old Herbert	Glejsler, Helene
Wegnez-Pepinster	Hiding	(M.31.2/4902)	13/06/1991	Wall of Honor	Brussels, Belgium	recuperating from his wounds.	Blusztejn, Maurice
Seraing	Hiding	(M.31.2/10451)	16/05/2006	Wall of Honor	Brussels, Belgium	1954, until their passing.	Iland, Max
Seraing	Hiding	(M.31.2/10451)	16/05/2006	Wall of Honor	Brussels, Belgium	1954, until their passing.	Iland, Max

Faimes	Hiding, other	(M.31.2/8527)	17/06/1999	Wall of Honor	Brussels, Belgium	by several Belgian organizations.	Markiewicz, David
Burdinne	Hiding	(M.31.2/6069)	10/07/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	The Rennert family had fled Austria and s	Rennert, Wolfgang, Jacques
Liège	Hiding	(M.31.2/8939)	7/08/2000	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Joseph and Anne-Marie Renaud (née de	Ajn binder, Anatole
Liège	Hiding	(M.31.2/8939)	7/08/2000	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Joseph and Anne-Marie Renaud (née de	Ajn binder, Anatole
Oreye	Hiding	(M.31.2/6974)	4/08/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	September 1944.	Walzer, Guberek, Dora
Oreye	Hiding	(M.31.2/6974)	4/08/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	September 1944.	Walzer, Guberek, Dora
Liège	Hiding	(M.31.2/8999)	13/07/2000	Wall of Honor		relations with him until his death.	Schneeberg, Berthe
Liège	Hiding	(M.31.2/12525)	12/03/2013	Wall of Honor		<a href="#">Marthe Bontemps était infirmière stagiaire</a>	Flakss, Tenenbaum, Chana, Clara
Liège	Hiding	(M.31.2/5992)	9/03/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Father Ernest Rixhon sheltered Marguerite	Cykorja, Marguerite
Liège	Hiding	(M.31.2/5992)	9/03/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Father Ernest Rixhon sheltered Marguerite	Cykorja, Marguerite
Liège	Hiding, Suppl	(M.31.2/245)	18/10/1996	Tree		Among the Nations.	Altman, Ida
Battice	Hiding	(M.31.2/5492)	29/12/1992	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Marcel Jablonka, lived with his parents an	Jablonka, Marcel
Battice	Hiding	(M.31.2/5492)	29/12/1992	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Marcel Jablonka, lived with his parents an	Jablonka, Marcel
Barchon	Hiding	(M.31.2/7449)	13/03/1997	Wall of Honor	Brussels, Belgium	When hiding with Nelly Sevrain* in Liège/L	Cykiert, Maurice
Barchon	Hiding	(M.31.2/7449)	13/03/1997	Wall of Honor	Brussels, Belgium	When hiding with Nelly Sevrain* in Liège/L	Cykiert, Maurice
Petit-Hallet	Hiding	(M.31.2/380)	26/09/1967	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Arthur and Louise Ruelens, of Petit Hallet	Werber, Michel, Moshe
Petit-Hallet	Hiding	(M.31.2/380)	26/09/1967	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Arthur and Louise Ruelens, of Petit Hallet	Werber, Michel, Moshe
Lanaye	Arranging she	(M.31.2/3708)	28/03/1988	Wall of Honor		The Skocilas couple lived with their daugh	Cykiert, First name unknown
Lanaye	Arranging she	(M.31.2/3708)	28/03/1988	Wall of Honor		The Skocilas couple lived with their daugh	Cykiert, First name unknown
Liège	Hiding	(M.31.2/11493)	24/02/2009	Wall of Honor		Canada.	Scheiner, Judith
Liège	Hiding	(M.31.2/11493)	24/02/2009	Wall of Honor		Canada.	Scheiner, Judith
Harzé	Hiding, Arran	(M.31.2/7066)	27/03/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Szprynca Zoltak (b. 1924) lived with her p	Zoltak, Szprynca
Harzé	Hiding, Arran	(M.31.2/7066)	27/03/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Szprynca Zoltak (b. 1924) lived with her p	Zoltak, Szprynca
Roclenge-sur-Geer	Hiding	(M.31.2/7040)	27/03/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	The Weinstock family of Antwerp, anxious	Weinstock, Evelyn
Roclenge-sur-Geer	Hiding	(M.31.2/7040)	27/03/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	The Weinstock family of Antwerp, anxious	Weinstock, Evelyn
Roclenge-sur-Geer	Hiding	(M.31.2/7040)	27/03/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	The Weinstock family of Antwerp, anxious	Weinstock, Evelyn
Liège	Hiding, Arran	(M.31.2/7449)	13/03/1997	Wall of Honor	Brussels, Belgium	The Cykiert family, parents and three child	Cykiert, Majlich
Pépinster	Hiding	(M.31.2/8444)	4/04/1999	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Little Anna Szydlower (later Janikowska),	Surname unknown, Pepito
Pépinster	Hiding	(M.31.2/8444)	4/04/1999	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Little Anna Szydlower (later Janikowska),	Surname unknown, Pepito
Wegnez-Pépinster	Hiding	(M.31.2/4902)	16/06/1991	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Father Oscar Smeets founded a home for	Blusztejn, Maurice
Liège	Providing fals	(M.31.2/3708)	28/03/1988	Wall of Honor		intervention.	Herszlikowicz, David
Stoumont	Hiding	(M.31.2/3708)	28/03/1988	Wall of Honor		Father Stenne was a priest in the small vil	Lewkowicz, Jacques
Liège	Hiding	(M.31.2/10852)	16/05/2006	Wall of Honor	Brussels, Belgium	to the home of her aunt, Marie Suymens.	Goldfus, Aremband, Esther
Liège	Hiding	(M.31.2/10852)	16/05/2006	Wall of Honor	Brussels, Belgium	to the home of her aunt, Marie Suymens.	Goldfus, Aremband, Esther
Liège	Hiding	(M.31.2/10852)	16/05/2006	Wall of Honor	Brussels, Belgium	to the home of her aunt, Marie Suymens.	Goldfus, Aremband, Esther
Saint-Georges-sur-Meuse	Hiding	(M.31.2/10852)	16/05/2006	Wall of Honor	The Hague, Netherlands(?)	to the home of her aunt, Marie Suymens.	Goldfus, Aremband, Esther
Saint-Georges-sur-Meuse	Hiding	(M.31.2/10852)	16/05/2006	Wall of Honor	Brussels, Belgium	to the home of her aunt, Marie Suymens.	Goldfus, Aremband, Esther
Liège	Hiding, Arran	(M.31.2/8346)	21/01/1999	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Barthelémy and Julienne Thonus lived in	Louvrier, Surovetchi, Esther, Liliane
Liège	Hiding, Arran	(M.31.2/8346)	21/01/1999	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Barthelémy and Julienne Thonus lived in	Louvrier, Surovetchi, Esther, Liliane
Faimes	Hiding, other	(M.31.2/8527)	17/06/1999	Wall of Honor	Brussels, Belgium	by several Belgian organizations.	Markiewicz, David
Liège	Hiding, Arran	(M.31.2/12231)	13/09/2011	Wall of Honor	Liège, Belgium	<a href="#">Kurt Pick was born in Vienna in 1912 and</a>	Pick, Kurt
Liège	Hiding, Arran	(M.31.2/12231)	13/09/2011	Wall of Honor	Brussels, Belgium	<a href="#">Kurt Pick was born in Vienna in 1912 and</a>	Pick, Kurt
ands), Neuengamme (Ge	Arranging she	(M.31.2/6678)	19/07/1995	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Albert van den Berg, a lawyer in Liège/Lui	Cerberis, Dora

Namur (Namur)	Hiding	(M.31.2/1109)	17/07/1977	Tree		When Marcel and Marie Van Vyve, in Mat	Jacobs, Maryem
Verviers	Hiding	(M.31.2/132)	29/12/2010	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Nations	Brachfeld, Sylvain
Seraing	Providing for	(M.31.2/4522)	29/01/1990	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Righteous Among the Nations.	
Aywaille	Hiding	(M.31.2/2007)	2/06/1993	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Righteous Among the Nations.	Feig, Marcel
Sprimont	Hiding	(M.31.2/2007)	26/02/1981	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Righteous Among the Nations.	Feig, Sigi
Sprimont	Hiding	(M.31.2/2007)	26/02/1981	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Righteous Among the Nations.	Feig, Sigi
Liège, Namur (Namur)	Hiding, Arrang	(M.31.2/6172)	10/08/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Nation	Schreiber, Albert
Liège, Namur (Namur)	Hiding, Arrang	(M.31.2/6172)	10/08/1994	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Nation	Schreiber, Albert
Liège	Hiding	(M.31.2/8031)	26/03/1998	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Righteous Among the Nations	Gutman, Rosa
Roclenge-sur-Geer	Arranging she	(M.31.2/7040)	27/03/1996	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Righteous Among the Nations.	Weinstock, Sammy
Liège	Hiding	(M.31.2/8031)	26/03/1998	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Righteous Among the Nations	Gutman, Rosa
Liège	Hiding	(M.31.2/8031)	26/03/1998	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Righteous Among the Nations	Gutman, Rosa
Liège	Hiding	(M.31.2/3604)	4/03/1987	Wall of Honor		Among the Nations.	Rosner, Wilhelm
Liège	Hiding	(M.31.2/3604)	4/03/1987	Wall of Honor		Among the Nations.	Rosner, Wilhelm
Bois-de-Breux	Hiding	(M.31.2/9175)	18/03/2002	Wall of Honor	Brussels, Belgium	Yvens as Righteous Among the Nations.	Kleinberger, Hanna, Annie

Lewkowicz, Gabriel	Lewkowicz, Wasserman, Brandla	Tswern, Rachel	Tswern, Ida	
Flakss, Tenenbaum, Chana, Clara				
Sluchny, Gella	Sluchny, Maurice	Wolfson, Sluchny, Elza	Louski, Wolfson, Anny	
Cykorja, Ita				
Cykorja, Ita				

Herc, Abramowicz, Sophie				
Rennert, Eva	Rennert, Leo	Lubart, Seidler, Gita		
Buda, Idel, Henri	Izzi Blumenfeld			
Tswern, Ida	Rozenbaum, Rachel	Rozenbaum, Suzanne		
Feig, Sigi	Gobers, Rysia			
Wajchenberg, Raymond				
Herszlikovicz, Myta	Herszlikovicz, Helene	Herszlikovicz, Jules	Jacques	
Herszlikovicz, Myta	Herszlikovicz, Helene	Herszlikovicz, Jules	Jacques	
Grunbaum, Feld, Perla	Kasman, Willy, Wolff	Kasman, Grunbaum, Haja	Grunbaum, Schlomo	
Grunbaum, Feld, Perla	Kasman, Willy, Wolff	Kasman, Grunbaum, Haja	Grunbaum, Schlomo	
Cykiert, Maurice				
Cykiert, Maurice				
Katz, Chaya, Rivka	Katz, Chaim			
Katz, Chaya, Rivka	Katz, Chaim			
Bude Idel	Bude Esther			
Lepkifker, Elie	Lepkifker, Joseph	Lepkifker, Mendel, Benjamin		
Knopf, Mina				
Knopf, Mina				
Jarbazek, First name unknown				
Pasternak, Frumkin, Rosa, Rose	Fleischmann, Frumkin, Martha			

Finkielstejn, First name unknown	Finkielstejn, Miryam	Zandberg, Lily	Finkielstejn, Aaron	
Buda, Idel, Henri	Mossi, André			
Buda, Idel, Henri	Mossi, André			
Buda, Idel, Henri	Buda, Esther	Blumenfeld, Izzy	Rabine, Serge	
Buda, Idel, Henri	Buda, Esther	Blumenfeld, Izzy	Rabine, Serge	
Abramowicz, Lewkowicz, Bajla	Herc, Abramowicz, Sophie	Abramowicz, Moshe, Lejb		
Abramowicz, Lewkowicz, Bajla	Herc, Abramowicz, Sophie	Abramowicz, Moshe, Lejb		
Fremder, Marcel	Fremder, Albert			
Fremder, Marcel	Fremder, Albert			
Sztainke, Esther				
Sztainke, Esther				
Buda, Idel, Henri				
Buda, Idel, Henri				
Sztainke, Esther				
Goldberg, Anna				
Schneeberg, Dora				
de La Fuente, Alexander				
de La Fuente, Alexander				
Busch, Oscar				
Busch, Oscar				
Wajchenberg, Raymond				

Rak, Jacob	Rak, Miriam			
Fremder, Albert				
Markowicz, Henri				
Goldman, Carniel, Renée, Ruth				
Goldman, Carniel, Renée, Ruth				
Surname unknown, Paulette				
Weintraub, Ada	Weintraub, David			
Weintraub, Ada	Weintraub, David			
Weintraub, Ada	Weintraub, David			
Erbesfeld, Simon	Weinblum, Leo	Erbesfeld, Sabine		
Erbesfeld, Simon	Weinblum, Leo	Erbesfeld, Sabine		
Lepkifker, Joseph	Lepkifker, Mendel, Benjamin	Lepkifker, Tzivica	Rosner, Heins	
Feig, Odze, Regine				
Feig, Odze, Regine				
Feig, Odze, Regine	Feig, Marcel	Polarski, Klein, Eva	Goldman, Klein, Clara	
Feig, Odze, Regine	Feig, Marcel	Polarski, Klein, Eva	Goldman, Klein, Clara	
Fremder, Albert				
Borenstajn, First name unknown	Borenstajn, First name unknown	Borenstajn, First name unknown		
Borenstajn, First name unknown	Borenstajn, First name unknown	Borenstajn, First name unknown		
Herszlikovicz, Herszlikowicz, Leon, Lajb	Herszlikovicz, Kleinberg, Serla	Herszlikovicz, Esther		
Herszlikovicz, Herszlikowicz, Leon, Lajb	Herszlikovicz, Kleinberg, Serla	Herszlikovicz, Esther		
Wadgberg, Lea	Manela, Fremder, Henriette			
Wadgberg, Lea	Manela, Fremder, Henriette			
Brachfeld, Sylvain				
Goldbart, Couline, Henri				

Buda, Yaakov	Zureck, Jacques	Janowsky, Jacques	Gerszonowicz, Joseph	
Jacont, First name unknown	Jackont, Claire	Blaugrund, First name unknown	Glasroth, Zacharia	
Toder, Eva	Reinhold, Tilla, Temora	Toder, Miriam	Toder, Mendel	
Herc, Abramowicz, Sophie				
Goldwicht, Willy, Isaac				
Goldwicht, Willy, Isaac				
Tancer, Alter	Tancer, Joseph			
Tancer, Alter	Tancer, Joseph			
Tancer, Alter	Tancer, Joseph			
Dimidschstein, Ena	Anghouli, Vera	Dimidschstein, Sarah	Anghouli, Edith	
Narczy-Davidowicz Berek et Abraham	Pietrokowski-Katz Brucha	Rakowski-Birenbaul	Zaidman-Birenbaum	
Glejser, Herbert				

Markiewicz, Jacques				
Rennert, Leo	Rennert, Eva	Seidler, Gita		
Valk, Els				
Valk, Els				
Schneeberg, Dora	Askenazy, Ita			
Flakss, Ida				
Cykorja, Szmul				
Cykorja, Szmul				
Kalman, Masha				
Skocilas, First name unknown	Skocilas, First name unknown	Skocilas, Rosa	Skocilas, Leon	
Skocilas, First name unknown	Skocilas, First name unknown	Skocilas, David	Skocilas, Leon	
Stern, Scheiner, Thea	Silber, Klara	Weinman, Martha		
Stern, Scheiner, Thea	Silber, Klara	Weinman, Martha		
Weinstock, Sammy	Weinstock, Esther	Weinstock, Jeanne	Weinstock, Cecile	
Weinstock, Sammy	Weinstock, Esther	Weinstock, Jeanne	Weinstock, Cecile	
Weinstock, Sammy	Weinstock, Esther	Weinstock, Jeanne	Weinstock, Cecile	
Cykiert, Maurice				
Janikowska, Szydlower, Anna				
Janikowska, Szydlower, Anna				
Mensch, Andre	Peguine, Leon	Scherber, Fernand	Skocilas, Leon	
Lewkowitz, Pierre	Skocilas, Leon	Scherber, Fernand	Mensch, Andre	Leon
Patcas, Jacob	Patcas, Rachel			
Patcas, Jacob	Patcas, Rachel			
Patcas, Jacob	Patcas, Rachel			
Rubinstein, Mina	Rubinstein, Bernard	Bergman, Rubinstein, Régine		
Rubinstein, Mina	Rubinstein, Bernard	Bergman, Rubinstein, Régine		
Surovetchi, Meir	Surovetchi, Gherscovici, Sara			
Markiewicz, Jacques				

, David

Gad, Aharon	Gad, Moshe			
Feig, Odze, Regine				
Schreiber, Yetti				
Schreiber, Yetti				
Weinstock, Esther	Weinstock, Evelyn	Weinstock, Cecile	Weinstock, Jeanne	
Rosner, Heins				
Rosner, Heins				